MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

5e Volume. — 1re Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1842.

D'AGRICULTURE

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

J. 816.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

Cinquième Volume.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1846

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1846

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

FRAGMENTS

D'UN VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD,

Offert à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, au nom de l'auteur, M. Théodore Pavie;

Par M. le Comte de Quatrebarbes.

Messieurs,

A la dernière séance où j'ai eu l'honneur d'assister, M. le Président m'a remis les *Fragments de voyage*, de M. Théodore Pavie, *dans l'Amérique du Sud*. Ce livre que nous devons à l'amitié d'un frère, qui a cru pouvoir publier des pages dérobées à l'auteur, a été tiré à un petit nombre d'exemplaires, et distribué seulement à quelques amis. La Société d'Agriculture remercie M. Victor Pavie d'avoir pensé à elle. Nous savons tous avec quel dévouement généreux il publie les ouvrages des hommes qui ont honoré notre province. Son cœur ici ne l'a point trompé ; car le nom de son frère est inscrit aujourd'hui à côté des noms

des Angevins les plus distingués par leur savoir et l'élévation de leur talent.

En 1829, un jeune homme à peine sorti de l'enfance, mais doué de ce dévouement courageux qui fait entreprendre les grandes choses, s'arrachait à la tendresse de ses parents, à ses amitiés et ses souvenirs de collége pour entreprendre un aventureux voyage dans l'Amérique du Nord. Ce continent lointain, séparé par l'Océan de notre vieille Europe, ses forêts vierges, ses grands fleuves, ses solitudes et ses savannes faisaient depuis long-temps battre ce jeune cœur et rêver cette imagination ardente. La mer surtout lui plaisait, comme il le dit lui-même. Tout ce qui lui rappelait l'Océan enflammait son enthousiasme ; et plus d'une fois assis seul au pied d'un rocher, pendant les heureux jours de vacances passées au bord de la mer, il avait quitté ses joyeux camarades, et s'était surpris à pleurer d'émotion à la vue d'un vaisseau.

Cet amour des voyages étant devenu irrésistible, il s'était éloigné de notre France, il avait consacré les deux années, qu'il appelle les plus belles de sa vie, à parcourir l'Amérique du Nord. Puis, quand son pélerinage fut achevé, cédant aux longues et vives instances de sa famille et de ses amis, il publia à 19 ans, sous le titre modeste de *Souvenirs atlantiques,* un livre plein d'intérêt et de charme, malheureusement trop peu connu.

Sa passion de voir et d'apprendre n'était pas satisfaite. Après un séjour d'une année en France, M. Théodore Pavie, retourné en Amérique, voulut complé-

ter son grand voyage. Il avait visité tous les états de cette grande république, d'où était parti, il y a près d'un siècle, le cri de liberté qui ébranla notre vieux continent ; il avait étudié ce peuple grave, laborieux et commerçant, qui, malgré sa haine contre l'Angleterre, conserve toujours les signes ineffaçables de son origine ; il avait entendu le mugissement des cataractes, descendu le Mississipi et l'Ohio, et s'était assis sous la tente des anciens maîtres du pays.

L'Amérique du Sud lui était inconnue : il résolut de parcourir ces républiques espagnoles nées dans un jour d'anarchie, qui n'ont encore rien su fonder, et font mettre en doute par les meilleurs esprits si le despotisme qui maintenait au moins l'ordre matériel ne valait pas mieux pour elles que cette orageuse liberté sans garantie et sans frein, toujours la proie du premier soldat ambitieux.

Ce projet arrêté, M. Pavie quitta une seconde fois la France. Il revint en Amérique riche de toutes les observations de son premier voyage, et traversa en tous sens cet immense continent sans être arrêté ni par les feux des tropiques ni par les neiges des Cordilières.

L'ouvrage dont nous avons à rendre compte n'est point une relation complète de ce dernier voyage, mais une suite d'épisodes et de tableaux brillants d'imagination et de verve, où le talent descriptif de l'auteur sème souvent des beautés du premier ordre. Il est facile de voir que M. Pavie s'est plus occupé de la nature que des hommes. Que lui aurait appris leur histoire? si ce n'est des proscriptions, des massacres et des dissensions éternelles : la liberté dont

les pieds sont tachés de sang n'est point descendue du ciel; Dieu a voulu dans sa sagesse que tout peuple qui viole les immuables principes de justice ne puisse fonder rien de stable et soit condamné à l'impuissance et qu'il passe tour à tour des convulsions de l'anarchie populaire sous le joug de fer d'un tyran.

M. Pavie dans son ouvrage fait plus d'une fois allusion à ces sanglants déchirements. Il y a consacré un des épisodes les plus attachants de son livre, le chapitre intitulé : *Une révolte à Cordova.*

Le style de M. Pavie toujours brillant, harmonieux et pittoresque a, au plus haut degré, les qualités du style descriptif. Le jeune auteur semble avoir pris Châteaubriand pour modèle. Malgré le culte qu'il professe ailleurs pour Victor Hugo, ce poète qui brille à la manière des éclairs au sein d'une nuit obscure, il sait que la profondeur de la pensée n'exclut pas la justesse et la clarté de l'expression, et qu'il n'est pas même donné au génie de se livrer à de semblables écarts.

Depuis l'époque où M. Pavie a esquissé ces fragments de voyage, l'amour de la science lui a fait de nouveau traverser les mers. Il a condamné sa jeunesse à des études arides sous un soleil brûlant, et compulsé sur les lieux mêmes et avec une admirable ardeur les livres sacrés de l'Inde savante. Les langues orientales et le sanscrit lui sont devenus familiers. Déjà il a fait passer dans notre langue de charmantes *Nouvelles traduites du Chinois.* La Société d'Agriculture ne peut qu'applaudir aux travaux de notre compatriote et aux succès qui couronneront son talent

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE BEAUREGARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, LE JOUR DE SON INSTALLATION, 7 JANVIER 1842.

MESSIEURS,

Avant de prendre possession des honorables fonctions que vous avez daigné me confier, qu'il me soit permis de vous exprimer combien je suis profondément touché des témoignages réitérés de votre bienveillance. C'est pour la cinquième fois que vous m'avez appelé à l'honneur d'occuper le fauteuil de la présidence. En citant ces titres si flatteurs, je craindrais de céder à un sentiment d'orgueil, si je ne satisfaisais à celui de la reconnaissance. Je ne puis, en effet, rappeler ce que vous avez fait pour moi, sans envisager toute l'étendue de ma dette : elle est grande; je ne croirai jamais parvenir à l'acquitter.

Déjà treize années se sont écoulées depuis qu'à pareille époque, dans une séance solennelle, notre Société s'est constituée; heureux d'avoir contribué à sa création, pourrais-je ne pas lui porter tous les sentiments de la paternité?

Nous l'avons vu grandir et nous sommes fiers de ses progrès. Elle a fondé un Jardin-Fruitier dont la

renommée s'étend au-delà de la France ; elle a donné une heureuse impulsion à l'Agriculture et aux Arts par des expositions qui ont laissé de brillants souvenirs ; ses Mémoires, qui se sont répandus au loin, l'ont fait connaître avec avantage, les Sociétés savantes ont recherché son alliance et demandé son concours. Vous avez beaucoup fait, Messieurs ; mais il vous reste encore beaucoup à faire.

L'agriculture a été l'objet constant de votre sollicitude. Une industrie nouvelle qui peut considérablement accroître les produits du sol appelle votre protection : je veux parler de l'*industrie séricicole*. Chaque année près de trente millions de francs sont payés à l'étranger pour acheter les soies brutes qui doivent alimenter nos fabriques : travaillons à nous affranchir de ce tribut. Nous pouvons favoriser l'industrie séricicole par des expositions, et par des primes d'encouragement. Un des obstacles qui arrêtent les éleveurs est la difficulté de faire filer. Il est reconnu qu'on obtiendrait perfection et économie dans la filature, si elle était opérée en grand. A la demande de quelques membres de notre Société, le Conseil Général a émis un vœu pour l'établissement d'une fabrique centrale de filature de soie. La Maison de détention de Fontevrault a paru propre à cette destination.

La *géologie* du département appelle votre concours. Cette science, qui jadis n'édifiait ses systèmes que sur des hypothèses, a pris une voie meilleure, elle ne marche qu'à l'aide des faits ; mais les faits pour être exactement recueillis ont besoin d'observations

continues. Souvent le hasard fait découvrir des fossiles, ces antiques témoins qui constatent les divers âges du monde; les coquilles, qui déterminent les différentes formations dues à l'action des eaux, n'ont pas encore été suffisamment étudiées. Les membres de la Société Géologique de France m'ont chargé, lors de la session qu'ils ont tenue dernièrement dans nos murs, de demander, à cet égard, votre collaboration.

L'*archéologie* ne réclame pas moins votre attention. En recueillant les débris de l'antiquité que le temps fait chaque jour disparaître, vous pouvez rendre de véritables services: l'histoire d'un pays se lit dans ses monuments; ces dolmens formés de rochers entassés attestent la rudesse et aussi la puissance de ces peuples demi-sauvages qui ont occupé nos contrées.

Les constructions gallo-romaines exécutées avec tant d'art, les ponts, les acquéducs, les cirques qui nous restent de ces temps constatent le degré de civilisation auquel nos ancêtres étaient parvenus.

L'invasion des barbares du Nord vint plonger l'Europe dans les ténèbres; peu à peu la civilisation abattue se ranime, on en suit les progrès dans les monuments du moyen-âge. On reconnaît surtout l'empire des idées religieuses dans la magnificence des édifices consacrés au culte. Ces colonnes élancées, ces voûtes ogivales qui s'élèvent dans les airs convenaient au spiritualisme de la religion chrétienne qui se portait vers le ciel en se dégageant des formes matérielles du paganisme.

Vous pouvez par votre intervention préserver de

la destruction des monuments précieux, ou provoquer la restauration de ceux que vous n'avez pu sauver.

Déjà vous avez demandé qu'un tombeau fût rendu à cet excellent prince qui gouverna nos contrées avec tant de sagesse et de bonté, à René qui naquit à Angers et voulut qu'après sa mort son corps reposât dans sa ville chérie. Il était digne de notre Société d'entreprendre de relever le monument d'un protecteur si zélé des sciences et des arts. Nous emploierons tous nos efforts pour arriver à l'accomplissement de cet acte de reconnaissance publique.

Le corps de René repose dans notre cathédrale au milieu des membres de son auguste famille ; là gisent aussi Jean son aïeul, qui le premier porta le titre de duc d'Anjou ; Jean second son père, Yolande d'Aragon sa mère, Isabelle de Lorraine sa première épouse, Marguerite d'Anjou sa fille, si célèbre par son courage et ses malheurs, Jeanne de Laval sa seconde épouse, qui répandit tant de bienfaits sur nos contrées. Chacun de ces personnages si dignes, à tant d'égards, de notre vénération, avait sa pierre sépulcrale, elles ont toutes disparu ; un pavage uniforme les recouvre et est foulé chaque jour par un public indifférent qui ne se doute pas que sous ses pieds reposent tant d'illustrations. Nous ne pouvons espérer que tous leurs monuments soient rétablis, mais ne pourrait-on pas demander que leurs noms soient inscrits sur une plaque de marbre exposée aux regards, pour rappeler leur présence dans l'enceinte du temple?

Vous avez commencé, Messieurs, la *Statistique* du

département. Si l'entreprise est grande, elle n'est pas au-dessus de vos forces : vous en avez compris toute l'importance. Dans ce siècle les esprits ont une tendance au progrès ; mais, avant d'entreprendre des améliorations pour un pays, la première condition est de le bien connaître, en l'étudiant dans tous ses détails ; d'abondants matériaux ont déjà été recueillis, et nous espérons pouvoir en publier une grande partie cette année.

Que ces divers travaux, Messieurs, n'effraient pas votre zèle ; vous pourrez y suffire. Les moyens s'accroissent par l'association. Tel était le secret de la puissance de ces corporations religieuses qui ont tant fait pour les sciences et surtout pour l'histoire ; chacun était employé selon sa spécialité ; ce que l'un ne pouvait achever, parce que la vie à un terme, était continué par l'autre : ainsi se perpétuait la tradition. Ces associations ont disparu, mais elles peuvent être remplacées par les Sociétés savantes qui comme elles ont un caractère de durée. Ayons aussi leur zèle, leur union, leur esprit de corps, et nous pourrons obtenir de grands résultats.

Nous devons regretter de n'être plus dirigés dans nos travaux par le digne président qui naguère occupait le fauteuil. Sans doute il y siégerait encore si vous aviez pu l'y maintenir par vos suffrages ; puisque vous avez dû céder à la rigueur du réglement qui ne permettait pas sa réélection, offrons-lui du moins l'hommage de notre reconnaissance. Je propose donc de voter des remerciements à M. Planchenault, notre dernier président.

DE L'IRRIGATION
CHEZ DIFFÉRENTS PEUPLES;

Par M. Théodore Pavie.

Heureux les pays fortement accidentés où la nature a fait la part du bien et du mal, où le sol, digne des travaux de l'homme, est entièrement distinct des parties moins favorisées que le soc de la charrue fouillerait sans succès! Là tout est savanes ou prairies, landes ou vergers, rocs ou jardins. L'espace cultivé plus restreint ne dépasse pas les moyens du colon qui lui prodigue ses soins assidus ; dans ce cadre proportionné à ses forces, le laboureur étudie la terre ; il lutte contre les obstacles avec intelligence et triomphe bientôt. Il envoie ses troupeaux chercher leur pâture dans les terrains vagues et élevés, tandis que lui-même il demande son pain aux plaines. Les magnifiques paysages qui l'entourent lui rendent chère jusqu'à la stérilité de ses montagnes, et la sécheresse des collines désertes réjouit son regard par la comparaison avec la richesse de son champ ; dans les étroits vallons, dans l'espace limité où il concentre son travail, il retrouve tout ce que la terre doit à ceux qui l'habitent : car la nature a des compensations sublimes; dans le caillou est l'étincelle, dans les monts sont les mines ; dans le roc se cache la source, entre les sierras les belles vallées.

Dans nos contrées de l'ouest de la France, dans notre province surtout, rien n'est stérile, toute terre est labourée à son tour; mais si j'en excepte les bords de la Loire égaux en richesses à ceux du Nil et du Gange, (déduction faite du climat), d'où vient que les autres parties fameuses par les qualités du sol présentent souvent un aspect languissant, des produits assez faibles et parfois de maigres bestiaux? Le laboureur, maître de champs immenses capables de nourrir dix familles, peut à peine élever ses enfants; il ne connaît rien des aises de la vie, et il n'a rien de la poésie des peuples pauvres. Dans l'impossibilité où il est de préparer convenablement la portion de terre confiée à ses mains, il la cultive d'une manière imparfaite. Pressé par le temps, distrait par des occupations multipliées, il abandonne aux perdrix et aux lièvres une large moitié de son domaine dont cependant il est obligé de payer l'impôt. Rarement il obtient une récompense de ce travail opiniâtre sous lequel il semble succomber. La fatigue et surtout l'ennui sont gravés sur ses traits, se trahissent dans son allure et ses façons qui n'ont rien de pittoresque, pas plus que les campagnes chaque jour dépouillées des arbres prestigieux auxquels elles empruntaient leur véritable charme. Le fils du laboureur qui peut, par des moyens quelconques, acquérir la plus légère teinte d'éducation, échappe à son père, et s'empresse d'abandonner une existence dans laquelle, contre toute attente, il n'entrevoit ni joie ni bonheur.

Telle n'était pas sans doute la vie des champs que célébraient les poètes anciens; telle n'est pas non

plus celle des paysans de l'Ecosse, du Tyrol, de l'Italie, de l'Espagne et de la Suisse.

Nous laisserons à d'autres le soin de rechercher les causes du peu de rapport de nos grandes fermes ; l'agriculture est une science noble et bienfaisante qui demande à être approfondie ; et ce ne sera pas nous, habitant fortuit de contrées si diverses, qui oserons dire notre mot sur cette importante question. Seulement, sans cesse préoccupé en voyage du souvenir de la patrie, nous avons comparé avec tristesse les rudes travaux, la vie monotone de nos paysans aux labeurs plus faciles, aux existences plus variées des cultivateurs des deux hémisphères ; et nous avons conclu de ces observations que nos pays tempérés sont moins enviables qu'on ne le pense. Il nous faut lutter tour à tour contre les pluies et la sécheresse, contre les hivers trop rigoureux et les étés brûlants. Dans les latitudes extrêmes, on n'a que l'un de ces deux ennemis á combattre, et l'homme alors peut faire face aux exigences de son climat.

Il se peut que six mois après ces pluies désordonnées nos champs désolés par la sécheresse demandent en vain au ciel la centième partie des eaux que nos rivières débordées roulent à la mer. Et cependant, combien de pays où il ne pleut jamais ne souffrent pas du manque de fraîcheur ! C'est que l'industrie a prévu ce fâcheux contre-temps, et l'homme a tourné tous ses efforts vers les irrigations. Dans les plus beaux pays du monde, le cultivateur n'est souvent qu'un jardinier dont le travail se borne à arroser ses moissons. Or, ce sera sur ces divers modes d'irriga-

tions que je prendrai la liberté d'attirer l'attention de la Société ; non que je suppose ce procédé applicable, généralement du moins, à nos pays plats et humides, mais dans le simple but de faire connaître d'où dépend la richesse de tant de peuples paresseux et ignorants ; et aussi dans l'espoir que les hommes éclairés et habiles se préoccuperont d'avantage de la pauvreté comparative de nos campagnes.

Les irrigations sont de deux sortes : les unes naturelles, consistent à ménager les eaux que les montagnes déversent sur la plaine, et à les utiliser au passage ; les autres artificielles, ont pour but de puiser à un fleuve, à un ruisseau, à un étang, soit par des canaux, soit par des procédés mécaniques. Ces deux modes furent connus des Arabes, des Sarrazins, des habitants de l'immense presqu'île si déserte et si productive, où ils apprirent par la vue des oasis ce que vaut une citerne, et par les riches vallées de l'Yemen ce que rend un sol actif à qui le seconde. Les mêmes Sarrazins enseignèrent à l'Espagne ce grand secret si utile pour elle, l'Espagne le transmit à ses colonies; et, comme en reconnaissance d'un tel bienfait, le mot par lequel on désigne ces canaux, dans la *Huerta* de Valence, sur les deux rives de la Plata et par delà les Andes, est resté arabe : ce mot est *acequia* de la racine semitique *cequi*, *irrigavit*.

Dans les vallées plus ou moins fertiles qui se déroulent des deux côtés de la Cordilière, à l'est dans celles de Mendoza, de San Luis, de Catamarca, à l'ouest dans la province d'Aconcagua, l'une des plus belles du Chili, et généralement dans les pays de ce

continent qui sont privés de saison pluvieuse, il n'y a pas un champ, pas un verger qui ne puisse être arrosé, et n'ait son ruisseau murmurant et limpide. Il ne pleut jamais, du moins pas assez pour nuire aux toits plats des maisons construites en terre, et par conséquent trop peu pour le besoin des moissons. Le Chili, même dans ses parties basses, tout découpé de monts abruptes, de volcans élancés pareils à des pyramides ou à des statues de géants, reçoit encore la fraîcheur de la mer, et surtout celle des brouillards que les pitons menaçants attirent vers la terre, mais les nuées ne franchissent guères les grandes chaînes des Andes, et celles-ci, arrêtant les pluies au passage, les condensent et en font, sous forme de neiges éternelles, des trésors inépuisables qu'elles répandent goutte à goutte dans les plaines, se relâchant de leur parcimonie à mesure que le soleil les chauffe, à mesure aussi que la terre a plus besoin de ce secours. Le ruisseau, devenu torrent durant les grandes chaleurs, gonfle les canaux; chaque colon selon son rang de place arrête les eaux et baigne son champ. Le nombre des jours est réglé par la municipalité du lieu qui publie les bans d'irrigation comme chez nous on publie ceux des vendanges et l'ouverture des *communs*. Chacun est tenu de veiller à son *acequia*, de ne pas le détourner au préjudice du voisin, et de ne pas le laisser fuir vers des lieux incultes.

Ces terres élevées à 2 ou 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, naturellement travaillées par un soleil très vif et une humidité ménagée, deviennent si

faciles à remuer, si légères (et pourquoi les habitants ne seraient-ils pas paresseux!) qu'on n'y voit guère de charrue hors le cas de défrichement, ou de remise en culture après quelques années d'un repos utilisé diversement. Cinq ou six hommes plus pasteurs que fermiers retournent sans fatigue avec des pioches et des pelles un champ qui donnera deux fois de suite une belle récolte de blé. Là, ainsi que dans l'Amérique du Nord, point de sillons : on jette la semence sur le guéret, et on inonde pendant 48 heures afin que la graine s'enfonce suffisamment dans le sol ; puis on regarde pousser le froment dégagé en grande partie des herbes nuisibles que le séjour des eaux a détruites. Et comme on ne sème pas dès l'automne, la terre reposée pendant plusieurs mois est plus apte à recevoir les éléments d'une nouvelle récolte.

Dans cette même campagne de Mendoza si fertile, si brillante (avant les guerres civiles et le gouvernement désastreux des Fédéralistes) que le Chili en était jaloux, les arbres à fruits souvent arrosés se développent avec une vigueur remarquable. J'y ai vu des pieds de vigne d'une grosseur extraordinaire, des oliviers comparables aux plus fortes *souches* de nos haies. Et tout cela grâce aux *acequias*, car si la vigne et l'olivier symboles des mêmes climats du midi, chantés par les mêmes poètes tout autour de la Méditerranée, aiment que le soleil mûrisse leurs fruits, leurs racines, quand c'est la nature qui les a plantés, ils s'abreuvent volontiers aux rivières échappées des montagnes, aux ruisseaux vagabonds. Grâce encore à cet immense arrosoir que chacun peut faire jouer à

volonté, l'habitant de ces vallées bienheureuses voit pousser, avec la rapidité de la pensée, la luzerne (*alfalfa*) qu'il coupe toutes les semaines, et l'herbe de ses prairies dérobées aux steppes qui l'environnent.

La Pampa, dans son étendue illimitée, n'est pas naturellement d'un sol très riche, excepté la province de Santa-Fé fameuse par l'inaltérable fraîcheur de ses pâturages, excepté aussi les vallons privilégiés qu'abritent la sierra de Cordova, et les parties boisées assez rares; le territoire des deux grandes villes rivales, situées vers l'embouchure de la Plata, ont à souffrir des vicissitudes d'une température capricieuse : ici du sable, là des marécages; ici l'autruche, là le vanneau. Voilà pourquoi les meilleurs chevaux, les meilleurs bœufs de travail, les plus robustes mulets viennent des provinces sèches et hautes où l'industrieux colon les parque dans une prairie souvent très vaste, entourée d'un petit mur de terre comme les champs, et comme eux aussi susceptible d'être fréquemment arrosée. Les parcs se nomment *Potreros*, du mot *Potro*, poulain; l'herbe toujours renaissante y fournit la pâture à 3 et 400 animaux dans un espace qui nous paraîtrait trop restreint, et les troupeaux y passent des années entières, sans qu'on ait à songer aux provisions d'un hiver peu redouté, à peine sensible, tellement que l'étable et l'écurie sont choses inconnues. Il manquait surtout à ces plaines fuyantes des arbres d'une forme pyramidale; le cyprès était le seul; mais soit qu'il croisse trop lentement au gré du colon empressé de jouir, soit qu'on le trouve trop triste, il est relégué d'habitude dans les jardins

des monastères. Il y a quarante ans environ qu'un Espagnol apporta le peuplier au pied des Andes, il a réussi parfaitement ; et pour récompenser cet homme d'avoir doté la province d'un arbre fort appréciable là où il ne remplace pas comme chez nous les chênes à jamais regrettables, on l'a exempté d'impôts pour toute sa vie. Voilà, sans contredit, le meilleur moyen d'encourager l'agriculture !

Maintenant, passons en Asie, où rien n'est nouveau, où toute chose remonte si haut dans le passé. L'Inde n'a que deux mois et demi de saison pluvieuse ; après des chaleurs dévorantes, des brises chaudes comme le simoun, le ciel se couvre de nuages, le tonnerre gronde, c'est le signal : les pluies tombent à torrent, avec une telle force que les maisons s'écroulent ; j'ai vu les porteurs de palanquin dans l'eau jusqu'au genou dans les rues les plus fréquentées de Calcutta. Ceci commence à la fin de juin pour la côte de Coromandel, le Bengal, le Pegou, etc. ; mais dès le 15 septembre, les nuages disparaissent et le soleil brillera sans se voiler jusqu'à la mousson suivante. Mousson est le mot Arabe *Mounsoum*, saison, parce que c'est la saison par excellence, celle qui décide du sort des récoltes, celle sans laquelle tout périrait, animaux et forêts. On l'attend avec impatience comme la crue du Nil, les poètes la célèbrent comme le plus magnifique des printemps. En effet, huit jours après la première pluie, tout est redevenu vert. Les plantes grimpantes s'accrochent aux aspérités des murailles, aux portiques des pagodes, et fleurissent au cou des statues ; les graminées jaillissent jusque sur le dôme

des mosquées, les lianes ranimées enlacent le figuier sacré avec une nouvelle vigueur, les mimosas entrouvrent leurs fleurs fines comme la soie, les palmiers secouent leurs parasols, les oiseaux chantent et voyagent.

Chaque village, je dirais volontiers chaque maison a son étang, son bassin qui se remplit jusqu'aux bords : creuser un de ces réservoirs est une œuvre méritoire, y adapter des marches est presque un acte de sainteté, tant ces pièces d'eau sont indispensables aux Hindous. D'ordinaire les jardins sont disposés autour de ces étangs ; une citerne plus profonde est établie à l'un des angles, et c'est là qu'on puise l'eau pour arroser les parterres et les potagers, car il faut des fleurs aux peuples de l'Inde pour orner leurs temples et leurs maisons, il en faut aux femmes pour tresser les guirlandes dont elles décorent leurs chevelures ; et l'on conçoit le rôle important assigné aux végétaux dans la nourriture d'une nation qui s'interdit presque généralement l'usage de la viande.

Dans cette citerne plonge le sceau suspendu au balancier d'un puits presque semblable aux nôtres; mais ce balancier est mis en mouvement par un ou plusieurs hommes qui le font incliner en avant et en arrière avec leurs pieds, en courant d'un pas rapide sur cette mince pièce de bois : pour ne pas tomber, ce qui arrive cependant quelquefois, ils s'appuient à un espalier de bambou fixé sur le poteau vertical qui est la partie immobile de l'appareil, et là, piétinant comme des écureuils, en plein soleil, ils chantent en voyant jaunir leurs bananes; dans les moments de

loisir, ils détachent d'en haut le coco à peine mûr dont le lait abondant les rafraîchit, puis ils reprennent leur travail et leur chanson. Cette chanson, c'est un hymne en l'honneur du Dieu qui a versé la pluie bienfaisante recueillie dans le bassin, ce sont des stances à la louange de la divinité redoutée dont le temple antique fait surgir son dôme à leurs yeux, par dessus l'épais feuillage des arbres gigantesques qui semblent le voiler à la vue des profanes.

Là où un champ plus vaste réclame une plus grande quantité d'eau, l'Hindou emploie deux sceaux plus forts suspendus à une corde faite de la bourre du coco (coir), laquelle passe dans une poulie et s'adapte au joug de deux buffles ou de deux petits bœufs bossus du Malabar, qui font monter le sceau en descendant sans fatigue sur un plan incliné et reviennent sur leurs pas à reculons pour redescendre encore. Les Gauchos de la Pampa qui conduisent leurs filets de pêche et ramassent le bois des forêts à cheval, emploient à peu près le même moyen pour puiser aux citernes, avec cette différence qu'ils montent sur les chevaux ou les dirigent à coups d'éperons.

C'est particulièrement chez les Mahrattes fort riches en bétail que j'ai vu se servir de bœufs pour les irrigations; les patientes bêtes obéissent à la voix du cultivateur qui les fait avancer ou reculer en filant des sons particuliers qui ne ressemblent à rien d'humain. Depuis une semaine j'entendais incessamment cette gamme fantastique sans comprendre d'où elle pouvait provenir. Une nuit enfin, la lune brillait et j'errais aux abords d'une vaste pièce d'eau cherchant une

place fraîche et exempte de serpens pour m'asseoir et jouir à mon aise de l'admirable température d'une nuit d'hiver sous les tropiques : ce cri prolongé périodiquement interrompu par le grincement de la poulie semblait tantôt sortir de l'étang, et je le prenais pour la voix du héron, tantôt partir des arbres voisins, et je m'imaginais entendre le sifflement de quelque singe malin. J'avançai doucement, jusqu'auprès du laboureur Mahratte qui laissa son narguilé et se leva brusquement pour me faire un *selam ;* je ne sais lequel de nous deux fut le plus surpris de la rencontre. Ah ! ravissantes nuits de l'Inde ! merveilleux climats ! que nos printemps ne valent-ils les plus tristes de vos hivers !

La culture du riz exige aussi dans l'Inde un grand développement de canaux et d'irrigations ; et l'eau des pluies que verse la mousson ménagée avec soin est indispensable à cette récolte dont dépend la vie de plus de cent millions d'hommes. En somme il n'y a pas dans l'Inde un si petit jardin qui n'ait une, deux et même trois citernes dans lesquelles le jardinier puise au moyen de deux cruches qu'il porte suspendues à des filets aux deux extrémités d'un bambou ; il verse l'eau sur sa main pour l'écarter dans sa chute et remplir le but qu'atteint chez nous la pomme de l'arrosoir.

Mais l'Egypte est encore par excellence le pays des irrigations, parce que l'Egypte gâtée par son Nil veut tout transformer en terrain d'alluvion. La méthode la plus usitée, et elle l'était déjà du temps des Pharaons, c'est une grande roue armée de sceaux et

mise en mouvement par une petite roue d'engrenage adaptée elle-même à une poutre verticale qui est l'essieu, et à cet essieu est joint le timon auquel on attèle des buffles, les plus obéissants de tous les quadrupèdes, les plus dociles, les plus faciles à satisfaire pourvu qu'il y ait à leur portée un ruisseau où ils puissent se plonger à la manière des crocodiles, ne laissant que les yeux hors du courant.

L'eau qui s'échappe des godets de la roue (1) se déverse dans des tuyaux qui la conduisent de canal en rigole jusqu'à l'extrémité des jardins, des vergers et des champs. A vrai dire, l'entretien des jardins exige plus de buffles que d'hommes, et ces lieux de promenade ne ressemblent point à ce qu'ils sont chez nous.

Tantôt c'est un vaste enclos, un parc dans lequel on se promène à cheval, divisé en carrés consacrés chacun à une culture spéciale : celui-ci planté de vignes, celui-là de figuiers ; ici des groupes de mimosas, là des quinconces d'orangers. Tantôt ce sont des parterres disposés avec plus de goût, des tonnelles si serrées que le jour y pénètre à peine, de petites allées pavées de sable rouge tournant avec mystère autour de frais bassins ; des fleurs rares s'épanouissent toute l'année dans ces gracieux jardins ; les oiseaux que chasse notre hiver vont s'y réfugier à

---

(1) Il y a proprement deux espèces de roues ; l'une à jantes creuses est d'un mécanisme très simple, l'autre que met en mouvement un double chapelet de sceaux de métal est aussi compliquée que nos machines à vider la vase des ports.

l'envi, et de hauts murs tapissés de feuillage défendent aux regards des passants ces solitaires asiles où le maître laisse errer ses femmes. Dans les enclos situés aux bords du canal Mahmoudieh près d'Alexandrie, et qui tous se déploient en gradins, l'eau est répartie de manière à venir arroser le pied de chaque plante : ce sont des milliers de petits ruisseaux invisibles murmurant à peine sous les fleurs et retenus par de jolis cailloux.

A nous, il nous faut de grands parcs où les arbres verdoyants se déroulent dans une perspective hardie et attirent nos pas vers des horizons lointains souvent factices, mais en harmonie avec notre besoin d'activité et de mouvement. L'Egyptien, que le désert presse de toutes parts et chez qui tout atteste l'amour du repos, sera heureux s'il peut étendre son tapis sur le gazon à l'ombre d'un dattier, s'enivrer à la fois de la fumée de sa chebouk et du parfum des tubéreuses, ou s'endormir du plus nonchalant sommeil au bruit d'un jet d'eau retombant sur les dalles de granit.

Aussi rien n'égale le calme qui règne dans ces jardins, ils demeurent éternellement frais sous un ciel brûlant ; on dirait que la rosée inutile au désert s'amasse sur ces parterres privilégiés. Dans les grands enclos d'Abbas Pacha gouverneur du Caire et d'Ismael Bey, près du port d'Alexandrie, dans le jardin de botanique fondé par Méhémet Ali dans l'Ile de Roda, près de l'ancien nilomètre, on s'étonne de fouler aux pieds un sol doux et humide comme celui que les flots ont baignés ; et çà et là, à l'angle des parterres, on voit de beaux buffles dirigés par des Nubiens noirs

comme eux, tourner d'un pas solennel et mesuré autour des précieuses citernes dont ils versent complaisamment les eaux à travers les plus belles plantes du monde.

On commence aussi à se servir de moulins à vent, qui font monter les eaux à une plus grande hauteur, sont fort appréciés ; mais ce système est dispendieux en ce qu'il faut confier ce mécanisme tout européen à la direction d'ouvriers italiens ou français, sujets à s'exagérer la valeur de leurs services.

Dans toute la vallée du Nil, les grandes cultures de coton, de maïs, de *doura* (espèce de millet) sont arrosées directement par les débordements du fleuve, ou indirectement par les canaux dans lesquels on garde les eaux pour s'en servir plus tard au besoin ; — les terres de pure alluvion peuvent seules donner quatre récoltes par an. Dans les fermes trop pauvres pour avoir des roues et des buffles, comme aussi dans les lieux trop bas pour permettre d'établir ces appareils, on a recours à des réservoirs qui s'emplissent aux crues du Nil. Sur le parapet, sur la digue qui sépare cet étang des canaux auxquels il doit correspondre, deux hommes sont assis, tenant dans leurs mains, par des cordes fixées aux extrémités, un cuir ou un vase quelconque ; par un mouvement rapide, ils plongent ce vase dans le réservoir et lancent l'eau qu'il contient par-dessus la digue dans les rigoles qui la conduisent à travers les champs. Le travail devient plus pénible à mesure que l'étang se vide, mais le fellah est depuis des siècles accoutumé à de rudes fatigues. En résultat, ce

mode est encore le moins coûteux, car qu'est la main d'œuvre, la journée d'un homme en Orient! Il est appelé *Mandal* par les Arabes.

Tels sont les moyens par lesquels les cultivateurs des pays arides ou brûlants entretiennent une fraîcheur incessante au milieu de leurs champs. Là où le ciel refuse ses pluies, l'homme a su se rendre maître des eaux, et le soleil est devenu son auxiliaire. Dans les pays soumis aux moussons, ces canaux peuvent servir à entraîner l'excédant des pluies et à assécher convenablement le sol qu'ils vivifient durant un long été. Ici sur la limite extrême du désert, là au milieu de steppes incultes et privés d'arbres, ailleurs à la lisière des montagnes les plus inhospitalières, on voit croître et mûrir les plus riches moissons, les plus beaux fruits : il semble que la terre reconnaissante envers l'homme qui veille avec sollicitude à son premier besoin se plaise à lui prodiguer ses dons les plus précieux. Pourquoi dans nos climats répond-elle comme à regret aux travaux incessants, aux labours multipliés, et même aux améliorations du cultivateur résigné?

RAPPORT

Fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, concernant des semis et plantations de Mûriers, exécutés par M. Costa, *italien, sur les fermes de la Grande-Fontaine et de la Petite Barre, commune de Villevêque, à environ un myriamètre quatre kilomètres d'Angers.*

Messieurs,

La Commission que votre Président, d'après la demande de M. Costa, pépiniériste et directeur de magnaneries, demeurant à Villevêque, canton nord-est d'Angers, avait chargée de visiter les diverses sortes de mûriers établis par ce dernier sur deux fermes situées dans la commune de Villevêque et appartenant à M.me la marquise de la Rochequairie, appelées, l'une la Grande-Fontaine, l'autre la Petite-Barre, s'est rendue, le 24 juin de la présente année, au chef-lieu de la première de ces fermes. M. Costa, prévenu de son arrivée, s'y est également rendu. C'est conduite par lui et en sa présence que la Commission a opéré l'examen dont il s'agissait. Les mûriers placés sur le territoire de la Grande-Fontaine ont d'abord été soumis à ses observations.

Ce territoire lui a présenté, sur différentes pièces ou portions de pièces, des arbres et rudiments d'ar-

bres qu'on peut diviser en cinq classes, d'après leur âge et leur destination;

Savoir :

1° Mûriers plantés à demeure en 1840;
2° — En pépinières, destinés à former des pieds-mères, et établis au cours de la même année;
3° — Semés, aussi en 1840;
4° — En pépinières, dont la plantation, commencée le 25 mai 1841, a continué depuis;
5° — Semés en juin 1841.

Les semis de l'année, opérés en grand sur un terrain de transport ou alluvion, à la proximité d'une eau courante, offraient déjà, quoique naissants pour ainsi dire, un aspect satisfaisant, et pourront acquérir, avant l'époque favorable pour la mise en pépinière, assez de force pour être plantés sur les lieux ou livrés au commerce.

Le moyen employé par M. Costa pour garantir les jeunes semis de mûriers des coups de soleil, est simple, et pourrait être appliqué à des semis de toute autre sorte, qui auraient à craindre les excès de l'irradiation solaire. Ce moyen consiste à mêler quelques graines de chanvre aux graines de mûriers, à semer le tout ensemble : le chanvre, levant le premier, protège les mûriers naissants; mais, à mesure que les brins de chanvre croissent et se développent, on leur fait subir des éclaircies, par arrachement, pour procurer plus de terre et d'air à leurs pupilles; lors-

que ces derniers ont acquis assez de force pour se passer de protection, les brins de chanvre restant sont arrachés avec précaution, ou, encore mieux, coupés rez-terre, après quoi leurs racines, qui se décomposent promptement, deviennent plutôt utiles que nuisibles à celles des jeunes mûriers.

Après les semis de l'année courante, ceux de deux ans, peu éloignés des premiers, ont attiré notre attention. Leur état est parfait : on avait, sans doute, pris à leur égard les précautions dont nous venons de parler, précautions d'autant plus nécessaires que l'été de 1840 fut assez brûlant pour les plantes, comme on peut se le rappeler. Nous avons été frappés surtout de la bonne mine des multicaules, qui ne paraissaient pas avoir souffert de l'hiver dernier. D'après cela, ne serait-il pas permis de croire que cette variété tendrait à s'acclimater par la semaison? ce qui serait grandement à souhaiter; car ses nombreuses qualités ont été promptement reconnues, et peut-être sa propagation aurait-elle été beaucoup plus rapide, si un agriculteur distingué (1) de l'un de nos départements méridionaux (2) n'eût annoncé que, dans son canton, les gelées de printemps avaient été très préjudiciables à cette variété. D'autres agriculteurs, il est vrai, d'après des expériences faites en climats divers, ont cru pouvoir avancer qu'elle était propre à braver, soit les hivers rigoureux, soit les

---

(1) M. le baron d'Hombres-Firmas, correspondant de l'Institut, à Alais.

(2) Le Gard.

gelées printannières. Des circonstances inaperçues ont pu concourir à produire des effets aussi opposés.

M. Costa considère les hybrides obtenus du mûrier multicaule et du mûrier de Canada comme éminemment précieux pour notre pays, étant plus propres, selon lui, que le multicaule pur, à braver la rigueur des hivers, procurant des produits aussi abondants, aussi estimables, et se multipliant avec une égale facilité.

En général, les semis de M. Costa n'offrent pas ce mélange si fâcheux d'espèces qu'on remarque en beaucoup d'autres. Ils nous ont semblé se composer de *Moretti* ELATA, de *multicaules* et de *Moretti simples* trois espèces de première qualité pour l'éducation des vers-à-soie.

Une autre collection de mûriers a pareillement intéressé votre Commission. Elle est formée de nouvelles espèces tirées d'Italie par M. Costa. Ce sont, pour la plupart, des *hybrides d'*ELATA, de *multicaules*, et autres variétés diversement combinées. Toutes présentent une végétation admirable, les plus belles feuilles, et semblent faites pour supporter aussi bien nos frimas que le mûrier blanc commun. Comme il serait difficile de se procurer des graines propres à reproduire ces excellentes variétés, des *pieds-mères* sont établis avec ordre, et disposés de manière à en faciliter la propagation, tant par bouture que par couchage. Déjà M. Costa s'est procuré ainsi un grand nombre de nouveaux sujets; par la suite il en aura surabondance.

Après avoir examiné les semis et les pieds-mères, la Commission s'est dirigée vers les pépinières, qui sont pareillement établies sur une vaste échelle. La pépinière par laquelle a commencé notre visite n'occupe pas moins de quatre hectares quinze ares; les élèves, dont la plantation ne date que du 25 mai dernier, s'y montrent au nombre de quatre-vingt-dix mille, en pleine vie : la plupart sont des ELATA, les autres des *Moretti simples*, puis des *multicaules* : tous ont parfaitement réussi.

L'espèce ELATA, qui domine d'une manière remarquable dans le haut de la pièce, a été plus spécialement l'objet des observations et des louanges de la Commission. En somme, cette belle pépinière fait honneur à M. Costa, et rend un témoignage bien éclatant des soins multipliés et intelligents qu'il a dû lui consacrer, son établissement ayant eu lieu hors saison. Les multicaules, d'abord simples fractions de rameaux dépourvus de racines, ont dû surtout lui faire éprouver des craintes, malgré l'extrême facilité avec laquelle cette espèce se propage par boutures.

Une second pièce ou portion de pièce en pépinières, d'une contenance d'environ un hectare quatre-vingt-cinq ares, peu éloignée de la pièce dont nous venons de rendre compte, et faisant comme elle partie du territoire de la Grande-Fontaine, ne nous a pas paru moins recommandable, tant pour la vigueur de la végétation que pour le bon choix des espèces, auquel on devrait s'attacher plus qu'on ne paraît l'avoir fait jusqu'ici en ce département, où

néanmoins l'industrie sérigène acquiert journellement de nouveaux prosélytes.

Le nombre des jeunes plants qui existent sur les deux pièces dont il vient d'être question, ensemble d'une contenance de six hectares, doit former un total de cent trente mille individus, tous mis en mai 1841 à la place où on les voit. On peut déjà se faire une idée de l'importance de l'établissement créé par M. Costa.

Ce cultivateur a rencontré dans son opération ce que l'on trouve ordinairement, des terrains inégaux en qualité. Sur quelques parties de ces pièces l'infériorité des plants indique, dès le premier coup d'œil, l'infériorité du sol; mais ce défaut n'est pas sans remède : au moyen d'engrais plus ou moins actifs, plus ou moins abondants, on peut presque toujours niveler la végétation d'une pépinière quelconque, et l'on ne saurait trop s'empresser de le faire.

La Commission a remarqué que M. Costa a peut-être trop rapproché ses plants dans la formation de ses pépinières. L'inconvénient d'un tel rapprochement ne se manifeste pas la première, ni même la seconde année; mais, au cours de la troisième, les plants se joignent par les racines comme par les rameaux : de là un ralentissement sensible dans leur végétation. Il est vrai que M. Costa se propose de prendre, pour ses plantations à demeure, un rang sur deux, ce qui dégagera les sujets restants. Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître que M. Costa ne s'écarte point des règles sans avoir des vues particu-

lières ; il compte, sans doute, sur une vente heureuse pour se dédommager de l'inconvénient qui vient d'être signalé.

La taille qu'il pratique pour ses jeunes plants consiste à pincer l'extrémité de leurs rameaux encore herbacés, la première et la seconde année de l'établissement de ces mêmes plants en pépinières, ce qui les fait buissonner et grossir notablement du collet; la troisième année, il les rabat, et obtient une tige de deux mètres au moins, devant former des arbres à tiges lisses et peu noueuses. Ce moyen, dont l'emploi n'est pas nouveau, ne se trouve pas propre à toutes sortes d'arbres. En général, il est préférable de rabattre dès la seconde année ; car on voit le pied d'un grand nombre de sujets qui n'ont été rabattus qu'au cours de l'année suivante, devenir durs, bouder, et même ne fournir aucune nouvelle pousse : à cet égard les exemples abondent, surtout parmi les arbres dits *forestiers*. Mais M. Costa est guidé par sa longue expérience dans la manière de conduire le mûrier blanc. C'est ordinairement à la sève montante qu'il le rabat : ce retranchement subit oblige la sève à se porter sur un même point, et détermine la reproduction du bourgeon.

Nous ne devons pas oublier une autre pièce, qui est de six hectares quarante-quatre centiares et dépend encore du territoire de la Grande-Fontaine. Les plantations qu'elle présente ont eu lieu en 1840. Elle réunit à elle seule 9,783 mûriers placés à demeure : 555 sont greffés en espèces reconnues propres à donner de la soie de première qualité; les autres sont des

sauvageons qui attendent la greffe, et auront sans doute le même mérite que les premiers.

Les plantations dont nous venons de parler n'ont pas tout-à-fait rempli les vues de M. Costa, bien qu'elles paraissent avoir été opérées avec le plus grand soin : l'on y reconnaît, malheureusement, l'absence d'un auxiliaire indispensable, et qui n'aurait pas manqué si *vouloir* et *pouvoir* étaient même chose. Au reste, le préjudice n'est pas irréparable, et l'emploi de la substance qui a fait défaut pourrait encore avoir lieu avec efficacité; la perte, alors, se réduirait à peu près au retard du bénéfice.

En résumant les impressions que lui ont fait éprouver les semis, les pépinières et les plantations à demeure de la Grande-Fontaine, visités par elle en détail, la Commission n'hésite point à décerner des témoignages de satisfaction à M. Costa, tant pour le bon choix des espèces que pour la bonne méthode de culture. Il faut, comme lui, non-seulement aimer ce genre de végétaux, mais avoir une parfaite connaissance de tout ce qui s'y rapporte, pour tenter une aussi vaste entreprise et l'accomplir avec succès. Chacune des nombreuses variétés que présente cette branche importante de la famille des *artocarpées*, exige une appréciation et des études, des soins spéciaux, ayant des propriétés, des défauts et des qualités spéciales; chacune veut qu'on ait égard à mainte et mainte circonstance pour la position à lui donner, soit en pépinière, soit dans les plantations à demeure. Il y a des conditions particulières à remplir relativement aux sujets qu'on destine à recevoir des

greffes d'autres espèces plus distinguées, mais aussi plus délicates. M. Costa, d'après sa propre expérience, atteste qu'on n'améliore pas moins les hybrides du genre mûrier, que ceux de beaucoup d'autres végétaux, en les greffant.

Votre Commission, Messieurs, a vu dans les différentes sortes de mûriers établis sur le territoire de la Grande-Fontaine une collection précieuse d'espèces originales et hybrides. La nature du sol, profond, sablonneux, gras, et reposant sur un calcaire peu compacte (1), a, sans nul doute, puissamment concouru à la prospérité des semis et des plantations; mais savoir bien choisir les terrains propres à chaque sorte de plante est un des plus grands mérites de l'agriculteur : l'infériorité signalée de quelques parties des pépinières de M. Costa, comme nous l'avons dit, n'a pas dépendu de lui.

Votre Commission s'est transportée à la ferme de la Petite-Barre, pour continuer l'examen que vous lui aviez confié. Le sous-sol des pièces louées à M. Costa est calcaire comme à la Grande-Fontaine; mais la couche de terre végétale qui le recouvre est loin d'offrir les mêmes avantages pour la culture du mûrier. La majeure partie de chacune de ces pièces est basse, humide; le sol supérieur de l'une d'elle est comme tourbeux. Voici les moyens qu'a pris M. Costa pour diminuer ces inconvénients : il a divisé ses terrains en planches semblables à celle sur les-

---

(1) *Calcaire crétacé inférieur, marneux.*

quelles on plante la vigne en ce département et dans les pays voisins, moins larges toutefois, et plus élevées, surtout à leur centre; il a planté ses mûriers sur une seule ligne, qui forme la crête de ces mêmes planches; il en résulte que les eaux pluviales ne sauraient stationner au pied de ses arbres, et que la terre comme tourbeuse se trouve un peu corrigée par le mélange d'une certaine quantité du sol calcaire qu'elle couvrait. Il est facile, au reste, de remarquer que les intervalles profonds qui règnent entre les planches ne conserveront jamais bien long-temps ni les eaux que les pluies y auront versées directement, ni celles qui s'y seront réunies par infiltration, le sous-sol se trouvant éminemment sec et perméable de sa nature. M. Costa se propose d'ajouter à ces moyens artificiels et naturels de desséchement, des tranchées, des fossés allant en sens divers.

M. Costa taille ses mûriers en automne, les fait déchausser en février; ils sont recouverts aussitôt qu'ils commencent à pousser, c'est-à-dire, en avril, ou même dès la fin de mars; vers la fin de juin ils reçoivent un binage.

Chaque rangée d'arbres plantés à demeure est à trois mètres de la suivante, soit à droite, soit à gauche; pareille distance est observée entre chaque pied et le suivant comme le précédent, sur la ligne où ils sont placés, ligne formant la crête de sa planche, ainsi que nous l'avons dit. Ces arbres, élevés en buissons et d'espèces diverses, ont été mis en 1839 à la place qu'ils occupent définitivement. La plupart ont acquis une assez grande force, principalement les

pieds qui se trouvent sur les portions les plus hautes des pièces. Ces plantations présentent le mûrier blanc commun, le mûrier de Calabre à fruit rose, le mûrier d'Italie, le mûrier romain, etc. Il les a employés ou destinés tous à servir de sujets pour greffer ses variétés hybrides, dont il fait le plus grand cas, et qui, suivant lui, conviennent mieux que toutes autres aux terrains humides : il a vu en Italie de ces mêmes variétés qui végétaient fort bien sur des terres marécageuses.

Quoi qu'il en soit, les mûriers qui garnissent actuellement une grande partie des pièces dépendantes de la ferme de la Petite-Barre, excepté les *Moretti simples* et les *Moretti* ELATA, annoncent par leur feuillage jaune et dur, combien ils souffrent de l'humidité du sol. La température italienne et celle de notre département sont loin d'être semblables ; telle plante dont une eau souvent tiède accélère la végétation, dépérirait si on la mettait en contact avec une eau presque toujours froide.

En tout cas, M. Costa devrait être excusé, n'ayant pas eu d'autres terrains à sa disposition pour ses plantations à demeure. Il y a toujours un grand mérite à tirer un parti aussi avantageux des terrains dont il s'agit ; car ils paraissent encore moins propres à la plupart des autres cultures lucratives qu'on pourrait y faire. Puis, nous devons le dire, peu d'années ont été moins favorables que celle-ci aux terres basses ; si les saisons avaient suivi leur marche habituelle, les plantations de la Petite-Barre eussent probablement offert un aspect tout différent. Le mûrier, susceptible d'être

assimilé au noyer sous certains rapports, est presque sans cesse en végétation, d'un hiver à l'autre; dans les circonstances et conditions où le noyer souffre ou bien prospère, il souffre ou prospère également.....

M. Costa n'est pas venu faire en Anjou ses premières épreuves du sol et du climat français. Les récompenses qui lui ont été décernées par un département voisin, le département d'Indre-et-Loire, attestent suffisamment son intelligence et son habileté pour le genre de culture auquel il se livre.

Compte fait des mûriers plantés sur les pièces de terre de la Petite-Barre, affermées à M. Costa, il s'en trouve 8,260, dont 1,347 greffés avec hybrides, et 6,913 sauvageons en état d'être greffés.

RÉCAPITULATION

DES MURIERS PLANTÉS SUR LES DEUX FERMES :

Pépinières. . . .	130,000 individus.	139,783
Plantations à demeure.	9,783	

La Petite-Barre.

Plantations à demeure.	8,260
TOTAL.	148,043

Dans ce nombre 1,902 sont déjà greffés en place, tant sur les pièces de la Grande-Fontaine que sur celles de la Petite-Barre.

Il y a peut-être à la Grande-Fontaine jusqu'à 100,000 pourrettes de mûriers divers, qui seront

recevables au mois d'octobre prochain. Le nombre de pieds-mères s'élève à cent et quelques.

La contenance de la totalité des terrains affectés à l'entreprise dont il s'agit peut atteindre à environ 16 hectares.

M. Costa ne laisse pas inutiles les rejets de ses fossés de clôture : il les garnit de mûriers blancs communs, qui forment des haies d'une végétation brillante. Lorsqu'après avoir fourni d'abondantes récoltes, elles commencent à durcir, M. Costa les renouvelle par la greffe, qu'il a toujours pratiquée avec succès, en déchaussant le sujet, pour le couper et entrer dans le sol même, ce qui en fait un arbre presque franc de pied.

M. Costa nous a dit que dans aucune des plantations de mûriers blancs qui lui doivent leur existence ou qu'il a dirigées, soit en France, soit en Italie, il n'a souffert le moindre effeuillement jusqu'à ce que les plants à demeure eussent passé cinq années pour le moins à leur place définitive. Durant ce laps de temps l'arbre grossit et se fortifie : les récoltes qu'on en obtient ultérieurement sont plus abondantes et plus avantageuses au total, qu'elles ne l'eussent été si on l'avait mis plus tôt à contribution. Les sujets qu'on effeuille prématurement ne tardent pas à devenir rachitiques et sont promptement usés.

De ses mûriers types et hybrides, M. Costa a fait un herbier qui sera déposé au local de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, boulevard des Lices, et dont l'inspection pourra compléter et éclaircir notre rapport.

Voilà, Messieurs, le sommaire de ce que votre Commission peut vous dire actuellement sur l'entreprise de M. Costa, qui n'est que le prélude d'une autre plus coûteuse, celle d'une magnanerie construite et meublée d'après les meilleurs principes, et où se consommeront les produits des arbres qu'il a plantés à demeure. Les constructions doivent commencer au cours de cette année.

Les éloges que nous venons d'accorder à M. Costa ne sont peut-être pas au niveau de son mérite; mais votre Commission a mieux aimé rester au-dessous de la vérité que de courir la chance de l'exagération souvent plus préjudiciable qu'une critique modérée. Elle ne saurait, toutefois, se refuser à dire ou répéter que les belles espèces originales et hybrides introduites et cultivées en grand dans notre pays par M. Costa réclament une attention toute particulière. Elle pense que vous partagerez l'intérêt que lui a inspiré un étranger qui paie de cette façon l'hospitalité qu'il a trouvée dans notre patrie. Ses ressources personnelles sont aussi faibles que sa famille est nombreuse (1). En fallait-il davantage pour vous prier de le recommander à la fois au Gouvernement et au Conseil-Général du département que nous habitons? En lui accordant les récompenses qui lui sont dues, on ferait chose utile, non-seulement pour notre contrée, mais pour la généralité de ce royaume, où l'industrie sérigène aspire à se développer, et n'a peut-être be-

(1) Il est père de sept enfants.

soin pour cela que d'encouragements donnés à propos, d'encouragements de nature à exciter l'émulation, ce grand mobile des actions humaines, ce second créateur.

Votre Commission aurait voulu témoigner d'une manière plus efficace à M. Costa la satisfaction que ses entreprises lui ont fait éprouver ; mais, ne pouvant aller au-delà de ce que permettent vos réglements et la faiblesse de vos moyens pécuniaires, elle se voit contrainte de se borner à vous proposer de lui décerner le titre de membre correspondant et une médaille en argent. (1)

Votre Commission n'aurait rempli que la moitié de sa tâche, si, après s'être efforcée de rendre justice à M. Costa, elle oubliait la personne généreuse sans laquelle ses talents et sa bonne volonté eussent été stériles pour ce pays. Honneur et bénédiction aux propriétaires qui savent faire un pareil usage de leur fortune, et qui, ainsi que M.me de la Rochequairie, la considèrent moins comme une source de jouissances personnelles que comme un instrument placé entre leurs mains pour travailler au bien public et secourir les malheureux ! Votons, Messieurs, votons une mention honorable à M.me la marquise de la Rochequairie !

Espérons aussi que l'industrie sérigène de notre département ne tardera pas à recevoir un complément

---

(1) Au moment de terminer l'impression de ce rapport, nous apprenons la mort de M. Costa, et nous ne pouvons que nous associer aux regrets que laissera, parmi les amis de l'horticulture, un homme aussi distingué.

sans lequel il lui serait difficile de prendre l'essor et de devenir vraiment profitable : nous voulons parler d'un moulin à soie qui serait établi en cette ville, aux frais du Département aidé par l'Etat (1).

Angers, le 26 juin 1841.

Les Membres de la Commission : De Beauregard, Président ; Millet, L. Chanlouineau; Lebreton aîné, principal rapporteur.

NOTA. Le bail que M.me de la Rochequairie a consenti à M. Costa, pour ses plantations de mûriers et la magnanerie, est de 25 années.

CATALOGUE

des espèces ou variétés de mûriers qui forment les pépinières de la Grande-Fontaine.

M. multicaule (*Multicaulis.* — M. Perrottet.)
multicaules hybrides, obtenus en 1829.
multicaules hybrides, obtenus en 1834.
blanc ordinaire d'Italie, et dit *cento regi.*
Moretti, *de Pavie et de Padoue.*
Moretti *hybrida elata.*
foglia doppia.
Moretti, *nouvelle variété.*
colombasse.
parchemins.

---

(1) Un moulin existant à Tours, et pour l'établissement duquel les conseils de M. Costa sont loin d'avoir été inutiles, pourrait servir de modèle.

Parmi les moyens propres à amener le développement de l'industrie sérigène on ne doit pas omettre les encouragements aux fileuses qui se distinguent. Le 20 novembre dernier, quelques-unes d'entr'elles, à l'occasion d'une exposition de produits de cette industrie, ont reçu de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, des récompenses pécunaires. Il faudrait pouvoir augmenter et multiplier les récompenses de cette nature.

M. multicaules hybrides, (*var. obtenues en* 1840, *à la Grande-Fontaine.*)
(de Mayne.)
grazziola.
romain.
dur.
colombassette.

CATALOGUE

des espèces ou variétés de mûriers qui composent les plantations à demeure de la Petite - Barre et de la Grande-Fontaine.

M. blanc ordinaire d'Italie.
Moretti.
romain à fruit blanc.
romain à grandes feuilles.
mas pedemontana.
latifoglia.
foglia doppia.
grosse reine.
rosa calabrica.
rosa Dandolo.
rosa constantinopolitana.
belle blanche.
romain à fruit gris.
dit *cento regi.*

Dans sa séance du 6 août 1841, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a approuvé les conclusions du rapport ci-contre.

Le Secrétaire-Général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

MILLET.

Il a été proposé au Conseil Général de Maine et Loire, dans sa séance du 3 septembre 1841, par sa quatrième commission :

1° De mentionner avec éloge le nom de M. Costa, comme créateur de pépinières et plantations de mûriers faites sur le domaine de M.me la marquise de la Rochequairie, dans la commune de Villevêque; 2° D'exprimer le désir de voir bientôt une filature modèle s'établir sur l'arrondissement de Saumur, dans le double but d'encourager la production de la soie et d'élever sa valeur commerciale dans le département; 3° De prier M. le Préfet de vouloir bien rechercher les moyens de la créer, et de faire connaître, s'il y a lieu, l'année prochaine, les conditions auxquelles il pourrait accorder son concours a une telle création.

A cet égard, on se permettra de faire observer qu'une seule filature, établie à Saumur ou dans les environs, serait trop éloignée pour les habitants de la majeure partie du département qui se livreraient à l'industrie sérigène. Elle tend à se propager aux environs d'Angers et jusqu'aux extrémités de l'arrondissement de Beaupreau. Des plantations considérables, faites par M. le marquis de Colbert, auprès de son château de Maulévrier, sur des terrains granitiques, ne peuvent manquer de réussir, ces terrains convenant parfaitement à plusieurs sortes de mûriers. Il ne serait pas trop difficile à la fabrique Choletaise de s'étendre aux tissus de soie, si elle trouvait la matière première, non-seulement dans son voisinage, mais dans son propre ressort. On connaît l'aptitude des Vendéennes pour le filage et la manutention des fils. Ces opérations, les petits travaux et les soins multipliés qu'exigent les magnaneries, leur fourniraient des occupations lucratives: elles n'en ont point aujourd'hui.

M. de Colbert a su diminuer ses frais de plantation par diverses cultures intercalaires. On remarquait surtout avec plaisir, entre les rangs de mûriers plantés à demeure, dans une pièce située au sud de Maulévrier, à gauche du chemin qui conduit à la métairie des Granges, etc., pièce où l'on entre par un portail antique décoré des armes de la maison de Gouffier, des betteraves fourragères ou *disettes* de la première grosseur. Il est à croire que ces plantes dont la présence n'a pas paru nuire aux jeunes mûriers, ne leur a non plus causé aucun tort pour l'avenir; elles ne couvraient pas trop le terrain, et s'attaquaient probablement à des sucs, autres que ceux propres à ces arbres. Par le défoncement, la partie du sol anciennement ameublie a été mise à la place de la première couche du sous-sol, qui forme actuellement la superficie et n'était pas entièrement divisée lorsqu'elle a reçu les betteraves. Mais l'on sait que la terre produite par la division, même imparfaite, du sous-sol granitique d'un terrain cultivé depuis longtemps, est doué d'une extraordinaire fertilité, qui cesse dès la 2 e ou 3 e année. Cette terre réclame alors de plus fortes fumures que l'ancien sol, pour ne produire que des récoltes médiocres pendant une assez longue période. Une certaine quantité de terre argileuse l'amenderait sans doute efficacement; car l'évaporation qu'on est obligé de lui faire subir en la cultivant paraît l'épuiser autant que les plantes qu'elle est chargée de nourrir.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

5e Volume. — 2e Livraison.

ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE VICTOR PAVIE.

1843.

NOTICE

SUR

OLIVIER DE SERRES,

Par M. Alfred De Fallour.

Les livres d'agriculture sont-ils utiles ou nuisibles à cet art, qui se compose surtout de pratique, et qui ne s'acquiert que par la fréquentation assidue des cultivateurs de profession? Cet art, guidé du fond d'un cabinet par des hommes de théorie, et par conséquent d'imagination, ne court-il pas le risque de s'égarer à leur suite et d'amener des résultats diamétralement opposés à son but, c'est-à-dire des déceptions pour produit net, et la ruine au lieu de l'amélioration des terres et des fortunes? C'est là une question, Messieurs, souvent et vivement controversée; c'est un débat que, pour mon compte, je me garderai bien de renouveler aujourd'hui, estimant que vous l'avez tranché dans le sens le plus conciliant, puisque vous réunissez dans la même association l'agriculture, la science et les arts, puisque vous invitez à un mutuel concours, à une émulation réciproque, ces trois grandes branches de l'intelligence humaine qui ne sont jamais plus puissantes que lorsqu'elles se serrent

en faisceau. Je ne croirai donc pas non plus m'écarter de l'objet habituel de vos études, en vous rappelant le souvenir d'un homme qui portait en lui-même cette triple alliance, qui la réfléta toute sa vie, qui lui imprima la consécration des succès les plus positifs et les plus nationaux ; en vous entretenant d'Olivier de Serres, qui fut à la fois notre premier agronome et notre premier publiciste en agriculture, qui fut un savant très ingénieux dans l'application de ses études, et un écrivain très éloquent des intérêts les plus journaliers de la vie champêtre.

Olivier de Serres, seigneur du Pradel, naquit dans le Vivarais, à Villeneuve de Berg, en l'an 1539.

La modestie qui enveloppe d'ordinaire les existences comme la sienne, nous a dérobé beaucoup de détails personnels qui auraient actuellement un grand prix, et il ne se révèle guère à l'attention de ses contemporains qu'au moment où lui-même, en publiant son célèbre *Théâtre d' Agriculture*, appela les regards du public sur ses longues et laborieuses expériences.

On sait cependant que sa famille était considérable, et son revenu au-dessus du médiocre. Toutes les carrières s'ouvraient donc devant lui, et en n'en choisissant aucune, ou plutôt en choisissant avec amour celle de paisible et bienfaisant campagnard, il donnait déjà la mesure de ce qu'on devait espérer de lui. Ses penchants s'annonçaient, comme s'annonce toute vocation sincère, par le désintéressement, par l'absence d'ambition, par l'éloignement des brigues ou cabales mondaines. Il sortit peu de sa maison, et jamais de son caractère qu'il traduit lui-même ainsi

dans sa préface : « Mon inclination et l'estat de mes affaires m'ont retenu aux champs, et faict passer une bonne partie de mes meilleurs ans, durant les guerres civiles de ce royaume, cultivant la terre par mes serviteurs, comme le temps l'a peu porter. Durant ce misérable temps-là à quoi eussè-je peu mieux employer mon esprit qu'à rechercher ce qui est de mon humeur? En quoi Dieu m'a tellement béni par sa sainte grâce que m'ayant conservé parmi tant de calamités, dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma patrie, que ma maison ayant été plus logis de paix que de guerre, j'ai emporté ce tesmoignage de mes voisins, qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chés moi à faire mon ménage. »

Il est certain pourtant qu'il adopta le parti des Réformés, et on l'accusa d'avoir pris une part active et presque sanguinaire dans une expédition qui se passait aux environs du Pradel : mais les accusations sont dénuées de preuves, et l'apologie contraire, soutenue par ses admirateurs, nous paraît infiniment plus admissible. Rapportons-nous-en donc à ces derniers et à lui : détournons nos regards des cruelles factions de cette époque, et continuons à ne considérer, dans le vieux donjon du Pradel, qu'une ferme modèle au seizième siècle.

Tant que durèrent les règnes orageux de Charles IX et de Henri III, Olivier de Serres se renferma dans son domaine et prépara silencieusement des consolations et des richesses nouvelles à la France. Heu-

reuse précaution qui coïncidera par un merveilleux enchaînement avec l'avènement de Henri IV.

Ce fut, Messieurs, une glorieuse et singulière destinée que celle de Henri IV : promoteur ardent des premières guerres civiles, il lui fut donné d'en guérir toutes les plaies : guerrier et capitaine intrépide, il donna l'impulsion à toutes les prospérités de la paix ; grand politique, il fut aussi grand administrateur et, en cette dernière qualité, fixa son œil pénétrant sur l'état de l'agriculture. C'était faire déjà beaucoup pour elle, que d'appeler Sully aux affaires ; mais Henri IV n'était pas homme à s'en tenir là. Le prince qui ne serait qu'un grand roi peut se reposer sur d'habiles auxiliaires, habilement choisis, mais Henri IV était plus qu'un grand roi, c'était un grand homme : il ne se reposa pas sur le trône, et comme il avait travaillé pour y monter, il travailla pour la dignité de sa couronne, pour la restauration du pays, pour la richesse du peuple, pour le développement à la fois de tous les éléments de la grandeur publique.

Vous devinez donc, Messieurs, qu'entre le roi populaire et le paternel agriculteur il devait y avoir rencontre : elle eut lieu en effet, et ce fut de Henri IV que vinrent les premiers pas.

En l'année 1600, Olivier de Serres se trouvait au Pradel selon sa coutume : il venait de créer des prairies auxquelles, le premier, il donna le nom d'artificielles ; il avait achevé des bâtiments spacieux où l'on allait, d'un bout de la province à l'autre, admirer les ménagements du colombier, du poulailler, du rucher et du jardinage. Il menait enfin cette vie de père de

famille qu'il définit ainsi : « Bien connoistre et choisir les terres pour les acquérir et employer selon leur naturel, approprier l'habitation, et ordonner de la conduite de ses gens. » Henri IV se trouvait à Grenoble pour y préparer une campagne contre le duc de Savoie; les hommes d'armes l'entouraient ; Sully avait pourvu avec résignation aux dépenses de l'armée qui allait franchir la frontière. C'est le moment que Henri choisit pour envoyer à Olivier de Serres un billet écrit de sa main, et ainsi conçu : « Monsieur du Pradel, vous entendrez par le sieur de Bordeaux, par les mains duquel vous recevrez la présente, l'occasion de son voyage en vos quartiers, et ce que je désire de vous. Je vous prie donc de l'assister en la charge que je lui ai donnée, et vous me fairez service très agréable. Sur ce, Dieu vous ait, Monsieur du Pradel, en sa garde. Ce 27 septembre, à Grenoble. *Signé*, HENRY. »

Cette occasion, c'était une immense industrie qu'il s'agissait de fonder, et pour laquelle l'assistance d'Olivier de Serres était devenue nécessaire au monarque. Le mûrier récemment introduit en France y végétait sans profit, quand Olivier découvrit qu'on en pouvait « tirer grands deniers par l'admirable industrie des vers qui vomissent la soie toute filée, étant nourris de la feuille du mûrier. » Toute la consommation de la France en vêtements et ameublement allait enrichir les manufactures étrangères, et Henri IV, en traversant le Dauphiné, découvrit de son côté quelle mine féconde et nouvelle on pouvait tirer du climat méridional. Sully trouvait que son prince avait

assez d'entreprises sur les bras ; il s'opposait à cette tentative pacifique, il est vrai, mais qui devait néanmoins commencer par la guerre au trésor, c'est-à-dire, par de larges déboursés. Le roi persista, et c'est ce coup d'œil royal, cette obstination salutaire qui firent dépêcher, dans le fond du Vivarais, un messager porteur du billet que nous venons de lire.

Olivier de Serres n'avait pas d'ambition, ai-je dit en parlant de ses premières années : je me suis trompé et je me rétracte. Il avait, j'en suis sûr maintenant, une sérieuse et profonde ambition, et je ne serais pas étonné qu'en reconnaissant la signature de Henri IV, il eût laissé échapper une larme d'orgueilleux attendrissement. Son cœur s'élança tout d'un coup bien au-delà des limites du Pradel, il dut avoir une de ces nobles émotions de citoyen qui disent : Mon labeur n'aura pas été stérile, ma science égoïste et jalouse : j'attacherai mon nom à l'une des richesses fondamentales de mon pays ; quittons donc mon domaine chéri, s'il le faut ; que l'ajonc, s'il plaît à Dieu, dévore ma prairie, et allons maintenant labourer et planter à l'autre extrémité de la France, pour le service du roi.

Olivier de Serres ne nous a pas fait confident de ses pensées, mais elles furent assurément celles que je me permets de résumer ainsi, car il partit, il alla porter au roi le secret des plantations de mûrier et de l'éducation des vers. Le prince fut-il moins généreux que l'agriculteur? Non, Messieurs. Olivier abandonnait son domaine, Henri IV offrit le sien, et voulut que le premier essai de ce genre prît un

caractère national qui le populariſât rapidement : c'est des fenêtres même de son palais qu'il en voulut surveiller les progrès. Voici comment le raconte Olivier lui-même : « Le roi me fit l'honneur de m'employer au recouvrement desdits plants, où j'apportai telle diligence que au commencement de l'an 1601, il en fut conduit à Paris jusqu'au nombre de 15 à 20,000, lesquels furent plantés en divers lieux dans les jardins des Tuileries, où ils se sont heureusement élevés, et pour d'autant plus accélérer et avancer la dite entreprise, et faire cognoistre la facilité de cette manufacture, sa majesté fit exprès construire une grande maison au bout de son jardin des Tuileries, à Paris, accommodée de toutes choses nécessaires tant pour la nourriture des vers, que pour les premiers ouvrages de la soye. Voilà le commencement de l'introduction de la soye au cœur de la France. »

Jetez aujourd'hui les yeux, Messieurs, sur Lyon, sur Grenoble, sur toute la Provence, et vous me pardonnerez de m'être arrêté si complaisamment sur ce point.

A partir de ce jour, les relations de Henri IV et d'Olivier de Serres furent continuelles. L'impatience du roi le décida à détacher du corps de son grand ouvrage un fragment qu'il publia sous ce titre : *La Cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font. Echantillon du Théâtre d'Agriculture.* Ce Théâtre d'Agriculture parut enfin, et vous l'avez bien prévu, sous les auspices du roi. Dans l'épître dédicatoire on remarque le passage suivant : « Sire, il

est dit dans l'Ecriture-Sainte, que, *le roi consiste quand le champ est labouré.* (Ecclésiast. Ch. 5, 9.) Dont s'ensuit que procurant la culture de la terre, je ferai le service de mon prince, ce que rien tant je ne désyre, afin qu'en abondance de prospérités votre majesté demeure longuement en ce monde. »

« L'Agriculture d'Olivier de Serres est fort belle, dit un auteur contemporain, Scaliger ; elle est dédiée au roi, lequel, trois ou quatre mois durant, se la faisait apporter après dîner, après qu'on la lui eut présentée. Et si, il le lisait une demie heure. » Le Théâtre d'Agriculture arriva en fort peu de temps à une seconde édition qui fut publiée en 1603, et ce succès, rare alors, joint à la faveur du monarque, procura amplement à l'auteur la satisfaction de voir goûter ses préceptes et ses exemples. »

Olivier de Serres avait tracé le plan de deux autres ouvrages qu'il laissa inachevés. Le premier était : « *Un traité exprès sur les parcs pour chasse en grand.* » Mais ce sujet ne touchant que le plaisir des seigneurs, il le considérait comme le moins urgent, et témoigna seulement le regret de n'avoir pu terminer le second qui était, dit-il, « le traité de l'architecture rustique, pour donner avis au père de famille à se bien bastir aux champs, selon le vrai art, avec commodité et espargne. »

Il mourut cependant dans un âge fort avancé, en 1619, après avoir dépassé sa quatre-vingtième année, mais il avait pris la plume fort tard, n'ayant écrit qu'après avoir beaucoup vu, beaucoup pensé, et beaucoup pratiqué.

Je devrais maintenant, Messieurs, entrer dans une analyse approfondie de son ouvrage principal, le *Théâtre d'Agriculture*, mais, au moment de me livrer à ce travail, je me suis arrêté, présumant que l'auteur entier se trouvait dans les mains de la plupart d'entre vous, et que cette étude, uniquement à mon bénéfice, vous paraîtrait à vous-mêmes complètement superflue. Il y aurait cependant un rapprochement très instructif à tenter; ce serait l'état comparé de la science agronomique telle qu'elle se trouve démontrée dans Olivier de Serres, et telle qu'elle se développe aujourd'hui, par vos propres soins, sous nos yeux. J'en soumets du moins l'idée à mes collègues, avec l'espoir que, mise en œuvre par de plus habiles que moi, elle amènerait de curieuses et lumineuses recherches.

Toutefois, Messieurs, ce ne serait pas achever l'histoire d'Olivier de Serres que de ne pas vous retracer, jusqu'à nos jours, le sort du livre auquel il s'était si absolument identifié, et par lequel seulement il gagna son existence historique.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'Olivier n'était pas seulement agriculteur: il était savant et écrivain d'un ordre élevé. Ces dernières qualités, celle du style surtout, pouvaient seules assurer la durée de son livre, et elles y brillent d'une façon incontestable. Il n'est pas une des connaissances que nécessite la direction, sur une large échelle, des travaux de la campagne, qui ne se produise dans le Théâtre de l'Agriculture. Appliquant les règles les plus sûres dans l'assolement ou l'irrigation des terres, la cana-

lisation des cours d'eau, la distribution des bâtiments propres aux bestiaux et à l'exploitation, il ne se montre pas seulement mathématicien, ingénieur et architecte consommé, il indique encore en savant médecin l'appropriation des plantes aux infirmités humaines. Il consacre de nombreux chapitres au traitement de toutes les maladies, et si ce sont les pages où les progrès modernes l'ont le plus laissé en arrière, on y trouve cependant nombre d'avis précieux, surtout pour les habitants de campagnes reculées, qui doivent s'estimer heureux de recevoir les remèdes des mains mêmes de la nature, et de découvrir une pharmacie presque universelle dans l'herbe qu'ils foulent aux pieds.

Quant au style d'Olivier, il n'est personne qui ne soit frappé de sa conformité avec le style de Montaigne. C'est la même bonhomie, non feinte, et pourtant plus apparente que réelle : la même philosophie railleuse, et le même coloris dans le pinceau : enfin la même langue, au même état de naïveté, à la même distance du siècle des grands modèles et de sa fixation définitive.

Une citation prise au hasard chez l'un et chez l'autre vous rendra certainement cette ressemblance très sensible. Voici le penseur qui ayant besoin d'une image la vient chercher au milieu des champs, et pour ainsi dire sur le terrain du Pradel : « Il est advenu aux gents véritablement savants, dit Montaigne, ce qui advient aux espis de blés : ils vont s'eslevant, et se haussant la tête droite et fière, tant qu'ils sont vuides ; mais quand ils sont pleins et grossis de

grains en bonne maturité, ils commencent à s'humilier et baisser les cornes. » Voici maintenant, comme par un échange convenu, l'agriculteur qui relève d'un aperçu philosophique les détails les plus techniques de sa profession. Au chapitre de la vigne, Olivier s'interrompt presque dès les premiers mots, et s'écrie tristement : « Ces choses s'accordent à dire que la vigne produit trois grappes : la première de plaisir, la seconde d'ivrognerie, la troisième de tristesse et de pleurs. »

Cette ressemblance des deux écrivains est poussée même jusqu'à la communauté des défauts : l'abus démesuré de l'érudition mythologique. Mais dans l'un et dans l'autre, au milieu de l'allusion surannée perce toujours le trait piquant, direct et enjoué. J'ouvre au hasard dans Olivier le chapitre « de la poulaille aquatique et terrestre en général, » et je lis : « Les payens avaient en tel honneur le paon, qu'ils le dédiaient anciennement à Juno, leur déesse, laquelle avait son temple en l'île de Samos, abondante en cette espèce de volaille, et me semblent ceux-là être de difficile contentement, ou fâchés d'autre chose, qui n'admirent cette espèce d'oiseau. » Ne trouvez-vous pas là les gens moroses et grondeurs, qui ne cherchent qu'un prétexte pour épancher leur bile interne, bien admonestés, en passant, tout-à-fait à la façon de Montaigne.

Le livre d'Olivier de Serres devait donc vivre non-seulement comme un recueil de faits, de procédés, mais comme une suite de tableaux, une vive peinture d'impressions champêtres, sincèrement sen-

ties, ingénieusement reproduites. C'est ce qui lui arriva effectivement jusqu'à Louis XIV, où nous le voyons s'éclipser tout d'un coup. La septième édition, la dernière qui fut imprimée à Paris, est datée du règne de Louis XIII.

On attribue généralement deux causes à cette indifférence soudaine. D'abord la sévérité des édits de Louis XIV contre les protestants, qui aurait traité Olivier en calviniste posthume : mais ce livre ne pouvait faire encourir aucune responsabilité dangereuse aux imprimeurs, s'ils eussent jugé la réimpression lucrative, et ce motif nous paraît dénué de toute espèce de fondement. On en allégue un second qui, sans paraître concluant, serait infiniment préférable : c'est qu'on était parvenu à une époque de réaction contre le vieux style gaulois. Les poètes mêmes du seizième siècle étaient frappés d'une sorte de discrédit, et il faut pardonner ce purisme exagéré à un siècle qui se montrait assez fécond pour se suffire à lui-même : les grandes voix de ce temps méritaient bien que tout fît silence pour les entendre, et l'injustice commise envers Olivier de Serres prise à ce point de vue serait peu surprenante. Toutefois il me semble qu'à des causes toutes littéraires on en peut joindre d'autres, qui ressortent directement de notre sujet.

Sous Louis XIV, tous les genres de cultures, même celle de la terre, visaient à une forme de beau classique, idéal, et Laquintinie ou Lenôtre devaient tout naturellement l'emporter sur Olivier. Louis XIV n'aurait assurément pas voulu déplanter les mûriers

installés aux Tuileries par son aïeul Henri; mais il était plus préoccupé de vaincre le sol rebelle de Versailles, d'en faire surgir, par force, l'eau à travers le bronze et le marbre, les arbres, sous le ciseau et l'équerre. Laquintinie, directeur général des jardins royaux, et qui lui-même aussi a laissé des livres recommandables, excellait à tailler les arbres fruitiers et les arbres d'agrément en sévères lignes de pyramides, de quenouilles ou d'arcades. On lui dut une amélioration particulière dans la pépinière française, c'est celle du figuier, dont le fruit, luxe des tables somptueuses, était un objet de prédilection pour le roi. Comparez maintenant les deux cadeaux que Laquintinie et Olivier firent à la France, et vous aurez un emblême tout agricole des deux hommes, des deux princes, et des deux époques. On entrevoit dans ce simple aperçu, que l'imagination se plairait aisément à développer, l'habitude d'une certaine splendeur factice qui, passant des petites choses aux grandes, appartient à un autre tribunal que le nôtre, en ce moment.

Olivier de Serres fut donc négligé sous Louis XIV, il fut tout-à-fait oublié sous son successeur. L'encyclopédie du dix-huitième siècle ne prête que quelques pages éparses de ses innombrables volumes à la science fondamentale de l'agriculture. Sous Voltaire pas plus que sous Louis XV, l'essor des études sérieusement utiles et consciencieusement populaires ne pouvait être encouragé, et cette renaissance fut ajournée jusqu'au règne infortuné de Louis XVI. L'abbé Rozier, doté par ce prince de l'abbaye de

Nanteuil, se trouvait en possession d'une aisance et d'un loisir suffisant pour composer et publier son cours d'agriculture. Dans cet ouvrage, fort estimé dès son apparition, il rendit hommage à son devancier méconnu, le cita, le remit au jour et en valeur.

Le baron de Secondat, fils de Montesquieu, ne croyait point manquer à son illustre nom en se livrant passionnément à l'agriculture, et avait étudié le *théâtre* d'Olivier de Serres jusqu'au point d'en savoir par cœur, et d'en réciter à ses amis de fort longs passages, afin de leur faire partager son enthousiasme bordelais. Parmantier, publiant un mémoire *sur les avantages que le Languedoc pouvait retirer de ses grains*, profita de cette occasion pour retracer un tableau fidèle du mérite et des travaux d'Olivier : quelques écrivains aussi, lui rendant un autre genre d'hommage, le copièrent sans le citer. Un anglais, Arthur Young, célèbre agronome, quittait sa patrie pour venir, en disciple pieux, contempler le manoir de Pradel, et rechercher pas à pas les traces vénérées de son ancien possesseur. Enfin, en 1790, l'académie de Montpellier offrit un prix considérable à l'auteur du meilleur éloge d'Olivier de Serres. Ce prix fut remporté par M. Dorthès.

Cette date de 90 nous avertit, Messieurs, que nous touchons à une terrible lacune dans l'histoire des paisibles études et des expériences pacifiques. J'ai hâte de franchir avec vous des souvenirs à regret éveillés, et de rejoindre les jours où les bases de la société se raffermirent, où les idées d'ordre

et de véritable progrès reprirent leur cours, sinon leur empire, et à côté de Louis XIV et de Henri IV je dois vous nommer Buonaparte. Non que j'attache plus que vous aucune pensée politique à ces rapprochements, mais parce que j'y trouve un spectacle rassurant et instructif pour tout ami d'une simple et saine philanthropie. Ce spectacle, c'est celui de cette science des libéralités de la nature, triomphant des perturbations sociales les plus diverses et les plus violentes: de cette science modeste, attirant, comme la gloire elle-même, le regard des rois ou des conquérants, déjouant les passions, dissipant les préjugés, perçant les nuages, lassant les flots, patiente, sereine, et enfin, et toujours, victorieuse des victorieux eux-mêmes. Secret providentiel des sciences qui ne procèdent pas de l'ambition humaine, ce doit être assurément aussi le privilège de l'agronomie, et c'est là ce que je me plais à indiquer dans l'humble renommée d'Olivier.

Ce mot déjà cité dans la dédicace à Henri IV : *le roi consiste, quand le champ est labouré*, frappa Buonaparte. Le premier consul avait besoin de consistance : c'était, au retour de l'Egypte et de l'Italie, la seule chose qui lui manquât. Il avait besoin, non pas que Cincinnatus quittât sa charrue, mais que Brutus voulût bien y retourner. Le travail est un grand moralisateur de l'homme, et par conséquent un grand modérateur des prétentions anarchiques. Il fallait que la population qui ne se rangeait pas sous l'ascendant et la discipline du génie militaire, quittât pourtant les allures turbulentes de la place

publique, et c'est là que le travail des champs offre des avantages qui lui sont particuliers. Aucun autre genre d'industrie n'est également ami de l'esprit de propriété, l'esprit de propriété engendre l'esprit de justice. Mais ces éléments préalables de tout ordre social ne sont rien encore sans un lien religieux, ce que n'ignorait pas l'homme prédestiné qui allait r'ouvrir les églises. Eh bien! aucune profession n'est chrétienne, dans la plus rigoureuse acception de ce mot, autant que la culture, que l'amélioration naturelle des produits de la terre. Le laboureur n'attend que du ciel le succès de ses travaux : c'est vers le ciel qu'il lève, avec espérance ou inquiétude, son front baigné de sueurs. Dans les industries mécaniques l'homme est exploité par l'homme : le génie humain semble quelquefois, par la puissance de ses inventions, maîtriser les éléments, les substituer à Dieu, et égaré par l'orgueil du succès, il peut oublier son maître ou tourner contre Dieu même le miracle de ses dons. Aussi la providence semble-t-elle à dessein placer les plus extrêmes périls dans les plus surprenantes découvertes, afin de mêler subitement la leçon du néant à l'enivrement de la jouissance. Dans le travail du laboureur, dans ses plus glorieuses conquêtes, un tel châtiment n'est pas nécessaire, parce qu'une telle ingratitude n'est pas possible. En confiant la semence à la terre, c'est à Dieu qu'il la confie; il le sait, il le sent, il le voit; Dieu lui est indispensable à chaque heure du jour, à chaque jour de l'année; le sommet de l'arbre comme la racine, la fleur comme la moisson, rien ne peut se passer de

l'assistance de Dieu, et il est incontestable que les populations les plus agricoles de l'Europe sont en même temps les plus religieuses.

De telles notions, Messieurs, étaient familières au futur empereur. Un de ces rayonnements de lumière qu'il distribuait largement autour de lui devait donc infailliblement tomber sur les institutions d'agriculture. Des sociétés, portant ce titre, se formèrent de toutes parts, reçurent ses encouragements, ses faveurs, et, dans ce mouvement général, il trouva un double intérêt à saluer la mémoire d'Olivier de Serres : d'abord remettre en circulation un des livres les plus capables de le seconder; ensuite rappeler le pays au culte des souvenirs, au respect des devanciers dans le difficile labeur d'éclairer les peuples, respect sans lequel il devient impossible aussi de les conduire.

La Société d'Agriculture du département de la Seine prit l'initiative des honneurs rendus à Olivier de Serres. Au mois de septembre 1803, François de Neufchâteau prononça son éloge en séance publique. Il proposait de lui élever un monument sur l'emplacement de la magnanerie créée jadis par Henri IV à l'extrémité de la terrasse des Feuillants. Ce vœu fut accueilli par l'assemblée, et la régularité actuelle des Tuileries fut sans doute l'obstacle qui en empêcha l'accomplissement. Mais M. Caffarelli, Préfet de l'Ardèche, reçut l'ordre de faire ériger une colonne à Villeneuve de Berg, patrie d'Olivier.

L'une des faces de ce monument porte un médail-

lon, qui représente la copie fidèle d'un portrait de famille avec ces mots :

A
OLIVIER DE SERRES
DU PRADEL
LE PREMIER ET LE PLUS UTILE
DES ÉCRIVAINS AGRONOMIQUES
FRANÇAIS,
LES AMIS DE L'AGRICULTURE.

Deuxième face.

L'AN PREMIER
DU RÈGNE DE NAPOLÉON
EMPEREUR DES FRANÇAIS
TRIOMPHATEUR ET PACIFICATEUR.

Troisième face.

SOUS LE MINISTÈRE
ET PAR LA MUNIFICENCE
DE S. E. M. ANTOINE CHAPTAL
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

La quatrième face conserve les noms du préfet et de l'ingénieur en chef.

Une souscription s'ouvrit ensuite pour subvenir aux frais d'une réimpression intégrale et soigneusement corrigée du Théâtre d'Agriculture. Cette édition est datée de 1805, et la liste des souscripteurs est curieuse à parcourir aujourd'hui par la réunion des noms déjà illustres, ou illustrés depuis aux titres les plus différents : dernier terrain où l'influence salutaire des goûts laborieux réunissait encore les partis les plus opposés. On y trouve donc, sans aucune qualification, Abrial, Firmin Didot, Lainé, Barante,

Cossé, d'Humières, Joseph et Lucien Buonaparte, Lafayette, Villèle, Béthune, Delessert, Frochot, d'Hauterive, Lebrun (consul), Larochefoucault et Pastoret.

Notre ville d'Angers ne s'est point laissée omettre sur cette liste, et elle y est représentée, comme elle l'a été long-temps au milieu de nous, par M. de Villemorge.

Depuis cette époque, ni Olivier de Serres, ni ses doctrines, ni ses exemples, n'ont plus couru le risque de périr. Voici donc le terme de la courte tâche que je m'étais imposée; je dois vous remercier, Messieurs, de m'avoir permis de l'entreprendre devant vous, et lorsque je rendais à mon tour hommage à l'un des bienfaiteurs de la France, je souhaite vivement que vous ayez reconnu du moins en moi, à défaut de tout autre titre, le sentiment sincère qui associe à toutes les reconnaissances de la patrie.

COMPTE-RENDU

DE L'EXPOSITION DES BEAUX ARTS

ET

DE L'EXPOSITION SÉRICICOLE

DE 1842.

Dans sa séance de février 1842, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts a ordonné qu'une exposition

des beaux arts et une exposition sériciçole auraient lieu, sous sa direction, à Angers, au mois d'août suivant.

D'après le programme arrêté, la première de ces expositions devait comprendre la peinture, la sculpture, la gravure, le dessin, et, en outre la peinture sur verre, sur porcelaine et sur métaux.

Une commission a été nommée pour diriger cette exposition. Elle était composée de MM. Planchenault, Bazin, Beraud, Godard, Toussaint Grille, Hawke, Guinoiseau fils, Ferdinand Lachèse, De Senonnes, Mercier, De Nerbonne fils, Victor Pavie, Quelin, De Quatrebarbes et Villers. M. Planchenault a été élu président de la commission; M. De Senonnes, vice-président, et M. de Nerbonne fils, secrétaire. L'exposition a été ouverte le 4 août, dans les bâtiments de la préfecture, dont elle a occupé cinq salles.

Pour encourager les artistes par l'achat de leurs tableaux, une souscription a été ouverte : elle a produit 1,490 francs. La Société y a contribué en prenant pour 50 francs de billets.

Un jury a été nommé pour juger le mérite des objets d'art exposés et prononcer sur les prix. Les suffrages ont été recueillis par le scrutin secret.

Les conditions de l'exposition sériciçole avaient été fixées par un programme ainsi conçu :

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Industrie sérigène.

EXPOSITION DE SOIES GRÈGES.

Cette exposition aura lieu à Angers, du 13 au 21 août prochain.

Ne seront admises à l'exposition que des soies provenant de vers élevés dans le département de Maine et Loire.

Des médailles seront décernées :

1.° Pour les soies de la meilleure et de la plus belle qualité.

Les échantillons devront être au moins de 4 écheveaux ordinaires. A égalité de mérite entre les produits présentés, on aura égard, non seulement à la quantité respective de ces mêmes produits, mais à celle des soies de toute espèce que chacun des concurrents aura justifié avoir obtenue de ses vers, depuis le 12 novembre de l'année 1840.

La provenance et cette dernière quantité devront être constatées par un certificat portant la signature du maire de la commune où les vers auront été élevés; de plus, les signatures de deux membres du conseil municipal de cette commune, qui attesteront, comme le maire ou son remplaçant, les faits énoncés au certificat.

2.° Pour les plantations, pépinières, semis de mûriers les plus considérables et les mieux cultivés, établis et encore subsistant sur le territoire de ce département.

On aura égard au bon choix des espèces, à la nature et l'exposition du sol, tenant compte des difficultés vaincues et de l'utilité des résultats.

Le nombre des mûriers plantés à demeure, l'importance des pépinières et semis, devront être certifiés de la manière indiquée ci-dessus relativement à la provenance des soies.

3.° Pour les magnaneries organisées et dirigées d'après les meilleurs principes, qui auront été établies sur le territoire de ce département et seront encore en exercice.

4.° Aux personnes qui auront mis en usage, dans ce même département, les meilleurs procédés ou les meilleures machines pour la récolte et le filage des soies, en un mot pour toutes les préparations destinées à les rendre propres, soit au tissage, soit à tous autres emplois d'une utilité certaine.

Les concurrents pourront envoyer leurs machines à l'exposition ; mais cet envoi, ainsi que le retirement et le retour, seront à leurs frais et risques. En tout cas, les machines ou procédés nouveaux devront être expliqués ou décrits dans un mémoire signé par la personne qui réclamera le suffrage de la Société, ou, en son nom, soit par le maire de la commune sur laquelle l'usage aura lieu, soit par son remplaçant. Les faits avancés dans ces mémoires, ainsi que la mise en usage des machines ou procédés, seront certifiés de la même manière que la provenance des soies.

5.° Suivant les convenances et le mérite des concurrentes, des médailles ou des récompenses pécuniaires plus ou moins fortes seront accordées aux fileuses de soies qui se seront le plus distinguées par la bonté et la quantité de leurs ouvrages faits dans ce département. Ces médailles ou récompenses ne sont applicables qu'aux fileuses ayant leur domicile sur le territoire dudit département, ce dont elles devront justifier par un certificat du maire de leur commune, ou de son remplaçant.

Des commissaires *ad hoc*, désignés par la Société, auront tous pouvoirs pour la vérification des faits attestés, pour visiter les magnaneries, les plantations, etc., enfin recueillir tous renseignements propres à éclairer les personnes chargées d'adjuger les prix et récompenses; ces personnes seront choisies par la Société.

L'exposition aura lieu dans les salles du jardin fruitier, boulevard des Lices. Le public pourra visiter les objets exposés, depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, tous les jours pendant la durée de cette exposition.

Une commission, composée de MM. L. Chanlouineau, avocat à la cour royale, rue Saint-Georges; Hunault, docteur-médecin, rue des Ursules; Aubin de Nerbonne père, propriétaire, rue Flore, est chargée de sa direction.

Les objets destinés à l'exposition, les certificats, mémoires, etc., devront être arrivés le 12 août, au plus tard. Ils seront adressés, francs de port et de factage, à M. Audusson, au jardin fruitier de la Société d'Agriculture d'Angers, boulevard des Lices, à Angers, qui les inscrira, en donnera récépissé, et fera parvenir avis de leur arrivée à qui de droit. Pour le retirement desdits objets, etc., on s'adressera aux membres de la commission dont il vient d'être parlé: au moment de leur enlèvement, il devra en être donné décharge au dépositaire.

Nota. Les exposants sont invités à faire connaître les personnes qui auront filé leur soie, les espèces de mûriers dont les feuilles auront servi à l'alimenta-

tion de leurs vers, enfin toutes les circonstances propres à faire progresser l'industrie sériciгène dans le royaume, et, en particulier, dans ce département.

Dans la distribution des médailles, on comprendra non seulement les propriétaires des magnaneries, plantations et autres établissements remarquables, mais aussi, parmi les fermiers et parmi les directeurs ou autres employés de ces établissements, ceux qui auraient mérité ces récompenses.

De simples mentions honorables seront accordées aux personnes qui seront jugées en être dignes sans avoir droit aux récompenses supérieures.

L'exposition a offert un grand nombre de produits filés et d'autres objets intéressants.

Un jury, composé de MM. de Beauregard, président; Millet; Pavie père; Moreau-Fresneau; de Nerbonne père; Hunault; Genest; Huttemin; Lebreton aîné; Chanlouineau, secrt aire et rapporteur, a prononcé sur les objets soumis au concours.

Le 4 décembre 1842, la distribution des prix a eu lieu à l'hôtel de la préfecture pour les deux expositions devant une assemblée nombreuse et brillante.

La séance a été présidée par M. de Beauregard, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, ayant à sa droite M. Bellon, préfet de Maine et Loire, président honoraire. Il a fait connaître l'objet de la réunion en prononçant l'allocution suivante:

« Messieurs,

» Un appel a été fait aux beaux-arts, ils ont apporté

leurs tributs qui sont venus enrichir la brillante exposition dont nous garderons long-temps le souvenir. Pouvions-nous ne pas espérer ce succès, dans un pays qui s'est toujours montré aussi favorable aux inspirations de l'imagination qu'aux méditations de l'esprit.

» Lorsque les lumières de la civilisation vinrent dissiper les ténèbres qui, après la chute de l'empire romain, couvrirent l'Europe pendant plusieurs siècles, c'est sur nos contrées que ses premières lueurs apparurent. L'Université d'Angers se forma dans ces temps reculés; elle put rivaliser d'ancienneté avec les plus célèbres, avec celles de Paris, d'Oxford et de Bologne. Elle jeta un grand éclat et acquit une juste renommée.

» Les arts sont frères des sciences et les accompagnent. On les vit briller en même temps sur l'Anjou. On doit attribuer cet heureux concours au caractère des habitants, à l'influence du climat; mais ne peut-on pas trouver une autre cause, dans les nombreuses expéditions que conduisirent les Angevins en Italie, pour soutenir les prétentions de leurs ducs à la couronne de Naples et de Sicile? Sur cette terre classique des beaux-arts, ils puisèrent des goûts, des habitudes qu'ils rapportèrent dans leur patrie. A la tête des artistes qui parurent avec le plus d'éclat, vient se placer un nom qui n'est prononcé qu'avec vénération : le Roi René. On remarque dans ses ouvrages une pureté de dessin, une élégance de composition qui étonnent quand on considère en quel temps il a vécu; c'est au quinzième siècle. A cette époque

l'art était dans l'enfance, Jean de Bruges venait d'inventer la peinture à l'huile ; le royal artiste fut son élève.

» René ne put transmettre à sa postérité son duché d'Anjou qui fut réuni au domaine de la couronne ; mais par l'effet de l'heureuse destinée de cette province, elle trouva dans ses princes apanagistes des amis, des protecteurs des beaux-arts qui entretinrent le feu sacré. Louis XI qui s'était emparé du duché d'Anjou en investit Charles, son fils. Ce jeune prince, devenu roi, porta ses armes en Italie, comme les ducs d'Anjou ses devanciers, et y puisa les mêmes inspirations.

» François Ier, justement honoré du titre de restaurateur des beaux-arts et des lettres, conféra le même duché à Louise de Savoie, sa mère, qui habita le château d'Angers, dont elle faisait sa résidence de prédilection. François Ier venait l'y visiter, il était accompagné d'artistes, de littérateurs dont il se plaisait à s'entourer.

» Cet amour des beaux-arts, qui anima les Angevins dans des temps anciens, s'est retrouvé à toutes les époques. Lorsque les chefs-lieux de départements furent appelés à fonder des musées, Angers fut un des premiers à former sa collection, qui mérita bientôt d'être citée comme une des plus belles de France.

Les expositions périodiques des œuvres des artistes vivants ont été pendant long-temps le privilège exclusif de la capitale. Angers a entrepris de lutter contre cette centralisation des arts, il a fait un appel aux artistes, et a eu aussi son exposition. Cet exemple donné, il

y a peu d'années, a eu des imitateurs : plusieurs villes des départements de l'Ouest se sont empressées de le suivre.

» Cette heureuse impulsion ne s'est pas arrêtée ; le concours qui a signalé l'année 1842 a comblé nos espérances. Nous y avons vu des talents de divers pays venir y disputer les palmes de la victoire. Ces luttes engagées dans les provinces ont des avantages incontestables : elles propagent le goût des arts, elles excitent l'émulation et révèlent des talents qui pour être appréciés n'ont souvent besoin que d'être connus.

» Une exposition moins brillante, mais également digne de votre intérêt, a fixé l'attention publique, je veux parler de l'exposition sériciçole. Cette industrie ne se présente pas dans notre contrée comme une étrangère qui demande des lettres de naturalisation ; son origine y est ancienne. On sait que c'est à Louis XI qu'est due l'introduction en France de la fabrication des étoffes de soie. Ce monarque, dont le caractère bizarre alliait la cruauté et souvent la perfidie à de grandes vues d'économie politique, fit venir d'Italie d'habiles ouvriers et fonda la première fabrique de ce précieux tissu à Tours, près du château du Plessis, où il faisait sa résidence habituelle. Il encouragea les plantations de mûrier, qui bientôt couvrirent de vastes terrains en Touraine et en Anjou. Les habitants se livrèrent à l'éducation des vers à soie ; leurs efforts furent couronnés de succès et firent naître pour le pays une nouvelle source de prospérité. Cette industrie se maintint avec avantage pendant plus de trois siècles ; mais elle fut arrêtée par la

tourmente révolutionnaire qui ébranla tant de positions et renversa tant d'entreprises utiles! Abandonnée pendant plusieurs années, elle se relève avec une nouvelle vigueur : les produits qu'elle a présentés à la dernière exposition en fournissent une preuve éclatante.

» L'encouragement donné à l'industrie sériciole est un acte de patriotisme : la production de la soie en France ne suffit pas pour alimenter ses fabriques, il faut qu'elle en tire chaque année des états voisins pour plus de trente millions de francs. Travaillons à nous affranchir de cet humiliant tribut payé à l'étranger. Les conquêtes de l'intelligence ont aussi leur gloire comme celles des armes, et présentent au bout de la carrière des palmes non moins honorables.»

Après ce discours, M. de Nerbonne fils, secrétaire de la commission des beaux-arts, a fait entendre son rapport (*) et a proclamé les noms des vainqueurs dont la liste et le classement sont ainsi conçus:

PREMIÈRE CATÉGORIE.

HISTOIRE ET GENRE.

Médailles de vermeil. { MM. Jacquand. Lheullier. Appert.

(*) Ce rapport, dont l'impression se trouve retardée, paraîtra en tête de la prochaine livraison.

Médailles d'argent.

MM. Mercier.
Bardou.
Savouré.
Boulanger.
Colin.
Menard.
M.lle De Châteauneuf.

Mentions honorables.

MM. Doutreleau.
Cathelineau.
Gourdet.
Lebiez.
Pingret.
Gué.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

PAYSAGE, INTÉRIEURS, MARINE, ANIMAUX, NATURE MORTE, PASTEL, AQUARELLE, GOUACHE, DESSIN, GRAVURE.

Médailles de vermeil.

MM. Borget.
Trouville.

Médailles d'argent.

MM. Hawke.
Meyer.
Aligny.
Robert.
Huet.

Mentions honorables.
- M^mes De Chantereine.
- MM. Lapito.
- Ponceau.
- MM. Lesourd-Delisle.
- De Gernon.
- Loubon.

TROISIÈME CATÉGORIE.

PORTRAIT.

Médaille de vermeil. M. Solta.

Médaille d'argent.
- M. Lebiez.
- M^me Giraud Paran.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

SCULPTURE.

Médaille de vermeil. MM. Dantan.
Médaille d'argent. Walter.
Mention honorable. Saget.

CINQUIÈME CATÉGORIE.

DESSIN OU LAVIS ARCHITECTURAL.

Médaille d'argent. MM. Chesneau.
Mention honorable. Dainville.

SIXIÈME CATÉGORIE.

VITRAUX.

Médaille d'argent. M. Fialeix, du Mans.

La parole a ensuite été donnée à M. Chanlouineau, secrétaire de la commission séricicole, qui a présenté son rapport et donné lecture de la liste des concurrents que le jury a jugés dignes d'obtenir des prix :

Médailles de vermeil.

(Une par numéro.)

« 1.° A M.me la comtesse Walsh de Serrant et M. Suaudeau père, de Saint-Georges-sur-Loire, pour la beauté, le nerf, l'élasticité, l'homogénéité de couleur, etc., la finesse et les autres qualités distinguées de leurs soies blanche et jaune, produites dans leur établissement situé à la Haute-Lande, près le bourg de Saint-Georges, où elles ont été filées par Sophie Houdebine et Manette Gaudin, demeurant en ce même bourg.

» 2.° Aux mêmes personnes, à raison de leur magnanerie, placée en superbe position, commodément distribuée, munie de l'appareil d'Arcet avec tous ses accessoires, et du nouvel appareil à tarare, au moyen duquel, par un courant d'air chaud, l'on fait périr les chrysalides, en les desséchant plutôt qu'en les asphyxiant ou étouffant; accompagnée d'une filature ayant huit bassines alimentées par un *générateur,* ou chaudière chauffée à la vapeur, filature d'ailleurs pourvue de toutes les mécaniques, de tous les ustensiles recommandés par les hommes les plus compétants en matière d'industrie sériciгène, et qu'a sanctionnés l'expérience. Une partie de ces machines et ustensiles ont été notablement perfectionnés par M. Suaudeau père, directeur de tout l'établissement. Son

zèle et sa sagacité sont fort bien secondés par M.me Suaudeau.

» 3.° A M.me Dubreil, d'Angers, pour ses soies blanche et jaune, présentant les qualités dont nous avons parlé relativement à celles exposées par M.me de Serrant et M. Suaudeau père, filées par la femme Guet, de Juigné-sur-Loire, suivant l'ancienne méthode perfectionnée, et provenant d'une éducation faite par M.me Dubreil, à sa propriété de Damiette, commune d'Angers, chemin de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

» *Nota.* Les soies de M.me de Serrant et de M. Suaudeau, et celles de M.me Dubreil, avaient été jugées dignes, les premières d'une médaille de vermeil, les secondes d'une médaille d'argent, à la précédente exposition.

» 4.° A M.me la marquise de la Roche-Quairie, pour le beau reflet, la finesse, la force et les autres qualités très distinguées de ses soies jaune et blanche, produites dans son établissement provisoire de la Baronnerie, commune de Saint-Silvain, canton nord-est d'Angers, mais filées hors du département.

» *Nota.* La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, a déjà eu l'occasion de mentionner honorablement M.me de la Roche-Quairie pour la bonne direction de la plupart de celles de ses pépinières et plantations d'excellentes espèces diverses de mûriers, qui sont établies sur ses fermes de la Grande-Fontaine et de la Petite-Barre, commune de Villevêque, canton nord-est d'Angers. L'étendue de la totalité des terrains qu'occupent lesdites pépinières et plantations, est d'environ 16 hectares. M.me de la Roche-Quairie possède, en outre, quelques pépinières et plantations à demeure, auprès de la Baronnerie.

Médailles d'Argent.

(Une par numéro.)

1.° A M.me Malécot, de Blaison, canton des Ponts-de-Cé, pour soies blanche et jaune, provenant d'une

éducation par elle faite au bourg de Blaison, avec des feuilles de vieux et gros mûriers blancs, plantés auprès de ce même bourg, lesdites soies filées par la femme Guet, déjà nommée.

» 2.° A M.lle Legrand, propriétaire à Touchebœuf, commune de Blaison, pour soies jaunes, simple et double, provenant d'une éducation faite par cette demoiselle audit lieu de Touchebœuf, avec des feuilles de mûriers blancs et rouges plantés sur le domaine du même nom, lesdites soies filées par la femme Guet, déjà nommée.

» 3.° A M. Lemoigne, propriétaire et percepteur, pour soie jaune filée au tour Suaudeau, par Sophie Beugnet, demeurant chez lui, à Courbette, commune d'Alonnes, arrondissement et canton nord-est de Saumur, et dont l'apprentissage s'est fait dans l'établissement recommandable de M. le baron de Chassiron, situé à Beauregard, commune de Nuaillé, canton de Courson, arrondissement de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure. L'éducation de laquelle est provenue cette soie s'est opérée audit lieu de Courbette, avec des feuilles de mûriers sauvageons. Elle a duré 27 jours; celle de 1841 n'en avait duré que 24.

» 4.° A M.me Fillon, de Thouarcé, arrondissement d'Angers, pour soies blanche et jaune simples, provenant d'une éducation qu'elle a faite avec les feuilles de 150 mûriers blancs appartenant à M. de Cambourg, et plantés sur les communes de Thouarcé et de Faveraye, contiguës, et toutes les deux du canton de Thouarcé, lesdites soies filées par la femme

Guet, déjà nommée plusieurs fois, et Françoise Fillon, fille de ladite dame Fillon, âgée de 15 ans.

» 5.° A M.me Marie-Victoire Meusnier, épouse de de M. Louis-Honoré Borien, boulanger, domiciliée commune de Saint-Clément-des-Levées, canton nord-ouest de Saumur, pour soies jaune et blanche, provenant d'une éducation faite, et qui ont été filées par elle-même.

« *Nota.* Une récompense honorifique avait été décernée à cette dame après la première exposition, pour soies récoltées sur la commune de Varennes-sous-Montsoreau, canton nord-est de Saumur.

» 6.° A M.me Louise Destrieux, épouse de M. Pierre Piau, de Beaufort-en-Vallée, arrondissement de Baugé, pour soies jaune et blanche, filées, et provenant d'une éducation faite par elle-même.

» 7.° A M.me Marie Savary, épouse de M. Louis Landry, menuisier à Longué, aussi arrondissement de Baugé, pour causes semblables.

» *Nota.* Cette dame avait obtenu, à la précédente exposition, une récompense pour filage.

» 8.° A M. de Beauvoys, médecin, commune de Seiches, même arrondissement, pour une invention et fabrication d'un atelier qui peut être confectionné par tout homme tant soit peu adroit et intelligent, qui n'est guère coûteux, qui est facile à transporter, monter et démonter, où il a mis en usage, pour les délitements et dédoublements, les cannevas roulants sur cylindres et les filets.

« *Nota.* M. de Beauvoys a adapté à cet atelier un appareil aussi simple qu'ingénieux; à l'aide duquel une personne seule élève ou abaisse les filets maintenus dans une position horizontale, soit isolément, soit simultanément en tel nombre qu'il lui

plaît. Un cylindre ou rouleau de bois, placé parallèlement à la longueur de l'atelier, qu'il dépasse un peu, une manivelle aussi en bois, quelques tiges, pitons et fils de fer, quelques ficelles font tout les frais de cet appareil.

» 9.° A M. le marquis de Colbert-Maulévrier, pour ses plantations et pépinières de mûriers d'espèces diverses, occupant aux environs de son château de Maulévrier, canton de Cholet, arrondissement de Beaupreau, 3 à 4 hectares de terrains tous granitiques, mais différant beaucoup par leur qualité, leur profondeur, leur élévation, leur exposition, les objets qui les avoisinent et peuvent avoir influence sur la végétation, en sorte que ces plantations et pépinières présentent une ample carrière aux observations, et remplissent une grande partie des conditions d'un essai.

« *Nota.* M. le marquis a une magnanerie provisoire, dont les produits sont filés par deux personnes qui ont fait leur apprentissage à ses frais.

RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

» 1.° A la femme Guet, demeurant à Juigné-sur-Loire, canton des Ponts-de-Cé, 35 fr.

» 2.° A Manette Gaudin, demeurant à S.t-Georges-sur-Loire, 25 fr.

» 3.° A Sophie Houdebine, demeurant à Saint-Georges-sur-Loire, 25 fr.

» 4.° A Sophie Beugnet, demeurant commune d'Alonnes, 20 fr.

» 5.° A Françoise Fillon, demeurant à Thouarcé, 10 fr.

» Pour leur habileté et leur application au filage de la soie.

» *Nota.* La femme Guet avait obtenu récompense, à la précédente exposition, comme habile fileuse. »

RAPPORT

Fait à la Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

SUR UNE

EXPOSITION DE LAINES NOUVELLES,

et sur

L'INTRODUCTION DE NOUVELLES RACES OVINES

DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,

par le docteur Guinault, rapporteur.

MESSIEURS,

Membre de la commission de votre dernière exposition séricicole, et particulièrement coupable d'y avoir accueilli une espèce et une nature de produits, qui, bien que n'ayant pas été mentionnés au programme, ne nous en ont pas moins paru avoir pour nous, au point de vue de nos travaux et des intérêts agricoles de nos contrées, une importance capitale et réelle, nous avons tout naturellement dû rester chargé du rapport concernant les produits en question.

Cette exhibition toute gratuite et toute spéciale, consiste donc ainsi que vous en pourrez juger par

les échantillons mis ici sous vos yeux, dans six articles distincts présentant plusieurs sortes de laines obtenues par l'élève et le croisement de diverses races ovines tant indigènes qu'étrangères, aux différents degrés de croisement et d'extraction ci-après indiqués. Ces essais, et ces résultats si intéressants pour notre pays, ont été obtenus et tentés par M. Lemercier-Lamonneraye, sur ses propriétés de S.t-Clément-de-la-Place, avec des individus et des étalons provenant du bel et florissant établissement pastoral de la Charmoise, près Pontlevoy, département de Loir et Cher; établissement fondé et dirigé depuis plusieurs années par M. Malingié-Nouël.

A voir l'exiguité apparente de ces produits, et à ne considérer que superficiellement leur valeur et leur qualité relatives, ces objets ont pu paraître au premier aperçu, et à des personnes peu initiées d'ailleurs aux grandes questions qui s'y rattachent, des choses de peu d'importance sans doute, et d'un mérite plus que secondaire ; mais lorsqu'on songe que la production des laines, comme matière première si utile et si indispensable à nos principales industries ; et avec elle la multiplication et la régénération de la race ovine, impliquent à la fois et tout ensemble, l'immense et triple problême de l'économie agricole, de l'économie industrielle, et de l'économie sociale elle-même ; on s'explique parfaitement alors, tous les efforts et tous les sacrifices faits et tentés depuis plus d'un demi-siècle, par les gouvernements, par les agronomes, et par les économistes les plus éminents et les plus éclairés, soit de la France, soit de l'étranger.

*

Nous ne vous rappelerons point ici, Messieurs, les heureux et admirables résultats, dus, vers la fin du siècle dernier, au génie si observateur et si persévérant de Bakewel, quant à l'amélioration et au développement de ces races d'animaux agricoles et domestiques ; et particulièrement en ce lieu, quant à l'objet qui nous occupe, sur la race ovine de Leycestershire, appelée Dishley, si remarquable d'ailleurs sous le rapport de la conformation et de la faculté d'engraisser bien et promptement, sinon sous le rapport de la supériorité de la toison ; améliorations et résultats continués et dépassés depuis, et en ce moment, par sir Richard Goord, le Bakewel du Kent, sur la race ovine dite New-Kent, que pendant plus de cinquante ans ainsi qu'on l'a dit si heureusement, il a pour ainsi dire *travaillée et pétrie* ; et par lord Western, au moyen du croisement des deux races Dishley et New-Kent, avec la race mérine : de son côté M. de Mortemart en France signalait, il y a environ quatorze ans, le double avantage d'une laine du prix et d'une conformation parfaits, déjà obtenue par lui et à l'aide des mêmes moyens, sur les troupeaux qui peuplent depuis si long-temps ses belles et vastes propriétés du Berry.

Nous vous redirons encore moins, ce que chacun de vous doit avoir si présent à la mémoire, tous les essais tentés, et tous les sacrifices successivement faits aussi par l'empire et par la restauration, pour la multiplication, l'acclimatement, et l'amélioration en France, des races de moutons mérinos d'Espagne, destinées à affranchir, ou tout au moins à allé-

ger la France, de l'onéreux tribut qu'elle paie encore en partie à l'étranger ; expériences qui, il faut pourtant bien l'avouer ici, sont encore fort loin d'avoir atteint le but qu'on se proposait alors. Aussi de nouvelles tentatives ont-elles été faites de toutes parts et depuis quelques années surtout, tant pour résoudre une partie du problême en question, que pour soutenir la concurrence et répondre à des besoins toujours croissants. La plupart de ces choses ont particulièrement été expérimentées à l'école royale et vétérinaire d'Alfort, par les soins et sous la direction de M. Yvart, chef de cet établissement et l'un des hommes les plus compétents ; et cependant toutes ces expériences n'y ont encore abouti qu'à des résultats si onéreux et si peu concluants, que tout naguère on s'est trouvé dans la nécessité, pour assurer la conservation et la prospérité de ces troupeaux de choix et d'élite, si intéressants et si précieux, de les faire émigrer vers un point de la France, aussi identique et aussi rapproché que possible de son climat originel, c'est-à-dire, jusqu'à Montreuil-sur-Mer près les côtes de la Manche, précisément en face de l'Angleterre et du comté de Kent son véritable sol natal.

C'est donc la question ainsi posée, et posée tout à la fois d'une manière aussi complexe, dans tout son ensemble et dans toutes ses parties, que M. Malingié s'est efforcé de résoudre, et on peut dire qu'il l'a fait avec succès, et dès les premiers pas, l'établissement pastoral de la Charmoise, datant de cinq à six années. Les avantages qu'il en a déjà recueillis, ont

été obtenus par le croisement de la race New-Kent-Goord, pur sang, avec nos races indigènes-sologno-tes et mérines de diverses espèces : et sans entrer ici dans le détail des opérations et des expériences pratiquées et suivies par cet habile agronome, nous allons nous borner à traduire en chiffres, comme beaucoup plus concluants et beaucoup plus significatifs, les principaux résultats comparatifs qu'il a obtenus de de la sorte.

Ainsi au lieu de 1 à 2 kilogrammes de toisons telles que le produisent nos moutons indigènes, M. Malingié-Nouël a obtenu des extraits donnant 2 et 3 kilogrammes de laine de qualité supérieure et moyenne, entre les laines à carde et les laines à peigne, qualités que du reste on peut aussi modifier, pour ainsi dire, à volonté, par des croisements successifs et plus ou moins multipliés. Ces laines on les a vendues en suin, 1 fr. 25 cent. et plus, tandis que nos laines ordinaires valent à peine 80 centimes. Voilà pour les produits lanigères bruts. Quant aux résultats obtenus sous le rapport des proportions et des chairs, ils sont à peu près du double comparés aux produits que donnent nos moutons du pays; puisqu'au bout de deux ans, ces belles races ainsi améliorées et croisées, qui s'engraissent, d'autre part, avec tant de succès et de facilité, pèsent depuis 35 jusqu'à 45 kilogrammes, tandis que nos moutons ne vont guère au-delà de 15, 20 et 25 kilogrammes au plus; les premiers se vendent 35, 40 et 45 fr., tandis que les seconds valent à peine 12, 15 et 20 fr. au plus, sur nos marchés. M. Lamonneraye nous a même cité un bélier d'un an, de race kento-mérinos, qui pesait déjà plus de 40 kilogr.

En résumé : 1° sous le rapport de l'économie agricole, les zélés et laborieux agronomes que nous venons de citer, ont su trouver et indiquer a l'agriculture française, un nouveau mode et procédé d'assolement, dit pastoral, qui convenablement approprié à certaines natures et conditions du sol, et rendu tout à la fois et plus accessible, et d'une exécution pratique plus simple et plus facile pour tous; est appelé à produire ensemble, une quantité beaucoup plus considérable de fourrages, de bétail, et par conséquent d'engrais; ainsi qu'à ramener et à fixer dans nos campagnes, et dans toutes nos localités et institutions agricoles, une foule d'hommes utiles et capables qui tendaient à s'en éloigner de plus en plus; 2° sous le rapport de l'économie industrielle et commerciale, et à l'aide des modifications agricoles précédemment indiquées, on a trouvé le moyen de satisfaire aux besoins toujours croissants du commerce en obtenant des laines à peigne plus belles et plus fines encore que celles dont nous étions menacés d'être pour long-temps encore tributaires de l'étranger; 3° enfin sous le rapport de l'économie sociale et du bien-être des classes pauvres et laborieuses, on a ainsi résolu en grande partie, l'une des principales difficultés de la question des subsistances en offrant les moyens de produire soit une plus grande quantité de bétail de consommation, soit même à nombre de têtes égal, une amélioration de plus du double en poids, et en qualité une amélioration beaucoup plus sensible encore; le tout sans porter atteinte au préjudice quelconque, bien au contraire, à l'agriculture

nationale, au profit de l'agriculture et du commerce de l'étranger.

Du reste, comme nous craindrions avec raison, de ne vous avoir donné ici qu'une idée fort imparfaite et fort incomplète et de l'établissement et des innovations agricoles de M. Malingié-Nouël, nous vous renverrons pour plus de détails, et pour toutes les spécialités relatives à ces améliorations, à ces véritables bienfaits, à ces utiles et pacifiques conquêtes de l'industrie agricole de nos contrées, soit à l'établissement lui-même, soit aux ouvrages et comptes-rendus communiqués chaque année à la Société royale d'Agriculture de Blois, et publiés par M. Malingié-Nouël.

Indépendamment de ce que les bornes de ce travail nous imposaient d'obstacles et d'obligations, notre intention a dû être ensuite de ménager un sujet qui ne peut manquer d'être traité ainsi qu'il mérite de l'être, par le Congrès scientifique appelé à se réunir dans notre ville en septembre prochain, si ainsi que nous avons lieu de l'espérer et qu'il ne peut manquer d'y être convié, M. Malingié-Nouël veut bien venir partager nos travaux. Tel est du moins le but que nous nous sommes proposé en posant au programme quelques-unes des questions qui le concernent.

En attendant, nous vous proposerons donc, Messieurs, d'ajouter et nos encouragements et nos faibles éloges à ceux déjà accordés à un agronome aussi distingué par le gouvernement lui-même, ainsi que par un grand nombre de sociétés agronomiques et de

corps savants tant nationaux qu'étrangers. Ces encouragements, Messieurs, ne les devons-nous pas d'ailleurs, nous Société royale d'Agriculture, à tous ceux qui s'efforcent avant tout de répandre et de propager les choses bonnes et utiles, ainsi que celles dont nous venons d'avoir l'honneur de vous entretenir? Et par conséquent et plus en particulier encore, à M. Lemercier-Lamonneraye, notre compatriote et notre collègue, qui non-seulement et des premiers, a introduit chez nous cette source nouvelle de richesse et de prospérité publique, mais qui de plus a bien voulu nous en offrir, et nous donner l'occasion d'en exposer les premiers et les plus heureux prémices, faits et procédés qui méritent à tant de titres divers d'être honorablement et officiellement mentionnés dans vos annales.

SIX VARIÉTÉS DE LAINES

présentées par M. de Lamoneraye, *propriétaire à Angers.*

N° 1. Laine de brebis demi-sang, New-Kent mérinos et de brebis demi-sang vendéenne.

N° 2. Laine de brebis demi-sang New-Kent Goord et demi-sang mérinos; de trois brebis.

N° 3. Laine de brebis vendéenne.

N° 4. Laine d'agnelle de quatre mois; 2/3 sang New-Kent Goord et 1/3 sang mérinos.

N° 5. Laine d'un agneau anglais; New-Kent Goord, pur-sang, âgé de quatre mois.

N° 6. Laine d'agnelle de trois mois ; 2/3 sang New-Kent mérinos et 1/3 sang vendéenne.

NOTA.

N° 1. Produit que j'ai obtenu d'un bélier de même race que les brebis n° 2, et des brebis de Vendée n° 3.

N° 2. J'ai ces brebis depuis deux ans, j'en suis parfaitement content.

N° 4. Second croisement avec le n° 1 et le bélier pareil au n° 2.

N° 5. Bélier que j'ai depuis neuf mois, et qui a parfaitement réussi jusqu'à ce jour, quoique l'année ait été très humide, il n'a pas souffert du tout : ainsi que l'agnelle du n° 6 ; et la France étant moins humide que l'Angleterre, l'espèce pure s'y portera mieux, surtout dans la partie que nous habitons. La laine de cette espèce aura 20 centimètres obtenue sur un animal d'un an

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

5e Volume. — 6e Livraison.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1845.

NOTICE

SUR

L'HOTEL VULGAIREMENT NOMMÉ

LE PALAIS DES DUCS D'ANJOU,

RUE HAUTE DU FIGUIER, A ANGERS,

PAR M. DE BEAUREGARD.

Lue à la séance du 9 janvier 1846.

Dans la rue haute du Figuier, à Angers, existe un hôtel, qui par l'élégance de sa construction, ainsi que par la richesse de ses sculptures, est l'objet de l'attention ou plutôt de l'admiration publique. Il est généralement connu sous le nom *d'hôtel d'Anjou.* Ici ce ne sont plus les ogives, les rinceaux du moyen âge qui s'y rencontrent. Les cinq ordres du style grec commencent à s'y montrer; mais environnés d'arabesques, de guirlandes, d'oiseaux fantastiques, de têtes de bélier, qui donnent à cet édifice tous les caractères de la brillante architecture de la Renaissance. Des salamandres sculptées sur les poutres qui décorent les salles de l'intérieur, en fixent la date au temps de François Ier.

Quelle a été l'origine et la destination de ce charmant édifice? Les auteurs qui ont décrit les monuments de l'Anjou, manquant de données certaines à l'égard de celui-ci, ont présenté diverses conjectures,

Péan de la Thuilerie, dans sa description de la ville d'Angers, s'exprime ainsi : « L'hôtel d'Anjou est celui » qui fait le coin de la rue basse du Figuier, il est bâti » en forme d'équerre et en pierres de taille, sur plu- » sieurs desquelles sont les clefs et les armes de la » ville, ce qui le rend, quoique *gothique*, un des beaux » morceaux d'architecture qu'il y ait dans ce genre à » Angers. On croit que ce sont les ducs d'Anjou qui » l'ont fait construire pour y loger et pour servir » d'hôtel de ville. C'est tout ce que nous pouvons dire, » parce que nos annalistes ont négligé d'en faire men- » tion, ainsi que des autres hôtels. »

Cette opinion, évidemment erronée, tient de l'ignorance où l'on était alors de la science architectonique. On croit, dit Péan de la Thuilerie, *que ce sont les ducs d'Anjou qui ont fait bâtir cet hôtel pour y loger.* Mais quels seraient donc ces ducs d'Anjou? René a été le dernier duc régnant; or il est évident, à la seule inspection de l'hôtel de la rue haute du Figuier, qu'il est postérieur à la réunion de l'Anjou au domaine de la couronne. Il n'aurait pu être construit par des princes apanagistes, puisqu'on sait que, depuis l'époque de la Renaissance, aucun n'a résidé ni manifesté l'intention de résider à Angers. On n'admettra pas davantage que cet édifice ait servi d'hôtel de ville, puisque nos institutions municipales remontent à Louis XI, et que c'est sous le règne de Charles VIII, son fils, que fut construit l'hôtel de ville qui a constamment conservé sa destination jusqu'en l'année 1819, qu'il fut cédé à la cour royale pour y établir son palais de justice.

Passons maintenant à l'opinion de Bodin. « Il faut » voir, dit-il, la *chambre des comptes*, qui forme un » des angles de la rue haute du Figuier, à Angers, et » qu'on nomme actuellement l'hôtel d'Anjou. Il est à » peu près du même temps que la chapelle du château » de la Bourgonnière. Ces deux monuments inconnus » du public, méritent de fixer l'attention des amateurs » des beaux arts, on y remarque des frises, des orne- » ments arabesques d'un très bon goût et d'une belle » exécution. »

Bodin, sans donner les motifs de son opinion, fait de ce bâtiment le siége de la chambre des comptes. L'opinion, ordinairement si sûre de ce savant historien, ne me paraît pas admissible sur ce point. La chambre des comptes n'a pas survécu au règne du roi René, elle a disparu lors de la réunion de l'Anjou au domaine de la couronne. Si l'on consulte l'ancien répertoire universel de jurisprudence, V° *Chambre des comptes*, on y lit : « avant l'année 1566, il y avait, » outre la chambre des comptes de Paris, celles de Di- » jon, de Grenoble, d'Aix, de Nantes, de Montpellier » et de Blois. Elles furent toutes supprimées par l'or- » donnance de Moulins de 1556, et la chambre des » comptes de Paris demeura seule chambre des » comptes du royaume. Un édit du mois d'août 1558, » les rétablit. Trois autres y furent ajoutées, celles de » Rouen, de Pau et de Metz.

Il est donc bien certain qu'il n'existait pas de chambre des comptes à Angers, à l'époque où l'hôtel de la rue du Figuier fut construit.

M. Godard n'a point accepté l'opinion de Bodin, il

s'exprime ainsi dans son ouvrage sur l'Anjou et ses monuments :

« On a prétendu que l'hôtel de la rue haute du Fi-
» guier, était l'ancien hôtel de la chambre des comp-
» tes ; mais il nous paraît constant que cette chambre
» eut sa résidence au château, et qu'elle cessa d'exister
» avec René, c'est-à-dire, près d'un demi-siècle avant
» la construction de l'hôtel de la rue haute du Fi-
» guier, appelé l'hôtel d'Anjou, sans doute, parce
» qu'on y voyait autrefois les armes de la ville. Toute-
» fois nous croyons, d'après le témoignage du savant
» M. Grille, que cet hôtel a été bâti par l'ancienne fa-
» mille municipale de Pincé, qui a donné plusieurs
» maires à Angers, dans l'intervalle de 1494 à 1559,
» lesquelles sans doute, en raison de leur qualité, au-
» ront fait placer sur leurs murs les armes de la ville. »

M. Godard n'a avancé que sous la forme de conjecture, qu'il croyait que l'hôtel de la rue haute du Figuier a été bâti par la famille municipale de Pincé, faute de preuves, il n'a osé l'affirmer. Mais depuis, un document qui n'avait pas encore été recueilli, semble conduire à la certitude.

Il y a peu de jours, je suis allé visiter de nouveau cet intéressant édifice. En contemplant la voûte d'un vestibule qui précède la cage d'escalier, j'ai remarqué à l'extrémité d'un des pendentifs, un écusson de forme arrondie, d'environ 60 centimètres de tour, au centre est une étoile à six pointes, environnée de trois merlettes. Je me suis empressé de consulter l'armorial des maires d'Angers, et je me suis assuré que cet écusson est exactement celui de la famille de Pincé.

Placé dans un lieu peu apparent, il a échappé à l'effervescence populaire, qui à l'époque orageuse de 1793, détruisit les signes nobiliaires qui avaient été sculptés sur la façade de l'édifice.

La famille de Pincé a donné plusieurs maires à Angers, précisément sous les règnes de Louis XII et de François Ier.

Mathurin de Pincé fut élu en 1494;

Pierre-René de Pincé, après avoir occupé les postes éminents de conseiller d'Etat et d'ambassadeur à Constantinople, voulut finir sa carrière dans son pays natal, il se retira à Angers, fut élu maire le 1er mai 1511, et mourut le 21 novembre suivant. Son fils Jean lui succéda immédiatement dans ses fonctions municipales et fut réélu en 1515.

En 1536, Honoré de Pincé fut élu, Jean de Pincé lui succéda en 1538, et mourut dans l'exercice de ses fonctions. Il fut remplacé par Christophe de Pincé.

Au rapport de Péan de la Thuilerie, plusieurs tombeaux des Pincé avaient été placés dans l'église de Saint-Maurille, et étaient décorés d'épitaphes honorables.

On ne doit pas être étonné que cette famille, l'une des plus puissantes d'Anjou, y ait fait construire le plus bel hôtel, et ait joint à ses écussons, ceux d'une ville dont l'administration lui avait été si longtemps confiée.

NOTICE

SUR LE PRÉSIDIAL D'ANGERS,

PAR M. DE BEAUREGARD.

Lue à la séance du 6 février 1846.

Les comtes d'Anjou rendaient primitivement la justice par eux-mêmes. Ils se déchargèrent ensuite de ce soin, en créant l'office de sénéchal, dont ils investissaient un de leurs grands officiers. Les sénéchaux choisis parmi de hauts personnages, dont les habitudes étaient toutes guerrières, jugeaient d'après leur bon sens et ce qu'ils appelaient l'équité. Mais lorsque la civilisation se fut développée, que les décisions juridiques furent assujéties à des lois fixes et à des coutumes écrites, ils sentirent la nécessité de déléguer leurs fonctions à des jurisconsultes. Ils nommèrent des *lieutenants*, et leur adjoignirent des assesseurs qui prirent le nom de conseillers. C'est ainsi que les sénéchaussées se composèrent d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant de police et de conseillers. Un procureur du roi, un avocat du roi et un substitut furent attachés à ces tribunaux. La charge de sénéchal d'Anjou continua cependant d'exister (1).

(1) Le premier sénéchal d'Anjou, dont l'histoire fasse mention, est Lisois de Bazougers, qui fut revêtu de cette haute dignité

Le titulaire pouvait occuper un siége d'honneur dans les séances solennelles des sénéchaussées, mais sans participer à la distribution de la justice. « Ces officiers » d'épée, porte l'article 266 de l'ordonnance de » Blois, n'ont que place à l'audience, sans voix déli- » bérative. » Le lieutenant-général civil, présidait la chambre civile, le lieutenant-général criminel, la chambre criminelle. (Edit d'août 1764.)

L'Anjou était divisé en plusieurs sénéchaussées, tribunaux de première instance qui, dans l'origine, ressortissaient directement au parlement de Paris. Mais lorsque la population se fut accrue, en même temps que la propriété se subdivisait, le nombre des affaires litigieuses augmenta tellement, que les parlements ne pouvaient plus suffire. Des tribunaux auxiliaires furent créés par édit de Henri II, en l'année 1551 et reçurent le nom de présidiaux. Ces corps judiciaires, dont la compétence varia et fut définitivement fixée par l'édit d'août 1777, prononçaient en dernier ressort, sur les appels des sénéchaussées, quand l'objet de la contestation n'excédait pas une valeur déterminée de 2,000 livres tournois. Ils connaissaient, en outre,

---

par Foulques Nerra, en l'année 1016. Depuis Lisois, soixante-quatre sénéchaux se succédèrent consécutivement. Cette honorable série, dans laquelle se rencontrent les noms de Guillaume des Roches, Amaury de Clisson, Guy de Laval, de Beauveau, de Brezé, de Rohan, se termine par celui du comte de la Gallissonnière, maréchal de camp et grand sénéchal d'épée de la province d'Anjou. C'est en cette dernière qualité qu'il présida, en mars 1789, l'assemblée de la noblesse angevine réunie par sénéchaussées pour élire des députés aux états généraux.

de certains délits qualifiés cas présidiaux. Dans les autres cas les parlements conservaient leur juridiction.

Un présidial fut établi à Angers en l'année 1552. Il comprenait, dans son ressort, les sénéchaussées d'Angers (1), de Saumur, de Baugé et de Beaufort. Né à cette funeste époque où les doctrines de Calvin avaient allumé le feu de la guerre civile, le présidial, premier corps judiciaire de l'Anjou, ne put rester étranger aux dissentions qui agitaient cette province; mais il usa toujours de sa haute influence pour s'interposer entre les partis et modérer leur fureur.

Dans ces temps de discorde, la neutralité était devenue impossible, il fallait choisir une bannière, le présidial se prononça contre la réforme et resta fidèle à la cause du catholicisme. Partageant même cette opinion, trop répandue, que la religion qu'il défendait serait compromise, si la couronne de France passait sur la tête d'un prince protestant, il adhéra à l'union qui se qualifiait *la sainte ligue*.

Pour réprimer les ligueurs, les troupes du Roi, sous le commandement du duc d'Aumont s'avancèrent sur Angers, plusieurs habitants prirent les armes. D'Aumont entre dans la ville en vainqueur et annonce des projets de vengeance. La terreur comprime tous les esprits, quels châtiments n'a-t-on pas à redouter? Le présidial se réunit pour aviser aux moyens de con-

---

(1) Les membres de la sénéchaussée d'Angers composaient le présidial. En certains jours de la semaine, ils siégeaient comme membres de la sénéchaussée, en certains autres comme membres du présidial et statuaient sur les appels des autres sénéchaussées.

jurer l'orage. Un long silence que personne n'ose rompre, régnait dans l'assemblée, lorsqu'un vénérable magistrat, Ayrault, lieutenant criminel, se lève et fait entendre ces paroles : « Loin d'excuser la conduite que » j'ai tenue dans ces circonstances, j'avoue que je suis » coupable : j'ai assisté à des sermons où l'on atta- » quait l'autorité du Roi, j'aurais dû m'y opposer, je » ne l'ai pas fait, mais je suis prêt à tout sacrifier » pour réparer ma faute. » Bidault, avocat du Roi, entraîné par ce noble dévoûment, fait un aveu semblable, puis il ajoute : « S'il faut pour assurer la paix et faire rentrer nos concitoyens dans les bonnes grâces du roi que des ôtages soient remis entre les mains du maréchal d'Aumont, je m'offre le premier. » Cette généreuse proposition est aussitôt accueillie par tous les magistrats, qui jurent entre les mains du gouverneur que leurs personnes, leurs charges, leurs fortunes, sont garantes de la fidélité de la ville d'Angers.

Les registres du présidial où furent déposés les faits les plus remarquables de cette compagnie seraient d'un grand intérêt pour l'histoire du pays, malheureusement ils ont disparu pendant les troubles révolutionnaires qui suivirent sa suppression. Un de ces registres a été retrouvé depuis peu de temps, parmi de vieux livres vendus à l'encan. Il a été déposé à la bibliothèque publique d'Angers, c'est un trésor dont nous croyons devoir signaler l'existence pour que les richesses qu'il renferme ne restent pas enfouies. Ce registre commencé en 1649 se termine en l'année 1782. Les premières pages se rapportent aux troubles de la Fronde qui alors agitaient la France, et retracent les persécu-

tions qui furent exercées pour satisfaire à l'ambition d'un ministre puissant.

On lit à la date de l'année 1659 : « Le lieutenant gé- » néral a apporté à la chambre une déclaration du roi » donnée à Paris le 6 février présent mois, par laquelle » il déclare criminel de lèse Majesté le duc de Bouillon, » le maréchal de Turenne, le prince de Marsillac » et la duchesse de Longueville; la publication de la- » dite déclaration est ordonnée ainsi que son insertion » sur les registres du présidial. » On voit plus loin l'enregistrement d'une lettre de cachet portant défense de donner asile au cardinal de Retz.

Le duc de Rohan était alors gouverneur de l'Anjou, ami du prince de Condé, il embrassa sa cause et travailla à faire déclarer Angers pour le parti de la Fronde. Boylève, lieutenant général au présidial instruit, de ces menées, avait obtenu du roi des lettres de cachet pour faire arrêter le gouverneur. Celui-ci se rend au palais accompagné de ses gardes, saisit Boylève au milieu du présidial et le conduit au château où il le retient prisonnier. Le présidial se réfugie à Saumur où était alors le roi, Anne d'Autriche sa mère et le cardinal de Mazarin. Les troupes royales marchent sur Angers, elles étaient commandées par les maréchaux de la Meilleraie et de Hocquincourt. La ville capitule sous la condition que le roi accorderait amnistie à tous les habitants. Cet acte de clémence fut proclamé par lettres patentes données à Saumur au mois de mars 1652. Elles contenaient d'honorables dispositions en faveur du présidial. Après avoir parlé de la révolte du maire, des échevins, des habitants et du pardon qu'il

leur accorde, le roi ajoute : « déclarons n'entendre » comprendre en icelles comme criminels de lèse-ma- » jesté, les officiers du siége du présidial ayant été » bien informé de leur bonne conduite pendant les » discordes de la dite ville et de leur fidélité et affec- » tion à notre service dont ils nous donnent tant de » preuves qu'il nous en demeure toute satisfaction. »

Le présidial obtint, en témoignage de son honorable conduite, le privilège de porter la robe rouge, distinction qui n'appartenait qu'aux parlements.

C'est devant le présidial que le maire d'Angers venait prêter serment avant d'entrer en fonctions. Plusieurs procès-verbaux constatent les formalités qui accompagnaient sa réception. Ils sont conçus dans les termes suivants : « Mr *M*.... nommé maire est venu » avec MM. les échevins et procureurs de ville où ils » ont pris place après nous; M. le maire, après avoir » fait son compliment auquel a répondu le président, » est sorti et a été conduit par deux de MM. les con- » seillers au bas du degré, ensuite a prêté serment à » l'audience, puis il a pris place dans le parquet de » MM. les gens du roi, et les échevins et procureurs » de ville sur les bancs des parties. »

Le présidial usait quelquefois du droit de recevoir le serment des officiers municipaux pour manifester son opinion sur le choix de l'autorité et lui adresser des remontrances. En l'année 1677, un sieur Lezineau fut nommé maire par le comte d'Armagnac, alors gouverneur de l'Anjou. Il se présente devant le présidial pour prêter serment. Le président, après l'accomplissement de cette formalité obligée, lui exprima la désappro-

bation de la compagnie. Le procès-verbal se termine ainsi : «Le présidial arrête qu'il sera écrit à M. de Cha- » teauneuf, secrétaire d'état, pour le prier d'exposer au » roi que puisqu'il avait jugé devoir priver les habitants » du droit d'élire leur magistrat populaire, ordonner » que les choix fussent mieux faits et plus dignes. »

Cette remontrance fut mal accueillie. Le roi expédia immédiatement des lettres de cachet par lesquelles il fut ordonné : « qu'incontinent après avoir reçu les » dites lettres, les magistrats dont les noms suivent » se rendraient, savoir : M. le président de Gohin à » Poitiers, M. le conseiller Cupif de Teildras à Blois, » M. l'avocat du roi Martineau à Thouars. »

La compagnie fut profondément affligée de cet ordre rigoureux, elle ordonna qu'un de ses membres se rendrait à Paris pour en solliciter la révocation. A force d'actives démarches et d'énergiques réclamations, le rappel des exilés fut obtenu. Les registres constatent la manifestation de la joie publique qui accompagna leur retour.

Lorsque Louis XI octroya des institutions municipales à la ville d'Angers, il confia aux habitants l'élection du maire et des échevins ; mais, dans des temps de trouble, ce droit leur fut retiré. Il était exercé par le roi directement et quelquefois par les gouverneurs de la province. Le présidial éleva souvent la voix pour demander que la ville d'Angers fût réintégrée dans ses libertés. On voit que, en l'année 1728, il se rendit en députation auprès du prince de Lambesc, gouverneur de l'Anjou, pour lui exprimer ce vœu. Quelques jours après, il délégua deux de ces membres à

l'assemblée générale qui devait se tenir à l'hôtel de ville, « pour présenter requête au nom de toutes les compa-» gnies, corps, communautés et habitants de la ville, » afin de demander au roi qu'il lui plaise de confir-» mer la ville dans le droit de nommer ses officiers » municipaux. »

Cette réclamation fut accueillie, le droit d'élection rétabli, mais avec les modifications suivantes : les habitants étaient divisés en diverses classes, la noblesse, le clergé, l'ordre judiciaire, l'université, les fonctionnaires de finances, les corps des arts libéraux, les corps des marchands, etc. Chaque classe élisait séparément un député, les députés se réunissaient à l'hôtel de ville et nommaient des candidats en nombre triple pour chaque office vacant. Le roi, ou à sa place le prince apanagiste, choisissait sur cette triple liste, le maire et les officiers municipaux. Cet état s'est maintenu jusqu'à l'époque de la révolution de 1789.

Tels sont les faits les plus saillants du registre que nous signalons à votre attention et dont nous n'avons pu présenter qu'une analyse rapide. Il contient une foule de documents d'un haut intérêt par le caractère d'authenticité dont ils sont revêtus. C'est dans ces dépôts que l'historien doit aller chercher des lumières s'il veut marcher avec sécurité et laisser le champ des conjectures pour se tenir dans la ligne du vrai.

LISTE DES MEMBRES DU PRÉSIDIAL D'ANGERS EN L'ANNÉE 1782.

De Marcombe, lieutenant-général civil.
Huvelin du Vivier, lieutenant-général criminel.

Allard, lieutenant-général de police.
Gourreau de l'Epinay, lieutenant-particulier civil.
Ollivier du Préneuf, lieutenant-particulier criminel.

CONSEILLERS.

Ayrault, doyen.
Gandon de Louvrinière.
Gontard de la Chevalerie.
Berthelot de la Durandière.
Margariteau.
Desmazières.
Aubin de Nerbonne.
Beguyer Chamboureau.
Boileau.

GENS DU ROI

Bodard, procureur du roi.
Benoit, avocat du roi.
Viger des Hubinières, substitut.

RAPPORT
SUR LA RÉIMPRESSION DE BODIN
PAR M. GODET.

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. Lèbe-Gigun, receveur principal des contributions indirectes, chevalier de la Légion-d'Honneur;

De Soland;

Godard-Faultrier, correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, *rapporteur.*

Messieurs,

La seconde édition des deux volumes de Bodin concernant Saumur et le haut Anjou, réunis en un seul tome, est achevée, et la plupart des observations que nous avions faites sur *la première partie* de cette réimpression *s'appliquent à la seconde.* Même choix du papier, même soin dans l'emploi des caractères, mais aussi même et trop grande sobriété dans les *notes marginales.* Il est vrai que M. Godet nous dédommage d'une manière fort agréable par l'addition de trois chapitres entièrement neufs, qui sont les chapitres 52, 53 et 54. En plus il a enrichi le chapitre relatif à la *Biographie saumuroise* de six noms nouveaux.

Telle est la somme des travaux que nous avons à examiner.

Vous n'avez pas sans doute perdu de vue l'intérêt

sante question qui a *trait aux effet de la révocation de l'Edit de Nantes à Saumur.* Dans mon rapport du 11 juillet 1845, je disais que trois opinions sont en présence : l'une qui élève *le chiffre des exilés saumurois, en* 1685, *à plus des deux tiers de la population; l'autre, fondée sur Miroménil, à la moitié; la troisième enfin, au sixième environ;* et j'ajoutais en terminant, que nous laissions à M. Godet, dans ses prochaines notes, le soin de discuter ce débat et de le clore.

A-t-il répondu à notre appel? Oui, Messieurs; et tout d'abord il nous avertit, page 346, que Bodin, si compétent d'ailleurs sur la plupart des questions de notre histoire, s'est trompé en faisant monter la population de Saumur de vingt à vingt-cinq mille habitants depuis le commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. « Il y a ici, dit M. » Godet, exagération; il n'existe aucun document qui » puisse donner à cette assertion la moindre appa- » rence de vraisemblance. »

Et plus loin, page 347, il reproduit avec étendue le tableau comparatif dressé si consciencieusement par les soins de M. Desmé, d'après les registres de naissances, d'où il résulte par induction que de l'an 1613 à 1622 la population de Saumur se tint en moyenne dans les limites de onze mille et quelques cents habitants; de 1623 à 1632, elle fut d'un peu plus de dix mille; de 1633 à 1642, d'environ quatorze mille six cents; de 1643 à 1652, elle dépassa quinze mille; de 1653 à 1662, elle resta stationnaire; enfin de 1663 à 1672, elle monta jusqu'à quinze mille sept cents environ, qui est le chiffre connu le plus élevé.

Du reste, l'assertion de Bodin sur le chiffre *de vingt à vingt-cinq mille habitants* est abandonnée par les partisans eux-mêmes de Miroménil. En effet, cet intendant laisse entrevoir dans son Mémoire qu'avant la révocation, cette population était d'environ treize mille âmes, chiffre bien éloigné de celui de Bodin.

Ainsi donc, en supposant avec l'auteur des *Recherches*, ce qui est loin d'être accordé, que les *deux tiers de la population saumuroise aient été exilés*, il en résulterait toujours, Miroménil en main, que le nombre de ceux qui prirent la fuite ne pouvait être de quatorze à seize mille, comme Bodin l'indique.

Quant à la proportion *des deux tiers exilés*, elle est également abandonnée; aussi le débat, en se simplifiant, se réduit-il à l'examen de savoir si la population de Saumur, par l'effet de l'exil, *diminua de moitié ou du sixième*. La question, comme vous voyez, est parfaitement nette, et vous savez dans quel sens et à l'aide de quels arguments nous l'avons résolue; il serait superflu de vous les rappeler ici. Qu'il nous suffise de vous dire que M. Godet s'est prononcé comme nous, avec connaissance de cause et mûr examen, pour le chiffre *du sixième*. « On a répondu, ajoute-t-il page 439, au calcul de M. Desmé en disant « que, pour éviter la persécution, un grand nombre » de protestants faisaient baptiser leurs enfants dans » les églises catholiques, avec l'intention de les élever » dans l'église protestante. Outre que cette raison ne » fait pas honneur à la foi des huguenots, nous la dé- » truirons encore par des faits. Examen fait des regis-

» tres de l'état civil dans les années ci-dessus indiquées, » chez les catholiques et les protestants *nous avons* » *trouvé les mêmes relations à peu près que pour les* » *naissances, entre les mariages et les décès des uns* » *et les mariages et les décès des autres.*

» Que si l'on nous dit qu'il y eut alors beaucoup de » mariages mixtes, il restera toujours le rapport des » décès qui ne peut être contesté, car apparemment » les protestants ne se confessaient pas à la mort pour » avoir les honneurs d'une sépulture catholique.

» D'ailleurs, qu'on explique comment il se fait qu'à » Saumur il ne reste pas de vestiges du protestan- » tisme dans les familles. Dans les villes du Poitou, » dans celles du Midi, où la persécution a pesé comme » en Anjou, on trouve en grand nombre encore des » familles protestantes; elles sont restées fidèles à » leur foi, malgré les dragonades et toutes les vio- » lences qu'on a exercées contre elles. A Saumur, au » contraire, ce boulevard du protestantisme au point » de vue de la science, pas une seule n'a survécu. » N'est-il pas évident qu'il n'en existait alors que » *quelques-unes*, qui auront disparu en effet lors de » la révocation. »

Vous pouvez juger, Messieurs, par cette citation de la manière ferme, précise, grave et indépendante avec laquelle M. Godet présente les faits.

En voici un autre exemple, page 361, relatif à Duplessis-Mornay, exemple que je choisis parce qu'il est un jugement vrai, quoique sévère, à l'encontre de l'auteur des Recherches; mais je me suis promis de ne rien vous dissimuler.

« En mille endroits de son livre, dit M. Godet, Bo-
» din laisse percer son antipathie contre le catholi-
» cisme.... Elevé à l'école du XVIII^e siècle, il semble
» en avoir adopté toutes les idées. Pourtant il n'igno-
» rait pas que ces préventions ont presque toujours
» leur source ou dans l'ignorance, ou dans l'amour-
» propre blessé, ou dans l'entraînement des passions.
» Il le reconnaît lui-même, car tout en vantant Mor-
» nay et son livre intitulé le *Mystère d'iniquité*, il lui
» reproche d'avoir mis dans cet ouvrage la passion
» *d'un ennemi irrité à la place de la raison d'un*
» *écrivain sage et modéré.* Quoi de plus ridicule en
» effet que ces criailleries du gouverneur de Saumur
» contre les catholiques et contre Paul V? Que le
» pontife romain se soit donné ou laissé donner le ti-
» tre de *vice-Dieu*, qu'importe? que prouverait cette
» prétention pour ou contre la religion? D'ailleurs,
» pourquoi torturer le sens de ces mots? que signi-
» fient-ils? ne leur donne-t-on pas plus de portée
» qu'ils n'en ont véritablement? On nous semble bien
» petit, bien étroit, quand on descend à de pareils
» reproches; et la religion à laquelle des adversaires
» n'ont à faire que d'aussi pauvres objections, doit
» paraître aux gens sensés, bien pure, bien belle et
» par-là même bien digne de leur adhésion. »

Comme vous voyez, Messieurs, beaucoup de franchise chez M. Godet. Vous ne trouverez, en effet, dans son travail ni biais, ni réticences; il écrit sans cautèle comme il a pensé, et ce procédé, s'il n'est pas le plus ordinaire ni le plus habile, nous semble être du moins toujours le plus honorable. Et qu'on ne dise

pas que M. Godet agit ainsi dans un but hostile à Bodin, car la nouvelle édition des Recherches qu'il publie à ses risques et périls protesterait dans son ensemble contre une pareille assertion. Il ne viendra d'ailleurs jamais à l'idée de personne qu'un éditeur veuille accorder les honneurs d'une réimpression à un ouvrage qu'il n'estime pas.

Les commentaires de M. Godet, intercalés au milieu du texte, présentent un intérêt égal à celui de *ses notes marginales*. A ce propos, je citerai spécialement les pages 519 et 520, intitulées *Ruptures de la levée*. Depuis 1496 jusqu'à 1843, les sinistres provenant des crues exagérées de la Loire y sont classés chronologiquement.

Il nous reste à vous parler des trois chapitres 52, 53 et 54, qui servent de complément aux *Recherches*. M. Godet a consacré tout le chapitre 52 à l'*École de cavalerie*, « établissement dont la réputation, écrit-il, « est aujourd'hui européenne, et dans le sein duquel » se sont formés tant d'officiers distingués; où l'em» pereur de Russie, le roi d'Angleterre, celui de Suède » et de Norwège, les souverains de presque toutes les » puissances, envoyèrent leurs meilleurs officiers cher» cher des exemples et des modèles.

» Ces succès, cette réputation si bien méritée, l'É» cole les doit à l'active et habile direction du mar» quis Oudinot, alors maréchal-de-camp; c'est par lui » qu'elle a pris un si grand accroissement; c'est lui » qui, en 1824 et 1825..... apporta les améliorations » depuis si longtemps désirées dans les études militai» res. »

Messieurs, nous vous recommandons ce chapitre. Le suivant nous apprend les dates de fondation et les noms des constructeurs *des ponts Napoléon*, *de Saint-Florent* et *des Rosiers*, arrondissement de Saumur.

En parlant du pont Napoléon, qui s'appela primitivement *pont du duc de Bordeaux*, M. Godet fait les judicieuses réflexions que voici : « Pourquoi des » noms de princes à ce pont? qu'y a-t-il de commun » entre lui et le duc de Bordeaux ou Napoléon? qu'ont » fait pour lui ou à cause de lui ces deux personna- » ges?... Il nous semble qu'il serait bien plus sage de » ne désigner les monuments que par des noms de » localités..... Puissent nos administrateurs ne plus se » laisser aller à ces petites courtisaneries. »

Ce passage est une preuve de plus de ce franc-parler qui nous plaît tant chez M. Godet. Et n'allez pas croire que cette franchise exclut de son travail les convenances. Personne ne les sait mieux observer! mais aussi personne n'est plus sincère et plus impartial, on sent qu'il y a sûreté à le lire; le doute sur la conscience de son œuvre ne vous vient pas. A l'heure actuelle, il nous semble que ce mérite n'est pas indifférent ni très ordinaire. Son dernier chapitre se termine par un sommaire historique des événements qui ont eu lieu à Saumur de 1808 à 1844; il passe en revue l'entrée de Napoléon, 12 août 1808; celles du duc d'Angoulême, 7 août 1814 et novembre 1817 (Bodin dirigea la fête de 1808 et celle de 1814). M. Godet s'étend trop peu longuement sur la conspiration de Berton, février 1822; aussi, pour compléter

cet épisode, devons-nous renvoyer le lecteur à l'article fort bien écrit de M. E. Bonnemère, inséré dans l'un des numéros de la *Mosaïque de l'Ouest*, 1^er^ volume.

Nouvelle visite du duc d'Angoulême en 1827; premier carrousel en 1829, à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Berry; autre carrousel, et le plus beau de tous, en présence du duc et de la duchesse de Nemours, au mois d'août 1843.

Que de réflexions tous ces passages de princes et de princesses ne font-ils pas naître! N'est-ce point en quelque sorte de l'histoire dans les coulisses! M. Godet l'a bien compris, aussi enjambe-t-il à grands pas toutes ces réceptions officielles, afin d'arriver à la description du curieux forage du puits artésien entrepris vers 1833, et abandonné à la profondeur de trois cent vingt-cinq pieds. Les géologues liront avec quelque intérêt, page 564, la lettre de M. Degouzée, ingénieur civil, adressée à ce sujet au maire de Saumur. Ce forage a été infructueux, je l'accorde, mais du moins a-t-on essayé. A Angers je ne sache pas que l'on en ait eu même la pensée. Soyons sincères, sur plusieurs points, les Saumurois nous ont devancés.

Au chapitre des *Recherches*, intitulé *Biographie saumuroise*, M. Godet a su convenablement ajouter les noms de Bodin père et fils, de Dovalle, de Fardeau, de Lemoine et de Lucas, avec des détails empruntés aux plumes si faciles et si élégantes de MM. Louvet et Coulon, détails qui, assurément, nous seront utiles un jour pour l'achèvement de la *Biographie angevine* que nous avons entreprise. Somme

toute, Messieurs, nous ne doutons point du succès de cette seconde édition qui mérite de justes éloges, et nous attendons avec une légitime impatience le dernier volume pour vous en rendre compte, et sans doute aussi d'une façon également favorable.

V. Godard-Faultrier.

Angers, 14 novembre 1845.

GIRARD,

FONDATEUR DE TOUSSAINT, A ANGERS. — SON TOMBEAU.

On sait peu de choses sur Girard, chantre et chanoine de l'église cathédrale d'Angers, dans le premier tiers du XI^e^ siècle. Sa vie s'écoula entre son amour pour Dieu et sa charité pour les pauvres.

En effet, ce vénérable prêtre ordonna de construire à ses frais l'église primitive de Toussaint, qu'il ne faut pas confondre avec celle de la fin du XIII^e^ siècle, bâtie sur le même emplacement ; Hubert, évêque d'Angers, de 1010 à 1047 en fit la dédicace.

Girard *y fonda un prêtre*, comme on disait autrefois, pour visiter les malades et enterrer les morts. Et puis c'est tout ! Assurément il n'y a pas ici de quoi faire un grand homme, je le comprends, mais il y a de quoi faire un saint; non que je veuille dire par là que Girard se soit élevé jusqu'au degré de la sainteté,

c'est déjà beaucoup qu'il en ait eu plusieurs éminentes qualités, et à ce titre nos pages lui seraient ouvertes, quand même nous n'aurions pas d'autres raisons pour l'y admettre ; mais si la piété trouve son compte au souvenir de sa vie, la science y trouvera le sien également à l'occasion de la découverte faite en avril 1845 de son tombeau.

A l'aide de fonds provenant du ministère de l'intérieur, obtenus par l'entremise de MM. Auguste Le Prevost, membre de l'Institut, et Mérimée; comme aussi avec une partie de l'allocation municipale affectée à l'entretien du Musée des antiquités, je fis ouvrir une large tranchée dans toute l'étendue de la nef de Toussaint, à 2 mètres 33 centimètres de profondeur. L'on y trouva les fondements de l'église primitive, dont le plan, vers l'est, a trois absides, deux petites et une grande, celle-ci au centre (1). Ces fondements se composent d'un béton formé de moëllons, de grès et de silex, noyés dans de la chaux mêlée de parcelles de charbons de bois, *calce cum favillis mixtis ;* point d'ardoises. Ce béton, qui rappelle *l'amplecton* des Romains, fut de mode en Anjou jusque vers le milieu du XI^e^ siècle, date qui se rencontre à merveille avec l'époque durant laquelle vivait le vénérable Girard.

A l'aisselle droite de l'abside principale, la face tournée vers l'ouest, les ouvriers découvrirent un puits creusé dans l'église même ; quel pouvait être

(1) Deux seulement des absides sont mises à nu, la troisième, c'est-à-dire celle du Sud, est présumée; mais avec des données qui valent certitude.

son usage ? Ces puits n'étaient pas rares au moyen-âge, la cathédrale d'Angers, du côté de la petite porte de la sacristie, en possédait un sur lequel, au rapport du savant M. T. Grille, on lisait : *Hic est altus puteus.* De nos jours, on peut en voir un également à Saumur dans l'église de Nantilly, près de la grande porte; il en existe à Nantes, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Similien; à Quimper, à Poitiers, à Lyon, à Rome dans les catacombes; l'eau que l'on en tirait servait aux cérémonies du baptême (1). Une idée symbolique s'y attachait également. « On avait coutume, dit Gerbet, » (Esquisse de Rome chrétienne, tome I, page 291), » d'entretenir à l'entrée des basiliques, une ou plu- » sieurs sources d'eau jaillissante ; elles étaient un » symbole de la grâce qui purifie l'âme, les fidèles s'y » lavaient les mains et la bouche avant d'assister aux » saints mystères. »

Mais revenons au puits de Toussaint, pour dire que les pieds du vénérable Girard le touchaient vers *l'est.* C'était bien la place qui lui convenait, le fondateur près du puits baptismal !

Ses os reposaient au fond d'un cercueil en pierre coquillière de Doué, couvert de plusieurs ardoises brutes, long de 1 mètre 80 centimètres à l'intérieur; il contenait :

1° Les chaussures du défunt, moisies et ruinées.

2° Quelques restes de ses vêtements.

3° A sa main droite, un bâton de bois, long de 1

(1) Page 396, Mémoires, tome 2, congrès de Lyon, septembre 1841.

mètre 70 centimètres, qui au toucher tomba en poussière ; il était surmonté d'une croix grecque de 14 centimètres d'envergure, en étain, à branches égales et patées.

Evidemment il s'agissait de son bâton cantoral, ce qui nous porte à croire que le bâton du grand chantre de la cathédrale d'Angers, représentait, au XI^e^ siècle, une croix grecque ; Girard, nous l'avons dit, remplissait cette fonction à Saint-Maurice.

Le diamètre du bâton n'avait que l'épaisseur d'une forte verge, et à ce propos il convient de citer ce passage du Dictionnaire ecclésiastique : « Les bâtons des » chantres étaient autrefois de petites baguettes dont » ils se servaient, tant pour régler le chœur que pour » corriger ceux qui se comportaient avec immodestie » dans l'église, d'où vient qu'en plusieurs églises les » chantres se promènent dans la nef pendant l'of- » fice. »

En dehors du cercueil, à main droite du défunt, l'on trouva, dans une très petite grotte fermée par une ardoise brute, un calice en étain, moitié moins haut que nos calices actuels, placé sur une autre pierre d'ardoise également brute.

Le gobelet de ce calice, auquel manque le pédoncule, est sans ornements, et ses rebords sont droits, absolument comme au calice de Reims du XI ou XII^e^ siècle, publié dans les annales archéologiques de M. Didron, 1^er^ juin 1845, 2^e^ année (tome II, 6^e^ livraison).

Notre calice en question indiquait la qualité sacerdotale de Girard ; il paraît que la coutume de révéler

ainsi les fonctions sacrées du défunt était généralement observée au moyen-âge en beaucoup de lieux, et je me rappelle avoir vu, au mois d'août 1845, à Sainte-Marie, près de Pornic (Loire-Inférieure), au fond d'une cripte, un tombeau en auge, dans lequel on avait découvert le pédoncule haut de 33 centimètres d'un calice d'étain. L'usage de ce modeste métal, pour les vases sacrés, persista en Anjou jusqu'au XVII^e^ siècle; mais vers 1667, Henry Arnauld, dans ses statuts et ordonnances, article 3, le proscrivit « ordonnant aux curés de rompre et mettre en » pièces les vases d'étain, en quelques lieux de leurs » paroisses qu'ils se trouvent. »

Je reviens au tombeau de Girard; toujours en-dehors du cercueil, mais à main gauche du défunt, vers nord, les ouvriers, dans une petite grotte pareille à celle qui renfermait le calice, trouvèrent les restes d'une lampe en verre, pleine encore d'une matière oléagineuse durcie. Cette lampe, en verre très mince, affecte à son sommet la forme d'une coupe, ayant des rebords droits et à sa base la forme d'un pédoncule qui, pour se tenir debout, devait être fiché dans du sable ou de la terre meuble.

Bourdigné nous apprend que lors de la découverte faite de la statuette de Notre-Dame-de-sous-Terre, par la reine Yolande d'Aragon, mère de René, à Lesvières, on rencontra devant la sainte image, une *lampe également en verre*. C'était évidemment un insigne honneur.

Les tombeaux, depuis le XIII^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle, renferment habituellement des pots à feu où

l'on brûlait de l'encens, *Prunæ cum thure ;* dans le cercueil de Girard, nous n'avons rien vu de semblable; serait-ce que cette coutume n'existait pas encore de son temps, XI^e^ siècle ?

Serait-ce que l'encens était rare en nos contrées, avant la première croisade (1096) ?

Serait-ce qu'aux lampes sépulcrales d'origine romaine l'on substitua les pots à feu ?

Je pose ces questions, me gardant bien de les résoudre.

A 1 mètre 50 centimètres immédiatement au-dessus du cercueil de Girard, c'est-à-dire à 50 centimètres au-dessous du sol de Toussaint, notre attention avait été éveillée par la découverte d'une longue et épaisse pierre d'ardoise, taillée en rond vers l'ouest et carrément vers l'est. C'était à n'en pas douter une pierre tombale, placée postérieurement à l'exhumation de Girard, mais évidemment chargée de marquer d'une façon précise le lieu de sa sépulture. Nous avons trouvé des tombeaux d'abbés à Toussaint avec des crosses, mais pas un n'avait été recouvert comme celui de Girard d'une *pierre de remarque.*

Tout prouve donc jusqu'à l'évidence, que le tombeau en question est bien celui de Girard. A quel personnage en effet autre que lui pourrait-il être attribué ?

Serait-ce à l'un des abbés de Toussaint ? L'absence de crosse prouve le contraire.

Serait-ce à un laïc ? La présence du calice proteste.

Serait-ce à un prêtre autre que le fondateur ? Mais

alors pourquoi la tombe dont il s'agit aurait-elle été pour un simple ecclésiastique, l'objet d'un appareil plus grand que pour les abbés ? Pourquoi *la pierre de remarque?* Pourquoi *la lampe?* Pourquoi *la situation près du puits baptismal* et au milieu des fondements de l'église primitive ? Et enfin, pourquoi *ce bâton orné d'une croix grecque,* qui ne peut être qu'un bâton de chantre ?

Assez là-dessus, terminons en disant que tous les curieux objets trouvés dans le tombeau de Girard sont déposés au Musée des antiquités d'Angers.

GODARD-FAULTRIER.

REX TUSENOS.

Encore un nom jusqu'ici entièrement inconnu et qui réclame de notre part une courte dissertation, car nous avons lieu de croire qu'il se rapporte à l'un de ces rois électifs et temporaires qui, antérieurement à la conquête romaine, et même durant cette conquête, étaient chargés du gouvernement d'une cité gauloise. On sait que l'on devait entendre alors par cité une petite nation tout entière et non pas une ville, comme cela est arrivé sur le déclin de l'empire romain (1).

---

(1) Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, par Sanson, géographe du roi. Édit. de 1652, p. 4.

L'on sait encore que la Gaule conquise par César ne renfermait pas moins de soixante cités (1).

Ces rois des cités appelés Rheys (2), et par les Latins *Reges*, étaient annuels, suivant Strabon (3); chaque cité, ajoute-t-il, nommait un gouverneur et un général d'armée. « La naissance, écrit quelque part » M. Aurélien de Courson (4), condition préalable à » l'éligibilité, comme chez les Germains, désignait au » suffrage *les Rois de la cité* : *Reges ex nobilitate*, » *duces ex virtute sumunt.* » (Tacite, Germ. VII.)

Les druides jouaient le premier rôle dans l'élection de ces rois qui ne semblent avoir été en définitive que des administrateurs préposés à la défense des intérêts publics.

Ceci bien établi, revenons à Tusenos, dont le nom a été découvert, précédé de sa qualité de REX, sur une figurine en terre de pipe trouvée parmi des débris gallo-romains, dans les jardins de Lesvières, appartenant à M. Coullion-Mamert, conseiller de préfecture. Nous parlerons ci-après de cette statuette, nous bornant à disserter présentement sur l'inscription. Les *lettres* sont *romaines*, le premier mot est *latin* REX, le second possède une *terminaison grecque* TUSENOS. Comment expliquer ici ce produit de deux langues autrement que par leur intervention à des

(1) Sanson, p. 7.

(2) Histoire des Gaulois, par Clavel, p. 4.

(3) Strabon, liv. IV, ch. 4.

(4) Origines et institutions des peuples de la Gaule armoricaine, p. 105.

degrés divers dans la Gaule; César nous apprend en effet que les peuples de cette contrée se servaient de lettres grecques dans les affaires publiques et privées (1). Mais, d'un autre côté, il résulte de certain passage de ses Commentaires, qu'ils en ignoraient la langue (2), d'où l'on doit inférer que leur savoir hellénique se bornait, dans les régions du milieu et du nord, à la connaissance des caractères de cette langue et de quelques-unes de ses désinences. Je dis à dessein *dans les régions du milieu et du nord* de la Gaule, parce qu'il est constant que plus de six siècles avant la conquête romaine, la partie méridionale était en possession de la langue grecque, et notamment Marseille, ville que les Phocéens fondèrent environ 700 ans devant notre ère.

Ce mélange de lettres romaines avec des mots à désinences grecques se rencontre également sur certaines monnaies celtiques, notamment sur celles de Tours, portant la légende TURONOS TRICCOS (3); exemple encore, celles de Duratius de Poitiers, DURAT-JULIOS, de Ciamilos, d'Ulatos, de Pixtilos, etc., etc.

Quant à l'introduction des caractères latins dans les Gaules, il n'est pas douteux qu'elle ait eu lieu au temps de la conquête, c'est-à-dire un demi siècle avant Jésus-Christ. Ce qui permet de croire que la plupart des monuments celtiques, ayant *lettres romaines* avec

---

(1) Comm. Lib. VI, alinéa 14.

(2) *Id.* Lib. V, alinéa 48.

(3) Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine, au titre : *Monnaies des Turones.*

des mots à désinences grecques, prennent leur plus vieille date dans la seconde moitié du siècle qui précéda notre ère. La médaille du celte DURAT-JULIOS vient à l'appui de cette conjecture. On sait par les commentaires que cet antagoniste de notre célèbre Dumnacus vécut au temps de Jules César. D'après cela, il sera loisible de penser que TUSENOS, ce petit roi d'une cité, a bien pu être leur contemporain.

Mais dans quelle cité de la Gaule a-t-il eu le commandement ? La réponse est embarrassante et nous tombons ici dans le domaine des conjectures.

En effet, le nom de la cité ne se rencontre point dans l'inscription, et le lieu où la statuette a été découverte est pour nous le seul indice tendant à prouver que Tusenos pourrait bien être un roi de la cité des Andes; l'on sera même fondé à le croire, jusqu'à ce que d'autres renseignements, s'il s'en trouve jamais, restituent ce personnage à une autre cité des Gaules. Lesvières, situé au sud-ouest d'Angers, est un endroit célèbre, ainsi que les jardins des Belles-Poitrines qui sont voisins, par leurs restes de balnéaire et d'aqueducs gallo-romains.

Quelques mots maintenant sur la statuette.

Non compris le chef qui n'existe plus, elle a de longueur environ 16 centimètres avec largeur en proportion; style médiocre, parties charnues très plates; corps entièrement nu, divisé du sommet à la base par une sorte de plaquette en terre de pipe qui lui sert d'encadrement, de façon à faire paraître cette statuette *bas relief devant et bas-relief derrière*. La plaquette est ornée des deux côtés de moulures étoilées et per-

lées, ainsi que de petits cercles concentriques dont les analogues se retrouvent sur la plupart des monnaies celtiques dites de la fin de la seconde époque. Cette statuette représente une *Vénus populaire.* Le cou est paré d'un demi-collier de petites perles supportant cinq anneaux à cercles concentriques, le tout assez bien modelé; un semis d'autres petites perles placées en lignes droites environne les seins. Le bras droit est coudé de manière à permettre à la main qui porte un rouleau de se poser au-dessus du creux de l'estomac. L'autre bras est pendant, ménageant toutefois un espace entre lui et le buste réservé à l'inscription REX TUSENOS.

Par derrière, cette figurine laisse voir le cou sans collier.

Maintenant pourquoi, et nous terminerons par là, le nom de Tusenos se trouve-t-il sur cette étrange figurine? En serait-il l'artiste? Ne la lui aurait-on point dédiée?

Pourquoi également ce rouleau mystérieux?

Questions insolubles et que nous abandonnons à de plus érudits.

V. GODARD-FAULTRIER.

DISSERTATION

SUR LE LION GALLO-ROMAIN,

TROUVÉ EN 1813, SOUS LE MUR DE LA CITÉ QUI PASSAIT ENTRE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE ET CELLE DE SAINTE-CROIX.

Ce lion, vous le savez, Messieurs, primitivement déposé au Jardin-des-Plantes, fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit à Toussaint.

Bodin, dans ses intéressantes Recherches, l'a décrit de la sorte : « C'est un lion en tuf blanc (ou plu-» tôt en pierre oolitique), dont la pose est semblable » à celle des sphinx que les anciens mettaient à la » porte des grands édifices ; il tient sous une de ses » pattes de devant une tête de bélier. Ce morceau de » sculpture de 83 centimètres de longueur sur 50 cen-» timètres de hauteur est du plus mauvais goût, et » aussi mal dessiné que mal exécuté. »

Cette description est très exacte, mais Bodin, prudemment sans doute, n'a pas cru devoir s'ingénier à découvrir le sens symbolique de ce petit monument. Pour moi, confiant dans la devise : *Audaces fortuna juvat*, j'oserai davantage, à tort peut-être, vous en jugerez, Messieurs.

Inutile de vous dire que cent et cent fois j'ai interrogé de l'intelligence et du regard ce lion mysté-

rieux, sans qu'il me fût possible d'en obtenir le moindre oracle, il se taisait à me désespérer; des années se passèrent ainsi. Ennuyé donc de m'épuiser en vaines conjectures, je pris le parti de n'y plus songer; j'en étais là, de guerre lasse, lorsqu'à l'instant où j'y comptais le moins, un texte illumina soudainement la question et me révéla l'énigme.

Je lus *à la page 73 du tome XIV, 2e partie, Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et belles-lettres, année* 1840, *article sur deux bas-reliefs mithriaques, par M. Félix Lajard;* je lus, dis-je, les lignes suivantes : « Selon les » doctrines de l'antiquité, le lion est le symbole de » la chaleur, *le symbole du principe igné....* il est un » symbole astronomique et physique. »

Et le même auteur au tome XV, année 1845, s'exprime ainsi : « Cela posé, il ne m'a pas été difficile » de faire comprendre pourquoi *le Lion devint l'at-* » *tribut caractéristique de Mithra.....* de là, les » Mithras Leontocephales. »

Or, Messieurs, vous savez tous que, chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto Mithræ.*

Vous savez également que ce culte mithriaque, venu de la Perse, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de Jésus-Christ, et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules. Par tout ce qui précède, *notre lion gallo romain a donc été un emblême du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thême de la tête du bélier fortement comprimée sous la griffe du lion ? sinon

le symbole idéographique de l'entrée du soleil dans le signe zodiacal du bélier.

Ce petit monument postérieur au II^e^ siècle de notre ère, d'après la date précitée, mais antérieur au commencement du V^e^, peut être considéré dans son ensemble comme une représentation figurée du mois de mars, qui chez les Romains était le premier de l'année et s'ouvrait en quelque sorte avec le printemps.

Mille questions maintenant surgissent à l'entour.

Etait-il isolé ? Je ne puis le penser, sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice, fondé sans doute au mois de mars. Ne faisait-il point, au contraire, partie d'un cercle zodiacal complet ou d'un ensemble représentant les quatre saisons? J'abandonne ces questions à vos lumières.

Quoiqu'il en soit, il reste pour nous très certainement acquis que ce petit monument est l'emblême de l'un des douze signes du zodiaque, *le signe du Bélier*.

Longtemps j'ai pu croire avec M. de Caumont, que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient au moyen-âge placés à droite et à gauche de l'entrée des églises; alors sous ces portiques, *inter leones*, certaines audiences avaient lieu, et, pour le dire en passant, le trésorier de la cathédrale d'Angers tenait encore les siennes, avant la révolution, dans une galerie, depuis démolie, qui précédait le grand portail de Saint-Maurice.

Mais j'ai dû renoncer à cette interprétation, d'abord parce qu'au lieu d'un serpent, placé sous les griffes du lion, c'est bien une tête de bélier; ensuite parce

que ce lion a été trouvé sous l'ancien mur de la cité, c'est-à-dire parmi des débris purement gallo-romains, et enfin parce que l'explication précédente est la plus naturelle.

V. Godard-Faultrier.

HUET DE LA CHENAYE.

Huet de la Chenaye et son épouse *Anne Daussigné*, ne nous sont connus que par *deux inscriptions* en caractères gothiques, situées dans la petite église de Linières près de Mouliherne, arrondissement de Baugé. Celle du mari est du côté de l'évangile, l'autre occupe le côté de l'épitre. Deux statues, style du XV^e^ siècle, plus grandes que nature, en calcaire assez semblable à ce que nous appelons pierre de *rairie*, représentaient nos deux personnages. La statue de la femme, grâce aux soins de M. de Boissimon, a pu échapper à la destruction qui l'attendait. Transportée à Angers, elle fait aujourd'hui partie des objets renfermés au Musée des antiquités (ancienne église Toussaint).

Inutile d'ajouter ici que celle du *noble* et *pieux* la Chenaye, «*qui n'épargna onc or et monnaie, contre aucuns anglais*» fut, nous assure-t-on, métamorphosée *en évier*, et cela au XIX^e^ siècle !

Après avoir servi la France sous Charles VII et sous Louis XI, la Chenaye se sentant affaibli par l'âge et les fatigues, « *force lui fust quitter lances et heaumes, et venir prendre repos à la maison de la Ro-*

» *che et du Pin.... en Parçay* (1), » dont il était le seigneur. Il mourut au mois de février 1486. Sa femme Anne Daussigné le précéda de deux années dans la tombe. Elle avait été élevée *en la maison de la Royène Marie* épouse de Charles VII, fille de Louis II d'Anjou, et sœur du bon Roi René.

Nous donnons ci-après les deux épitaphes en vers que l'on pourrait plutôt appeler de mauvais bouts rimés; toutefois pour les juger, il ne faut pas oublier que nous sommes au XV^e^ siècle :

ÉPITAPHE DU MARI.

Cy devant git Huet de la Chenaye
Noble homme et preux, plein de vertu mondaine
Qui n'épargna onc or ny monnoye
Pour.... armées, avoir graces et hautaine.
Dès son jeune aage, sa renommée certaine
Fust que à la guerre se porta diligent,
Aussi fut-il sur plusieurs et regent.
Contre aucuns Anglois et autres gens,
Sous le roy Charles septième milita,
Louis reignant aussi peu négligent,
Fut renommé; mais les armes quitta;
Car quand il eut bien servi le royaume
Et qu'il eut aage et ans à grant foison
Force lui fust quitter lances et heaumes
Et venir prendre repos à la maison
De la Roche et du Pin.....
Dite en Parçay qu'il fust le vrai seigneur;
Mais c'est tout clair qu'à cause et par raison
De celle Roche est d'icy fondateur
Qui du monde fut final viateur,
Du mois de février pour droictement....
Rendant son âme au haultain Créateur,
L'an mil 400 quatre-vingt-sixième.

(1) Non loin de Linières.

ÉPITAPHE DE LA DAME.

En Paradis soit l'esprit assigné,
De celle dame qu'icy est inhumée;
En son vivant dicte Anne Daussigné,
De douce dame providente et renommée,
Qui de jeune aage tant sage. . . . .
Était. . . . . , fut nourrie
Entretenue et aussi très aimée,
En la maison de la Royene Marie,
Par elle n'est la ligne tarie,
De Sire Huet qui cy-devant repose,
Car elle était telle grace. . . . . .
Que sa compagne fut et loyale épouse.
Très-dispensée fut en soy véritable
Et dévote par vertu singulière.
Aux patients, humaine et charitable.
Et aux pauvres diligente aumonière,
Qui pour son âme firent mainte prière;
Quand humaine mort. . . . . voulut abattre
. . . . du mois de mai ses vertus plenières,
L'an mil quatre cent quatre-vingt-quatre.

Ces deux épitaphes nous ont été communiquées par M. de Boissimon. L'église qui les renferme appartient au commencement du XIII^e^ siècle (style Plantagenet).

Bien que Huet de la Chenaye n'ait pas eu beaucoup de célébrité, cependant nous ne regrettons point de vous en parler, car il est le seul des hommes d'armes ses contemporains, dont il soit à notre connaissance resté trace de monument en Anjou.

V. Godard-Faultrier.

ÉVEILLON (Jacques).

S'il vous arrive de visiter les Châteliers près d'Angers, c'est-à-dire les restes du camp romain de Frémur, vous verrez, non loin du couvent de la Baumette, dans les terres, s'élever un gracieux logis nommé le Tremblay, ayant tourelle en style de la fin du XV^e^ siècle qui renfermait jadis au troisième étage, une très petite chapelle où le vénérable et pieux Jacques Eveillon aima souvent à se recueillir. Des hauteurs du donjon, il se plaisait lorsque l'étude avait fatigué ses yeux, à les délasser sur la riante campagne qui s'étale en triangle au-devant de la Loire et de la Maine.

Il reçut plus d'une fois dans ce manoir, nous ne pouvons en douter, les trois évêques d'Angers, Guillaume Fouquet de la Varenne, Claude de Rueil et Henry Arnauld dont il fut successivement le grand-vicaire et l'ami.

La campagne de Saint-Laud était alors peuplée de petits logis appartenant les uns à des chanoines, les autres à d'honnêtes familles, tous gens de vieille souche, qui s'entrefêtaient avec une simplicité antique que nous retrouvons encore aujourd'hui dans les mœurs si douces et si pures des fermiers de cette paroisse.

Le logis du Tremblay ne brillait par aucun luxe, et les collations qu'on y prenait, étaient d'une extrême

frugalité ; en pouvait-il être différemment avec la grande charité d'Eveillon ? En effet, comme on lui reprochait un jour qu'il n'avait point de tapisseries, il répondit : « *Quand en hiver j'entre dans ma maison,* » *les murs ne me disent pas qu'ils ont froid; mais* » *les pauvres qui se trouvent à ma porte, tout trem-* » *blants, me disent qu'ils ont besoin de vête-* » *ments* (1).

Ces paroles me rappellent la chambre d'Henry Arnauld dont l'ameublement ne valait pas 50 écus.

Eveillon eut aussi cela de commun avec cet évêque, qu'il contribua comme lui à rétablir dans le diocèse la discipline ecclésiastique, par ses vertus, son savoir et par ses ouvrages justement estimés des théologiens.

Il naquit à Angers en 1572 et non pas en 1582, comme l'assure Bodin, et disons de suite qu'il mourut en 1651 et nullement en 1662 ainsi que l'a écrit le même auteur. Voici nos preuves : Eveillon, d'après Ménage (2) et aussi d'après Bodin (3), fut reçu chanoine en 1620; d'un autre côté Jacques Lefèvre (4) nous apprend que son oncle vécut un peu plus de *trente années* investi de cette charge, ce qui porte son décès vers 1651, date assignée par Furne dans sa biographie; retranchez maintenant de ce chiffre les 79 ans d'Eveillon

---

(1) Dictionnaire de Ladvocat au mot Eveillon.

(2) Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, par Ménage, p. 226.

(3) Angers, t. 2, au mot Eveillon.

(4) Avertissement de la 2e édition du Traité des excommunications et monitions.

constatés par la legende de son portrait gravé en 1672 (1). et vous aurez le nombre 1572, vraie date de sa naissance.

Très jeune encore, Eveillon professa la rhétorique à Nantes et ne tarda pas à être nommé curé de Soulaire (canton de Briollay), où il résida durant 13 années, partageant son temps entre les soins du ministère et l'étude du grec qu'il possédait fort bien; ensuite on le nomma curé de la Trinité et puis de Saint-Michel du Tertre à Angers.

Plus tard enfin, l'évêque Guillaume Fouquet, appréciant son mérite et ses lumières, le créa en 1620, chanoine de sa cathédrale et grand-vicaire; Eveillon contribua beaucoup à la réforme du Bréviaire (2).

La mort de Fouquet arrivée en 1621, ramena sur le siége d'Angers, Charles Miron qui l'avait déjà occupé de 1588 à 1616.

Ce prélat eut de fréquents démêlés avec son chapitre pour lequel Eveillon *prit fait et cause* après l'an 1621, dans une polémique passablement amère et commencée dès l'année 1612. A cette occasion, il publia deux brochures, l'une intitulée *Apologie du chapitre de Saint-Maurice d'Angers*, l'autre connue sous le titre de *Response du chapitre de l'église d'Angers au livre de la Plainte apologétique pour Monseigneur l'évêque d'Angers, Paris* 1626.

Il y a dans ces ouvrages une incroyable dépense

---

(1) M. Quelin, amateur distingué d'objets d'arts et d'antiquités, en possède le cuivre.

(2) Ménage déjà cité, p. 226.

d'érudition; c'était alors l'usage d'en agir ainsi, à propos d'un fait on en trouve mille qui n'adhèrent que de fort loin au sujet. Mais tous ces hors-d'œuvres ne sont point à dédaigner, puisqu'ils renferment un grand nombre de notes historiques d'un haut intérêt pour l'Anjou.

La polémique reprise après 1621, au nom du chapitre de Saint-Maurice, avait commencé par suite d'un statut particulier de Charles Miron, qui défendait à l'abbesse et aux religieuses du Ronceray d'Angers *d'ouvrir les portes du chœur de leur église pour y recevoir quelques processions annuelles, et entr'autres celle de la Fête-Dieu, prétendant que c'était violer la clôture religieuse.*

Le chapitre appela comme d'abus de cette sentence, *et il fut ordonné que les portes seraient ouvertes à la procession du Saint-Sacrement et à celle de saint Marc.*

L'évêque ne tint compte de l'ordonnance, et lors du Sacre de 1614, le juge des lieux, en exécution de l'arrêt du Parlement, les fit rompre (1). « Nonobstant » quoy Miron, demeura toujours ferme dans son statut, » par l'avis de l'assemblée générale du clergé de l'an- » née 1615 qui jugea qu'attendu le fait dont il s'agis- » soit duquel la direction, la juridiction, et connois- » sance n'appartient qu'à l'église, il ne pouvoit ni ne » devoit en conscience lever ces défenses, ni les » ecclésiastiques ou laïques y contrevenir. »

---

(1) Préface de la responsc du chapitre d'Angers.— Statuts synodaux de Charles Miron, p. 321.

Cette lutte engagée contre son chapitre cessa vers 1616, époque à laquelle il se démit de son évêché en faveur de G. Fouquet. Mais elle se réveilla peu de temps après sa réinstallation sur le siége de notre diocèse, notamment en 1624. La veille du Sacre de cette année, Charles Miron « voulant mettre, dit » Eveillon, le chapitre en haine et abomination au » peuple, par la terreur des censures de l'église, fit » afficher par tous les carrefours, une ordonnance en » vertu de laquelle il donnait à entendre que les cha- » noines encouraient excommunications et malédic- » tions (1). »

« Le lendemain, s'il faut toujours en croire Eveil- » lon, le corps de l'église d'Angers, voulant aller à la » procession fut arrêté dès la sortie de la cathédrale » par les soldats qui s'étaient saisis des portes de la » cité (2). L'évêque aurait même fait lever les chaînes » des rues après lui (3). »

Cependant cet obstacle dura peu, puisque l'on peut dire qu'il y eut ce jour-là, deux processions du Sacre, celle de l'évêque et celle du chapitre (4).

Tous ces troubles, pendant lesquels les portes du chœur du Ronceray furent deux fois ouvertes par ordre du juge séculier avec bris de serrures, s'évanouirent en l'an 1626, époque à laquelle Miron fut nommé arche-

---

(1) P. 210, Response du chapitre.
2) *Ibid* 282.
(3) P. 507.
(4) Passim 501, 505, 506, 507.

vêque de Lyon; mais ils enfantèrent des volumes dont les principaux auteurs ont été Claude Ménard pour l'évêque et notre Eveillon pour le chapitre.

Le profit net de tout ce tapage se résume en quelques notices utiles au point de vue historique, car Eveillon et Ménard ont analysé à l'occasion de cette polémique un grand nombre de chartes et de manuscrits dont il ne reste aucune trace.

Sous Claude de Rueil, successeur de Charles Miron, l'existence d'Eveillon se passa douce et calme, si bien que nous le perdons à peu près de vue pendant quelques années. En effet, les temps les plus favorables au bonheur sont toujours ceux qui n'offrent aucune prise à l'histoire.

En 1639, Eveillon, uniquement livré à l'étude et au ministère, se rend à l'abbaye de Nyoiseau, près de Segré, et dans la première semaine de mai, bénit les fondements d'une église paroissiale que l'abbesse faisait construire, et qui, achevée l'année suivante, fut dédiée le 17 juin par Claude de Rueil, au nom du Sauveur et de la Vierge Marie (1).

Mais qu'importe nt à l'histoire de pareils faits? ne lui faut-il pas plutôt du bruit et du drame que de pieuses et tendres émotions! Et cependant nous n'avons rien de semblable à offrir au lecteur dans la vie toute pacifique de notre chanoine.

Les plus grands événements qui la traversent sont en 1641 la publication de son ouvrage *de Processioni-*

---

(1) Valluche, manuscrit, p. 44 de mes notes. 1840.

bus ecclesiasticis, Paris in-8°; en 1646, l'impression du *Recta psallendi Ratione, la Flèche in-4°*; en 1650, celle de *l'Apologia capituli ecclesiæ Andegavensis pro Sancto Renato episcopo suo adversùs dissertationem duplicem Joannis de Launoy doctoris parisiensis; Andegavi, apud Petrum Avril, academiæ typographum, in-8°.*

Arrêtons-nous un instant sur ce livre devenu fort rare et dont nous devons la communication à M. le comte de Romain. Cette apologie de plus de 250 pages est le produit d'une polémique qu'il engagea contre le fameux Launoy, docteur de Sorbonne, surnommé le *Denicheur de saints*, et duquel on disait alors *qu'il avait plus détrôné de saints du Paradis que dix papes n'en avaient canonisés.* Ce Launoy qui, je le soupçonne, a plutôt mérité d'être reçu citoyen de Genève que Docteur en Sorbonne, avait attaqué l'existence de saint René dont voici en peu de mots la légende.

René, évêque d'Angers vers le milieu du V^e^ siècle, naquit à la Possonnière, sur la rive droite de la Loire, en un lieu où depuis l'on a élevé une chapelle de son nom. Il appartenait à une famille riche, pieuse et distinguée ; son père Honoratus Cheotedrus, et sa mère Bononia, après avoir obtenu ce fils chéri par l'intercession de saint Maurille, ne tardèrent pas à le voir mourir; mais Dieu, qui sans doute avait voulu éprouver Bononia, lui rendit son enfant, que Maurille, en le ressuscitant, nomma René, *rursùs natus, né de nouveau.* Le jeune homme miraculeusement rappelé à la vie, devint le disciple assidu de saint Maurille auquel

il succéda sur le siége d'Angers ; auparavant il s'était donné tout entier à l'église de Chalonnes, qu'il desservit pendant longtemps. Au milieu de ses travaux apostoliques, l'amour de la solitude venant à le surprendre, il n'y put résister, et quitta, vers l'an 453, son diocèse pour se rendre à Rome, et mener ensuite, à Surrentum, en Italie, la vie contemplative des ermites. Ses vertus se répandirent au-dehors et le portèrent, bien malgré lui, sur le siége de Surrentum, qu'il occupa jusqu'à son décès ; les habitants de son nouveau diocèse firent élever une église sous son invocation, et, à la nouvelle de sa mort, les Angevins réclamant ses reliques, éprouvèrent un refus ; nouvelle insistance, cette fois pleine de succès. En effet, avec la permission du pontife romain, ils emmenèrent le corps de René, que plusieurs hommes d'armes accompagnèrent, afin d'assurer le voyage.

L'entrée à Angers des reliques du saint évêque fut une véritable fête. Quatorze siècles ont passé sur cet événement dont le souvenir n'est pas altéré.

Telle est la légende que Launoy crut devoir anéantir et que notre Eveillon s'efforça de réhabiliter. A cette occasion, il se forma un troisième système qui, sans admettre *le miracle de la résurrection* de René, ne crut pas devoir rejeter *l'existence* du saint évêque ; l'auteur de cette opinion intermédiaire fut le célèbre Gilles Ménage, à propos duquel Eveillon, toujours plein de sens dans ses argumentations et ses preuves, s'est permis cependant ce singulier raisonnement. Je traduis mot à mot :

« Mais ne voilà-t-il pas, dit-il, un autre exemple de

» la plus virulente dérision que Launoy manifeste à » l'égard du très illustre Gilles Ménage, qu'il appelle » son ami et auquel il a dédié sa *Dissertation contre* » *saint René.* Ignore-t-il donc que Ménage est doyen » (*decanus*) de l'église collégiale de Saint-Pierre d'An- » gers et successeur en cette dignité de son parent » (*parentis sui*), personnage très célèbre. Or, Saint- » Pierre possède les plus insignes monuments de » l'histoire de saint René, car c'est en cette église » que, sur le point d'être baptisé par Maurille, René » fut offert à Dieu par sa mère, en cette église qu'il » fut enseveli, en elle ressuscité, en elle que l'on con- » serve l'arcade de pierre de sa sépulture.... *Launoy* » *ne comprend-t-il donc point l'injure qu'il fait à* » *son ami Ménage en touchant ainsi la pupille de* » *son œil?* »

J'avoue que si notre Eveillon n'avait rien de mieux à nous présenter, la résurrection de saint René serait passablement compromise. Mais il prend sa revanche avec habileté dans les autres parties de sa polémique, à laquelle nous renvoyons le lecteur pour passer à l'examen bibliographique de son dernier ouvrage intitulé : *Traité des excommunications et monitoires*, dédié à Henry Arnauld, évêque d'Angers. Ce travail, écrit en français, fut imprimé pour la première fois à Angers, en 1651, et pour la seconde à Paris, en 1672. Cette récente édition, beaucoup plus complète que la première, a été publiée par les soins de Jacques Lefèvre, neveu d'Eveillon; elle est précédée d'une fort belle gravure de P. Landry, représentant l'auteur en costume de chanoine; nous en avons déjà parlé.

Le lecteur ne s'attend pas que nous lui donnions l'analyse du *Traité des excommunications et monitoires*, car autant vaudrait, à propos de Justinien, analyser les Institutes. Nous dirons seulement qu'il s'y rencontre des faits intéressants pour le légiste, et curieux pour l'histoire. Par exemple, et je terminerai par là, on sera surpris de trouver dans un ouvrage profondément théologique de piquants détails sur les charivaris. Je copie textuellement :

« Il faut, dit-il aussi, compter au nombre des ex-
» communications comminatoires, celle qui a été
» autrefois ordonnée au concile provincial d'Angers,
» tenu en l'an 1448, contre ceux qui font le chari-
» vari; voici les termes : *Insultationes, clamores,*
» *sonos et alios tumultus, fieri solitos in secundis vel*
» *tertiis quorumdam nuptiis, quos charivarium vulgò*
» *appellant, propter multa et gravia inconvenientia,*
» *quæ indè sequuntur, fieri omninò prohibemus,*
» *sub excommunicationis sententia et alia pœna ar-*
» *bitraria.* » Autrement : « *Nous défendons, sous*
» *peine d'excommunication, les insultes, cris, bruits*
» *et autres tumultes, qui sont de coutume aux se-*
» *condes et troisièmes noces, et que l'on nomme cha-*
» *rivari; nous les défendons à cause des graves in-*
» *convénients qui s'ensuivent.* »

« Nous voyons, ajoute Eveillon, au livre intitulé :
» *Decreta Ecclesiæ gallicanæ*, plusieurs anciens sta-
» tuts de divers diocèses par lesquels le charivari est
» défendu sous peine d'excommunication, *ipso facto :*
» pour faire entendre au peuple combien l'Eglise a
» jugé énorme et grief le péché de telles insolences.

» Il me semble bon de dire ici en passant l'origine de » ce nom de charivary, à celle fin qu'on en conçoive » plus d'horreur. Il a été tiré du mot grec χαρηβαρειν » qui est à dire avoir *la teste chargée*, d'où χαρηβαρι- » τησ οινοσ du vin qui charge la tête ; pour ce que faire » le charivary est une action d'ivrognes, qui ont la » teste pleine de vin; tellement que l'Eglise a pu bien » justement les appeler χαρηβαρσισ, par la même rai- » son que chez Homère les hommes impudents sont » appelés οινοβαρειο chargés de vin. »

Au temps d'Eveillon, le goût des étymologies était à l'ordre du jour; Ménage avait beaucoup contribué à le répandre et même à en faciliter l'abus. Cependant les études philologiques ont su profiter de ces premiers essais, comme il arriva que la chimie naquit des aberrations de l'alchimie.

Eveillon termina ses jours au milieu des plus saintes ardeurs de sa foi et de sa charité ; en mourant, il légua sa bibliothèque au collége de la Flèche, aux pauvres d'abondantes aumônes, de bons exemples à sa famille et d'excellents ouvrages à l'Eglise.

V. Godard-Faultrier.

NOTE

SUR ROGUE.

L'Anjou au moyen âge, vous le savez, Messieurs, par ses fortes études de droit, fut de nos provinces de France l'une des plus remarquables. Notre ville, déjà sous les Mérovingiens, était gouvernée par ses célèbres *Formules angevines*, véritable code qui émanait de la loi romaine, de la coutume du pays et de l'autorité royale; elles sont arrivées jusqu'à nous. Tout le monde ici les connaît; mais ce que beaucoup ignorent, c'est, si nous devons en croire *l'Histoire de France* de Théophile Lavallée, tome I^er^, page 375, que les Pandectes furent enseignées pour la première fois en France, à Angers, sous Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou (XII^e^ siècle.) Depuis lors, jusqu'au XVIII^e^, les études de droit se maintinrent à une grande hauteur. Rogue, procureur au consulat d'Angers, est un des derniers jurisconsultes de nos savantes et anciennes écoles.

Cet auteur publia vers 1773, chez Jahyer, un travail en deux volumes, intitulé : « *Jurisprudence consulaire et instruction des négociants, ouvrage utile aux marchands, banquiers, commissionnaires, receveurs, gens d'affaires, procureurs des juridictions ordinaires où on juge consulairement, huis-*

» *siers, à ceux qui vendent les bestiaux et denrées pro-*
» *venants de leurs biens, fermiers et autres.* »

Ces deux volumes in-12 sont dédiés à MM. les consuls d'Anjou, en ces termes :

« Agréé, leur dit Rogue, dès l'âge de 17 ans pour » plaider à votre siége, j'ai tâché de profiter de vos » lumières et de vos connaissances pour en faire part » à mes concitoyens..... » J'ai pris soin, ajoute-t-il plus loin « de recueillir vos décisions, et je me suis » attaché à en faire une juste application. Cet ouvrage » n'en est, a proprement parler que le résultat, et s'il » a quelque mérite, ce n'est que du côté par lequel il » vous appartient. »

Ainsi, Messieurs, le travail de Rogue a cela d'intéressant, au point de vue de l'histoire, qu'il est un résumé complet de l'ancienne jurisprudence de notre tribunal de commerce, autrefois situé rue Baudrière, et érigé sous le nom de *Palais des Marchands,* par édit de Charles IX, vers 1564.

M. Béraud, votre honorable secrétaire, possède dans ses papiers de famille, deux manuscrits originaux de l'ouvrage que nous venons de citer, l'un porte en titre: *Bibliothèque consulaire,* l'autre, *Principes consulaires.* En les parcourant et après les avoir confrontés avec le texte imprimé, je me suis aperçu qu'ils en différaient beaucoup sous les rapports de la rédaction, de la distribution des chapitres et de la mise en ordre; Rogue, nous apprend lui-même ces changements par une note placée en tête de chaque manuscrit.

Il est également auteur d'un ouvrage non imprimé, intitulé *Loix des Bâtiments,* et divisé en trois sections;

la première renferme *un petit dictionnaire de tous les noms techniques* relatifs aux constructions: cette partie du manuscrit nous semble assurément la plus intéressante, et votre commission de Linguistique fera bien de la consulter et d'en extraire certains mots qu'elle ne trouverait probablement pas ailleurs.

Après ce dictionnaire, vient la seconde section fort courte, qui comprend un aperçu général *des prix des matériaux ;* comparés avec ceux d'aujourd'hui, ils peuvent offrir aux amateurs de statistiques, de curieux contrastes.

La troisième et dernière, a pour titre *Loix des Bâtiments.* Elle est un sommaire qui aurait encore son utilité en matière de *murs mitoyens.* Cette troisième section, s'il faut en croire certains renseignements, ne serait qu'un abrégé d'un travail malheureusement perdu ou égaré.

Rogue, comme vous le voyez, Messieurs, mérite une mention très-honorable dans vos bulletins. S'il ne fut pas un personnage éclatant, quoi qu'il ait vraiment fait autorité en matière commerciale, du moins, peut-il être compté au nombre des hommes utiles à l'Anjou; une insigne délicatesse et le désir d'apaiser entre négociants, des procès ruineux à leur crédit, sont autant de qualités qui se manifestent dans *la jurisprudence consulaire.* N'est-ce donc rien, Messieurs, pour un *procureur,* vous connaissez la portée de ce nom, d'avoir été hostile à la chicanne. Le cas se trouva si rare autrefois, qu'il devient pour nous un petit événement.

V. Godard-Faultrier.

RAPPORT

SUR

DEUX SUDATORIUMS,

DÉCOUVERTS AU MOIS DE MARS 1846, DANS LE CHAMP DUREAU, AU VILLAGE DES MAZIÈRES, COMMUNE DE MURS.

Le 9 mars 1846, par une belle journée, MM. de Beauregard, Lèbe-Gigun, Villers, Dainville fils, Chanlouineau, Hossard, Quélin, Miltiade et Maximilien Bernard de la Frégeolière, M. Bernard de la Fosse et le soussigné, se réunirent à midi au village des Mazières, gracieux plateau situé entre l'Aubance et la Loire, commune de Mûrs.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, le plaisir que la vue du paysage et les premières senteurs d'un printemps, cette année très précoce, nous causèrent, mais je vous parlerai des eaux vives qui environnent nos deux sudatoriums. Ces eaux généralement à fleur de terre, coulent de l'est à l'ouest en petits filets limpides sur une pente très douce et d'agréable température.

Des sources, du soleil et une belle exposition ne pouvaient manquer d'attirer en ces lieux quelques-unes de ces familles gallo-romaines qui se plaisaient à passer

la saison d'été dans de charmantes villas. Certaines ruines, une grande quantité de briques à rebord, le nom de Mazières (petites mazures), celui de Mûrs (muri), un autre lieu appelé Tremur (trans muros), le voisinage des châtelliers de Mûrs et enfin nos deux sudatoriums prouvent que ce plateau dut être partagé en une ou plusieurs villas. Or, est-il qu'il y avait peu de ces endroits de plaisance, à n'avoir pas chacun son petit établissement de bains. En effet, nous connaissons des restes de *balneum* à Saint-Remy-la-Varenne, à Gennes, à Bagneux (Balnei) près de Saumur, à Lesvières (Aquaria) près d'Angers. Parmi ces balneums, les uns étaient publics et les autres privés, leur usage introduit en Gaule avec la conquête romaine se répandit bientôt jusque dans les campagnes. On prenait les bains habituellement en été vers deux heures de l'après-midi, et l'hiver (1) sur les trois heures.

Sous Auguste, ces établissements furent nommés *thermæ*, du grec θέρμαι calores, id est, calidæ aquæ (2).

« On commençait le bain avec de l'eau chaude, » on la tempérait ensuite par le mélange de l'eau » froide (3). »

L'usage des bains froids quoique plus rare, ne cessa pas cependant d'être pratiqué; du reste, un balneum

---

(1) Antiquités romaines, tome 2, par Alexandre Adam, Recteur d'Edimbourg en 1818.

(2) *Id.*, p. 263.

(3) P. 264.

complet renfermait : 1° une salle nommée *frigidarium* avec sa cuve *labrum*, pour les bains froids; 2° un *tepidarium* pour les bains tièdes; 3° un *caldarium* (1) pour les bains chauds, et enfin de petites chambres nommées *sudatoriums* pour faciliter la sueur. Les femmes avaient leurs appartements séparés. Habituellement on voyait deux *frigideres*, l'un établi dans une salle (2), comme je l'ai dit plus haut; l'autre en plein air ayant un bassin, *labrum*, aut *lacus baptisterium natatio* ou *piscina*, dans lequel on pouvait se baigner plusieurs ensemble; ce frigidere était orné d'un léger toit. Ces préliminaires ne sont pas inutiles puisqu'ils serviront à bien vous faire comprendre que nos deux *sudatoriums* trouvés au village des Mazières devaient appartenir à un balneum entier quoique sans doute privé. Un jour peut-être, le hasard ou de nouvelles fouilles, viendront confirmer nos conjectures. Quoiqu'il en soit, décrivons maintenant nos deux sudatoriums.

Ils sont contigus; le premier situé vers *l'est* a de longueur 2 mètres 20 centimètres et de largeur 1^{m} 90^{c}; le second vers ouest 2^{m} 28^{c} de long et 1^{m} 90^{c} de large, voir le plan de M. Dainville, figure 1^{re}. Leur profondeur est de 1^{m} 33^{c} environ, les parois sont formées avec des briques à rebord à partir du fond jusqu'à la hauteur de 55^{c} (voir la coupe en longneur et en travers fig. 2 et 3). Le petit mur de refend, détruit peu de

(1) La cuve du caldarium pouvait contenir environ huit ou dix personnes, voir Mazois continué par Gau, Ruines de Pompeï, t. 3, p. 76, pl. 48.

(2) Voir Dezobry, t. 1^{er}, p. 221.

6.
EFEN
fig

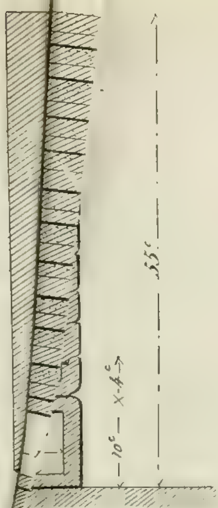

Commune
de
Mûrs

SVDATORIVMS.

RAVERS.

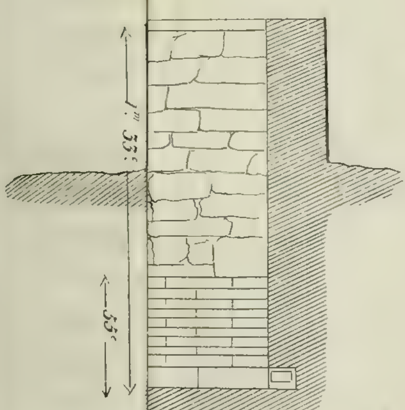

figure 4.

COVPE EN LONGt D'VNE BRIQVE

Servant de tuyau de chaleur.

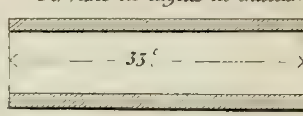

figure 5.

SOVDVRE DE DEVX BRIQVES.

E. Dainville

m. t.

Lith. Cosna

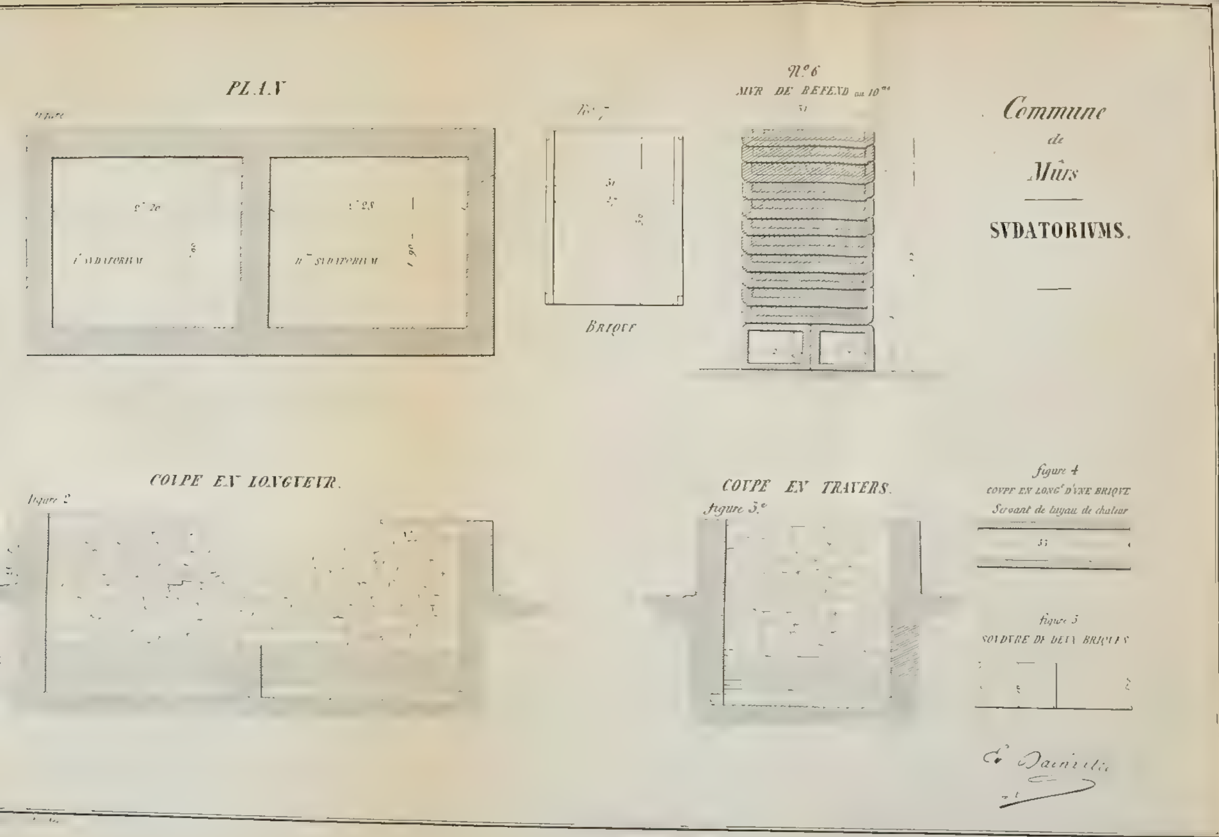

PLAN
N°6
MVR DE REFEND au 10me
BRIQVE
Commune
de
Mûrs
SVDATORIVMS.
COVPE EN LONGVEVR.
COVPE EN TRAVERS.
figure 3.e
figure 4
COVPE EN LONG.r D'VNE BRIQVE
Servant de tuyau de chaleur
figure 5

semaines avant notre visite, lequel séparait nos *sudatoriums*, s'appuyait sur deux rangs de tuyaux parallèles occupant une longueur de 1^{m} 90^{c}; ces tuyaux communiquaient, sans aucun doute, avec ceux qui sont placés carrément sous les murs de chaque sudatorium; tous ces tuyaux en argile cuite et de forme à peu près carrée, reposent sur le sol lui-même trempé d'une couche de ciment, chacun d'eux a de longueur 33 centimètres (voir fig. 4), et de largeur 10 cent. (fig. 5). Ils présentent à l'intérieur un méandre rectangulaire large de 12 cent. sur une hauteur de six et demi. Ils étaient soudés entr'eux avec du ciment, de façon à nous prouver que leur destination fut de conduire de la chaleur et non des eaux qui n'eussent pas manqué de s'infiltrer à travers les soudures. Tous ces tuyaux sont marqués sur un de leurs plus larges côtés de trois X, c'est-à-dire, du chiffre 30, qui évidemment est un numéro *de calibre*, et tous se trouvent posés sur le sol du côté des trois X; quant à leurs latéraux les plus étroits, chacun d'eux est griffé *de deux lignes horizontales*, rainures que nous avons remarquées sur un tuyau d'une moindre dimension, provenant d'un balneum découvert à Bagneux près de Saumur.

Un doute, Messieurs, s'élève en nous; tous ces tubes évidemment communiquaient entr'eux; mais comment? je ne m'en suis pas bien rendu compte, et moins encore de la situation du *laconicum* ou fourneau extérieur, toutefois après réflexion, je serais assez disposé à croire que le générateur commun aux deux sudatoriums devait être placé soit au nord, soit au sud, c'est-à-dire, vis-à-vis de l'une ou de l'autre des

extrémités du petit mur de refend, construit sur les deux rangs de tuyaux parallèles : l'un de ces rangs communiquant avec le sudatorium de l'est et l'autre avec le sudatorium de l'ouest. De nouvelles fouilles ne seraient pas inutiles, Messieurs, pour dissiper ces petits mystères.

Nous devons également vous faire observer qu'il y a solution de continuité en plusieurs endroits *sur la ligne des tubes du sudatorium de l'ouest* et que les tuyaux absents ont été remplacés par des briques, ce qui nous a porté à croire que nos deux sudatoriums à une époque qu'il est impossible de fixer, devinrent après avoir perdu leur destination primitive, purement et simplement de petits réservoirs, comme il en arrive de même aujourd'hui; seulement par suite de la destruction du mur de refend, ces deux bassins n'en forment plus qu'un seul. Un étroit canal allant du *sud-est* à *l'ouest*, creusé dans le sol au fond de ces réservoirs et recouvert sans aucune symétrie de pierres d'ardoises brutes; en outre, les parements des murs très certainement plus modernes que les assises de briques qui les supportent (voir fig. 2) prouvent assez quelle a été la seconde destination de ce monument. A nos yeux donc, il n'y a de gallo-romain que les murs en briques plates à rebord. On y peut facilement étudier de quelle manière s'employaient celles-ci. Le maçon établissait d'abord une couche de chaux ou de ciment sur laquelle il plaçait la brique du côté du dos, ensuite il coulait du ciment dans la partie intérieure de ladite brique et jusqu'à la hauteur des rebords, puis il plaçait une seconde brique sur la pre-

mière et toujours ainsi de suite en montant; ce procédé avait l'avantage extrême de prévenir toute espèce de tassement (voir le plan n° 6, coupe du mur de refend). Ces briques légèrement évasées et quelque peu échancrées vers les extrémités afin de faciliter leur juxtaposition entr'elles, ont de largeur 31 cent. sur 39 de long (voir le plan n° 7). Elles étaient entières dans la composition du mur de refend; quant à celles des autres murs, nous les avons trouvées partagées longitudinalement par la moitié, de façon que le côté brisé ne paraissait toutefois aucunement à l'œil. Nous sommes encore à pouvoir nous expliquer cette étrange économie qui consistait ainsi à faire deux briques d'une seule.

Mais, pourra-t-on m'objecter, êtes-vous bien certain que ces deux petits réservoirs aient été des *sudatoriums*? A cela je répondrai par une seule citation. « Le sudatorium (dit Dezobry, T. 1^er^, page 221), » est chauffé par un fourneau extérieur nommé *laco-* » *nicum*, dont la flamme (ou plutôt la chaleur) circule » sous les voûtes du pavé et au moyen *de tuyaux con-* » *ducteurs jusque dans l'épaisseur des murs.* »

Et maintenant, Messieurs, lorsque vous aurez étudié *Vitruve*, *Alexandre Adam*, *Mazois*, *Gau*, *Dezobry*, etc., etc., il vous sera aisé de vous figurer la physionomie intérieure de nos sudatoriums: représentez-vous deux petites cellules carrées, à peu près aussi larges et aussi longues que hautes, c'est-à-dire ayant environ 2 mètres en tous sens: lesdites cellules étaient voûtées de manière que chaque clef de voûte en airain, devenait mobile à l'aide d'une

chaînette pendante qui, par un mouvement de bascule permettait de retenir ou de chasser la chaleur à volonté.

Nous connaissons encore en Anjou un autre sudatorium plus curieux que ceux de Mûrs. Je l'aperçus à Gennes dans les derniers jours d'août 1841, il n'est pas entier, sa forme ronde répond parfaitement à une description de Dezobry qui nous apprend qu'en général « *le sudatorium était circulaire, entouré de trois » gradins et garni tout à l'entour de niches étroites » contenant chacune un siége.* » Trois niches existaient encore à Gennes en 1841, elles sont en briques, plafond et murs; chacune de ces niches n'a pas plus de 66 centimètres de large sur 49 de profondeur et 82 de hauteur. Elles devaient être au nombre de huit et se trouvaient espacées les unes des autres de 66 centimètres à des distances égales par de petits murs bâtis en ligne courbe avec des pierres tufs *petit appareil* entrecoupé d'assises de briques. Le diamètre de ce sudatorium qui pouvait contenir huit personnes était d'environ 3 mètres 52 centimètres; on y remarque encore une teinte noire en quelques endroits provenant sans aucun doute des atteintes d'une flamme trop vive ; ce sudatorium de Gennes nous semble avoir été *public* tandis que ceux de Mûrs nous paraissent avoir dû être *privés.*

Et, Messieurs, que si, reculant de quinze siècles il vous prenait fantaisie à l'imitation des gallo-romains de vous plonger dans la vapeur brûlante de l'un de ces sudatoriums, commencez par laisser vos vêtements dans l'apoditerium (salle où l'on se déshabille), as-

seyez-vous ensuite sur l'un des bancs de l'étuve et quand vous aurez bien sué, sué jusqu'à souffrir, appelez *l'unctor*, c'est un esclave, il viendra vite muni d'une sorte de *ratissoir strigilis*, *strigil* d'où est dérivé *étril*. (M. Grille en possède un très-beau dans son cabinet). Et avec cet instrument de corne ou de cuivre, quelquefois d'argent et même d'or, l'esclave dont il s'agit vous enlèvera très adroitement la sueur des membres. Cela fait, vous passerez dans les mains de *l'unguentarius*, c'est-à-dire du parfumeur, puis vous assisterez au repas qui vous attend, la tête couronnée de feuillages et le corps nonchalemment étendu sur un lit moëlleux vis-à-vis d'une table chargée de mets exquis.

Du train que vont nos mœurs, ne désespérons pas, Messieurs, de voir revivre parmi nous ces habitudes d'un bien-être exagéré (1).

En terminant, je dois vous dire que votre commission, après avoir acquis divers objets d'antiquités trouvés dans nos sudatoriums, me les a remis pour être déposés au nom de la Société dans le Musée archéologique.

V. Godard-Faultrier.

---

(1) M. le Dr Hunault nous a fait observer qu'il existe à Paris des bains à la romaine pour les malades.

DE L'ÉTUDE

DES PATOIS

ET

DE L'UTILITÉ

D'UN GLOSSAIRE ANGEVIN.

Messieurs,

J'aurais vivement désiré vous présenter un travail qui ne fût pas trop indigne de vous, mais je reconnais humblement mon insuffisance devant l'important sujet que vous avez bien voulu me confier, et quoique la lecture de ces pages ait été deux fois différée, le loisir m'a manqué pour leur donner le faible intérêt qu'à l'aide de lectures indispensables, il m'eût été possible de vous inspirer.

A peine ai-je eu le temps de parcourir un volume intitulé : *Des patois et de l'utilité de leur étude,* par M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'Académie de Bourges. Il est vrai que l'auteur de cet ouvrage, au milieu des paradoxes et des divagations qui signalent souvent les apôtres d'une science nouvelle, met en lumière tant de recherches savantes, d'aperçus ingénieux ou profonds, est pénétré pour ainsi dire d'un tel

amour de son sujet, qu'il a singulièrement facilité ma tâche, et que je n'ai eu qu'à découper dans son texte les passages à ma convenance.

Je dois encore vous rappeler par quel incident j'ai été conduit à vous présenter en ce moment un rapport sur l'opportunité d'un glossaire angevin. Vous n'avez peut-être pas oublié que M. le comte Jaubert, ancien ministre des travaux publics, ne crut pas indigne de ses loisirs la recherche des vieux mots du Berry, son pays natal, et il les réunit en une brochure qu'il adressa à toutes les sociétés académiques de France, en les invitant à suivre son exemple.

En effet, Messieurs, c'était une noble initiative, non seulement utile sous le rapport philologique, mais encore fort importante pour l'histoire et la littérature nationales. Que sont en effet les patois, sinon les sources vives d'où notre langue si limpide et si brillante a surgi pour civiliser le monde. Or, ne croyez pas que ces sources soient taries, et que le magnifique langage du 17^{e} siècle ne doive plus y puiser; quoiqu'il ait atteint sa plus splendide expression, il ne peut pas s'arrêter, car tout marche sous le soleil, et pour ne pas rester en arrière des progrès de l'esprit humain, il faut que la langue française dont la grâce et la vigueur doivent être toujours nouvelles, se retrempe incessamment dans l'élément qui lui donna la vie.

Permettez-moi, à cet égard, de faire passer devant vous quelques rapides considérations.

La langue d'un peuple n'est autre chose que la raison revélée de ce même peuple, et les plus légères étincelles de cette intelligence sont trop précieuses

pour les laisser se perdre ou s'éteindre sous la cendre. Je lis quelquefois dans ma pensée, dit M. Alexis Monteil, ces historiens qui, aux temps futurs, écriront l'histoire nationale. Ils rient tous de ce qu'aucune histoire de France, avant l'histoire des Français, ne parle des progrès et des variations de la langue. Et ce ne sera que justice. En effet, la langue n'opère-t-elle pas tous les progrès de la raison, tous les progrès de la société? De plus, n'est-elle pas la seule dépositaire de ces progrès? De plus, ne s'incorpore-t-elle pas, ne charrie-t-elle pas avec elle nos plus antiques et nos plus riches matériaux historiques?

Après une révolution de plusieurs siècles, accomplie en sens inverse du moyen-âge, la force des choses nous a replacés naturellement en face des œuvres qu'il inspira, avec une intelligence nouvelle de leur sens littéraire et de leur formule sociale. Cependant il faut le dire, jusqu'ici le mouvement a été purement scientifique, et s'est borné à des publications qui ne s'adressent qu'à un petit nombre de lecteurs érudits, et supposent une initiation préalable qui manque à la plupart des autres, tandis qu'on devrait aspirer à leur faire prendre la place qui leur est due dans l'esprit et le sentiment des générations nouvelles. A une époque où les préjugés nationaux ont fléchi devant le besoin des communications morales avec les littératures étrangères, on s'explique difficilement cette répulsion qui tient encore notre vieille langue éloignée des intelligences. La réprobation qui pesa pendant plusieurs siècles sur une étude et sur des œuvres, que le sentiment national aurait dû seul préserver, tenait au

dédain des institutions mal jugées, et s'est propagée de siècle en siècle, par l'éducation livrée toute entière aux influences qui les proscrivaient. Aujourd'hui que cette action de la société contre elle-même est épuisée, et que la raison publique cherche dans les ruines du passé ce qui peut le mieux s'adapter à son état présent, nous ne savons rien de plus propre à lui donner une saine direction que ne le serait, selon nous, l'introduction de cette science dans les études de la jeunesse. N'y a-t-il pas plus qu'un ridicule à voir un jeune bachelier, au sortir de l'examen où il a prouvé ses connaissances et son droit d'aspirer par elles aux professions qu'elles lui ouvrent, incapable d'expliquer en vertu de quelle loi primitive du langage il porte le nouveau titre qu'il vient d'acquérir et qui semble lui reprocher l'oubli de la seule étude qu'il ait négligée. Comment! nos élèves traduiraient Eschyle et Sophocle, Virgile et Cicéron, et ne comprendraient pas une ligne d'un volume français du treizième siècle? Et cette science, de première nécessité, n'est même point indiquée dans le programme du baccalauréat ès-lettres. Ce fait est d'autant plus déplorable qu'un quart d'heure de travail, par semaine, et pendant l'année où le cours d'histoire de France est obligatoire, suffirait pour combler cette lacune. Ainsi donc, nous ignorons légalement cette belle langue et cette riche littérature que l'on parlait et que l'on étudiait jadis en Angleterre, en Italie, en Ecosse, en Espagne, en Grèce et jusque dans le duché d'Athènes, tout aussi bien qu'à Paris; que Brunetto Latini préférait à son propre idiome, parce que, disait-il, *la langue françoise cort parmi le monde*

et est plus delectable à lire et à oyr que nule autre. Cette étude ne vaudrait-elle pas mieux que ces lambeaux d'Anglais ou d'Allemand dont on fatigue l'esprit de nos enfants sans leur apporter aucun profit ?

Sans doute, il n'est guère possible de lever immédiatement tous les obstacles à la connaissance de nos patois et du vieux français, mais c'est précisément parce qu'il y a beaucoup à faire, qu'il faut se hâter de se mettre à la besogne. Qu'on examine ce qui se passe au milieu de nous, qu'on suive avec quelque attention le mouvement littéraire et philologique qui nous entraîne chaque jour plus rapidement, qu'on essaye d'analyser ce mélange bizarre et confus des termes empruntés aux langues étrangères, qu'on cherche à se rendre compte de cette foule d'expressions qu'une déplorable facilité enfante pour des besoins imaginaires, et l'on verra s'il n'est pas temps, s'il n'est pas très urgent de couper court à ce singulier système d'importation de mots hétérogènes et à ce débordement de néologismes dont l'inconcevable alliance semble destinée à mettre un jour en question l'existence de la véritable langue française. On ne peut, il est vrai, établir en principe qu'il ne faut jamais emprunter ou créer des termes. Une langue vivante doit avoir toujours le privilége de faire comme notre grand comique, de prendre son bien là où elle le trouve, comme aussi il faut qu'elle ait la latitude de produire elle-même, quand le droit de revendication lui fait défaut. Seulement il est bien entendu que, dans le premier cas, il faut que l'alliance, et dans le second cas, la filiation soient bien établies ; en d'autres termes, il faut que les principes d'une sé-

vère analogie soient toujours observés. Ceci posé, je reviens à la question. La langue française est le produit longuement élaboré des idiomes vulgaires dont nos ancêtres faisaient usage au moyen-âge. Suivant le caprice de la mode ou l'inconstance du caractère national, suivant l'influence des circonstances ou des événements, cette langue subit beaucoup de variations et de modifications successives avant de se fixer. Ces sortes de révolutions, plus fréquentes qu'on ne le pense généralement, rejetaient d'une part pour introduire de l'autre; mais il faut avoir le courage de le dire, souvent elles appauvrissaient la langue au lieu de l'enrichir. Il résulte de ces faits, incontestables pour tout homme qui s'est un peu familiarisé avec nos anciens idiomes, que ces idiomes possédaient de véritables richesses qui ne demandent qu'à être réunies et mises en circulation. Par malheur, leur existence est généralement ignorée, d'où il résulte que de très bons esprits se trouvent dans l'impossibilité de puiser à la bonne source, et qu'alors même que de nouveaux besoins se font impérieusement sentir, ils ne peuvent les satisfaire qu'imparfaitement. Comment en effet pourrait-on avoir recours à des moyens qu'on ne connaît pas ? Il importe donc essentiellement de rendre populaires ces idiomes primitifs ; car il est évident que, dès qu'ils seront connus, on aura recours à eux de préférence aux langues étrangères.

Pour bien faire comprendre toute l'utilité de cette branche essentielle d'enseignement, M. Pierquin signale quelques exemples de l'inconvénient de l'ignorance de ces idiomes. Ces exemples feront mieux res-

sortir le tort que l'on aurait de laisser plus longtemps ensevelis dans l'oubli ces éléments précieux d'instruction et de perfectionnement. Le premier que je citerai, dit-il, je le prendrai dans le voçabulaire de nos industriels; c'est l'un de ces termes abâtardis, généralement usité pour désigner une partie essentielle des chemins de fer, le mot *rail,* dont nos économistes et nos hommes d'état se sont appliqués à faire usage à la face de la nation. Il est fort peu de personnes qui ne soient bien persuadées que ce mot est un emprunt fait aux Anglais et qu'il a été importé parmi nous, parce qu'il était devenu indispensable pour exprimer une idée nouvelle, également empruntée à l'Angleterre. Cette croyance constitue une erreur complète, car le mot anglais *rail* n'est en réalité que le vieux mot roman et français, *rais,* signifiant rayon, ligne, dont la langue anglaise s'est emparée en l'altérant. Il en est de même de *tunnel,* roman *tonnel* ou *tonnella,* ancien français *tonnel* ou *tonnelle* dont la signification correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui arcade, voûte, qui se dit encore en parlant des berceaux de verdure ménagés dans les jardins. J'en dirai autant en parlant de wagon, substantif formé du roman *vaguas* ou du vieux français *vaguer* venant du latin *vagari,* aller çà et là, se diriger de côté et d'autre, courir le pays. Certainement ce n'est que l'ignorance complète de nos idiomes primitifs qui a pu faire prendre le change à cet égard, car les tunnels anglais ont trop de ressemblance avec nos vieux mots pour qu'on s'y fût trompé, si on n'avait eu la moindre connaissance de ces idiomes.

Je pourrais citer encore *dorck*, du roman *dorck*, vase, bassin; *paletot* fort usité en France au XIII^e^ siècle, etc.,

A chaque pas nous surprendrons l'esprit humain dans le mécanisme de son plus sublime ouvrage, et nous verrons qu'il ne crée pas des mots pour chaque chose, mais au contraire, que l'analogie des choses le conduit toujours philosophiquement à celle des mots. Par l'étude réfléchie de ces combinaisons variées à l'infini, nous comprendrons facilement pourquoi le verbe *laab* (désirer) fut dérivé du verbe *aab* (aimer), chez les Hébreux, tandis que les Grecs firent venir leur verbe désirer (*Lelaio*), du verbe vouloir (*Lao*), etc. Chacun de ces peuples saisit un des points de vue différents de ses sentiments particuliers, et tous deux n'en ont pas moins raison. Ces faits de linguistique n'ont besoin ni d'explication ni de justification.

D'autres mots ne présenteront point sans doute ainsi l'étude philosophique approfondie de tous les symptomes de chacune de nos passions, mais ils offriront à notre étonnement d'autres questions non moins intéressantes, tout aussi imprévues et dont souvent l'histoire même pourra faire son profit. Ainsi, certaines expressions rappellent des traditions perdues, dessinent énergiquement les traits les plus pittoresques de la vie de nos pères, en un mot, des mœurs, des coutumes transformées en paroles, et qui en sont aujourd'hui les uniques traces. On sent dès lors que l'étude des patois doit entrer aussi, pour une très grande part, dans l'ensemble des faits qui doivent constituer l'his-

toire nationale. On ne saurait donc jamais trop vivement recommander les collections de mots vulgaires ou de dénominations topiques, sur tous les points de la patrie. Ces collections valent certainement mieux, et ne coûtent pourtant pas aussi cher que toutes celles dont la laborieuse inutilité occupe tant d'amateurs. Si l'on voulait par exemple retrouver des preuves philologiques de la présence des Arabes dans les Gaules méridionales et occidentales, on en verrait d'incontestables témoignages dans le mot *rikiki,* qui sert à désigner toute liqueur forte, parce que les Arabes appellent *kiki* le Palma Christi; dans l'expression, parler *charabias,* qui vient du nom de Sharakiah, ville d'Arabie qui donna son nom aux Sarrasins.

La conservation des patois est tellement importante pour l'histoire littéraire que le meilleur dictionnaire anglais-français, celui de Tibbins et Fleming vient d'admettre ces expressions vulgaires employées par Burns, Walter Scott, etc. Espérons donc que l'Académie française finira aussi par obéir au vœu littéraire, en imitant leur exemple. Il y a longtemps en effet que le peuple lui crie, avec Ronsard: Je supplie très humblement ceux auxquels les Muses ont inspiré leurs faveurs de n'être plus tant latiniseurs ni grécaniseurs comme ils le sont, plus par ostentation que par devoir, et de prendre pitié, comme bons enfants, de leur pauvre mère naturelle.

Et cependant, l'empire de la mode est si puissant, que Ronsard lui-même finit bientôt par exagérer le défaut qu'il reprochait à ses contemporains, et sans lequel il eût été le premier poète de son siècle. Il fut

imité en cela par Ménage et Vaugelas, tandis qu'au contraire, le savant Henry Estienne pensait tout autrement, puisqu'à choisir entre le peuple et la cour, comme source naturelle des mots français, il n'hésitait point à proscrire la dernière. Ainsi, il écrivait au président de Mesme : La cour est la forge des mots nouveaux, le palais leur donne la trempe, et le grand désordre qui est en notre langage, procède, pour la plupart, de ce que Messieurs les courtisans se donnent le privilége de légitimer les mots bâtards et de naturaliser les étrangers. Messieurs les courtisans se sont oubliés jusque là d'emprunter d'Italie leurs termes de guerre (laissant leurs propres et anciens).... et d'ici à peu d'ans, qui sera celui qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'echole d'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens.... Voilà comment, un jour, les disciples auront le bruit d'avoir esté les maîtres. Avant de sortir de notre pays, nous devrions faire notre profit des mots et des façons de parler que nous y trouverions, sans reprocher les uns aux autres : ce mot-là sent sa boulie, ce mot-là sent sa rave, ce mot-là sent sa place Maubert... Opinion éminemment juste, que Malherbe, le rigoriste Malherbe, émit aussi plus tard.

Observons en passant que la langue populaire lutta continuellement contre les langues savantes, non seulement dans les académies, mais dans la chaire, dans les tribunaux, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, et que le français ne l'emporta tout-à-fait sur ses rivaux qu'au moment de nos plus grands revers, quand il s'empara de la diplomatie, comme pour com-

penser les échecs du champ de bataille. Ainsi, les années malheureuses de Louis XIV l'introduisirent dans les conférences d'Utrecht et de Rastadt, et les premières années de la Révolution ne firent qu'en généraliser l'usage. Telle est la puissance des langues bien faites sur l'esprit des peuples, alors même qu'ils sont nos plus mortels ennemis.

En négligeant d'étudier nos vieux auteurs, non-seulement nous nous privons de leurs chefs-d'œuvre, mais encore nous ne pouvons goûter qu'imparfaitement plusieurs de nos classiques, qui ont largement emprunté, et avec raison, à ce fonds inépuisable de trésors. L'immortel auteur de Télémaque regrettait vivement cette langue de nos pères à laquelle notre système d'instruction publique n'accorde pas la moindre attention. Il y trouvait, disait-il, je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné, que La Fontaine connaissait et imitait si bien, sans oser proclamer quels étaient ses modèles, tant le mépris qu'ils inspiraient était de son temps universel et profond.

C'est peut-être même dans le courage de Chapelain à le braver, plutôt que dans son poème, qu'il faut chercher l'origine des sarcasmes dont l'accablèrent Boileau et ses adhérents. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'un dialogue spirituel et gracieux adressé au cardinal de Retz, dans lequel ce poète avoue son admiration pour la langue des trouvères et où il s'écrie ! « Si Aristote revenait, et qu'il se mit en « tête de trouver une manière d'art poétique en Lan- « celot du Lac, je ne doute pas qu'il n'y réussît aussi « bien qu'en l'Ilyade et en l'Odyssée. »

En flétrissant systématiquement ainsi tout écrivain gaulois ou patois, nos philologues se privèrent donc des bases essentielles de leurs importants travaux, et proscrivirent en même temps, et à leur insu, les monuments et l'étude de ces différentes littératures de tout le poids de leur autorité. De là résulte nécessairement le désaccord inévitable que l'on rencontre entr'eux dès qu'il s'agit d'une question grammaticale. Ouvrez tour-à-tour Henry Estienne, Ménage, Desmarets, Vaugelas, d'Olivet, etc., et vous verrez, à chaque pas, la preuve de cette assertion. Aussi pourrait-on, plus d'une fois, dire avec raison, du français de nos grammairiens et de nos vocabulistes, ce que Quintilien disait du nouveau langage usité dans la péninsule italique : *aliud est latinè, aliud grammaticè loqui.*

Loin de nous, Messieurs, l'idée de procéder par voie d'exclusion, étudions, admirons dans notre langue et les œuvres qu'elle a produites tout ce qui mérite d'être étudié et admiré, mais éblouis par l'éclat de sa plus splendide époque, n'oublions pas le lever de ce soleil radieux, et cette étude aura pour nous une utilité et des charmes infinis. C'est par les patois de chaque province que la langue française a conquis sa magnifique unité. Ne méprisons donc aucun des éléments même les plus faibles qui nous ont donné notre idiome, car il est le plus efficace des moyens de civilisation qui ait jamais existé, surtout quand ses traditions nous touchent de près et que leur naïf langage a bercé notre enfance et rafraichi notre âge mûr par de doux souvenirs.

Ce modeste mais agréable rôle est celui de notre patois angevin. Il ne forme point une langue véritable comme le Basque ou le Breton, il ne compose même pas un ensemble comme le Languedocien ou le Provençal; il ne se compose que d'un certain nombre de phrases ou de mots qui se sont perpétués dans les faubourgs de nos villes et surtout au foyer de nos paysans à travers les crises sociales et malgré l'envahissement du beau langage. Les origines en sont très diverses. Les uns proviennent du voisinage des Celtes, les autres de celui des sujets de la langue d'Oc, la plupart sont dus à l'existence des stations romaines, et cela est si vrai, que le pays de Beaupreau ou les Romains séjournèrent longtemps, est celui où grâce encore à l'isolement de sa position, le vieux langage s'est conservé le plus religieusement.

Je dois encore ajouter qu'une partie notable de ces expressions que nous regardons comme triviales, ne sont pas inhérentes au sol angevin; on les retrouve dans les vieux écrivains tels que Rabelais, Amyot, Villon. Seulement, elles ont disparu de la langue commune, et n'ont trouvé d'abri qu'au fond de nos campagnes, comme ces humbles fontaines qui coulent toujours au pied des forêts, malgré l'été dont les ardeurs ont desséché les plaines d'alentour.

Depuis plusieurs années, j'ai recueilli environ un millier d'expressions ou locutions angevines, ce nombre eût été beaucoup moindre, si je n'eusse été aidé par le contingent empressé de collaborateurs: MM. Boreau, Hiron, etc., et surtout M. Château, dont les rares connaissances m'ont donné beaucoup d'étymo-

logies, principalement tirées des auteurs du XVI^e^ siècle. A la nouvelle que MM. de Soland et de Nerbonne avaient réuni des collections pareilles, vous avez bien voulu m'adjoindre à nos honorables collègues. Si vous croyez mes travaux utiles, nous pourrons les réunir et, dans une autre séance, présenter le fruit de nos communs efforts à votre bienveillant examen.

L. Cosnier.

OBSERVATIONS

SUR LA COLORATION EN BLEU DE QUELQUES ESPÈCES DE LA SECTION DES MELANIUM DU GENRE VIOLA.

Linné avait proscrit de la manière la plus absolue, pour la distinction des espèces végétales, l'emploi de caractères puisés dans les couleurs. Parmi les auteurs qui lui ont succédé, il en est bien peu qui aient cru devoir tenir compte de sa défense. Serait-il donc vrai qu'on ne doive avoir nul égard pour l'opinion d'un homme dont en tant d'autres occasions, la sagacité clairvoyante, le tact en quelque sorte divinatoire, suppléant par une appréciation logique, au petit nombre des faits alors connus, a admis comme certains des principes que des études subséquentes n'ont fait que confirmer? Ou, y aurait-t-il lieu seulement de restreindre l'anathême du maître à certaines familles, à certains genres même, ou plutôt à des passages de couleurs, entre lesquelles le prisme solaire révèle une affinité plus ou moins intime?

Ces questions, qui touchent à la valeur des caractères spécifiques en botanique, comme à la physiologie et à la chimie végétales, ont, sans doute, un grand intérêt, et je n'ai aucunement la prétention de les ré-

soudre. Je ne pense même pas que la science possède encore aujourd'hui un ensemble de faits assez considérable pour qu'on puisse en induire avec certitude des lois générales, et préciser des exceptions à ces lois s'il en est que l'on doive admettre, mais, par ce motif même, je crois utile de consigner ici quelques observations destinées peut-être à devenir plus tard une des pièces intéressantes du procès, tout en aidant dès à présent à se mieux fixer sur la valeur comme espèce d'un *viola* indiqué en Anjou et que le premier, je crois, y avoir découvert.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il faut faire observer que Linné avait confondu dans les dénominations de *viola tricolor* des plantes que Murray, Desfontaines, Lamarck et Decandolle ont, depuis, séparées sous les noms spécifiques de viola *arvensis*, *tricolor*, et *Rothomagensis*. Dans la section Melanium, du genre Viola, où sont comprises ces espèces, les formes sont peu variées. Les laciniures des stipules qui y sont très développées, la forme générale de la feuille, la longueur relative et la forme de l'éperon ont une grande analogie et surtout dans le petit groupe formé aux dépens du Viola *bicolor*. Lors donc que l'on démembra l'espèce linnéenne, on sentit le besoin de caractères plus frappants, et l'on crut les rencontrer dans les pétales et la villosité, mais surtout dans les pétales. Le Viola tricolor se trouva réduit aux plantes à pétales papilleux en tout ou en partie, et plus ou moins maculés de violet; le Viola arvensis fut la plante à pétales non papilleux et jaunes; le Rothomagensis, celle à pétales non papilleux, mais bleus. Enfin on

ajouta, plus accessoirement, que le viola tricolor était glabre, l'arvensis glabriuscule, le Rothomagensis hispide.

Ceci posé, passons à nos observations.

Le printemps de l'année 1817 fut dans l'Ouest excessivement pluvieux; le soleil était presque constamment voilé par des nuages épais. Au mois de mai, j'herborisais dans la commune de Bouchemaine, dans un champ donnant sur l'étang du Boulet. Maintefois j'avais parcouru cette localité, et je n'y avais vu jusque-là que le *Viola Arvensis* avec ses fleurs d'un jaune décidé, tel que nous l'observons partout dans la belle saison. Quel fut donc mon étonnement à la vue d'une friche de plus d'un hectare, entièrement couverte de touffes de pensées, portant des myriades de fleurs d'un beau bleu. J'examinai cette plante, et n'y vis d'abord que le *V. Rothomagensis :* c'était, croyais-je, une heureuse trouvaille! Cependant, ayant continué de l'étudier sur place, je ne tardai pas à concevoir quelques doutes sur ma détermination, et les observations que j'ai faites ultérieurement, n'ont fait que les confirmer.

Voici, en effet, ce que je reconnus tout d'abord par un examen de quelques jours. Au moment de l'éclosion, et lorsque les pétales ne faisaient que d'arriver à leur développement normal, ils étaient encore, comme je les avais rencontrés jusqu'alors au même lieu, d'un jaune plus ou moins pur, plus ou moins vif, mais bientôt une teinte bleuâtre commençait à apparaître vers les bords, surtout par le dessous qui le premier avait été frappé par la lumière, et envahissait gra-

duellement le limbe, qui finissait par acquérir cette intensité de couleur bleue qui m'avait frappé. Je pouvais suivre aisément sur chaque touffe, en comparant les fleurs dans leurs divers dégrés de développement, les nuances insensibles par lesquelles passait la corolle pour arriver au maximum de la coloration en bleu.

Dans la première période de l'épanouissement, ma plante était bien encore le *V. Arvensis*, mais dans la seconde elle pouvait d'autant plus facilement être prise pour le *Rothomagensis*, que Decandolle en a admis une variété sous-glabre, trouvée dans les Vosges par Chaillet, et que cette absence de villosité me parut, à un premier examen, être la seule différence que présentait ma plante comparée à des échantillons du Rothomagensis, cueillis la même année au Jardin du Roi. J'en donnai des échantillons à M. le docteur Bâtard qui les inséra, sous mon nom, dans l'herbier départemental de la bibliothèque d'Angers.

Depuis cette époque, ainsi que je viens de le dire, j'ai dû adopter une autre opinion, car, non-seulement au même lieu, dans les années suivantes, je n'ai plus retrouvé au printemps que notre V. Arvensis lutea, sur l'identité duquel nulle hésitation n'était possible, mais bien plus dans les automnes humides, et chaque année, à la fin d'octobre, lorsque l'action du soleil est affaiblie par l'obliquité de ses rayons et la longueur des nuits, et tempérée par les nuages et les brouillards humides, j'ai revu les derniers pieds d'Arvensis, revêtir la livrée bleuâtre et qui, pour être moins éclatante, ce qui provient peut-être de l'état d'épuisement de la

plante lors de cette floraison tardive, n'en est pas moins remarquable par son intensité.

Il m'est devenu certainement impossible, en présence de tels faits, de ne pas en conclure que le Viola à fleurs bleues que j'ai observé, qui est celui de l'herbier de la bibliothèque, et qui probablement aussi est celui désigné comme le V. Rothomagensis, dans la flore de M. le docteur Guépin, n'est que le Viola Arvensis; que la coloration insolite que j'ai décrite, n'est qu'une modification accidentelle et individuelle qui ne peut même pas constituer une variété, si la science ne doit admettre comme telles que les modifications d'un type qui, non-seulement sont constantes pendant la durée de la vie de l'individu, mais lui sont advenues par voie héréditaire.

Quant à la légitimité comme espèce distincte du véritable Viola *Rothomagensis,* celle qui n'a encore pour station bien authentique que la colline crayeuse de la Roche-Saint-Adrien près de Rouen, les faits que je viens d'exposer seraient peut-être de nature à faire concevoir quelques doutes. Mais il faut reconnaître que dans l'espèce de Rouen il existe simultanément trois caractères bien constants qui, par leur concours même, la distinguent toujours suffisamment de l'*Arvensis,* si l'aberration de couleur de celui-ci tendait accidentellement à les rapprocher, savoir: 1° Sa couleur bleue égale dans toutes les fleurs épanouies et qui se manifeste dès la première période de l'éclosion; 2° Son abondante villosité, lui donnant un aspect hispide et grisâtre; 3° La languette terminale et foliacée des stipules sensiblement entière. C'est l'absence de ces

deux derniers caractères qui doit surtout empêcher les botanistes de confondre l'*Arvensis* à fleurs bleues, avec le *Rothomagensis;* à quoi il faut ajouter, contre l'assertion de Koch, dans la *Flora germanica,* que celle-ci est vivace et non pas annuelle comme l'est le plus habituellement l'*Arvensis;* je dis habituellement, car dans les hivers où il gèle peu, il n'est pas rare de rencontrer des pieds de cette dernière plante qui traversent impunément cette saison, et vivent ainsi plus d'une année. Nous devons dire de plus que le V. *Rothomagensis,* authentique, semé et cultivé depuis plusieurs années par M. Boreau, dans l'école du Jardin Botanique d'Angers, bien que dans des conditions de sol et de climat semblables ainsi à notre plante d'Anjou, n'a rien perdu de ses caractères, comme nous l'a fait voir le savant directeur de ce bel établissement qui tient, sans aucun doute, le premier rang parmi ceux du royaume, non pas seulement par le nombre des plantes européennes qui y sont cultivées, mais encore par l'exactitude des déterminations.

Le phénomène de coloration que nous avons observé et qui consisterait dans un passage *du jaune au bleu,* semble, au premier aspect, contredire les traditions de la physiologie végétale en ce qui touche à la succession possible des couleurs entr'elles.

Depuis longtemps, en effet, il est admis que les couleurs qui succèdent à la couleur normale originaire d'une plante, doivent préexister dans cette couleur, si fugitive que soit la nuance qui les y représente. Ainsi la couleur violette tournant à l'oranger du Dahlia simple, a pu donner toutes les gammes de tons qui

passent du jaune au rouge, et de celui-ci au violet; ainsi l'Anémone violette nuancée de rougeâtre, passe par toutes les teintes intermédiaires du bleu et du rouge, tandis que le contraire a lieu dans la Renoncule asiatique, où nulle nuance de bleu ne se devine dans la teinte première. Mais il est à remarquer que les règles que nous venons d'indiquer ne s'appliquent qu'aux modifications qui peuvent se manifester par les semis, c'est-à-dire, par voie héréditaire, cas dans lequel on conçoit que la couleur obtenue dans la nouvelle plante ne doive être que le résultat de la prépondérance que l'une des couleurs contenues même à l'état rudimentaire dans la couleur du type, vient à acquérir sur la couleur, ou les couleurs avec lesquelles elle y formait originairement un composé binaire ou trinaire. Ce que j'ai décrit sort de cet ordre de faits et ne lui est donc pas, par conséquent, opposé. Ce que j'ai vu n'est évidemment que le résultat d'un état pathologique, morbide, tout individuel, dû à des circonstances extérieures, accidentelles, et non pas, comme dans les semis, au jeu régulier des organes venant seulement à subir dans l'acte de la reproduction des modifications, des alternances dans leur action. Ces circonstances extérieures, nous les avons signalées du reste, c'est l'excès d'humidité combiné avec l'absence plus ou moins prolongée de l'action directe des rayons solaires.

Quant à démontrer comment ce concours de circonstances extérieures peut produire le phénomène, ce serait sans doute chose difficile, nous ne pouvons que hasarder quelques idées, en attendant que de plus habiles veuillent entreprendre la solution du problème.

On sait que les végétaux ont la faculté de s'assimiler le carbone de l'acide carbonique en décomposant celui-ci, acte dans lequel il y a production ou plutôt dégagement de l'oxigène qui formait l'acide. On sait aussi que l'eau est absorbée en quantité plus ou moins notable par la plante, et y apporte ainsi l'oxigène qui entre dans sa composition. On sait enfin que l'oxigène se dégage d'autant plus complétement de ses combinaisons, et s'exhale d'autant plus rapidement que la plante est soumise plus directement à l'action des rayons solaires, à tel point que si un obstacle s'interpose entr'eux et la plante, le dégagement du gaz oxigène s'arrête instantanément. Que peut-il donc advenir d'après ces données, dans les conditions atmosphériques où nous avons vu bleuir notre plante ? L'oxigène y était amené dans une proportion surabondante, et son exhalation, par l'effet de l'interruption fréquente de l'action des rayons solaires se faisant imparfaitement, il ne devait pas tarder à s'y rencontrer en excès ; charrié alors dans les pétales, ne peut-on pas penser qu'il y occasionnait une oxygénation anormale des globules primitivement colorés en jaune, et en déterminait ainsi la cérulescence? Il est à remarquer que le phénomène compris de même, présenterait une analogie parfaite avec ce qui se passe dans la fabrication de l'indigo, telle que la décrivait Chaptal. En effet, le suc exprimé du pastel, suc incolore ou jaunâtre de sa nature, est soumis à un battage rapide et continu qui met successivement, et à de fréquentes reprises, toutes ses molécules en contact avec l'oxigène de l'air. Il s'opère alors une véritable oxygénation de ces mo-

lécules qui détermine leur coloration, et elles bleuissent d'autant plus que le battage est plus répété, et par suite l'oxygénation plus complète. Si même le battage est trop prolongé, l'indigo prend alors une couleur violette foncée, et il est dit brûlé, expression vulgaire, mais parfaitement appropriée au résultat et à sa cause véritable.

Je ne puis, en terminant, m'empêcher de faire remarquer que si les observations qui précèdent ne paraissent pas devoir autoriser la fusion en une seule espèce des *V. Arvensis* et *Rothomagensis*, parce que dans leur diagnose il existe d'autres notes différentielles que celles résultant de la couleur, elles justifieraient du moins la réunion de deux autres espèces de la même section dont la synonymie est du reste assez embrouillée; les *Viola lutea* (Smith), et *Viola grandiflora* (D C), *sudetica* (Duby) qui n'offrent de dissemblance réelle que dans les couleurs. En tenant compte de ces observations, on concevrait aisément, en effet, comment la même plante, dans les pâturages secs ou les terrains calaminaires de Malmédy où en l'indique, porterait des fleurs jaunes, et deux fois plus petites, constituant alors le *Viola lutea* (Smith), tandis que dans les montagnes, sous une athmosphère plus constamment humide et voilée, prenant une couleur bleue et la large corolle, apanage des plantes alpines, elle deviendrait le *Viola grandiflora*.

T.-C. BERAUD.

NOTICE

SUR

M. CYPRIEN ROBERT,

PAR **M. SORIN**, proviseur du collége royal d'Angers.

Messieurs,

La commission (1) dont j'ai l'honneur d'être auprès de vous l'organe, vient vous signaler une sorte de phénomène moral, assez rare dans tous les temps, à peu près inconnu dans le nôtre.

De nos jours, s'il est un fait tellement vulgaire qu'il a fini par n'être plus remarqué, c'est la bonne opinion que tout homme a de soi, et la confiance avec laquelle chaque membre de la société réclame d'elle la place qu'il croit devoir occuper dans ses rangs. Depuis les derniers degrés de l'échelle sociale jusqu'aux plus élevés, il n'est pas une fonction vacante ou seulement présumée telle, qui n'éveille des ambitions nombreuses, et, de ces ambitions, il n'en est pas une qui ne se produise avec les prétentions d'un droit. Que dans cette disposition des esprits on croie reconnaître un débordement effréné de l'orgueil, qui menace

(1) Commission composée de MM. Sorin, L. Cosnier et V. Pavie.

continuellement de livrer l'État à des perturbations nouvelles ; qu'on y voie une nécessité que chacun subit comme un besoin créé par la marche des choses, et dont il accepte fatalement les conséquences; ou enfin que, la considérant sous l'aspect le plus favorable, on regarde comme un avantage public ce mouvement général, qui, s'il met en jeu l'avidité de tous, impose à chacun l'obligation de donner à la sienne sur celle des autres la supériorité du mérite et du travail; quoi qu'il en soit, le fait dont il s'agit est passé dans nos mœurs : nous ne connaissons plus guères que de nom la modestie et la défiance de soi.

C'est donc avec un respectueux étonnement qu'on entend quelquefois encore parler d'hommes d'une grande capacité qui se dérobent à l'éclat avec le même soin que tant d'autres mettent à le rechercher. Nous nous félicitons, Messieurs, de trouver parmi nos compatriotes, une remarquable exception de ce genre.

Sous le dernier ministère de M. Villemain, vivait à Paris, caché dans une de ces humbles retraites connues seulement de l'indigence ou de l'étude, un homme, jeune encore, d'une intelligence peu commune et d'une vaste érudition. Sans s'en douter, bien malgré lui, ce laborieux solitaire fixa l'attention de quelques personnages haut placés dans le monde de la politique et dans celui de la science. Ils pensèrent que le jeune savant serait une précieuse conquête pour l'instruction publique. Ils parlèrent de lui au ministre, qui exprima le désir de le voir, en manifestant à son égard les intentions les plus bienveillantes. Dans l'ordre habituel des choses, le plus difficile était fait; on

regardait comme hors de doute que le jeune homme ne tarderait pas à occuper une position avantageuse pour lui et qui lui permettrait d'être utile aux autres. On se trompait : il y avait un obstacle dont on n'avait pas tenu compte ; c'était la modestie de celui que l'on croyait obliger. Quand on vint lui dire que le ministre de l'instruction publique voulait lui parler et utiliser son savoir, il jeta des cris de surprise et d'effroi : il déclara qu'il n'était point un savant ; que le peu qu'il avait fait (je vous dirai tout-à-l'heure, Messieurs, ce qu'il faut entendre par là), il l'avait fait pour sa propre instruction ; mais qu'il était incapable d'instruire les autres ; qu'il tenait à grand honneur les obligeantes avances de M. le ministre ; mais que, ne pouvant rien faire pour remplir les vues de Son Excellence, il la priait de ne pas trouver mauvais qu'il ne se rendît pas à son appel. Cela dit, notre La Fontaine de l'érudition rouvrit tranquillement ses livres, reprit ses méditations et ne pensa plus ni au ministre, ni aux chaires de l'Université.

Cependant il n'avait pas aussi complétement réussi qu'il le croyait à se soustraire aux fonctions publiques de l'enseignement. Au contraire, en se livrant avec une nouvelle ardeur à ses études favorites, il préparait, sans le savoir, l'accomplissement inévitable de cette destinée contre laquelle il s'armait de sa naïve modestie. Quand, il y a quelques mois, des circonstances dont nous n'avons pas à nous occuper ici rendirent vacante la chaire à peine créée au collége de France pour l'*Enseignement des langues et des littératures slaves*, il se trouva que l'homme qui pouvait le mieux, qui seul

peut-être pouvait convenablement, sous tous les rapports, occuper cette chaire, était celui qui redoutait tant la responsabilité du professorat. M. le ministre actuel de l'instruction publique ne voulut pas qu'une seconde fois la société abdiquât son droit de prendre son bien où il est, en cherchant la lumière partout où elle brille. Il fut fait une espèce de violence, aussi honorable pour le pouvoir qui l'exerce que pour le savoir modeste qui en est l'objet, et l'homme qui prétendait n'être encore qu'un studieux investigateur de la science fut enfin obligé de prendre place parmi les plus habiles maîtres appelés à la propager.

Cet homme, si honorablement bizarre, est M. Cyprien Robert, dont vous nous avez chargés, Messieurs, de vous entretenir un moment, à l'occasion du discours qu'il a prononcé en ouvrant son cours de slavisme et qu'il vous a récemment adressé.

Né en 1807, à Angers, M. Robert, après avoir fait de bonnes études au collége de cette ville et dans celui de Beaupreau, entra au séminaire. Sa foi vive et son esprit naturellement porté à la méditation, semblaient indiquer une sérieuse vocation au ministère ecclésiastique. Cependant, soit qu'en s'étudiant lui-même dans le recueillement de la retraite et dans la sincérité de sa conscience, M. Robert crût reconnaître que cette vocation n'existait pas chez lui, soit qu'il ne se jugeât pas encore suffisamment préparé au travail spécial du séminaire, il n'y resta que peu de temps. C'était l'époque où M. de La Mennais réunissait autour de lui, en Bretagne, un certain nombre de jeunes gens, qui venaient se livrer sous sa direction

à de fortes études philosophiques et religieuses. M. Robert fut un de ces jeunes gens. Ici se présente un fait, assez insignifiant alors, mais piquant aujourd'hui, et qui le deviendra davantage, à mesure que grandira la réputation de M. Robert. Aimant à se renfermer dans ses réflexions, cherchant la science pour ce qu'elle vaut et non pour le bruit qu'elle peut faire, infiniment moins parleur que penseur, et semblant ne pas se douter le moins du monde qu'être capable de penser comme lui, c'est en même temps avoir le pouvoir et le droit de parler, M. Robert, paraît-il, dans le petit cénacle de La Chesnaie, écoutait beaucoup, méditait davantage, s'efforçait d'augmenter chaque jour son trésor intérieur, mais s'inquiétait fort peu de le produire au dehors. On assure que l'homme supérieur avec lequel il se trouvait en contact fut dupe de cette apparente apathie et ne reconnut pas ce qu'elle couvrait de véritable activité intellectuelle et de pénétrante sagacité. En lisant depuis ce qu'a écrit son élève, l'illustre maître, qui, comme on sait, ne convient pas volontiers de ses erreurs, a dû, cette fois du moins, éprouver un véritable plaisir à voir combien il s'était trompé.

Au milieu de sa vie contemplative, M. Robert était travaillé d'un besoin par lequel commençait à se révéler sa vocation véritable; il voulait voyager. Voyager ! s'il nous était permis, Messieurs, de soulever le voile du foyer domestique, et si le désir même de vous faire mieux apprécier la puissance d'une énergique volonté ne nous paraissait pas une trop faible excuse d'un éloge qui prendrait le caractère de l'indiscrétion, vous

jugeriez ce que devait signifier pour M. Robert ce mot : *voyager*. A l'esprit de tout autre, dans la même position de fortune, il eût présenté l'idée d'une impossibilité ne laissant que l'alternative de s'abandonner à d'inutiles regrets ou de s'armer d'une pénible résignation ; mais ce qui décourage la foule est précisément ce qui stimule l'ardeur des âmes fortes. Avec des ressources qui en général seraient regardées comme étant au-dessous des conditions de l'existence la plus modestement casanière, M. Robert quitta la France et trouva le moyen de visiter l'Italie, « l'Italie, » dont on rève, a-t-il dit quelque part, et qu'on re» grette toujours quand on l'a vue (1). » Ce pèlerinage dans la patrie des arts donna chez lui un puissant développement au goût du beau idéal, qui s'allie si naturellement à l'habitude de la méditation. Il en rapporta des impressions tour à tour gracieuses et profondes, consignées dans son premier ouvrage, l'*Essai d'une philosophie de l'art*.

Nous ne croyons pas devoir, Messieurs, analyser ici, en quelque sorte accessoirement, ce livre qui, à lui seul, mériterait un examen spécial. Nous nous bornerons à dire que, si l'esprit fortement systématique, mais un peu hardiment tranchant, dans lequel l'œuvre est conçue, en même temps qu'il révèle chez l'auteur la vigueur de la pensée, en accuse parfois aussi la jeunesse; l'*Essai* d'ailleurs se recommande à l'estime des hommes graves par des recherches étendues, par des aperçus ingénieux, par des appréciations judicieuses

(1) *Essai d'une philosophie de l'art*, 203.

et par des vues, sinon toujours parfaitement justes, du moins toujours très élevées sur la manière de rattacher les questions d'art aux idées philosophiques et spécialement au principe chrétien.

En parcourant l'Italie, M. Robert n'avait fait, pour ainsi dire, que l'essai de ses forces comme voyageur. Bientôt il entreprit une course nouvelle, qui dura près de dix ans et qui est devenue le fait capital de sa vie. Pendant cette longue période, notre compatriote a visité, non en touriste, mais à la manière des voyageurs antiques, l'immense étendue de pays occupée par les peuples qui composent les différentes branches de la famille des Slaves. Il a exploré ces vastes contrées, le bâton du pèlerin à la main, la curiosité réfléchie du philosophe dans l'esprit et la charité du chrétien dans le cœur. Il s'est mêlé aux plus intimes habitudes de ceux qu'il voulait connaître. Il a quelquefois habité la maison du riche, mais ordinairement la demeure du pauvre. Il a couché sous la tente et en plein air; il a dormi sur la dure et s'est souvent réveillé enveloppé d'un linceul de neige. C'est en supportant de telles fatigues qu'il a observé les mœurs, comparé les langues, apprécié les degrés divers de la civilisation. On comprend quelles richesses intellectuelles et morales a dû rapporter dans son pays le voyageur, habile à réfléchir, qui a vu de cette manière, l'homme d'études capable de concevoir et d'exécuter un pareil plan. M. Robert a commencé à faire connaître ces richesses dans quelques fragments confiés à des recueils périodiques; il les produira surtout dans le cours dont il vous a, Messsieurs, envoyé le programme.

Vous en aurez à peine lu quelques lignes, que vous y reconnaîtrez le caractère de l'auteur. On sent, dès le début, que la modestie avec laquelle il aborde sa tâche n'est pas cette modestie traditionnelle et d'emprunt qui se trouve nécessairement sur les lèvres de tout homme parlant pour la première fois en public; celle de M. Robert vient de plus loin et de plus haut. « Je » n'aurais point, dit-il, accepté la position difficile qui » m'était faite, si, en l'acceptant, je n'avais répondu » aux désirs formellement exprimés par M. Mickiewicz, » en même temps que j'obéissais à un instinct du cœur » qui me pousse, depuis longues années, à défendre, » partout où je le puis, la cause des Slaves. J'aime ces » peuples, je les vois trop peu connus en France, et » je sens tout l'avantage qu'il y aurait pour ma patrie » à les mieux connaître. Voilà ce qui m'a déterminé » à ne pas laisser cette chaire plus longtemps muette. » Je me suis dit : L'affection qui m'a soutenu dans » mes voyages et mes études saura bien me soutenir » encore dans cette carrière nouvelle, inattendue pour » moi, et où je m'engage peut-être avec témérité, » mais non pas du moins sans dévouement. »

Puis un peu après il ajoute : « Sans des circonstances » impossibles à prévoir, je n'aurais jamais paru dans » cette enceinte. Ma place et mon devoir étaient ailleurs. » Je ne suis point un savant, mais j'aime les Slaves, j'ai » vécu près de dix ans voyageur au milieu d'eux, et c'est » avec une sympathie profonde que j'ai étudié leur état » social et leur littérature. Voilà mes seuls titres à venir » suppléer ici l'un des plus grands écrivains du Nord. » S'il suffisait d'une vive affection pour être toujours per-

» suasif et vrai, personne ne parlerait des Slaves avec » plus d'éloquence et de vérité que moi : personne » au moins, je le sens, ne parlera d'eux avec plus » d'amour.»

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas là le langage d'un homme qui joue un rôle, encore moins qui spécule sur une position. C'est celui d'un croyant qui obéit aux inspirations de sa foi; c'est presque le ton d'un apôtre qui remplit une mission.

Vous suivrez avec un vif intérêt, Messieurs, l'exposé fait par le professeur de l'objet de son cours et de la manière dont il l'envisage, en mêlant à cet exposé un aperçu des cours professés, depuis quelque temps, sur le même sujet, à Berlin, à Pétersbourg et à Moscou, aux universités de Jarkof et de Kasan, puis enfin à Leipzig et à Breslau. Tous ces détails se refusent à l'analyse et doivent être lus dans le discours même de M. Robert. Nous citerons seulement un morceau qui a le double mérite de résumer en quelques lignes les voyages de l'auteur et de faire connaître comment il groupe les faits de la science pour en tirer des inductions. C'est le passage dans lequel l'auteur établit, contrairement à l'opinion commune, que « les Slaves » ne viennent pas du nord, mais que leur berceau est » dans le midi, près du berceau des Pélages.

» Parti de l'idée qu'au fond de toute grande race il » y a la tribu-mère, comme à l'origine de toute fa- » mille de langues il y a la langue-mère, j'avais cher- » ché durant des années cette tribu et cette langue » dans le nord de l'Europe. Nulle part je n'avais re- » connu leur présence.....

» Après de vaines recherches, je me résignai enfin » à aller demander ce type aux Russes; mais je trou- » vai chez eux le génie slave aussi défiguré par les im- » portations asiatiques, qu'il l'est en Pologne par les » importations occidentales. Désespéré, je passai alors » chez les Slaves qu'on dit barbares. — Tout avait » contribué à m'y pousser. Le Polonais de Varsovie » m'avait renvoyé aux montagnards cracoviens, aux » Gorals indomptés des Karpathes, comme aux plus » fidèles gardiens du caractère national. Les Russes » de Moscou m'envoyaient à leur tour aux Russines » de l'Oukraine et de la Gallicie, comme aux fonda- » teurs de leur empire. Arrivé en Oukraine, je trou- » vais les mœurs, les légendes, les usages, toute la » vie russine, tellement remplis de souvenirs méri- » dionaux, que j'étais forcé d'aller chercher encore » plus loin, dans le midi et dans l'orient, la fée gar- » dienne du berceau slave. Ayant enfin traversé le Da- » nube, je ne tardai pas à retrouver le Kosaque de » l'Oukraine, le Russine de la Gallicie, le Goral po- » lonais des Karpathes et le Goral bohême des Su- » dètes, en un mot toutes les tribus primitives des » autres nations slaves admirablement résumées dans » l'Illyrien des Balkans. Tout ce qui, chez les autres » peuples slaves, ne vit plus qu'à l'état de légende et » de mythe obscur s'offre encore à l'état de loi vi- » vante dans cette immuable et poétique Illyrie. Ne » devais-je pas en conclure que je touchais enfin au » roc vif, au terrain de première formation, que les » Serbes d'Illyrie étaient vraiment les plus anciens des » Slaves?... »

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer, Messieurs, que par une autre citation à laquelle nous vous demandons la permission de donner aussi quelque étendue, parce qu'elle met en relief la pensée qui imprime aux études de M. Robert un caractère de haute moralité. Vous y remarquerez sans doute que son style, empreint dans le reste du discours d'une élégance pittoresque, mais toujours simple et de bon goût, présente en outre, quand il s'agit des grands intérêts de l'humanité, un mouvement quelquefois un peu véhément, mais promptement contenu, une chaleur véritable et une sensibilité sans affectation qui n'attestent pas moins le tact littéraire du nouveau professeur que la noblesse de ses sentiments.

« Le fleuve indompté qui fut d'abord la limite du » monde habitable, qui sépara ensuite, durant deux » mille ans, l'homme de la tente et l'homme de la cité, » ce fleuve ne permit jamais ni aux hordes nomades, » ni aux conquérants civilisés, d'altérer profondé- » ment la physionomie de ses rives. Après avoir, pen- » dant tant de siècles, roulé les débris des armées ro- » maines et les trésors pillés de Byzance, après avoir » vu le naufrage de vingt empereurs depuis les Ho- » henstaufen jusqu'aux rivaux de Napoléon, le fleuve » d'Illyrie continue de rugir au milieu des ruines. Les » belliqueuses tribus campées sur ces rivages parais- » sent toujours prêtes, comme au temps d'Attila, à » s'élancer sur leurs ennemis. Il est vrai que le Danube » semble enfin vouloir adoucir sa voix tonnante, et » murmurer aux oreilles des peuples qui boivent ses » ondes les mots de paix et de fraternité. Il est vrai

» que pour la première fois on peut en sécurité le sui-
» vre dans tout son cours, remonter ses affluents jus-
» qu'aux gorges les plus inaccessibles des Balkans, et
» visiter sans crainte des tribus dont l'Europe jusqu'ici
» connaissait à peine le nom; mais ces tribus n'en res-
» tent pas moins obstinées dans leurs mœurs natives.
» Toujours occupées de guerres au-dedans ou au-de-
» hors, pour leur compte ou pour celui des monar-
» chies voisines, elles sont encore ce qu'elles étaient
» il y a mille ans.....

» Je verrais le plus ardent de mes vœux accompli,
» si je pouvais contribuer à convaincre les Slaves que
» ce n'est point par des doctrines exclusives et hai-
» neuses, mais en se tendant tous la main les uns aux
» autres, et surtout en sachant placer héroïquement,
» au-dessus même de leur intérêt national, l'intérêt du
» genre humain, qu'ils parviendront enfin à intéresser
» l'Europe entière et à émanciper leur patrie.

» Sans doute, le joug des Slaves est dur. En tra-
» versant ces masses d'hommes asservis, on conçoit
» le désespoir qui porte les âmes énergiques de ces
» contrées à saisir la plume comme un poignard, à se
» jeter dans la littérature comme dans une guerre
» acharnée. Quoique sympathisant avec ces martyrs,
» vous ne me demanderez pas la véhémence de leur
» langage. Ma position ici n'est point ce qu'elle serait
» ailleurs; ici je dois m'interdire religieusement toute
» tendance à imposer mes opinions; je dois exposer
» les faits et les idées, et laisser chacun des auditeurs
» juger en lui-même suivant sa conscience. Le profes-
» seur de cette chaire a pour unique mission d'obser-

» ver et de dire ce qu'il voit : il est, il doit rester voya-
» geur en pays slave. Cette absence de tout esprit de
» parti me paraît la première de toutes les conditions
» pour parler sur des sujets et devant un auditoire où
» sont représentées des nations opposées entre elles,
» les unes opprimées, les autres oppressives, toutes
» encore séparées par une foule d'antipathies.

» Ce n'est pas une tâche aisée que d'aborder,
» même littérairement, les questions du slavisme. Cha-
» cune de ces questions est un drapeau derrière le-
» quel se groupent des légions de combattants, im-
» patients de résoudre par l'épée les problèmes que la
» plume a posés.....

» Dans de pareilles circonstances, n'est-il pas clair
» qu'une appréciation des littératures slaves, faite à
» Paris sans aucun esprit de système, pourrait obte-
» nir avec le temps les plus utiles résultats?.....
» C'est à vous, Messieurs, qui vous intéressez aux
» questions slaves, qu'il appartient de former l'opinion,
» et de préparer la France au rôle que la Providence
» lui réserve dans un avenir peut-être plus prochain
» que nous ne pensons. »

Nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter des remercîments à M. Cyprien Robert et de lui décerner le titre de membre honoraire de la Société (1).

---

(1) Les conclusions du rapport ont été adoptées à l'unanimité.

Réclamation

ADRESSÉE A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

RELATIVE

A L'ENLÈVEMENT DES STATUES DE FONTEVRAULT.

MM. DE BEAUREGARD,
DE CONTADES,
GODARD-FAULTRIER,
} membres de la commission.

Monsieur le Ministre,

La Société Royale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, qui s'intéresse à la conservation des monuments historiques du département de Maine et Loire, a l'honneur de vous exposer qu'elle a vu avec la plus extrême surprise et avec le plus vif regret, enlever de Fontevrault où elles attiraient l'attention des Touristes et des Antiquaires, les statues d'*Henri II* et de *Richard Cœur de Lion*, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, ainsi que celle de la célèbre *Eléonore d'Aquitaine.*

Dépaysées comme elles le sont à cette heure, ces statues perdent leur intérêt, et la Société ne comprend pas ce que les Musées royaux peuvent beaucoup gagner à les posséder...

Ajoutons que si ce déplacement est dommageable au point de vue de l'histoire, il ne l'est pas moins au bien-être de la localité; par suite de l'établissement des chemins de fer, on pouvait légitimement espérer que les visites des voyageurs à Fontevrault se multipliant, profiteraient à la commune.

Attendu ces motifs, la Société, M. le Ministre, vous prie instamment de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire opérer le rétablissement desdites statues à Fontevrault, ancienne abbaye que l'on pouvait appeler autrefois *le Saint-Denis* des Plantagenets, et dont l'Eglise, loin qu'on dût la dépouiller de ses richesses archéologiques, mériterait à tous égards d'être rendue par vous, M. le Ministre, *en son entier*, au culte et aux arts, car ne perdons pas de vue qu'une partie de l'histoire d'Angleterre a ses origines dans ce qui nous reste du vieux Fontevrault.

Agréez, etc.

Le Rapporteur,

GODARD-FAULTRIER.

Angers, le 8 mai 1846.

RÈGLEMENT PARTICULIER

DE LA SECTION

D'ARCHÉOLOGIE,

Adopté dans la séance de la Société Royale d'Agriculture d'Angers,

Du 7 février 1846.

Article premier.

Une section spéciale d'archéologie sera formée dans le sein de la Société. Son bureau se composera d'un Président et d'un Secrétaire.

Art. 2.

Outre les membres titulaires, des membres associés pris en dehors de la Société pourront être admis en nombre illimité. Ils paieront une cotisation annuelle de 10 francs, dont le produit sera exclusivement employé en travaux archéologiques. Ces cotisations seront perçues par le trésorier de la Société et formeront un article séparé tant dans les comptes que dans le budget général.

Art. 3.

Tout membre associé, qui, après deux réquisitions du trésorier, négligerait d'acquitter sa cotisation dans le cours de l'année, sera censé démissionnaire et n'en devra pas moins la cotisation de l'année entière.

Art. 4.

Pour être reçu membre associé, il faut être proposé par trois membres de la Société, et être reçu, par elle, à la majorité des suffrages.

Art. 5.

La section archéologique veille à la conservation des monuments, en fait exécuter des plans ou des dessins, dirige les fouilles, recueille les objets d'antiquités et les fait mouler s'il y a lieu. Elle recherche les inscriptions et les fait copier. Elle pourra, à cet effet, se mettre en correspondance avec les autorités sous l'agrément de la Société.

Art. 6.

La section archéologique ne pourra ordonner de dépenses qu'en se renfermant dans ses ressources particulières ou dans les crédits spéciaux qui pourront lui être ouverts par la Société.

ART. 7.

Les Mémoires de la section font partie du bulletin de la Société, qui seule a droit d'en voter l'impression. Les associés recevront les livraisons du bulletin général, comme les membres titulaires.

ART. 8.

Les objets d'antiquités provenant de fouilles ou acquisitions, pourront être donnés au musée archéologique de la ville d'Angers, au nom de la Société.

ART. 9.

Les membres de la section sont invités à écrire leurs Mémoires sur du papier de même format, dont les dimensions seront indiquées par le bureau.

Certifié conforme:

Le secrétaire particulier,

T. C. BERAUD.

AVIS.

MM. les Membres du Comice Horticole sont prévenus qu'ils auront dorénavant à adresser franco le montant de leurs cotisations à M. Le Gris, trésorier du Comice, rue des Cordeliers, à Angers. Il leur en sera délivré récépissé.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

5e Volume. — 7e Livraison.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1846.

Section 3. — Cinnanomœa. Seringe. Déc. Prod. 2.

ROSA BORŒANA. (BERAUD).

(LU A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU 14 NOVEMBRE 1846).

Caule elatiore, ramoso ; Ramis glabris, aculeis geminatis axillaribus, aliis sparsis piliformis glanduloso capitatis ; foliolis 5, *ovo lanceolatis dentatis valdè acuminatis, utrâque facie glaberrimis, suprà lucidis ; Floribus* 2-3, *maximis ; pedunculis bibracteatis, bracteis basi subconnatis, alia foliaceâ ; sepalis integris vel* 2-3 *pinnaculatis ; petalis albis, margine exteriore dilutè rosaceis ; fructu subgloboso, carpellis sessilibus.*

Tige très élevée pour le genre, et ramifiée.

Rameaux glabres portant quelques aiguillons geminés, faibles, subcylindriques et situées au-dessous du point d'insertion des feuilles inférieures et d'autres aiguillons épars plus petits et dégénérant la plupart en poils capités-glanduleux.

Feuilles à petiole commun muni de quelques aiguillons crochus entre-mêlés d'autres plus petits capités et de glandes pedicellées répandues jusque sur les nervures qui autrement sont glabres.

Folioles 5, ovales-lancéolées, grandes, très acuminées glabres sur leurs deux faces, en dessus d'un vert foncé luisant, pâles en dessous, denteée assez

régulièrement, dents aiguës à pointe droite, mucronée-glanduleuse; réseau vasculaire fortement anostomosé.

Stipules atteignant à peine les 2/5 du pétiole, pointues, subciliées-glanduleuses.

Fleurs peu nombreuses, 2-3, grandes, atteignant 6-7 centimètres de diamètre.

Pédoncules très-alongés (12-20 lignes) portant au quart inférieur deux bractées comme connées dont l'une est terminée par une expansion foliacée, lancéolée, dentée, plus ou moins velue glanduleuse; pédoncule et tube du calice couverts de glandes stipitées.

Sépales ovales-acuminés, dépourvus par conséquent d'expansion foliacée, les uns entiers, les autres ayant seulement 2-3 pinnules étalées, très étroites; extérieurement velus-glanduleux, couverts intérieurement d'une pubescence épaisse et blanche et desquels la pointe dépasse à peine la longueur des plus grandes étamines.

Pétales largement cordiformes, étoffés, blancs lavés de rose surtout vers les bords.

Etamines à filets généralement aussi longs que les sépales.

Styles très courts, libres, très hérissés portés sur un disque très convexe, sub-conique et persistant longtemps sur le fruit.

Fruit subglobuleux d'un rouge-sale, mûr et pulpeux dès la fin de septembre; carpelles tous sessiles, irrégulièrement anguleux, ovales-oblongs.

Ce bel arbrisseau remarquable par l'élévation de sa

tige, l'ampleur et le brillant de son feuillage, la dimension, la nuance délicate et particulière de sa corolle, ne me paraît pas pouvoir être rapporté à aucune des espèces décrites par les auteurs.

Si, sous divers rapports, il paraît se rapprocher du *R. Gallica*, notamment par ses nervures fortement anastomosées et la couleur plus pâle de la face inférieure des feuilles, on ne peut cependant le confondre avec ce dernier, non plus qu'avec l'*Hybrida* (*Reich*) et le *Macrantha* (*Desp.*) dont il semble également voisin.

Ainsi le *R. Gallica* dans toutes ses formes ne constitue qu'un arbrisseau à tige basse et peu rameuse, dont les pétioles, les nervures et la page inférieure des feuilles *sont toujours plus ou moins pubescents*, et dont les folioles à dents courtes peu ouvertes ou comme couchées, sont plus ou moins arrondies ou ellipsoïdales, et rarement pointues. Le fruit offre des différences non moins notables. Dans le *Gallica* il est plus coriace, d'une maturité plus tardive, et le disque qui le surmonte est *tronqué*, au lieu d'être *convexe* comme dans notre espèce. Enfin, si les carpelles sont sessiles dans l'un et l'autre, ceux du *Gallica* sont *ovoïdes* et *sensiblement plus courts*.

Le *Rosa hybrida* est de son côté signalé comme un arbrisseau grêle, à folioles *arrondies, doublement dentées*, dont les pédoncules sont *courts* et hérissés ainsi que le fruit de soies glanduleuses *longues* et *rigides*, et dont les sépales sont terminés *par un appendice foliacé plus long que la corolle*.

Quant au R. *macrantha*, ses sépales sont *pinnati-*

fides comme ceux du *canina*, et les glandes des pédoncules y passent à *l'état d'aiguillon*.

Aucun des caractères propres à ces diverses espèces ne se retrouvent donc dans le rosier que nous venons de décrire.

Je découvris cette plante il y a quelques années dans un chemin voisin de la route de Saint-Barthélemy, à deux kilomètres environ d'Angers. Ne pouvant, comme je viens de le démontrer, le faire rentrer dans aucune espèce connue, j'ai dû user du droit qu'a tout découvreur de donner un nom à l'espèce dont il est le premier à signaler l'existence. Dans un genre où les plantes se distinguent moins par des caractères tranchés et absolus que par le concours et la combinaison de certaines formes, dont chacune prise en particulier, si elle les isole d'une espèce tend à les rapprocher d'une autre, j'ai dû renoncer à rencontrer un nom caractéristique, une dénomination qui par elle-même et en rappelant un des attributs distinctifs de l'espèce nouvelle, pût aider à la faire reconnaître parmi ses congénères : c'est ainsi que je me suis trouvé amené à en choisir un parmi ceux des célébrités de la science. J'herborisais avec M. le docteur Guépin, quand je trouvai ce rosier, c'eût donc été pour moi un devoir agréable que d'y attacher son nom comme un souvenir de notre excursion botanique, mais l'auteur de la Flore de Maine et Loire, ayant reçu d'un de nos confrères, M. Desvaux, la dédicace d'une des plus belles roses que l'on ait découvertes en Anjou (*Rosa Guepini* Desv.), j'ai été heureux de pouvoir rendre un hommage semblable à l'un des botanistes modernes

qui possèdent le mieux la critique synonimique et historique des espèces françaises. J'avais d'ailleurs à m'acquitter envers le savant directeur de notre jardin botanique, d'avoir pu, grâce à ses observations personnelles, compléter ma description, par celle du fruit mûr et des carpelles que je n'avais pas été à même d'étudier. Je dois ajouter que, par ses soins, cette espèce depuis sa découverte a été cultivée dans la riche collection des rosiers de France qu'il est parvenu à rassembler, et dont la plupart n'y ont pris place qu'avec des localités authentiques. Sous l'influence de cette vie nouvelle, le *Rosa Borœana*, soit greffé, soit franc de pied, n'a éprouvé dans ses caractères aucune altération. Restera pour lui à subir une dernière et décisive épreuve, celle du semis, à laquelle M. Boreau va pouvoir le soumettre. Nous devons croire qu'il y résistera comme plusieurs autres espèces litigieuses auxquelles les botanistes qui ne peuvent étudier les plantes sur place aux diverses phases de leur développement, ne veulent accorder que le titre devenu par trop élastique de *variété*, et dont notre savant confrère a pu ainsi constater la fixité héréditaire des formes. Devons-nous faire observer que ceux qui s'entendent ainsi pour faire descendre certaines espèces au rang de variétés, ne se comprennent plus dès qu'il est question de les ramener au type dont-elles seraient issues.

T. C. Beraud,

Secrétaire particulier de la Société d'Agriculture.

OBSERVATIONS SUR LES LINARIA

Elatine et Spuria.

(Lues à la séance de la Société d'Agriculture du 14 novembre 1846).

Il est peu de botanistes qui en étudiant nos plantes françaises n'aient été frappés de l'aspect particulier des *Linaria elatine et spuria.* Leurs tiges faibles et humifuses, ces feuilles fortement échancrées plus ou moins arrondies et dentées, ces pédoncules alongés et filiformes ne rappellent effectivement en rien les formes habituelles du genre dont l'état typique se résume en quelque sorte dans le *Linaria vulgaris*, aux tiges droites, aux feuilles entières, lancéolées linéaires, aux pédoncules courts et fermes.

Si l'on descend à l'examen des organes sexuels, des différences bien autrement considérables se manifestent : l'appareil générateur a éprouvé une transformation complète autant qu'insolite.

Dans le *Linaria vulgaris*, en effet, et dans celles de ses congénères que nous avons pu étudier, nous rencontrons toujours des étamines libres, ou dont les anthères sont à peine accolées par paires distantes, et un style droit dont le stigmate se trouve placé à la hau-

teur des anthères et peut ainsi s'imprégner de la poussière fécondante.

Dans nos deux linaires, au contraire, bien que les points d'insertion des filets staminaux n'aient pas variés et que ces filets soient demeurés libres, les quatre anthères sont soudées intimement en un corps unique, une sorte de disque ovalaire, supporté dans sa sa partie inférieure par les deux courts filets, et dans sa partie supérieure par les deux longs filets des étamines; ces derniers viennent s'y rattacher en se recourbant légèrement. Ce disque se trouve ainsi placé parallèlement à l'axe longitudinal de la corolle. La face qui regarde le palais et que l'on peut considérer comme postérieure est noire, glabre, léviuscule; dans la *Linaria spuria*, on y observe comme quatre mamelons qui revèlent la soudure des anthères. La face antérieure est jaune et hérissée de poils polinigères. Le style, infléchi en dessus, passe au milieu des filets staminaux et se trouve ainsi placé en dessus du disque, du côté du palais : il en résulte qu'il se rencontre précisément du côté qui n'émet pas le pollen. On conçoit que dans cette position respective des organes, si le style eût conservé la rectitude qu'il affecte dans les autres linaires, l'acte de la fécondation eût été à peu près impossible, ou que du moins son succès eût pu être fréquemment compromis. Comment donc cette sagesse suprême qui se révèle partout dans les précautions infinies qu'elle a prises pour assurer la perpétuité de la succession des êtres, a-t-elle obvié aux difficultés qui pouvaient résulter de cette situation anormale des organes? Voici ce que nous avons reconnu :

le disque anthérin placé, ainsi que nous venons de le décrire, parallèllement au-dessous du style, est perforé dans son centre, et le style, au lieu de demeurer droit est recourbé en-dessous, sous un angle de 100 degrés à peu près dans le dernier quart de sa longueur. Il en résulte qu'au moyen de ce que le style, à partir de ce coude, est sensiblement aminci, il peut pénétrer dans l'ouverture de la face glabre du disque, et porter ainsi le stigmate au contact immédiat de la face pollinigère qui l'entoure de ses filaments chargés de *pollen*.

Ainsi dans ces deux humbles plantes qui traînent dans nos guérêts leurs fleurs inaperçues, nous retrouvons une véritable copulation qui serait en tout analogue à ce qui se passe dans les classes supérieures de l'animalité, quant au mode de rapprochement des organes, n'était que dans nos linaires les rôles échus à chaque sexe sont respectivement intervertis.

Personne que je sache n'avait encore étudié sous ce rapport ces deux espèces vulgaires, lorsque sur les instances de M. le docteur Bâtard, j'adressai une notice à ce sujet aux rédacteurs des Annales des sciences naturelles dans les premières années où elles parurent, notice à laquelle devaient être joints des dessins que je négligeai d'envoyer, motif pour lequel elle ne fut pas imprimée.

Je dois faire remarquer que, pour observer le style engagé dans l'ouverture discoïdale et surprendre pour ainsi dire la nature sur le fait, il faut éviter : 1° de comprimer latéralement la corolle, car le style se dégage instantanément avec élasticité; 2° de l'ouvrir brusque-

ment, car elle se détache avec une facilité extrême, ce qui amènerait aussi le dégagement du style. Ce que l'observateur a de mieux à faire, c'est d'enlever délicatement avec des ciseaux la lèvre supérieure et une partie de la voûte palatine.

Il est très probable d'après les inductions que fournit l'analogie des autres parties de la plante, que la *Linaria cirrhosa* présentera à ceux qui pourront l'étudier sur le frais, une diposition identique des étamines et du style, et viendra augmenter le petit groupe formé par nos linaires. Dussent-elles rester seules, je n'en pense pas moins qu'elles pourront constituer une coupe générique suffisamment circonscrite, et d'autant plus naturelle qu'elle est corroborée par tout un ensemble de notes distinctives puisées dans toutes les autres parties de la plante. Est-il beaucoup de genres qui reposent d'ailleurs sur des modifications qui affectent aussi profondément les organes les plus importants du végétal? Et serait-il logique de ne pas leur accorder ici une valeur suffisante pour autoriser la création d'un genre, lorsqu'une modification analogue, mais qui n'existe que dans un seul des deux organes, a été admise sans contestation comme un caractère de premier ordre, dans l'une des familles les plus nombreuses du règne végétal, les Synanthérées, et est même restée longtemps la seule note différentielle qui ait motivé sa séparation d'avec les Dipsacées, avec lesquelles elle a de si étroites affinités?

Voici au reste la caractéristique de ce genre, tel qu'on pourra l'admettre :

« *Calice quinquépartite; corolle en mufle à éperon*

» toujours aigu; anthères soudées en une masse dis-
» coïde, perforée au centre pour le passage du style
» qui est coudé et aminci dans son quart supérieur. »

T. C. Beraud,

Secrétaire particulier de la Société d'Agriculture.

Nota.

La Société d'Agriculture dans sa séance du 14 novembre 1846, après avoir voté l'impression de ce mémoire, considérant que le nom de *Batardia* que M. Beraud avait imposé à ce nouveau genre, a déjà été donné par Kunth à un genre de la famille des Graminées, a décidé que, dans le cas où celui-ci serait adopté, il devra porter le nom du Botaniste qui en a fait connaître les caracteres et qu'il sera appelé *Beraudia*.

(*Procès-verbal de la séance du* 14 *novembre* 1846).

MÉMOIRE

SUR LE CAMP ROMAIN DE FRÉMUR

ET

SES MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LES VOIES ROMAINES AU-DELA DE LA LOIRE ET DE LA MAINE,

PAR **M. BERAUD.**

(LU A LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1846.)

Messieurs,

Si vivace et énergique que pût être chez les Gaulois, le sentiment de la nationalité, la science et les arts de la guerre avaient fait de tels progrès à Rome que si la conquête des Gaules ne demanda pas moins de dix années, c'est qu'il s'agissait sans doute bien moins pour César et ses lieutenants de gagner des batailles et de réduire les vaincus à l'impuissance de se faire craindre, que d'asseoir solidement la civilisation romaine au sein d'une société que la compression exercée par le pouvoir théocratique avait, en la frappant d'immobilité, rendue moins pénétrable aux idées et aux mœurs étrangères. L'ambition romaine n'était évidemment encore en cette occasion, comme depuis longtemps, que l'instrument par lequel s'accomplissait l'œuvre du perfectionnement de l'humanité; car, Rome alors continuant le rôle de la Grèce tenait en

dépôt ces grandes idées de dignité de l'homme, de liberté et d'égalité politique qui lui avaient été léguées par elle avec les principes des lois civiles. Là aussi seulement la pensée humaine, libre des entraves qu'elle rencontrait ailleurs, se manifestait dans les arts par des progrès indéfinis, jettait dans les lettres ce vif éclat qui à XVIII siècles d'intervalle nous éblouit encore et pouvait déjà dans le monde de la morale s'élancer vers tous les horizons que les ténèbres affaiblies du paganisme lui permettaient d'entrevoir. A Rome donc la tâche sublime de civiliser et d'éclairer par la conquête cette partie du monde antique dont elle était comme le foyer lumineux, et de faire de ces nations barbares qui l'entouraient une unité, passagère à la vérité, mais qui n'en formait pas moins comme une immense assemblée qu'elle convoquait à son insu pour entendre bientôt la voix d'une religion et d'une philosophie nouvelles, et qui, après avoir pris part à ce grand banquet moral, devait plus tard se séparer de nouveau pour retourner à ses nationalités primitives, à ses premiers centres d'affinités.

Tout porte à croire que, fidèles aux destinées qui les poussaient ainsi fatalement sur les autres peuples, les Romains avaient conçu dès le début de cette guerre le dessein de s'assimiler complétement ces peuplades d'une race qu'ils avaient appris à redouter jusque dans leurs foyers, et qu'ils voulurent par ce motif empreindre du cachet de la permanence, tous les établissements qu'ils fondèrent sur une terre que dans leur inexorable vouloir ils faisaient déjà leur. Aussi, ces ouvrages mêmes, qui, nés des nécessités du présent,

leur empruntent ordinairement chez les autres peuples un caractère transitoire et éphémère, sont-ils devenus pour les occupateurs des Gaules, des monuments véritables, susceptibles de durée, et ont pu arriver jusqu'à nous accompagnés encore dans la mémoire des peuples du grand nom de César.

Ceci est surtout vrai, de ce genre d'établissements militaires connus aujourd'hui dans les différentes parties de la France sous les noms de *Camps Romains*, *Camps de César*. Les Andes aussi avaient eu le leur, proclamation matérielle de la prise de possession des vainqueurs autant que protestation menaçante contre les dernières espérances des vaincus, et le séjour qu'y ont fait les maîtres du monde ancien est encore une tradition parmi nos paysans, qui, en cultivant ce sol, vont sans cesse se heurter contre les débris des constructions antiques. Nous avons pensé, Messieurs, qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt d'appeler un moment votre attention sur cette importante station militaire et surtout de rechercher les rapports qui pouvaient exister entre elle et les voies romaines qui, du pays des Andegaves, allaient parcourir l'Ouest de la France.

Ainsi que vous le savez, Messieurs, le Camp Romain est situé à 4 kilom. sud-ouest de notre ville, au centre donc de l'Anjou et dans un angle formé par les rivières de Loire et de Maine, ayant pu ainsi par la navigation se mettre en relation avec les Cénomans au nord, les Armoriques et les Pictones au sud-ouest, les Turones et les peuples du centre à l'est.

Comme point de défense, le choix de ce lieu était

heureux. Ce camp retranché était protégé de deux côtés par de puissants obstacles naturels. Du roc escarpé de la Baumette qui s'avance dans le lit de la Maine, jusqu'à l'endroit où est actuellement situé le village de la Pointe, c'était la Maine, large et profonde, bordée de marais impraticables. Au sud-est, c'était la Loire, qu'à raison de sa rapidité, des forêts épaisses qui couvraient ses rivages et de ses débordements imprévus, on pouvait au moins pendant la plus grande partie de l'année, considérer comme infranchissable pour les hordes Gauloises, chez lesquelles l'art nautique était peu pratiqué. Enfin au nord-ouest la nature avait préparé une arête de roc schisteux, qui de la Baumette s'étendait vers Sainte-Gemmes, et il ne fallut que mettre à profit cette disposition du terrain pour fermer au moyen de quelques terrassements par un rempart formidable ce troisième côté du triangle qu'occupèrent les légions et qui renferme une surface de plus d'une lieue carrée, où sont réunies les terres les plus fertiles de l'Anjou et des prairies suffisantes pour nourrir un corps nombreux de cavalerie,

Dans ce vaste triangle, au lieu nommé les Châteliers, se voient encore des ruines consistant en des restes de voûte à plein cintre qui furent originairement le soubassement d'un édifice antique, et qui maintenant supportent un castel du moyen-âge, dont les pignons aigus en découpant leur noire silhouette sur le ciel, présentent un contraste étrange avec ces maisons modernes qui sont venues s'accroupir autour de lui. La tradition locale veut que là fut établie la résidence du lieutenant romain. C'est un mammelon pit-

toresquement tourmenté, d'où la vue embrasse au loin tout l'ensemble du camp et au pied duquel coule un ruisselet toujours limpide, le seul de la contrée, et qui seul aussi par son murmure pouvait rappeler aux oreilles romaines l'un des plus doux bruits de la patrie absente. Dois-je dire que je vis un jour, un laboureur en fouillant la terre à quelques mètres de ce ruisseau, exhumer un amas énorme d'écailles d'huître, non pas fossiles, mais bien de celles que nous recevons des côtes de Bretagne, et qui, à en juger d'après leurs dimensions, avaient bien dû justifier la préférence que les Apicius romains ne tardèrent pas à donner après la conquête aux huîtres de l'Atlantique sur celles mêmes du lac Lucrin, *Lucrina conchylia*, que célébrait Horace.

Ce n'est pas ici sans doute le lieu de rappeler les nombreuses médailles de divers empereurs, les vases tels qu'une amphore entière qui se trouve dans le cabinet de M. Grille, les fragments de poterie aux dessins en relief, les briques de plusieurs modèles qui ont été découvertes aux alentours, et surtout dans ces champs dont la terre noirâtre atteste une si longue culture et où les gens du pays vous disent qu'était une ville, mais je ne puis omettre de consigner qu'il y a 30 à 35 ans, le propriétaire de Châteaubriant, M. de Jully, fesant élever un temple qui se voit encore dans ses bosquets, les pierres des frises et des colonnes furent extraites dans des substructions qui avaient été découvertes dans un pré dépendant de la ferme des Châteliers. Elles étaient énormes et rangées symétriquement à côté les unes des autres sans être liées par

aucun ciment. Après avoir fait choix des plus convenables, la fouille fut discontinuée et on referma insoucieusement la terre sur le reste.

Dans la position où il était assis, ce camp avait une importance telle qu'il ne pouvait être que le centre où venaient aboutir, ou plutôt d'où rayonnaient les voies romaines qui devaient assurer les communications entre les Cénomans, les Armoriques, et les Pictones, et cependant, chose extraordinaire, les seules traces qu'en ait conservées le sol environnant, c'est-à-dire, à l'extérieur du camp, consistent dans un reste de chaussée romaine, existant entre les chemins de Sainte-Gemmes et de Frémur. Cette portion de voie construite en maçonnerie, avec mortier de chaux est élevée d'un mètre à un mètre et demi et constituait probablement le chemin par lequel on sortait du camp retranché du côté de terre : elle le mettait ainsi en relation avec les pays d'entre Loire et Maine.

Quant à la manière dont les Romains devaient communiquer soit avec la rive droite de la Maine, soit avec la rive gauche de la Loire, personne, que je sache, ne s'est occupé de l'étudier d'une façon spéciale. C'est cependant une lacune qu'il ne serait pas sans importance de faire disparaître : peut-être m'excusera-t-on de le tenter.

D'abord, quant au passage sur la Loire, vous savez qu'on a généralement admis, sans discussion du reste, qu'il se trouvait aux Ponts-de-Cé, et cela sans pouvoir peut-être appuyer cette opinion sur autre chose que sur ce nom même des Ponts-de-Cé; étymologie plus que contestable, puisque les auteurs nous ap-

prennent que l'ancien nom de ce lieu était *Saïum*, *Seïum*, *Saum*, et en quelques titres même *Saïacum*, et que la ville s'appelle en latin moderne *Pons-Saii*, et non pas par conséquent *Pontes-Cæsaris* comme on le suppose généralement. Mais d'ailleurs comment pourrait-on croire que les Romains eussent été si peu prudents que de reporter la passage du fleuve à 3 kilom. environ au-dessus du camp retranché qui en aurait été séparé à son entrée par des marais qui étaient une continuité de ceux de l'Authion, et interposés entre Sainte-Gemmes et les Ponts-de-Cé? Puis encore, si là eût été le passage, n'en serait-il donc resté aucun indice, soit sur l'une ou l'autre rive, soit dans les îles des Ponts-de-Cé? Ne retrouverait-on donc pas quelques vestiges de la voie qui aurait conduit aux abords de ce pont, à travers ces terrains mouvants et inondés, qui eussent demandé, dans les habitudes des Romains, un chemin en maçonnerie ?

Les mêmes objections s'élèvent contre l'établissement d'un passage sur la Maine à Angers. Il eût été par trop difficile de le garder à une lieue du camp.

Puis, comment concevoir que les Romains, par l'établissement qu'ils auraient fait, tant aux Ponts-de-Cé qu'à Angers, de leurs moyens de franchir ces deux rivières, se fussent ainsi exposés à se voir refouler dans leur camp comme dans un impasse, sans possibilité d'en sortir, ni d'y être secourus, tandis que, par ce mouvement rétrograde, ils eussent laissé à l'ennemi la facilité de communiquer avec les peuplades d'au-delà de la Maine et de la Loire, et de les rallier contre l'armée d'occupation ?

Tout porte à croire que les Romains voulurent s'assurer, et à eux seuls, des communications permanentes au-delà des deux fleuves, et que, pour cela, ils les établirent dans l'intérieur même de leur camp, où venaient répondre ainsi les voies qu'ils avaient projetées sur les provinces environnantes.

Cette conséquence, Messieurs, avait été pressentie par un savant antiquaire de la Bretagne, M. Bizeul de Blains, qui avait fait une étude particulière des voies romaines de l'Ouest de la France. J'eus occasion de le voir au congrès scientifique d'Angers. Ses recherches l'avaient mis à même de constater qu'une voie, qui s'enfonçait dans la Bretagne, en traversant l'arrondissement de Segré, devait partir du camp romain d'Angers, mais *qu'elle ne pouvait passer par cette ville.* Il en perdait les traces vers la limite de notre département, et ne pouvait, par aucune observation directe, en rattacher le tracé à ce grand établissement militaire. C'est alors que je lui parlai de ce que je savais d'un pont, attribué aux Romains, qui se trouvait placé sur la Maine, à 300 mètres au-dessus du confluent actuel, dans cette partie du delta d'entre Loire et Maine, connue sous le nom d'île Chévrière. M. Bizeul regarda ces renseignements comme la consécration des déductions qu'il avait pu obtenir de ses études, et me pria de lui en rédiger une note, promesse que je fis, mais que d'autres occupations m'empêchèrent de remplir. L'importance que ce savant homme parut y attacher, en fixant mon attention sur l'existence de ce pont, m'a déterminé à rassembler ce que je savais alors et à y joindre ce que j'ai pu apprendre depuis.

Ce sont ces documents que je crois devoir vous soumettre ; car, au temps où nous vivons, il s'opère de telles transformations dans les lieux, de tels mélanges dans nos populations, que partout les traces des vieux monuments tendent à s'effacer, le fil des traditions à se rompre.

Voici donc ce que je sais, quant à l'existence d'un pont antique sur la Maine. Comme je viens de le dire, il se trouvait placé à 300 mètres environ au-dessus du village de la Pointe, un peu au-dessus de la maison du Fresne. Il n'en reste plus que quelques piles, visibles à peine, par les plus basses eaux, mais que les gaffes de nos pêcheurs peuvent atteindre. Un remou, considérable surtout lors des crues, indique l'emplacement de ce pont. Ce remou est formé non seulement, par ce qui reste debout des anciennes piles, mais surtout par un radier sur lequel elles sont assises et qui forme un seuil élevé de plus d'un mètre, au-dessus du fond du lit de la rivière. Ce radier, dont les sondages opérés, en 1845 et 1846, pour le tracé du chemin de fer de Nantes, ont constaté l'existence, s'étend sans solution de continuité d'une rive à l'autre, dans une longueur de près de 200 mètres, et à une profondeur de plus de 6 mètres dans les basses eaux, ouvrage d'une singulière hardiesse, comme on le voit, où l'on eut à vaincre les difficultés résultant d'un fond de vase profond de plusieurs mètres et qui révèlerait par cela seul peut-être, le nom du peuple auquel il doit son origine.

Une chaussée se présentait à la sortie du pont sur la commune de Bouchemaine, et au-dessous du bourg

de ce nom, et se dirigeait par un léger détour, vers un chemin connu dans le pays sous le nom de *chemin romain.* Je découvris l'existence de cette chaussée, il y a peu d'années dans une fouille faite dans un champ, situé vis-à-vis du pont. Il n'en restait plus que les fondations formées de larges dalles d'ardoises. Dans un champ plus élevé, qui bordait le chemin romain, se sont rencontrés des morceaux de tuiles à talon, de ciment romain, de pierre à tombeaux de Doué, de morceaux de calcaire oolithique, étranger à notre sol schisteux. Non loin de là, au nord, est un champ appelé *les vieilles murailles* : là, dit la tradition locale, était une ville, il n'en reste aucun indice. Mais on trouve à 200 mètres environ au sud, et à 100 mètres du chemin romain, des tombeaux dans un endroit nommé *Letier*, nom qui vient peut-être du latin *lethalis*, devenu plus tard *letiaris* dans la basse latinité.

Quant au chemin qui partait de cette chaussée, il en existait encore, il y a peu d'années, un tronçon, à peu près intact, de plus d'un kilomètre de longueur, et on en retrouve, à une lieue de là, une autre portion encore qui suit la même ligne en se dirigeant vers l'ouest. Ce chemin était formé d'une couche de cailloux, de quartz blancs plus petits à la surface, large de trois mètres et épaisse d'un mètre à peu près; et bien qu'il suivît un plateau élevé, et par conséquent peu humide, il était exhaussé de 2 pieds au-dessus du sol, en divers endroits.

Dans les titres du fief du Fresne du 15^{e} siècle, ce chemin est désigné sous le nom de *l'ancien chemin de poste*, dénomination assez difficile à expliquer. On ne

peut guère supposer qu'elle se rapporte à ces *postes*, *statores*, que les empereurs firent établir dans les Gaules, quand elles furent devenues provinces romaines, et cependant, combien est-il peu vraisemblable que ce fût un chemin de poste du temps de nos rois. Charlemagne n'avait créé de postes, que sur les trois lignes qui reliaient à la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Ce ne fut qu'en 1477, que les postes furent instituées entre les grandes villes de France; mais comment penser qu'à cette époque, où Angers était la capitale d'une province importante, la poste, au lieu d'y traverser la Maine, fût venue choisir le pont de l'île Chevière? Sans prétendre résoudre cette difficulté, je ne devais pas la passer sous silence.

Ce fut en recueillant des renseignement sur ce pont que je vins à acquérir la preuve que les Romains s'étaient ménagé un accès direct de leur camp sur la rive gauche de la Loire. Les renseignements, que j'ai obtenus sur ce dernier point, me paraissent si importants que je crois devoir vous les rapporter dans les mêmes termes, qu'ils m'ont été transmis. Je fesais raconter à un vieux marin du pays (le sieur Alexis Tessier, âgé de 80 ans), ce qu'il savait des traditions locales sur le pont romain du Fresne, le chemin romain, etc. « Les »Romains, me dit-il spontanément, avaient encore un »autre moyen de sortir de leur camp de Frémur, ils tra»versaient aussi la Loire comme ils passaient la Maine. »Dans mon jeune âge, j'ai vu une chaussée en maçon»nerie qui traversait le lit de la Loire un peu au-des»sous du village de la Croix. Elle decouvrait alors assez, »aux eaux basses, pour que j'aie pu souvent traverser

»dessus la Loire, à gué. La Loire repoussée par les sa»bles de la rive gauche, ayant creusé son chenal dans »la partie de l'île Chévrière où aboutissait cette chaus»sée, le chenal est maintenant au nord-ouest du bout »de la chaussée, laquelle doit encore exister sous les sa»bles, qui forment la grande grève de la rive gauche.»

Or, Messieurs, remarquez bien que la direction assignée à cette chaussée conduisait vers Mûrs, c'est-à-dire, précisément à ce lieu où votre commission archéologique a constaté, cette année même, la présence de tant de ruines antiques et a retrouvé les vestiges d'une voie romaine qui pénétrait dans l'intérieur de la Vendée.

Quant à la nature des restes de ce passage établi sur la Loire, devons-nous croire qu'ils ne constituaient qu'une chaussée submersible, servant de gué en été ? Nous sommes sans doute réduits à des conjectures à cet égard. Toutefois, quand nous voyons ce *radier continu* sur lequel était construit le pont de la Maine, nous serions tenté de croire que la prétendue chaussée qu'on a observée, n'est aussi elle-même qu'un semblable radier. Si le pont sur la Maine a bien pu disparaître par le temps, à plus forte raison celui de la Loire aura-t-il dû succomber, sous les efforts incessants des courants et des glaces, négligé surtout qu'il dut être plus tard pour le passage plus moderne du Pont-de-Cé, et plus rapproché d'Angers de près de 4 kilomètres. Une chaussée submergée presque constamment, n'eût pu d'ailleurs répondre aux besoins qu'avaient les Romains de s'assurer des communications constantes avec la rive gauche de la Loire.

Ici, Messieurs, se place naturellement un fait sur lequel un de nos collègues, M. Hunault, a appelé l'attention de votre commission archéologique à l'une de ses dernières séances, c'est qu'il existait une voie romaine, dont on retrouve encore des vestiges, qui s'étendait des Châteliers vers le village d'Empiré, c'est-à-dire dans la direction de l'île Chévrière, où nous avons établi que les Romains avaient placé leurs ponts pour franchir la Loire et la Maine. C'est une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons exposé, car, si cette voie n'eût pas eu pour objet de se rattacher à ces deux passages, de quelle utilité eût-elle pu être, renfermée ainsi dans l'intérieur même du camp ?

Quoiqu'il en soit, il restera désormais acquis que le camp romain avait ce moyen de communiquer au-delà de la Loire et de la Maine, et se reliait ainsi aux voies romaines de la Vendée et de la Bretagne.

Si nous revenons maintenant sur les considérations qui firent adopter cet emplacement pour y placer le camp retranché, nous nous assurerons davantage encore de l'admirable poste militaire qu'occupait la légion.

Au temps actuel, le triangle formé par le camp ne présente qu'un seul morceau de terrain; mais autrefois, il n'en était pas de même. Il y a encore peu de siècles, l'extrémité du triangle, formé par les alluvions de la Loire et qui constitue le *delta*, nommé de nos jours *l'île Chévrière*, était, en effet, une île, séparée de la terre ferme par un bras de Loire, qui, du port Thibault, tombait devant Bouchemaine; le nom de ce bourg, situé alors ainsi au confluent; celui que porte

encore *l'île Chévrière*, le sable pur dont est comblé ce bras de Loire, une vieille carte d'Anjou appartenant aux hospices, qui représente cette langue de terre comme une île; enfin un titre de 1440 du lieu du Fresne, qui indique les communaux de Bouchemaine comme étant situés le long de la rivière de Loire, prouvent la vérité de ce fait. C'était donc dans cette île, à laquelle on parvenait du camp par un pont, sans doute situé vis-à-vis Empiré, et correspondant à la voie romaine intérieure signalée par M. Hunault, qu'étaient placés les ponts sur la Maine et la Loire.

Qui ne voit quel habile parti on en avait tiré? Cette île était devenue ainsi comme un poste avancé du côté du sud-est et de l'ouest. Si elle était forcée par l'un ou l'autre pont, l'armée romaine se retranchait derrière le bras de Loire qui séparait l'île du coteau d'Empiré. Si, au contraire, on était investi du côté de terre, on pouvait faire arriver des secours de la Vendée ou de la Bretagne. La redoute de Frémur venait-elle à être forcée, on se repliait alors dans l'île, et de là, on pouvait, sans être inquiété, se retirer au-delà de l'une ou l'autre rivière... C'était un véritable bastion, placé en avant du corps de la place, et on peut affirmer que jamais peut-être position ne fut mieux préparée par la nature, et plus habilement choisie et appropriée par les hommes, aux besoins de l'attaque et de la défense, de même que pour commander aux pays environnants.

Et au point de vue du commerce et des autres éléments de la prospérité des villes, quelle admirable prévision dans le choix fait par les Romains! Ne de-

vine-t-on pas là ce peuple essentiellement colonisateur ? Quel avantage, en effet, eût-ce été pour une ville, que de venir se poser au centre même de ce vaste éventail de voies navigables, dont les rayons divergent vers les pays les plus fertiles et les plus variés dans leurs productions de la France occidentale ! Quel est l'Angevin qui n'a pas quelquefois rêvé à l'avenir de richesse et de grandeur qui eût été réservé à notre cité, si, en suivant ces premières inspirations, qui guidèrent les Romains, Angers, sans rien perdre des avantages inhérents au voisinage de la Maine, se fût assez rapproché du confluent pour se trouver assis en même temps au bord des eaux salubres du grand fleuve de la France ?

Bien que je ne m'occupe pas d'archéologie, j'ai espéré, Messieurs, que vous voudriez bien excuser cette excursion sur les domaines d'une science si heureusement cultivée par plusieurs de nos confrères, puisque après tout, je n'avais en réalité d'autre prétention, en rédigeant ces notes, que de réunir des matériaux, que leurs mains plus habiles pourraient plus tard mettre en œuvre.

T. C. Beraud.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE DES STALLES DE SAINT-MAURILLE

DES PONTS-DE-CÉ.

Messieurs,

A votre dernière séance, j'eus l'honneur de vous lire une notice, concernant les stalles de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé.

M. le docteur Hunault manifesta le desir de connaître l'origine de ces stalles, l'époque de leur translation, surtout de rappeler à la publicité le nom du digne ecclésiastique qui nous les a conservées. Je dus donc pour satisfaire à ce desir, qui était aussi le vôtre, me rendre sur l'emplacement qu'occupait autrefois l'ancien prieuré des Bons-Hommes, aidé des conseils de M. Godard, qui a bien voulu me prêter le concours affectueux de son assistance.

Cette visite eut pour moi le double attrait du plaisir et de l'étude : l'agrément du voyage et la beauté des lieux.

M. Godard, qui mieux que personne est à même de l'apprécier, se charge de vous en faire la description rendue plus intéressante par des aperçus historiques.

ETUDE D'ARCHITECTURE AU XVI^me SIÈCLE (STALLES)

EGLISE S^t MAVRILLE

FAÇADE F^e I

COUPE F^e II

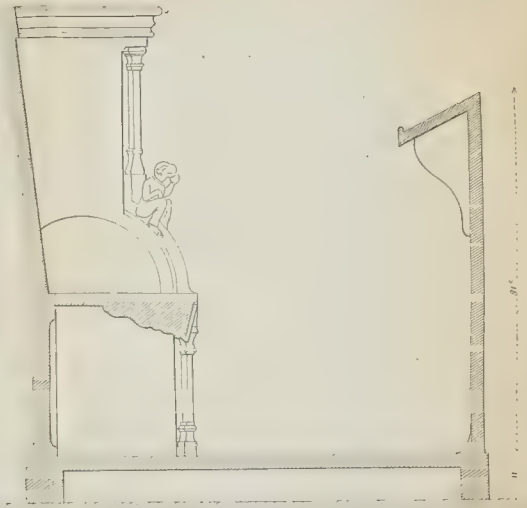

PANNEAU F^e III

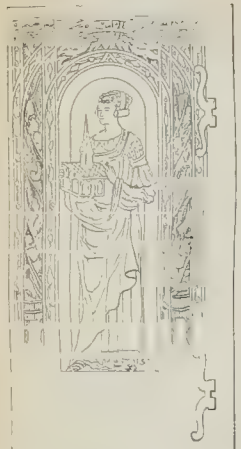

CULOTS F^es I ET VI

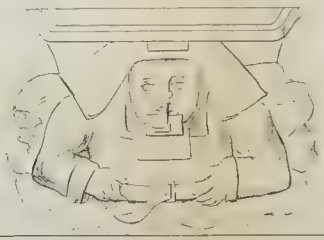

ESCABEAU F^e IV

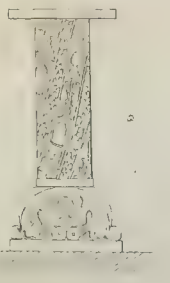

F^e VI

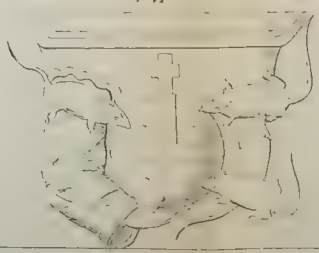

PLAN F^e I

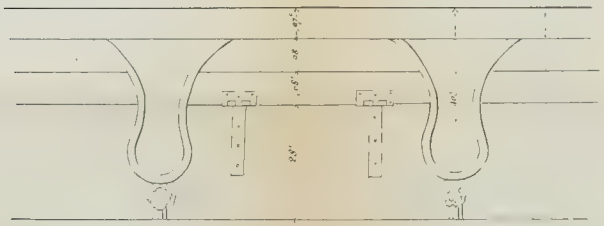

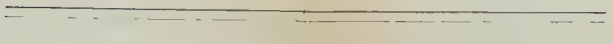

M. Chanlouineau m'ayant communiqué une note pour me faciliter les moyens de répondre aux diverses questions que vous m'aviez adressées, je la transcris ici textuellement.

« L'ordre de Saint-Etienne de Grandmont, ou tout » simplement de Grandmont, fut supprimé en France » par lettres patentes du 24 février 1769. La mai- » son de la Haie des Bons-Hommes, située dans la pa- » roisse d'Avrillé, près d'Angers, dépendait de cet » ordre, et ne faisait qu'un seul prieuré conventuel » avec une autre maison du même nom, située au » bord sud de la forêt de Craon, dans l'une ou l'au- » tre des paroisses des Balots, Saint-Michel de la Roë, » la Selle Craonaise, Niafle et Lisré.

» Ce sera postérieurement à la suppression de l'or- » dre de Grandmont, que ces stalles auront été trans- » portées de l'église ou chapelle de la maison située en » Avrillé dans l'église de Saint-Maurille des Ponts-de- » Cé. »

En 1802, le concordat venait d'être signé; M. Gazeau qui n'avait pas émigré est nommé curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. A peine installé, il cherche à réparer les désordres, les mutilations que son église avait souffertes pendant ce temps de crise et de vandalisme qui venait de passer, où les édifices religieux devenus biens communaux, puis propriétés privées, étaient le théâtre de ces spéculations, où l'âpreté du gain et l'ignorance entassaient pierres sur bois, marbre sur tableaux, et de tous ces chefs-d'œuvre ne faisaient qu'un monceau de ruines sans autre valeur que celle de leur matière.

C'était, dis-je, à la suite de ces temps déplorables, que M. Gazeau entreprit de rendre à son église, sinon son ancienne splendeur, du moins, cette décence que la pauvreté ne saurait exclure.

Les objets les plus essentiels lui manquaient; il résolut de se les procurer avec ses ressources personnelles, en recueillant les débris épars des anciens temples.

M. Gazeau, à cet effet, se rend à la Haie des Bons-Hommes, et là il trouve entassés, dans une cour, des grilles, des autels brisés, des tronçons de colonnes, des stalles, en un mot, tout ce qui décorait autrefois la chapelle. Les stalles quoique brisées attirent son attention et sentant la nécessité de s'en procurer, il en acheta une partie, son église ne pouvant les contenir toutes, et de là il les fit transporter aux Ponts-de-Cé. Ce qu'il nous est possible d'en voir fait regretter vivement le reste, surtout cette charmante boiserie à jour qui séparait le chœur de la nef.

Permettez-moi, Messieurs, de rendre ici hommage à la mémoire de M. Gazeau, qui a préservé ce précieux monument d'une destruction aussi complète qu'inévitable.

M. Aunillon, curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, neveu de M. Gazeau, en me communiquant ces détails, a bien voulu me faire voir quelques fragments qui faisaient partie du haut dossier.

Quant à l'opinion que j'avais émise d'un double rang de stalles, rien ne peut la déterminer d'une manière certaine, les stalles ayant été tellement mutilées, qu'il ne reste aucun indice apparent.

Le chœur de la chapelle est de 70 c. plus large que la nef, disposition que les chapelles de couvent affectaient souvent, le chœur étant la partie principale chez elles.

Telles sont, Messieurs, les renseignements que j'ai pu me procurer, mais qu'il m'a été impossible d'étendre d'avantage.

E. Dainville.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

DEVANT LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

D'ANGERS.

Messieurs,

Le mardi 28 avril 1846, la commission archéologique, récemment formée, m'a fait l'honneur de m'appeler à sa présidence; je l'en remercie et lui promets zèle et dévouement; mais ce zèle et ce dévouement ne tarderaient point à s'affaiblir, s'ils n'avaient pour guides vos lumières et votre assiduité. Tâchons qu'il n'en soit pas de notre commission comme il en a été du comité des *lettres et beaux-arts* qui, après cinq séances, n'a plus fonctionné.

J'ai l'espoir que nous réussirons si chacun de nous apporte sa part d'une volonté bien arrêtée et persistante; l'esprit de suite est ce qui, d'habitude, manque aux études, ayons-en! L'absence d'unité n'est pas moins préjudiciable, ayons de l'unité! Les éléments d'une bonne commission archéologique existent dans le sein de notre société et même en dehors, groupons-les! ce qui devient possible par l'admission de membres adjoints. Mettons-nous en rapport avec le *conseil établi pour la conservations des monuments,* et ne

perdons jamais de vue que l'archéologie a ses agréments, son utilité, sa poésie; il est bien peu d'hommes pour qui les ruines soient sans charmes, et cela parce que les souvenirs, comme le lierre, s'attachent aux ruines, et que nous vivons de souvenirs. Qui donc, en présence d'un objet de la plus haute antiquité, ne se sentirait pas comme en contact immédiat avec les anciens âges? Cet objet, talisman véritable qui transporte dans la nuit des siècles votre esprit, en est souvent aussi le flambeau. Une épitaphe, une médaille, une fresque, un bas-relief suffisent quelquefois à projeter une clarté féconde sur une époque éteinte. Que ne devons-nous point attendre, par exemple, des ruines découvertes à Ninive par MM. Botta et Flandin? Ne sont-ils pas en voie de nous divulguer les mystères de l'histoire d'Assyrie?

Qui ne sait que la liste de nos consuls romains, si nécessaire à la chronologie, a été souvent rectifiée par la découverte de précieuses inscriptions?

Qui peut ignorer qu'avec le secours des médailles, Vaillant est parvenu à mettre de l'ordre dans l'histoire des rois de Syrie?

La numismatique nous enrichit de nouveaux faits; ici elle nous fait connaître le nombre des légions de Marc-Antoine; là, plusieurs armées impériales, les lieux de leurs combats; l'époque quinquennale des jeux Néroniens; l'existence d'une reine appelée Cossura dont les états s'étendaient depuis Carthagène jusqu'à Valence; la reconstruction de la ville de Numance due aux soins de Galba; la généalogie des Constantins.

« Par les médailles, dit un auteur (1), on a justifié » clairement les époques des livres des Machabées, » points très importants pour établir l'autorité d'un » livre canonique. »

Qu'il nous suffise de renvoyer ceux qui pourraient encore douter de l'utilité de l'archéologie, aux travaux publiés par MM. Cartier, de la Saussaye, de Longperier, Greppo, Combrouse, Fougères, Lelewel, etc., etc.

L'utilité va plus loin, elle permet de descendre pour ainsi dire avec des *riens* dans la vie intime et familière des peuples; ainsi ces vases de terre rouge connus sous le nom de poteries romaines et qui, suivant Pline, furent ensuite fabriqués dans toutes les Gaules (2), ces vases, dis-je, si communs parmi les ruines de nos vieilles cités, nous mettent au courant des habitudes gallo-romaines. On y voit représentés les jeux de l'amphithéâtre, les chasses au sanglier, au lièvre et au loup, des combats de gladiateurs, des danses, des fêtes publiques, des discoboles, des cérémonies religieuses, des dieux de la fable, Pan, Priape et Bacchus, enfin une infinité de scènes propres à faire connaître les usages et les mœurs.

Messieurs, si l'archéologie est utile à l'histoire des progrès et de la décadence des arts, à la vérification et à la découverte des faits, elle n'est pas sans intérêt non plus sous le rapport philosophique. L'archéologie est l'étude de l'homme par les monuments.

Vous trouvez, en effet, *la satisfaction a son besoin*

---

(1) L'auteur de la science des médailles, p. 505, t. 2.
(2) Notice par L. Boileau de Tours, p. 8.

de croire dans ces temples magnifiques qui étonnent l'esprit et ennoblissent la pensée.

La *satisfaction a son besoin* du plaisir dans ces théâtres, cirques et amphithéâtres dont Rome, l'Italie et la Gaule conservent encore des traces.

La *satisfaction au besoin* de sa conservation dans les forteresses et les armes.

La *satisfaction au besoin* du beau dans les belles formes, les arts, la statuaire et la peinture.

La *satisfaction au besoin* de se loger et de se vêtir dans les domiciles et les costumes.

La *satisfaction au besoin* de l'immortalité dans les tombeaux, les criptes et les mausolées.

Toutes choses, temples, théâtres, forteresses, armes, statuaire, arts, peinture, logis, costumes, tombeaux qui résument tout l'homme et qui, après qu'elles ont reçu le baptême des siècles, tombent dans le domaine de l'archéologie.

Ainsi cette science nous initie au caractère de chaque peuple et par exemple: *La manière romaine,* si je puis parler de la sorte, n'a-t-elle pas une allure civique qui rappelle la forte législation du grand peuple?

Le style roman primitif, lourd, massif, sans proportions et sans grâces, accuse l'influence de la barbarie qui pesait sur les Gaules après l'invasion germanique; *l'ogive* svelte, légère, a vraiment la délicatesse d'une pensée mystique, aucune architecture ne convient mieux au spiritualisme chrétien. *Les arabesques de la Renaissance* nous apprennent mieux que les pages d'un roman, les mœurs tendres, les habitudes sensuelles et le goût très fin de la Cour de François I^er^. L'imposante

sévérité des monuments du XVII^e^ siècle retrace la majesté froide de Louis XIV; à l'aspect des constructions dont il fut l'auteur et qui sont comme rangées en bataille, il vient à la pensée qu'elles ont été mesurées moins avec la toise qu'avec son épée.

Passons-nous au règne de Louis XV, alors la scène change, la toile, le marbre et la pierre ont encore une certaine élégance princière, mais molle et insouciante; c'est le temps des anges bouffis, des tournures lascives, la Cour descend dans la rue, les duchesses vont aux petits soupers en attendant qu'elles aillent au supplice, c'est le règne des habitudes faciles et du mauvais goût.

Ainsi tout s'enchaîne, mœurs, littérature, beaux-arts, et de même qu'à l'orteil on connaît le géant comme l'a dit un grand poète, de même à la vue des objets qui composent un musée, à l'aspect des monuments qui décorent nos villes, on peut apprécier les transformations sociales des peuples. Ceci nous mène à vous dire que l'utilité des musées est incontestable, les hommes d'élite là-dessus sont unanimes avec les Chambres qui, en 1843, ont voté des fonds considérables pour l'acquisition du cabinet de M. du Sommerard. La ville de Paris n'a-t-elle pas donné l'exemple aux autres cités en destinant le Palais des Thermes à la formation d'une galerie archéologique?

Aussi avons-nous l'espoir que l'administration municipale nous sera constamment favorable.

A ce propos, permettez-moi de vous tracer l'historique de la fondation du musée des antiquités d'Angers.

Vous saurez donc qu'on eut la pensée, il y a plus d'un demi-siècle, de créer un établissement de ce genre, dans les salles de l'ancien monastère de Saint-Serge. M. Merlet-la-Boulaye, d'après les ordres de l'administration communale de l'an II, parvint à y rassembler un assez grand nombre d'inscriptions, de monnaies, de médailles et d'objets divers. Il en commençait la classification, lorsque la guerre détruisit son œuvre. En effet, les Vendéens marchaient sur Angers : le 3 décembre 1793, à la pointe du jour, l'observateur, placé dans le clocher de la Cathédrale, annonce leur approche ; vers neuf heures et demie ils sont sous nos murs, ouvrant un feu terrible contre la Porte-Cupif qu'ils abandonnent bientôt pour s'aller réfugier à l'abbaye de Saint-Serge.

Vous devinez maintenant quel dut être le sort de la collection d'antiquités placée dans les salles du vieux monastère. Laissons parler M. Merlet-la-Boulaye : « Ce temple des arts et des sciences devenu, dit-il, » l'asile des Vendéens, fut foudroyé par notre artillerie, » et après la levée du siége, pillé dans l'intervalle de » temps nécessaire pour y établir une garde (1).

Vous admirerez donc avec moi les soins de l'administration de l'an II qui, au sein même des orages de la guerre civile, sut conserver assez de calme pour songer à la fondation d'un simple musée d'antiquités.

---

(1) Page 28 de ses réponses aux questions proposées par les comités des domaines et de l'instruction publique réunis.

A Angers, chez Jahyer et Geslin, rue Milton, an III.

Depuis lors, jusqu'en 1841, on perdit de vue cet utile projet.

Il est cependant vrai de dire que durant ce laps de temps l'on prit soin de conserver plusieurs objets d'archéologie au cabinet d'histoire naturelle, au musée de peinture, à la bibliothèque et au Jardin des Plantes; mais ces objets qui n'acquièrent d'intérêt qu'autant qu'ils sont réunis pour être comparés, manquaient d'un centre commun. Sans plus tarder, d'après un arrêté du 24 avril 1841, signé Cheux, premier adjoint délégué en l'absence de M. Farran, maire, alors à la Chambre des députés, et approuvé par M. Bellon, préfet de Maine et Loire, un musée public d'antiquités fut fondé afin d'y classer toutes les pièces d'archéologie trouvées dans la ville et recueillies dans le département. On mit à ma disposition une belle salle située au premier étage, dans le logis Barrault, au-dessous du cabinet d'histoire naturelle, ainsi que la magnifique enceinte de l'ancienne église de Toussaint qui ne tarda pas à m'être livrée du consentement de M. le Ministre de la guerre (1).

D'un autre côté, des fonds furent alloués par le conseil de la commune: il appartenait, en effet, à l'administration municipale qui fonda la galerie David où les statues et les bustes des célébrités de la France viennent prendre place comme dans un Panthéon;

---

(1) Le maréchal Soult. — Dès 1832, M. Cordeau, caissier municipal, fit appel auprès de qui de droit, pour qu'il fût fondé un musée d'antiquités à l'imitation des Petits-Augustins.

il lui appartenait, dis-je, en ouvrant une salle à ces personnages illustres, d'ouvrir également un lieu pour y recevoir ce que nous pourrions recueillir des restes épars de leurs tombeaux.

Je dois ajouter ici que MM. Guillory, président de la Société industrielle, et F. Grille, bibliothécaire, n'ont pas été étrangers à la formation du nouveau musée, nous pouvons même les considérer comme en étant les fondateurs. MM. Planchenault et de Beauregard, par les dons qu'ils ont faits et les excellents conseils qu'ils nous ont donnés, peuvent, à juste titre, prendre leur part de nos éloges qui doivent également s'étendre sur la Société d'agriculture, sciences et arts. Une première mise en ordre des médailles due aux soins éclairés de M. Grille, bibliothécaire honoraire, ne doit pas être oubliée non plus.

La commune avait accompli sa tâche, lorsque celle du directeur commença.

Son premier soin fut d'établir deux principales divisions : l'une, affectée aux objets fragiles et d'un petit volume, trouve naturellement son siége dans la belle salle du logis Barrault ; l'autre, destinée aux objets d'un grand poids, et d'une nature presqu'indestructible, a pour local l'enceinte de Toussaint où les monuments, quoiqu'en plein air, sont conservés au moyen de plaques de zinc.

Parlerai-je maintenant des autres devoirs qu'un directeur consciencieux est tenu d'accomplir ? Un des plus essentiels consiste *à recueillir* et *à conserver*, mais avec l'obligation de sa part de ne jamais enlever que les monuments qui sont à l'abandon, et de ne

déplacer en aucune manière ceux qui, répandus dans nos cités et dans nos campagnes, acquièrent une valeur historique de leur situation même. Il lui faut surtout ne point perdre de vue qu'il n'est qu'un instrument de sauvetage chargé de dérober au temps et aux révolutions, les débris du passé. Ce devoir en amène un autre plus difficile encore. Quel intérêt peut avoir un objet d'antiquité, s'il n'est pas convenablement *déterminé*, si l'on ne connaît son âge, si l'on ne sait à quel usage il a été destiné? Cet objet sera nécessairement une lettre morte. Il convient donc surtout de rechercher l'origine des monuments et de trouver, passez-moi le terme, leur milieu historique; résultat qui ne s'obtient qu'avec beaucoup de lecture et de persévérance.

Ainsi, comme vous voyez, rapprocher les objets anciens que l'on veut connaître, de certains textes propres à les éclairer, compose toute la science de l'antiquaire.

Il lui faut être surtout à la piste des lieux où existèrent d'anciennes inhumations; car, Messieurs, chose bien étrange, le tombeau qui dévore et dépeuple, est le grand pourvoyeur de nos musées. Sans la tombe qui les a conservés intacts, que seraient devenus ces magnifiques vases peints, étrusques et grecs, principal ornement des musées, ces curieuses momies, ces papyrus remarquables?

On serait tenté de dire de la mort, qu'elle est vraiment l'amie des antiquaires, tant elle se plaît à les servir à souhait. En couvrant de laves et de cendres Pompeïa et Herculanum, elle arrête subitement la vie de deux grandes cités, pour ensuite et plus tard montrer au

grand jour la plus parfaite statistique qui jamais ait été dressée, celle de populations que l'on surprend après 15 siècles, dans leurs fonctions, qui au temple, qui au théâtre, qui à la taverne, qui aux affaires.

C'est en effet, Messieurs, du côté des inhumations anciennes que nos recherches doivent principalement se porter, et votre commission, lors surtout que le chemin de fer sera en train d'être exécuté en nos murs, fera bien de déléguer plusieurs membres qui tour à tour surveilleront les découvertes, notamment dans les *champs de la Visitation* et *en Frémur* où il est probable que nous rencontrerons des témoins de la conquête romaine... *galeas pulsabit inanes.* Alors nous recueillerons avec soin tous les objets, même ceux qui sont frustes et d'un goût barbare; car il en est des antiquités comme de certaines plantes, les plus rares, les plus recherchées du botaniste ne sont pas toujours les plus belles.

V. Godard-Faultrier.

Angers, 17 juillet 1846.

NOTICE

SUR GUILLAUME LEGANGNEUR.

Encore un Angevin parfaitement oublié et qui méritait mieux. Vers le dernier quart du XVI^e^ siècle, Legangneur opéra une véritable révolution en France, révolution pacifique, il s'agit d'une réforme dans les caractères de l'écriture.

A cette occasion, je ferai observer comment tout se lie dans l'esprit des peuples. Avec François I^er^, les lettres prennent un nouvel essor; avec Henri II, l'art de frapper la monnaie se perfectionne par le balancier; durant tout le XVI^e^ siècle, l'architecture, la statuaire, la peinture, abandonnent les anciens errements; je ne juge pas ici, je constate des faits; l'impulsion est générale, rien n'y résiste, voire même l'écriture qui, sous Henri IV, de la gothique, passe *à la bâtarde et à la ronde.* Guillaume Legangneur se trouve à la tête du mouvement; il introduit d'abord la sobriété dans l'ornement des caractères, et s'applique ensuite à les soumettre à des lois rigoureuses.

Son excellent ouvrage sur l'écriture, publié en 1599, comprend trois parties très distinctes : 1° *La Technographie ou briefve méthode pour parvenir à la parfaicte cognoissance de l'escriture françoise* (*ronde*); 2° *La Rizographie ou les sources, éléments, et parfaites dérivaisons de l'escriture italienne* (*bâtarde*) ; 3° *La Calligraphie ou belle escriture grecque.*

Écriture Italienne.

On peut connoistre par ces figuees, que les lettres pleine, coueante &
generallement toutes autres communes à la nacion Italiene, prenent
origine et formé d'un o, et d'un i, C'que nul n'auoit encores remarqué

Guillaume Legagneur

Ecriture Ronde.

Trait du plan de la plume tiré droit a plomb |. Tranche oblique du plan \
Trait en biais ou travers diagonal tiré du tranchant / traits courbes
tirés du rondes de la plume . Autres traits courbes ( ).

figure de toutes les 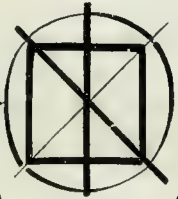 traits de la plume.

G. Legangneur.

En présentant ses modèles, Legangneur y joint le précepte, chacune de ses pages taillées en *cuivre* est, en effet, une explication sur la matière.

N'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous renseigne sur les procédés ingénieux de sa méthode, la tâche serait trop difficile et conviendra beaucoup mieux à notre honorable collègue, M. Quelin, qui voudra bien ici recevoir nos remercîments de ses précieuses communications.

Je me bornerai donc à vous présenter quelques détails bibliographiques.

La première partie du travail de *la technographie* est dédiée à Monseigneur de Belièvre, chancelier de France; cette dédicace est suivie d'une adresse au lecteur, charmante de naïveté et de grâce. « *La parole,* » dit-il, *est comme fille de la raison, et l'escriture sœur de la parole....* » puis il ajoute : « *mais en quel* » *degré d'honneur aurons-nous l'escriture si nous* » *monstrons que son mérite surpasse de beaucoup* » *celuy de la parole?* » Et continuant sa thèse, il écrit : « *On ne doit pas aussi oublier, qu'entre les* » *choses belles, les plus rares et difficiles emportent le* » *prix, l'escriture l'est donc plus que la parole,* » *puisque le nombre de ceux qui escrivent est plus* » *rare que ceux qui parlent, attendu qu'il n'y a pas* » *jusques aux oyseaux que par routine on n'apprenne* » *à parler, mais escrire non.* »

Ces lignes assurément sont plus jolies qu'elles ne sont vraies.

Enthousiaste de son art, il est heureux de nous apprendre que « les pauvres peuples du Nouveau-

» Monde n'ont rien tant admiré sur tous nos artifices » que l'escriture..... croyant que dans les caractères » il y avait quelque démon ou autre divinité latente et » cachée..... tellement qu'à toute peine on les a peu » destourner et divertir *d'adorer les paquets et depes-* » *ches qu'on leur donnait à porter d'un lieu à un* » *autre*..... faisant ainsi leur compte que le son de la » parole estant imperceptible il ne se pouvait partant » enclore n'y renfermer dans du papier sans quelque » divin mystère.

Après quelques éloges pleins de bonhomie sur sa profession, il nous dit que *dès ses jeunes ans* il a eu pour elle une *merveilleuse inclination* et qu'il ne tarda pas à répudier les caractères anciens « *et à* » *rechercher avec une peine incroyable tous moyens* » *pour parvenir à la perfection de cest art.* » Puis il avoue, sans feinte modestie, qu'il est arrivé à de bons résultats « ayant départy, écrit-il, publiquement au » profit et commodité de ma nation, les traits de ces » beaux charactères que Dieu m'a faict la *grâce d'in-* » *venter et orner*..... j'auray ce contentement en » moy même *d'avoir esté des premiers* qui ont fait la » pointe et frayé le chemin en ce vertueux exercice, » et qui l'ay rédigé en préceptes certains.

Viennent ensuite trois pièces de vers parmi lesquelles se distingue un sonnet de Jacques Dorat, neveu du grand Dorat, surnommé le Pindare français.

L'oncle et le neveu ne se ressemblaient guère. Voyez, en effet, s'il y a du goût dans cet anagramme :

» Guillaume Legangneur, angevin
» Ung ange venu lui reigle la main.

Suivent quatre strophes, où Pallas, le fils Tidée, les rives du *Scamandre* pour rimer avec *attendre,* Numa, Licurgue et la nymphe Ægérie font tous les frais.

La seconde partie du travail de Legangneur, *la Rizographie,* est dédiée à *Monseigneur de la Guesle, conseiller du Roi en son conseil d'Estat.* Elle précède une adresse dans laquelle l'auteur s'exprime ainsi : « Quant aux caractères français (la Ronde) *ils sont » naiz dans mes champs, plantés et entés de ma propre » main tellement que je ne crains point qu'aucun soit » de si mauvais naturel que de me vouloir ravir » l'honneur qui justement m'en appartient.* »

Cependant il paraît bien par ce qui suit que certains envieux lui contestèrent la priorité. « Si j'eusse » peû, dit-il, recouvrer un tailleur en cuyvre qui eût » attaint quelque degré de perfection en son art. Je » ne serais contraint, maintenant, d'user de tant de » paroles pour la recognoissance de *mes inventions* » car il y a quinze ans et plus (vers 1584) que je les » eusse mises au jour comme tesmoigneront plusieurs » gentils esprits à qui j'ay enseigné depuis vingt ans » (1579) les mêmes préceptes. »

Quelques pages plus loin apparaissent, suivant la coutume, les éloges de l'auteur en vers latins et français ; souffrez, Messieurs, que je vous en fasse grâce.

La troisième partie de l'ouvrage de Guillaume Legangneur, *la Calligraphie,* est dédiée à M. *Galandius,* principal du collége de Boncourt, et adressée à la jeunesse française. Les caractères grecs y sont fort beaux.

En résumé, Messieurs, Legangneur, angevin, comme

il lui plaît de se nommer, acquit, à la fin du XVI^e^ siècle, une telle renommée dans son art, qu'il devint secrétaire de la chambre du Roy (Henri IV), et que sa méthode eut un succès général. Il perfectionna les caractères grecs et italiens, et inventa pour ainsi dire ce que nous appelons l'écriture française (la Ronde). « En 1632, nous écrit M. Quelin, un arrêt basé sur » les décisions du calligraphe angevin ordonna à la » communauté des maîtres-écrivains de s'occuper de » nouveau de la réforme générale, de l'ornementation » des lettres. Barbedor et Lebez, célèbres artistes, » furent chargés de ce travail, d'où sortirent deux » alphabets de lettres aussi simples que le goût du » temps pouvait le permettre; l'un par Barbedor, » de lettres *rondes ou françaises;* l'autre par Lebez, » de lettres *bâtardes ou italiennes.*

» Après la formation et l'adoption de ces alphabets, » un second arrêt intervint qui en ordonna le dépôt au » greffe et fit défense d'enseigner d'autres caractères. » Nos écritures modernes datent de cette époque.»

Vous le voyez, Messieurs, l'influence de Legangneur lui a survécu, et des arrêts célèbres ont tenu compte de ses préceptes. Il eut également le rare avantage d'appartenir au petit nombre de ces hommes qui, durant le XVI^e^ siècle, contribuèrent, chacun dans sa spécialité, à favoriser l'éclat de cette révolution que l'on est convenu d'appeler *la Renaissance.*

V. Godard-Faultrier.

NOTE

SUR

CLAUDE DE RUEIL ET SUR SON TOMBEAU.

(XVII^e siècle, sous la Galerie de la cour du Musée.)

La statue en marbre blanc de Claude de Rueil, évêque d'Angers, au rapport du savant M. T. Grille, est du ciseau de Busster, sculpteur, né à Bruxelles en 1595, mort à Paris en 1688.

Cette statue, qui autrefois était placée dans l'une des niches situées près de l'escalier intérieur qui mène de l'Evêché à la cathédrale, fut depuis la révolution jusque vers 1843 reléguée dans le palais épiscopal sous un arceau du petit jardin. Mgr Paysant m'assura qu'il aviserait à la faire transporter autre part. Son successeur, Mgr Angebault, a bien voulu la donner au musée des antiquités. Le nez, le pied et d'autres parties sont mutilés, mais l'ensemble est assez bien conservé. Elle ne tardera pas à venir prendre place à Toussaint.

« Claude de Rueil était natif de Paris (lisons-nous » dans les statuts et ordonnances de cet évêque), » lequel ayant fait une partie de ses études dans l'uni- » versité d'Angers, il passa ensuite par les dignités » ecclésiastiques les plus considérables et fut enfin » élevé à l'Episcopat et pourvu de l'Evêché de

» Bayonne; d'où ayant esté transféré à celuy d'Angers » sur la nomination du Roy Louis XIII, il en prit » possession et y fut reçu le 6 juillet 1628. Il était » d'un naturel doux et affable et qui avait beaucoup » de rapport à celui de Guillaume Ruzé, son oncle et » son prédécesseur, dans l'Evesché..... il travailla à » établir la paix dans son église... à quoy il réussit... » il a toujours vécu dans une parfaite union avec son » chapitre..... Il établit plusieurs maisons religieuses » en son diocèse..... Il fit aussi quelques statuts.... et » après avoir gouverné près de 21 ans, il mourut le 20 » janvier 1649, âgé de 74 ans. Son corps fut enterré » dans son église cathédrale dans la chapelle de M. » Jean Michel, *au bas du degré qui sert à descendre* » *de l'Evêché,* où le chapitre, qu'il avait institué par » son testament son légataire universel, luy a fait » élever un riche tombeau avec plusieurs inscriptions.. » et dont celle cy qui est au devant renferme presque » toutes les autres.

HIC SACER ANTISTES JACET ILLVSTRISSIMVS D. CLAVDIVS DE RVEIL, PER QVEM SACRA PAX, QVÆ JACEBAT, STETIT, STABITQVE STANTE ILLO MELIVS. PACIFICATORI SVO ANDES CANONICI SACRO IN MARMORE ÆTERNA PONVNT TERMINALIA.

REQVIESCAT IN PACE.

V. Godard-Faultrier.

PEINTURES MURALES DU XII^e SIÈCLE,

A LA HAIE DES BONS-HOMMES.

Messieurs,

Avant la dissertation sur les peintures, deux mots relatifs à l'origine de ce prieuré. Il fut fondé, en 1140, par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, pour lequel le sixième jour d'avril de chaque année, les moines faisaient des prières. Ils avaient le droit d'élire quatre bourgeois de la ville d'Angers, qui par suite se trouvaient exempts de tous tributs gabelles et charges publiques, à la condition de se rendre les conservateurs des biens dudit prieuré. Assez! entrons dans l'ancienne chapelle, dont les voûtes ogivales, à plein berceau, sont ornées de peintures. Ces peintures, Messieurs, généralement conservées, nous ont semblé devoir être contemporaines de la chapelle qui garde (quelques parties exceptées) les caractères du milieu ou de la fin du XII^e siècle. Elles ont cela de particulièrement remarquable, qu'embrassant l'étendue des voûtes de la nef et du chœur, elles figurent plusieurs coupoles

avec clefs et nervures cylindriques. Vous diriez un croquis colorié des nervures en haut relief, qui se voient aux voûtes de la salle de l'hôpital Saint-Jean, et à celles du chœur de Saint-Serge.

Qui sait ! c'est peut-être à la Haie qu'il convient d'aller étudier les premiers rudiments, l'esquisse, pour ainsi dire, de ce genre architectural, qu'à tort ou à raison, je me suis permis de baptiser du nom de *style Plantagenêt*. Quoiqu'il en soit, nos peintures murales sont d'un très haut intérêt, et pourront être des types de décoration, lorsque l'archéologie sera entrée, du domaine spéculatif, dans une voie pratique; car cette science serait une lettre morte, si elle n'avait pas une valeur d'application. Ainsi donc pour des voûtes construites de nos jours, en style du XII^e^ siècle, les architectes chargés d'en diriger les peintures, trouveraient de jolis motifs dans celles de la Haie. M. Dainville a tracé ci-contre un croquis très fidèle de la coupole du chœur et de quelques détails. Les *nervures* exprimées en couleur y partent d'un *centre commun*, c'est-à-dire, de la *clef* qui représente si j'ai bon souvenir le Père Tout-Puissant, puis elles aboutissent en retombée, sur de gracieux angelots et au fond de l'abside, sur la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Entre les nervures de cette coupole, on compte *huit sections*, *quatre* chargées d'arabesques simplement, et *quatre* de médaillons renfermant ici des lions, et là des aigles, de manière que les sections contenant les aigles, s'alternent avec les sections renfermant les lions. Ces lions (voir le croquis) sont, ainsi que les aigles et les personnages, infiniment moins bien dessinés

ole de la C

des Bons-

Croquis de la Coupole de la Chapelle

du Prieuré de la Baie des Bons-Hommes

Coupole

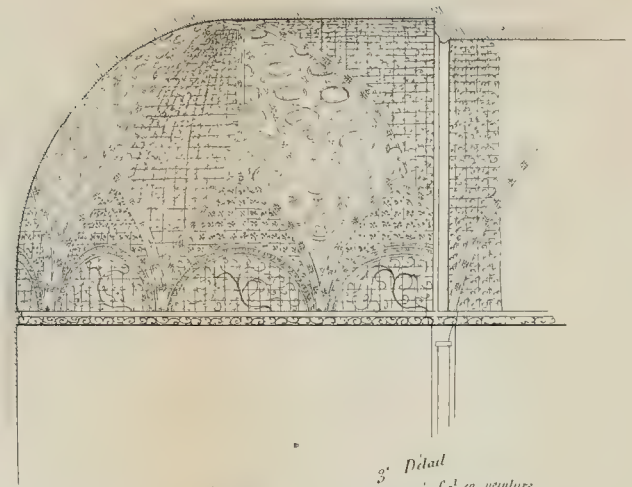

2e Détail

Ecusson figuré en peinture

3e Détail

Cercle surbaissé figuré en peinture

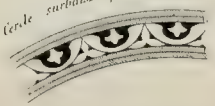

4e Détail

1er Détail

5e Détail

Cordon pourtournant les murs

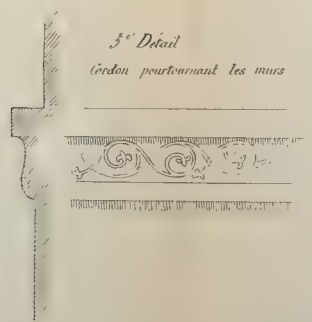

Ch. Lainville

que les arabesques; nous avons eu ailleurs occasion de faire remarquer cette différence dans les monuments du moyen-âge. Les couleurs qui dominent sont le noir, le blanc, le bleu, le rouge-brun, le jaune; certaines bordures ont beaucoup de ressemblance avec celles que l'on observe sur quelques vitraux du XII^e^ siècle. Nous avons principalement été frappé de l'élégante végétation qui tapisse les voûtes; çà et là vous voyez des fleurs étoilées, des tiges délicates et grimpantes, vous diriez des myosotis herbacés, des lianes comme il doit s'en trouver dans les bois qui avoisinent cet ancien prieuré. Le peintre évidemment s'est inspiré des lieux d'alentour et les plantes bocagères grimpant avec son pinceau jusqu'au sommet de la chapelle, en ont fait comme l'une de ces grottes solitaires qui jadis servaient d'asile à la méditation des pieux cénobites.

V. Godard-Faultrier.

UN PEU DE TOUT

A PROPOS D'ARCHÉOLOGIE.

Réparations à l'église de Savennières. — Nos craintes sur les restes du château de la Roche aux Moines. — M. Odorici et le musée de Dinan. — Encore les statues de Fontevrault. — Bruits sur les arceaux de la Préfecture. — Atelier de M. Thierry. — Pièces d'or trouvées à Juigné. — Trois découvertes à la cathédrale : 1° châsse de G. Fournier; 2° tombeau, lampe, crosse et restes de vêtements de Raoul de Beaumont, évêque d'Angers; 3° pierre tombale d'un chanoine. — Une question liturgique. — Pyramide des grands Ponts.

Ce titre, Messieurs, pourra vous sembler bien peu sérieux; mais vous l'agréerez en songeant qu'il me donne toute facilité pour grouper bon nombre de petits faits qui, sans lui, pourraient s'étonner de se rencontrer les uns auprès des autres; il a d'ailleurs l'avantage de me mettre à l'aise dans ma rédaction, ce que j'apprécie infiniment.

Savennières. Or donc, je commence par où peut-être vous eussiez fini. Nous sommes à Savennières, si vous le voulez bien, vis-à-vis de l'église, l'une des plus anciennes de France; je ne vous la décrirai pas, me bornant à vous entretenir de ses réparations récentes.

Vous avouerai-je mon inquiétude? j'ai craint longtemps qu'elles ne fussent maladroites, je me trompais, ou, à peu près.

En effet, l'extérieur de ce monument nous a semblé d'une restauration fort convenable, si une restauration peut l'être : les pierres en petit appareil et les cordons de briques, n'ont point été cachés sous la chaux, ni sous le badigeon ; les joints sont repris avec entente, et ainsi renouvelés, ils aident beaucoup par leurs petits encadrements, à faire distinguer les parties vieilles de celles qui le sont moins.

Ici s'arrêtent nos éloges, les réparations de l'intérieur nous ayant semblé moins heureuses; on y voit principalement une certaine corniche qui peut avoir la prétention de valoir quelque chose, mais qui assurément n'est pas à sa place. Ajoutez que la voûte ogivale de la nef, bien préférable avec ses planches d'autrefois, est à cette heure plâtre dans toute son étendue. Ayez donc après cela, l'idée du ciel sur votre tête, avec des voûtes blanches comme du papier et solides comme du carton! toutefois, nous devons dire que la voûte ogivale de la nef a été parfaitement conservée dans sa forme; ses arêtes sont d'un effet passable. Il y a dix ans, on eût mis un plafond et une rosace comme dans une salle de bal! quant à la voûte du chœur, les réparations n'en auront lieu que l'an prochain.

Les *grattages* sont moins malheureux, et l'on a eu la sage prévoyance, au découvert de plusieurs fresques, d'en assurer la conservation; ce soin est assez rare pour mériter de vous être signalé.

Somme toute, l'ensemble des réparations mérite plus

d'éloges que de blâmes, et nous estimerions heureuses les paroisses qui, pour la conservation de leurs monuments, auraient à leur tête des administrateurs aussi intelligents que ceux de la commune et de la fabrique de Savennières. A l'occasion de nos critiques sur cette église, je dois confesser ici l'une de mes erreurs. La nef de ce monument n'est point dans le plan du midi au nord, comme je l'ai écrit quelque part; elle est au contraire dans le plan de l'est à l'ouest, c'est-à-dire parfaitement orientée.

La Roche aux moines

Comme je revenais de Savennières, guettant de dessus le bateau à vapeur nos vieux édifices, je crus m'apercevoir que la base des ruines du célèbre château de la Roche aux Moines avait été dégarnie; je désire, Messieurs, avoir mal vu, ce qui est possible, tant mes yeux sont habitués à trembler lorsqu'il s'agit du sort de nos chères antiquités.

Et maintenant veuillez enjamber avec moi cinquante lieues, tout d'un trait. Nous voilà dans le département des Côtes du Nord, à Dinan, jolie petite ville, où la Bretagne oublie trop ses landes et ses bruyères, pour les aspects d'une Suisse en miniature. Mais, penserez-vous, cette course est très peu archéologique? je vous en demande infiniment pardon, pénétrez plutôt dans cette salle, n'êtes-vous pas surpris d'y rencontrer un fort beau musée d'antiquités! Un musée au fond de la Bretagne, un musée dans une ville de 6 à 7 mille âmes, quand Rennes n'en possède point!

Qui donc a fondé cet établissement? un pauvre exilé, Messieurs, un ami de Silvio Pellico, un traducteur de ses œuvres! Le savant professeur Odorici, originaire

du duché de Modène. Après avoir eu l'avantage de l'entretenir, je lui parlai de notre commission archéologique, et sur ma demande, il me répondit qu'il serait heureux d'en faire partie. Vous vous empresserez donc, je n'en fais aucun doute, d'agréer M. Odorici, comme membre correspondant.

Fontevrault

A présent nouvelle enjambée de Dinan à Fontevrault; les bottes de sept lieues n'y font rien ! Que de choses tristes à dire sur l'enlèvement des quatre statues d'*Henri* II, de *Richard Cœur-de-Lion*, d'*Eléonore de Guienne* et d'*Isabeau de la Marche* femme de Jean sans Terre. Je sais bien qu'il est encore des personnes qui ne peuvent comprendre le zèle que vous apportez, que nous apportons tous ici en cette occasion, et nous n'espérons pas les convertir, ni même ne devons nous en soucier; mais à ce monde étranger aux arts et aux études historiques, j'opposerai les démarches faites par ceux qui, prenant intérêt à nos statues, en ont demandé la restitution.

Tout à la tête de ces démarches, je ne puis m'empêcher de signaler celles de notre spirituel bibliothécaire M. F. Grille, qui a écrit lettres sur lettres au ministère. Pour le dire en passant, nous devons en partie à son zèle l'avantage de n'avoir pas été dépouillés, vers 1817 et 1819, de ces mêmes statues que depuis bien des années l'Angleterre ne cesse de convoiter.

A son tour, sitôt qu'elle eut connaissance par quelques-uns de ses membres et notamment par MM. de Cesena, de Beauregard et Hunault, de l'enlèvement des statues, notre Société nomma une commission dont j'eus l'honneur d'être le rapporteur, à l'effet de

réclamer auprès de M. le Ministre de l'Intérieur. Cette commission, le 8 mai dernier, accomplit sa tâche. Vous connaissez la teneur de sa réclamation que vous avez votée et qui se trouve insérée dans vos Mémoires, 5e vol., 6e livraison.

M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 12 juin 1846, répondit par une lettre très favorable : « Je m'empresse, » y est-il dit, M. le Président, de vous informer que dès » que j'ai eu connaissance du déplacement de ces sta- » tues, j'ai écrit à M. l'*Intendant général de la liste* » *civile*, pour lui faire connaître *combien ce déplacement* » *était regrettable*, et je lui ai demandé avec *les plus vi-* » *ves instances* de répondre aux réclamations que cette » mesure a soulevées, en faisant réintégrer les tombes » dans l'abbaye de Fontevrault, après en avoir pris des » copies pour le musée dans lequel on voulait les dé- » poser.

» J'espère, écrit M. le ministre en terminant, que » cette demande sera accueillie favorablement, et que » la société que vous présidez n'aura bientôt plus à re- » gretter l'absence de ces monuments intéressants.»

Signé Duchatel.

Vous vous rappelez, Messieurs, le plaisir que vous causa la lecture de cette lettre et les espérances qu'elle fit naître; un mois environ se passa, après lequel notre honorable Président, M. de Beauregard, s'adressa à M. l'Intendant de la liste civile lui-même, au nom de la Société. De mon côté, fidèle au proverbe : *frappez et il vous sera ouvert*, j'écrivis en qualité de Président de la commission archéologique et sur l'avis de ses membres, à M. de Montalivet, le 4 juillet.

Mais il paraît que nous n'avons pas assez frappé, car nous en sommes jusqu'ici à jouer le rôle de ma *sœur Anne ne vois-tu rien venir* ? Les statues sont toujours à Paris. Egalement je fis part de nos inquiétudes au Comité des arts et monuments et à M. Didron, rédacteur en chef des Annales archéologiques (lettre du 1er juillet).

Nos démarches en étaient de là quand, à la dernière tenue du conseil général, séance du 20 septembre 1846, M. Louvet, membre de cette assemblée et maire de Saumur, prit la parole, invitant le conseil à témoigner de son côté ses regrets à l'occasion de cet enlèvement. Le conseil général, appréciant l'utilité de cette proposition, s'empressa de la voter.

Malgré cette haute et puissante influence, trois mois s'écoulent, et puis, rien !

Au contraire, nous lisons dans les Annales archéologiques de M. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, tome 5e, 4e livraison, page 256, qu'au fait de *l'enlèvement* de nos statues, vient se joindre celui de leur *mutilation.*

De plus, le bruit court : « *qu'après avoir été* » *restaurées et moulées pour le musée de Versailles,* » *elles seront offertes en présent à la reine d'An-* » *gleterre.*

En vertu d'un droit que nous ne connaissons pas, » *lisons-nous dans lesdites* Annales archéologiques, *la* » *liste civile s'est emparée de ces monuments, qui* » *étaient la propriété de l'Etat, et qui ne pouvaient,* » *en conséquence, être aliénés à aucun prix, pas plus* » *que l'église même dans laquelle ils se trouvaient, à*

» *moins d'une autorisation expresse du pouvoir législa-*
» *latif.* Les statues n'en sont pas moins aujourd'hui
» dans les ateliers du Louvre, où elles *subissent une*
» *restauration fatale on rajuste des nez, on remet des*
» *mains, et, ce qu'il y a de plus fâcheux encore, on*
» *refait à neuf la peinture du* XIV^e^ *siècle qui recouvre*
» *entièrement les figures.* Sur la statue d'Henri II, la
» peinture s'était écaillée, et laissait voir par dessous
» une coloration aussi ancienne que le monument lui-
» même. Henri II, Eléonore et Richard sont sculptés
» en pierre; les vêtements, serrés au corps et rompus
» en plis multipliés, accusent une facture encore ro-
» mane. Les couronnes, les tuniques, les manteaux,
» les agrafes, les chaussures, les gants ornés de pla-
» ques, comme ceux des évêques, présentent des dé-
» tails très curieux. La statue de la reine Isabeau, exé-
» cutée en bois dans le premier quart du XIII^e^ siècle,
» s'est conservée presque intacte, tant pour la sculpture
» que pour la coloration. Il s'est répandu dans le pu-
» blic, au sujet de ces monuments, un bruit auquel
» nous ne pouvons ajouter foi. On assure que ces sta-
» tues, après avoir été restaurées et moulées *pour le*
» *musée de Versailles, seront offertes en présent à la*
» *reine d'Angleterre,* qui leur donnera une place d'hon-
» neur à Westminster. A ce compte, il faudrait aussi
» envoyer à Londres le Richard Cœur-de-Lion de
» Rouen, le Geoffroy Plantagenêt et la reine Bérangère
» du Mans, etc. Cette grande race des Plantagenêts
» se faisait gloire cependant d'être française (nous
» pourrions dire d'être angevine). Richard, en mou-
» rant, légua son corps à Fontevrault, ses entrailles à

» Poitiers, son cœur à Rouen; l'Angleterre n'eut rien » pour partage. »

Messieurs, après le vœu du Conseil général de Maine et Loire, après les observations des Annales archéologiques, recueil d'une grande autorité, nous aurions tort d'abandonner toute espérance, nos ressources sont loin d'être épuisées, et vous verrez s'il ne conviendrait pas de nommer *une seconde commission, ou d'investir l'ancienne de nouveaux pouvoirs, à l'effet de préparer d'autres démarches.*

Ne perdons pas de vue, que la députation de Maine et Loire n'a point encore été saisie de nos réclamations et qu'elle leur sera favorable à l'égal du conseil général et de la presse, à l'égal enfin de M. le Ministre de l'intérieur lui-même, qui nous fait suffisamment connaître que l'enlèvement de nos statues a été opéré par les ordres de M. l'*Intendant de la liste civile* et nullement par l'Etat, ce qu'il ne faut pas confondre. L'intervention de nos députés, comme vous le voyez, est d'une haute convenance en cette affaire: à eux d'apprécier le côté légal de la question, à nous de réiterer nos légitimes regrets.

Quant au bruit que nos quatre tombeaux seront envoyés à la reine d'Angleterre, vous n'y croirez pas; tenons-nous en garde, cependant contre l'habileté britannique, pour qui nos quatre morceaux d'antiquités sont de vrais friandises; car, ainsi que l'observation en a été faite au conseil général par M. le comte de Quatrebarbes, député de Maine et Loire, « ce n'est pas la » première fois que l'Anjou est menacé de perdre les » statues de ses Plantagenêts; sous la Restauration, M.

» Lainé refusa de les abandonner à l'ambassadeur d'An-» gleterre. » On pourra voir dans un trop rare petit volume de M. F. Grille, intitulé *Siège d'Angers*, de piquants détails sur les prétentions anglaises relatives à nos statues.

Arceaux de la Préfecture.

A propos de bruits, il en est un dont il faut vous entretenir, quoiqu'il ne me semble pas fondé. S'il fallait croire certaine rumeur, on songerait à faire des augmentations aux bâtiments de la préfecture, et à les faire en abattant ces magnifiques arceaux romains et byzantins, que les étrangers visitent, et que les artistes admirent. Cette idée est trop malheureuse pour qu'il soit possible d'y ajouter foi. M. Bellon, n'en doutons pas, s'y opposerait avec autant d'instance que M. Gauja, son prédécesseur, avait mis de soin à nous assurer la conservation de ce précieux monument.

Atelier de MM. Thierry.

Comme consolation à tous ces bruits, vraiment affligeants pour les amis de l'histoire, j'ai, Messieurs, à vous annoncer de bonnes nouvelles. Vous savez que notre dessein à tous, n'est pas seulement de recueillir quelques objets d'antiquités, de les conserver et de les décrire, mais encore d'en répandre le goût et l'étude, et pour tout dire de mettre en circulation l'archéologie dans l'art. J'ai donc à vous annoncer que MM. Thierry, père et fils, ont transporté, cette année 1846, leur atelier de peinture sur verre de Saint-Georges à Angers, ce qui est une bonne fortune pour nos églises et nos chapelles, depuis surtout que cet atelier, suivant pas à pas les conseils de Didron et de son école, marche dans une voie de progrès, à l'égard du dessin comme

aussi à l'égard de la reproduction fidèle des types du moyen âge.

Vous serez satisfaits de savoir que M. Thierry père, est au nombre des premiers en France, qui se soient livrés à la renaissance de la peinture sur verre, et voici à quelle occasion.

Vers 1825 Mme la comtesse de Serrant, née de Vaudreuil, femme de goût, détermina M. Thierry, alors simple peintre en bâtiments, à faire des essais de couleurs sur porcelaine et sur verre. Un des parents de Mme la comtesse, après avoir recueilli en Angleterre d'excellents procédés, envoya au château de Serrant, commune de Saint-Georges sur Loire, un peintre et chimiste de la manufacture de Sèvres, qui établit un four à cuire la porcelaine et le verre, dont M. Thierry eut la direction, et comme Mme la comtesse s'aperçut que ce dernier réussissait, elle le dépêcha vers Paris avec des lettres de recommandation auprès de M. le comte de Noé, pair de France, qui le mit en rapport avec M. Edouard Jones, artiste anglais. De ce moment, les procédés de la manufacture de Sèvres furent abandonnés à Serran, tet remplacés par ceux de M. Jones, plus conformes à l'art du moyen-âge, au point de vue de la manutention et de la qualité inaltérable des couleurs.

Sur ces entrefaites, M. le comte de Noë pensant que le plus excellent moyen d'activer la renaissance de la peinture sur verre, était de former de bons élèves, s'empressa de placer le fils de M. Thierry, à la belle fabrique de Choisy-le-Roi (Seine), où ce jeune homme

passa quatre années sous la direction de MM. Bontemps et Jones.

De ces faits résultent pour l'atelier de MM. Thierry, comme trois périodes, dans son développement.

La première qui commence et finit avec les procédés en usage à la manufacture de Sèvres.

La seconde qui se développe à l'aide des procédés anglais, plus vrais selon la tradition de l'art au moyen-âge.

La troisième enfin qui s'ouvre vers 1843, avec le retour de M. Thierry fils dans l'atelier de son père.

Or, il serait aisé en quelque façon d'apprécier les progrès que cet atelier a faits depuis vingt trois ans dans chacune de ses périodes, en étudiant par ordre chronologique les vitraux qui en sont sortis. Nous faciliterons cette étude à ceux qui voudraient l'entreprendre par la liste suivante, bien que très incomplète.

Atelier de M. Thierry père, seul, 1825. Église Saint-Georges-sur-Loire.	Une rosace, un saint Georges au milieu et des rayons d'ornements.
1827. Chapelle de M. de Sesmaisons, à Nantes.	Cinq fenêtres.
1828. Église Saint-Laud, à Angers.	Un évêque en pied, croisée du fond du chœur.
Depuis 1830, Église du Lion-d'Angers.	Une rosace au centre de laquelle, à mi-corps, on voit saint Martin, abbé de Vertou.
Depuis 1830, Behuard.	Réparation d'anciens vitraux.

1841. Église Saint-Jacques, à Angers.	Plusieurs vitraux.
Atelier de MM. Thierry père et fils, 1843. Chapelle à M. de la Grandière.	Un saint Charlemagne et une sainte Cécile, en style du XV^e^ siècle.
1844. Clisson, Église en style grec.	Croisées en style moderne.
1844. Église de Mauves, en style grec.	Deux fenêtres en grisaille.
1845. Chapelle-Aubry (Vendée).	Dix croisées en grisaille et médaillons.
1845. Église de Mazé.	Huit croisées en bordures gothiques, et une croisée en style du XVI^e^ siècle, avec trois grands personnages en pied, clochetons, etc.
1845. Église de Corné.	Réparation à la croisée du chœur en style du XIII^e^ siècle, un saint Blaise et des anges en adoration. M. Mercier a fait les dessins.
1845. Chapelle des Frères, à Nantes.	Deux grisailles, quatre croisées avec personnages de grandeur naturelle, savoir : la Vierge et saint Joseph, saint Pierre, saint Paul et les quatre Évangélistes.

1845. Beaulieu.	Une grisaille, une croisée en style du XIII[e] siècle, la Vierge immaculée et quatre Anges, fond damas et mosaïque.
1845. Notre-Dame, à Angers.	Une rosace et autres vitraux.
1845 et 1846. Bon-Pasteur d'Angers.	Plusieurs fenêtres.
1846. Musée des Antiquités d'Angers.	Grisaille du XIII[e] siècle imitée des vitraux de Bourges du père Arthur Martin.

Tout assurément n'est pas perfection dans ces vitraux, mais il y a loin des œuvres de 1843 — 1846 à celles de 1825 — 1840, ces dernières sont d'un dessin généralement dur, tandis que les plus récentes ont un faire plus pur et surtout plus vrai; le progrès est immense, si l'on compare par exemple le saint Laud d'Angers, si disgracieux à tous les points de vue, avec ces deux magnifiques vitraux représentant les évangelistes saint Jean et saint Luc qui ont été exposés à l'évêché au mois de mai dernier. Courage, dirons-nous à MM. Thierry, courage, votre progrès est incontestable! Continuez donc à prendre pour guides les *Didron*, les *Arthur Martin*, les *Gérente*, les *Bontemps*, les *Jones*, les *Lusson*, etc.

Qu'ils s'attachent, ainsi que le leur recommandait M. Gérente, à ne pas *se servir au* XIII[e] *siècle de violet-évêque, mais de violet-brun; à ne pas rehausser de blanc le ton des chairs, mais à les teindre dans la*

masse d'un violet très clair ; que leurs blancs soient moins blancs; que leurs verres soient plus épais, et le succès déjà en bon train sera complet. Vous trouverez, Messieurs, que je suis bien sévère, surtout après les éloges si légitimement acquis que MM. Thierry ont reçus de M. Didron, dans les Annales archéologiques du 1^er^ septembre 1845, p. 173. Mais c'est qu'en vérité on ne peut l'être trop à l'égard d'un atelier qui est appelé à faire honneur à l'Anjou. Vis-à-vis des capables, on ne se lasse pas d'être exigeant !

A la suite de cette bonne nouvelle du transport de l'atelier de MM. Thierry à Angers, il m'en reste encore d'autres à vous présenter.

Vous saurez donc que M. l'abbé Choyer, aujourd'hui notre collègue dans la commission d'antiquités, a dernièrement organisé au Colombier, près d'Angers, un atelier d'où sortent déjà des tabernacles, des chaires, des ornements de bois d'un bon dessin et d'une fidélité toute archéologique. Comme vous le voyez, Messieurs, nos études du moyen-âge sont loin d'être inutiles, elles commencent à tomber dans le domaine de l'art.

Vous saurez également que le plus jeune peut-être de nos collègues, s'occupe d'une façon très spéciale d'étudier les peintures à fresques de nos vieux monuments, afin d'en faire d'heureuses applications. L'Anjou, de cette façon, aura donc pour une large part, contribué au succès de la renaissance des beautés du moyen-âge en France.

Pièces d'or de Juigné.

Autre bonne nouvelle, Messieurs, je veux vous parler de la découverte de 54 pièces d'or, faite en octobre dernier à Juigné-sur-Loire. J'en ai acquis deux pour le

musée, toutes les autres étant du même règne. On lit d'un côté : *Karolus dei graciâ Francorum rex*, avec l'écu de France, à trois fleurs de lys, surmonté d'une couronne ouverte, et de l'autre *Chistus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, avec un encadrement à quatre lobes au centre duquel est une étoile; ces pièces sont de Charles VI ou de Charles VII, XV^e^ siècle, et d'une belle conservation.

Depuis notre dernière réunion, d'autres rencontres ont également eu lieu, et il convient ici de vous signaler les trois dernièrement faites à la cathédrale d'Angers.

Châsse de G. Fournier.

La première est celle d'une petite châsse en bois, renfermant les ossements de Guillaume Fournier, trésorier et chanoine de l'église d'Angers, au XV^e^ siècle. On la découvrit cette année 1846, sous une arcade du petit escalier qui se trouve au-dessus du bénitier, à main gauche, en entrant à la cathédrale par la porte de l'aile du sud; *cet escalier menait autrefois à la bibliothèque du chapitre*, nous devons à M. l'abbé Delaunay, aujourd'hui chanoine de Saint-Maurice, la découverte du nom de la personne à qui appartenaient ces ossements, et nous nous empressons de lui citer un passage à l'appui de ses dires.

« On doit, lisons-nous, *dans un manuscrit des hé-*
» *ritiers Dubois*, à la libéralité de Guillaume Four-
» nier, le parvis de pierre et la chapelle qui est au-de-
» vant de l'église cathédrale, chapelle sous laquelle
» est sa sépulture; il les fit faire environ l'an 1469.
» Ce parvis étant fort ruiné, et le chapître d'Angers
» ayant reçu diverses plaintes qu'il se commettait
» beaucoup d'ordures et d'impuretés dans cette cha-

» pelle, il la fit abattre en 1683 et *transporter les os-*
» *sements de ce Fournier dans une chasse de bois que*
» *l'on enferma sous le degré par lequel on va à la Bi-*
» *bliothèque.* A cette translation, on fit un service fort
» solennel pour cet ancien bienfaiteur. Il y avait à cette
» chapelle, une chaire de pierre qui avançait un peu
» sur le parvis, dans laquelle apparemment on prêchait
dans les grandes solennités.»

Nous nous sommes laissé entrainer à vous citer ce passage entier, non seulement, parce qu'il confirme les assertions de M. l'abbé Delaunay, mais encore parce qu'il nous initie à quelques faits d'un intérêt local. De son côté, Hiret nous apprend que notre Guillaume Fournier est le même que celui qui s'entretint de Behuard avec Louis XI. « Le roi Louis est-il écrit, » page 450, vint à Angers... Guillaume Fournier doc-» teur ès droit, chanoine et official d'Angers, luy dit un » certain jour, qu'il y avoit une petite chapelle en l'îsle » de Behuard, où il s'estoit fait plusieurs miracles... Le » roy y alla, et après y fit bâtir une belle église...»

La châsse dudit Fournier, dernièrement enlevée de dessous l'escalier précité, a été déposée, le 29 octobre 1846, dans une fosse anciennement pratiquée un peu en avant de l'autel *Memoriale mortis Domini*, récemment démoli.

Par suite de la démolition de cet autel, vieux de vingt ans et du plus mauvais goût, l'on a découvert, sous son arcade ogivale, une seconde fosse autre que celle indiquée ci-dessus, mais plus au fond de l'arcade. Il nous a paru que cette fosse, qui renfermait un cercueil de pierre et plusieurs objets ci-après décrits,

avait été fouillée comme la précédente, et sûrement, ainsi que depuis nous en avons acquis la preuve, fouillée à l'époque de la construction du *Memoriale*, sous l'épiscopat de Mgr Montault.

Appelé par plusieurs membres du chapitre, je m'empressai de me rendre sur les lieux et de rédiger ce qui suit :

Tombeau de Raoul de Baumont.

L'an 1846, le 29 octobre, en présence de MM. l'abbé Delaunay, Joubert prêtre custode, Priou et Dénécheau vicaires de la cathédrale, nous procédâmes à l'examen d'un tombeau qui nous offrit les particularités ci-après :

Il est en forme d'auge, et de la classe de ceux appelés *non apparents* ; cinq pierres au plus de grison compact et dur en composent les parois, qui sont d'une moyenne, quant à l'épaisseur, de 15 centimètres ; le fond est pavé en briques carrées d'une grandeur ordinaire ; plusieurs pierres plates recouvrent le dessus de ce tombeau, qui a de profondeur 48 centimètres, de longueur 2 mètres 18 centimètres, de largeur vers les épaules 69 centimètres, de largeur vers les pieds 54 centimètres.

Le côté de la tête regarde l'occident, les pieds sont à l'orient. Deux petites grottes ont été pratiquées, de forme à peu près trilobée (plein cintre), l'une derrière la tête du défunt, l'autre à sa main droite; la première a 33 centimètres de hauteur sur 23 de large, la seconde 26 centimètres de haut sur 18 de large ; une mince tige de fer de 14 à 15 centimètres de longueur, bien scellée à la voûte de *la grotte de la tête* descendait en pendantif; une pareille tige de fer devait exis-

ter à la voûte *de la grotte de main droite*, ainsi que le révèle la trace du trou dans lequel cette tige a dû se trouver fixée.

Que renfermaient ces grottes ? Celle de main droite, absolument rien, mais elle a dû très certainement posséder un calice probablement d'étain, des analogues en d'autres tombeaux, et notamment dans celui de Girard, fondateur de Toussaint, ayant été rencontrés. Quant à *la grotte derrière la tête*, elle contenait une pierre tuf, en forme de cube allongé, d'une hauteur d'environ 22 centimètres sur 6 à 7 centimètres d'épaisseur; à son extrémité supérieure, cette pierre avait un trou d'un diamètre d'à peu près 2 centimètres sur 3 de profondeur, et dans ce trou nous trouvâmes un résidu calcaire et huileux en forme de bouchon, sous lequel nous aperçûmes le pedoncule d'un vase de verre que nous reconnûmes très bien pour avoir été la base d'une lampe sépulcrale. Ces sortes de lampes, d'un verre très mince, furent en usage au moyen-âge; elles affectaient, ainsi que celle trouvée dans l'une des petites grottes du tombeau de Girard, la forme d'une coupe avec des rebords droits et un pedoncule qui, pour se tenir debout, devait être fiché dans du sable, de la terre meuble ou dans un creux comme à notre pierre tuf; en outre, la lampe en question était tenue en équilibre par cette tige de fer dont nous avons parlé, laquelle plongeait jusqu'au fond du vase. Ces lampes, qui rappellent celles des sépultures antiques, répandaient dans le tombeau une clarté, symbole sans doute, comme chez les anciens, de la lumière éternelle. Certains usages de la vieille

Rome avaient pénétré jusqu'au cœur du moyen-âge.

Indépendamment des objets qui précèdent, nous trouvâmes pêle-mêle des *ossements*, des débris de *cercueil de bois*, une *crosse* et des *restes de vêtements*.

La crosse, en métal de bronze, avec hampe de bois, est, comme art, loin de valoir celles que nous avons découvertes à Toussaint en 1845; la volute ornée de petits créneaux, la boule et la douille sont d'une seule pièce ensemblement fondues, et qui, au sortir du moule, n'ont point été limées, preuve que cette crosse était de circonstance; elle est d'une hauteur de 22 centimètres environ.

Les restes de vêtements se composent de deux lambeaux de 30 à 40 centimètres de longueur et largeur environ. L'étoffe, très altérée et passée au bistre par l'effet des siècles, je crois, est une sorte de riche brocatelle de soie, doublée d'une autre soie plus fine; les dessins, qui paraissent avoir été brochés au métier ou en fabrique, sont tissus de fils d'or, qu'à l'œil nu, on aperçoit assez bien; ils sont renfermés dans des médaillons d'environ 4 centimètres 1/2 de diamètre. Des médaillons de forme pareille et ainsi disposés se voient, mais avec un plus grand diamètre, sur des vitraux et des fresques; on les rencontre notamment aux voûtes peintes de l'abside de la chapelle de la Haye des Bons-Hommes, près d'Angers, et il y a cela de remarquable, que les dessins qui se trouvent dans les médaillons de la Haye, ont une certaine analogie avec ceux que nous voyons brochés dans les médaillons de nos vêtements; les aigles, par exemple, sont absolument semblables; à la Haye, ce sont encore des lions léopardés; sur nos

JETS TROUVÉS

u de RAOUL de BEA

(XII SIÈCLE)

'Etoffe en soie violette br

(a

OBJETS TROUVÉS

dans le Tombeau de RAOUL de BEAUMONT, Evêque.

(XII SIÈCLE)

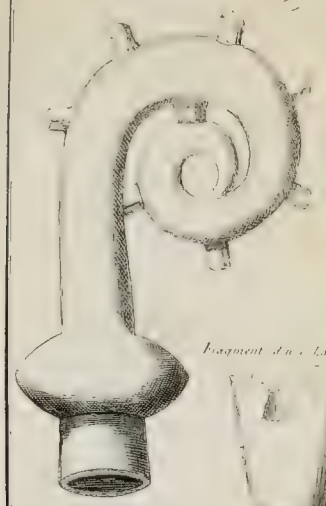

Crosse en Bronz doré (demi grandeur)

Fragment d'une Lampe en verre

Grandeur d'Execution

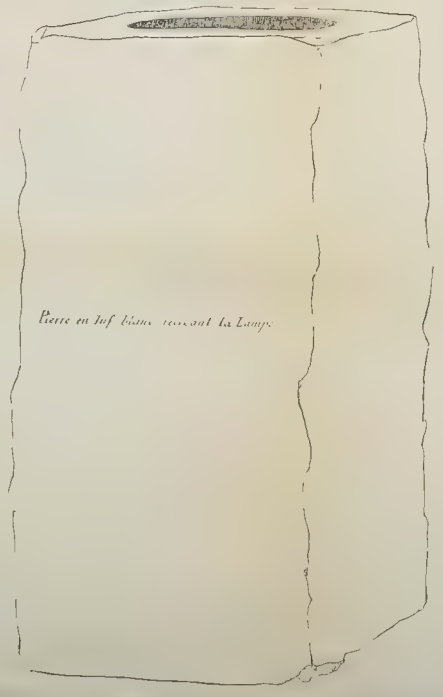

Pierre en bois blanc recevant la Lampe

Fragment d'Etoffe en soie violette brochée d'or, les filets des Fleurs de Lis en soie écarlate.

(demi grandeur)

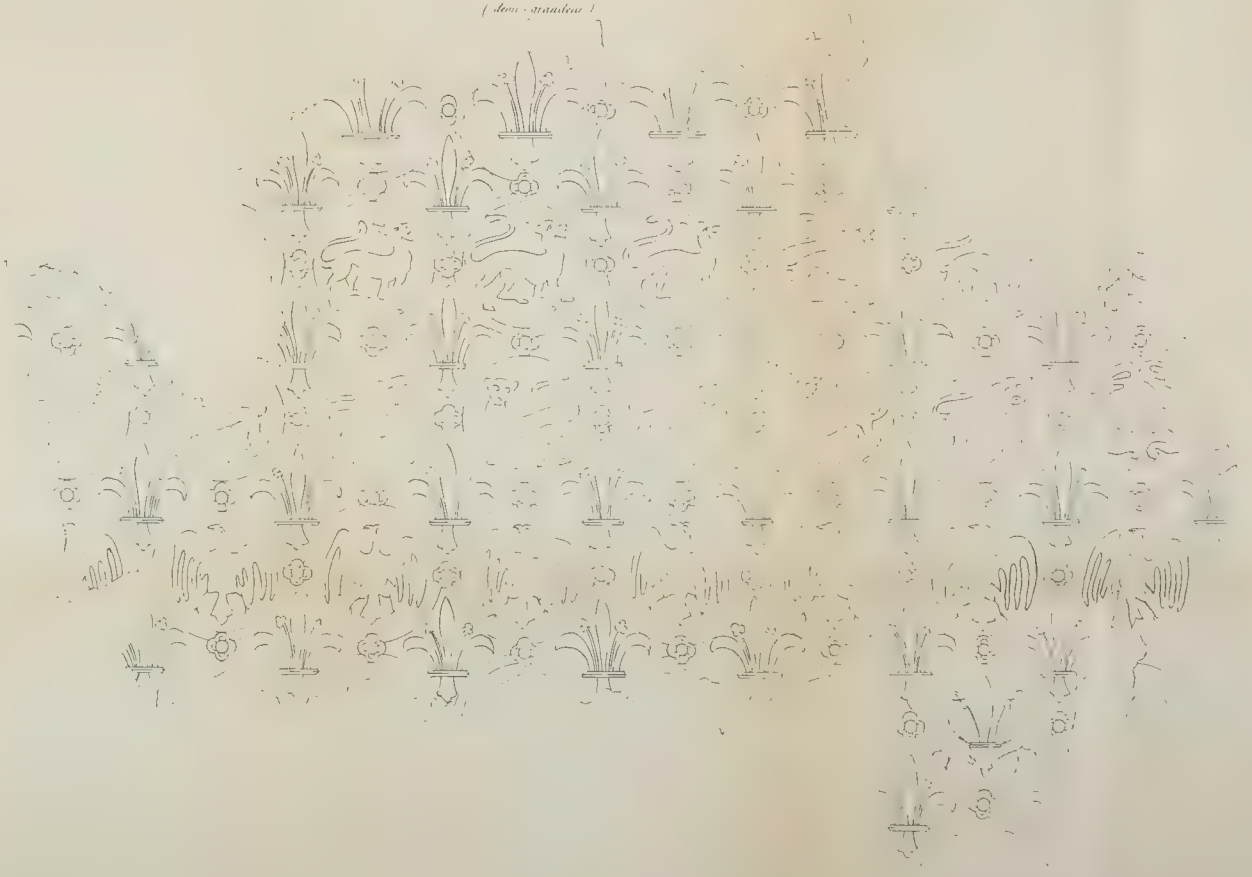

Tuyau de fer servant à maintenir la Lampe

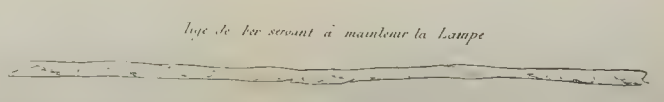

Fr Dainville

étoffes, ce sont des léopards. Ces rapprochements nous conduiront peut-être un jour à l'explication de certains faits demeurés jusqu'ici dans l'ombre; en attendant, décrivons nos restes de vêtements sacerdotaux.

Les anneaux ou médaillons peuvent être suivis par l'œil, verticalement ou horizontalement comme en un damier; horizontalement, ils présentent un premier rang de fleurs de lys, un deuxième rang de chimères, un troisième rang de léopards, un quatrième rang d'aigles aux aîles éployées, et généralement ainsi de suite; je dis généralement, car il y a quelquefois interversion, et les chimères ne sont pas toutes de la même sorte : quelques-unes ont des aîles et ressemblent à des dragons; on y distingue encore des perdrix becquetant une fleur de lys. Les médaillons, réunis entr'eux par des quatre feuilles en lobes plein cintre, laissent voir des vides à peu près losangés, qui sont entièrement remplis par des fleurs de lys en fils d'or, comme dans l'intérieur des médaillons; elles ont cela de particulier, qu'elles offrent sur chacune d'elles deux étamines surmontées d'un très petit trèfle. Ces fleurs de lys avec étamines se rencontrent sur certains sceaux, par exemple, sur le contre-sceau de Philippe II, vers l'an 1180 (1), sur celui de Louis IX, vers 1226 (2), sur le sceptre de Philippe III, vers

---

(1) Natalis de Wailly, Éléments de Poléographie, page 341—342, tome 2.

(2) *Id.* Planche D, page 343, tome 2.

1270 (1), sur le sceau de la prévôté de Paris, vers 1314 (2).

Au-delà de 1180 et en-deçà de 1314, les monuments, à notre connaissance du moins, ne donnent plus de ces fleurs de lys avec étamines. Nos étoffes doivent donc, d'après cela, prendre date entre la fin du XII^e^ siècle et le commencement du XIV^e^, et plus sûrement à la fin du XII^e^, comme nous le verrons; mais maintenant que valent *ces fleurs de lys, ces léopards, ces aigles, ces chimères?* Auant aux *chimères*, nous les croyons ici de purs ornements sauf plus amples informations; mais pour ce qui est des léopards, des fleurs de lys et des aigles, nous pensons devoir leur assigner une valeur en-dehors du caprice, je n'oserais dire pourtant une valeur héraldique, quoiqu'il ne me soit point démontré que la forme de médaillon, que nous retrouvons dans certaines peintures des XII et XIII^e^ siècles, n'ait pas été primitivement celle de quelques armoiries encore mal définies.

Et, pour le dire en passant, cette forme de médaillon (3) ne paraît aucunement se rencontrer au-delà de la fin du XII^e^ siècle, ni en deçà du milieu du XIII^e^, ce qui met nos soieries en-dehors du XIV^e^. Nous n'avons donc plus à chercher leur date que dans ce laps de temps renfermé entre l'an 1180 et l'an 1270. En-

(1) *Id.* Planche E,

(2) *Id.* Planche O,

(3) A Montfort (arrondissement d'Épernay) existent des fresques *Romanes*, représentant des griffons dans des médaillons —Annales arch., page 253, 1er octobre 1845.

core quelques efforts, Messieurs, et peut-être atteindrons-nous le but.

Recueillons à présent les traditions et ouvrons les archives. Lorsqu'il s'agit de traditions et d'archives, nous n'avons rien de mieux à faire que de consulter notre savant collègue, M. T. Grille; à toute demande, il donne réponse; il est bien la meilleure de nos chroniques, et celle-là ne vous cause jamais d'ennui, car à la sûreté du récit, se joint toujours cette fleur de politesse que nos pères avaient excellemment. Dernièrement donc, comme nous tisonnions, M. T. Grille et moi, devant son foyer, je lui parlai *de la découverte*, et du premier coup, il m'apprit qu'à l'endroit où elle s'était faite, avaient jadis existé deux tombeaux d'évêques, et entr'autres celui de Hugues Odard. J'étais sur la trace, il ne m'en fallut pas davantage; le *fiat lux* commençait, il ne me restait plus qu'à savoir le nom de l'autre évêque. Rendu à la maison, j'ouvris les reliques d'une vieille histoire ecclésiastique que je possède (manuscrit des héritiers Dubois), et j'y lus ce qui suit : « Au-dessus de la porte » des cloîtres (porte de la grande nef vers sud) est le » tombeau de l'évêque Ulger, sous une arcade prise » dans le mur; *de l'autre côté, sous une autre arcade,* » *est le tombeau de Raoul de Beaumont, et à côté celui* » *de Hugues Odard, dont la figure en relief est de* » *marbre blanc.* »

Nous avons donc, Messieurs, *Raoul de Beaumont;* mais reste la question de savoir si nos vêtements, la crosse, etc., se rapportaient à lui ou à Hugues Odard; quoiqu'il en soit, avant d'entrer dans cette discussion,

commençons par rectifier une erreur, très excusable, qu'un journal de Nantes a commise, et qui a été répétée par deux feuilles d'Angers.

On a insinué, il est vrai par forme de conjectures, que le tombeau découvert pouvait être celui de Nicolas Gellant, et l'on s'appuyait principalement sur la présence de la lampe placée derrière la tête du défunt. En effet, nous lisons dans l'appendice des statuts synodaux, connus de tout le monde (p. 4), que « lors de la sépulture de Nicolas Gellant, évêque d'An» gers, une lampe avec de l'huile fut déposée derrière » la tête du défunt, laquelle lampe inondait le corps de » lumière, bien que le sarcophage eût été fermé. »

Mais on n'avait pas pris garde que ces sortes de lampes étaient d'un usage assez général au moyen-âge et nullement spécial à tel ou tel évêque.

C'était bien plutôt à la situation du tombeau qu'il fallait s'attacher, et vous allez voir, en effet, que la lampe qui a servi de guide à notre auteur nantais l'a médiocrement éclairé; l'erreur, du reste, n'est pas toute de son côté, elle a été déterminée par un article inséré dans l'un de nos journaux d'Angers, lequel a confondu en une seule deux sépultures différentes, savoir : le tombeau gravé en creux d'un chanoine et celui de l'évêque que nous recherchons. Je parlerai bientôt de la tombe du chanoine, mais revenons à Nicolas Gellant. Nous apprenons par les archives et notamment par les manuscrits de Lehoreau et des héritiers Dubois, que son tombeau était situé dans le chœur, c'est-à-dire à peu près vers le milieu et sous les marches en avant du grand autel actuellement

existant ; cette position topographique ne pouvant convenir à *l'inconnu* que nous poursuivons, qui était inhumé dans la nef, il demeure évident que Nicolas Gellant est ici mis hors de cause.

D'autres preuves surabonderaient en ce sens sous ma plume, si je n'avais hâte d'abréger. Ceci donc bien dégagé, la discussion doit porter uniquement sur Hugues Odard et Raoul de Beaumont, tous les deux évêques d'Angers, le premier mort en 1323, le deuxième en 1198.

Nous avons vu nous-même leurs fosses tout à fait voisines, l'une plus au fond de l'arcade du *Memoriale*, l'autre moins rentrée ; cette dernière fosse, pour le dire en passant, ayant été complétement fouillée, ne nous présenta aucune trace de quelque valeur, et c'est en elle que les os de Fournier furent déposés devant nous. Et maintenant, de ces deux fosses, laquelle devons-nous attribuer à Odard, laquelle à Raoul de Beaumont? Conséquemment à qui des deux ont appartenu notre crosse et nos étoffes de soie ? C'est là l'énigme. Mais ne vous vient-il pas naturellement à la pensée que la fosse la plus ancienne a dû être celle qui était le plus profondément entrée sous l'arcade, et c'est le cas de celle qui contenait la crosse, les restes de vêtements et de lampe ; nous avons donc là une présomption qu'elle a renfermé le plus ancien de nos deux évêques, c'est-à-dire Raoul de Beaumont. A ce commencement de preuve, joignons l'examen des vêtements, qui ne présentent en aucune façon dans leurs dessins les caractères du commencement du XIV^{e} siècle, époque du décès de Hugues Odard, mais

qui offrent, au contraire, ceux de la fin du XII^e^, époque du décès de Raoul de Beaumont.

La preuve sera complète si, rapprochant les léopards qui décorent nos soieries de la position de famille de celui qui les portait, vous apprenez que Raoul de Beaumont était parent des rois d'Angleterre, qui, vous le savez, arboraient la bannière aux léopards.

Nous lisons, en effet, au manuscrit de Lehoreau, ce qui suit : « Raoul de Beaumont, évêque d'Angers..... » *cousin de Henri second, roi d'Angleterre et comte* » *d'Anjou*, mourut le 13 mars, vers l'an 1198 ; son » tombeau se voit à côté de celui de Hugues Odard ; » devant l'autel saint Sérené » (près le pilier de la chaire). Quant aux fleurs de lys *sans nombre* qui décoraient les vêtements sacerdotaux de Raoul de Beaumont, nous les retrouvons également *sans nombre* dans le blason des Beaumont (le vicomte) et notamment sur celui de son neveu Guillaume de Beaumont, aussi évêque d'Angers ; mais au lieu du léopard, la famille de Raoul portait le lion, que du reste l'on a quelquefois confondu avec le léopard. Par exemple, *l'Art de vérifier les dates* ne donne-t-il pas le nom de lions aux léopards d'Angleterre, que Richard Cœur-de-Lion mit le premier sur ses armes ! (*Art de vérifier les dates*, p. 779, édit. de 1770.)

Pour ce qui est des aigles aux ailes *éployées*, également sur nos soieries, nous les retrouvons dans le blason de l'une des illustres maisons de Sablé, qui *portait d'or à l'aigle éployé d'azur.* (Ménage, Sablé, 28.) Or, dès le XII^e^ siècle, il y a eu une maison de Sablé du nom de Beaumont (le vicomte), parente de

notre évêque d'Angers Raoul de Beaumont. (Ménage, par déduction, Sablé, p. 14.)

En résumé donc, la tradition et les archives placent la sépulture de Raoul de Beaumont contre le mur nord de la grande nef de la cathédrale, vers le milieu de ce mur; elles la placent près du tombeau de Hugues Odard, et, en effet, nous avons retrouvé les deux fosses l'une près de l'autre et parallèlement situées dans le plan de l'est à l'ouest. D'un autre côté, je crois avoir suffisamment démontré que, des deux sépultures, la plus avancée sous l'arcade devait être celle de Raoul; enfin, l'examen des vêtements nous a prouvé qu'ils appartenaient plus spécialement à la fin du XII^e^ siècle, époque où vivait Raoul. D'un autre côté encore, sans attacher une valeur précisément héraldique aux léopards, aux fleurs de lys et aux aigles brochés sur la soie (la science du blason au XII^e^ siècle étant fort incomplète), nous ne pouvons néanmoins manquer d'y voir une surprenante concordance entre *le léopard de Raoul* et *celui de Richard Cœur-de-Lion;* or, ces deux personnages étaient parents et contemporains; concordance entre *les fleurs de lys sans nombre du vêtement de Raoul et les fleurs de lys également sans nombre de la maison de Zeaumont* (*le vicomte*) *sa famille;* concordance enfin entre *les aigles éployés* de nos soieries, et ceux *pareillement éployés* de l'une des maisons de Sablé, parente de notre évêque.

Le tombeau découvert est donc bien évidemment le sien. Deux mots maintenant sur sa vie.

Radulphe ou Raoul de Beaumont, de la famille des

Beaumont (le vicomte), avait pour bisaïeul Raoul, vicomte du Mans, seigneur de Solesme, près de Sablé, de 1058 à 1061; — pour aïeul, Raoul, vicomte du Lude, vers 1109; — pour père, Roscelin, vicomte de Beaumont, vers 1145; — pour mère, Constance, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre (1), conséquemment, sœur naturelle de Mathilde, mère de Henri II; — pour sœur, Ermangarde, femme de Guillaume, roi d'Ecosse (2).

Raoul fut élu évêque en 1178, Pierre de Blois lui a écrit une épître, savoir : la 69e de son recueil de lettres; Raoul, en 1179, assista au troisième concile de Latran : l'abbaye de Melinais, les monastères de Saint-Georges-sur-Loire et de Bellebranche furent consacrés par lui. Au congrès de Gizors, il intervint dans les projets de pacification qui eurent lieu entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, vers 1188. A ce même congrès, fut agitée la question du voyage en Terre-Sainte, qui ne s'exécuta qu'en 1190, par suite de la paix plusieurs fois rompue. Ce prélat d'un grand mérite « jeta, dit Bodin (*Bas-Anjou*, p. 323, t. Ier), » sur la fin du même siècle, les fondements du chœur » de la cathédrale d'Angers, qu'il eut la gloire de ter- » miner avant sa mort. »

Son épitaphe, dont nous n'avons pu retrouver trace que dans un passage du manuscrit des héritiers Dubois, mentionnait qu'il avait seulement commencé la cons-

---

(1) Ménage, Sablé, page 22.

(2) Ménage, *id.*, page 413.

truction de cette partie de la cathédrale, et nous croyons cette version plus exacte que la précédente, la première travée du chœur, par son style et celui de la plupart de ses vitraux appartenant seule à la fin du XII^e^ siècle. Une pierre de marbre noir, un peu élevée, mais sans statue, et probablement postérieure à son inhumation, indiquait la sépulture de Raoul de Beaumont.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous dire comment, d'après les notions que j'ai recueillies, je conçois l'ensemble architectural des deux tombeaux de Raoul de Beaumont et de Hugues Odard.

Je me rappelle très bien, quoique fort jeune alors, avoir vu, avant la construction du malheureux *autel Memoriale*, en son lieu et place, un très beau frontispice gothique composé de la petite arcade ogivale actuelle; et au-dessus d'une espèce d'élégant pignon, ainsi que de deux pinacles, l'un à droite, l'autre à gauche, très élancés, brodés de trèfles et d'ogives. Depuis la démolition *de l'autel*, en octobre dernier, on aperçoit la trace ou plutôt l'ombre du pignon et des deux pinacles anciens. Cette ombre sera-t-elle respectée? J'ai bien peur du badigeon.

Sous ce frontispice, autrefois si riche, reposaient: 1° tout au fond de l'arcade, comme nous l'avons dit, Raoul de Beaumont, avec une simple dalle de marbre noir et une épitaphe; 2° et devant ce tombeau, l'évêque Hugues Odard, avec un socle de marbre noir, surmonté de sa statue de marbre blanc. Un peu au-dessus des tombeaux, sur la muraille, sous l'ogive, se voyaient au rapport de M. Baugé, curé de Candé, des peintures

à fresques, représentant deux ecclésiastiques à genoux (nos deux prélats sans doute), priant la sainte Vierge, aux côtés de laquelle paraissaient des angelots, développant dans leurs mains de longs rubans chargés de légendes.

Il va sans dire que nous avons mille raisons de croire que ce frontispice gothique, cette statue de marbre blanc, ces fresques, et ces marbres noirs, y compris celui qui indiquait la sépulture de Robert de Beaumont, étaient tout au plus du XIV^e^ siècle, époque du décès de Hugues Odard. Une pierre coloriée de ce frontispice, trouvée récemment, nous porte à croire qu'en effet il appartenait au XIV^e^, et qu'il était peint de ces vives couleurs que le moyen-âge avait dérobées à l'arc-en-ciel; tous ces objets, crosse, vêtements, etc., dessinés par M. Dainville fils, sont entre les mains de M. Joubert, prêtre custode, qui a le projet de les exposer sous verre dans une des chapelles de la cathédrale. Quant au tombeau lui-même en forme d'auge, il n'a pas été déplacé, seulement les dalles du pavage de l'église le recouvrent. On m'a également informé que plusieurs restes de l'ancien frontispice gothique, commun à nos deux tombeaux, avaient été déposés, après sa démolition sous M^gr^ Montault, dans la cour de la cure de Saint-Serges; cette recherche mérite d'être faite et constatée.

J'oubliais de vous dire encore, Messieurs, qu'après que la boiserie actuelle du chœur fut achevée, vers 1783, on transporta le mausolée de René d'Anjou et d'Isabeau de Lorraine, sa première femme, sous notre frontispice; ce mausolée y est resté jusqu'à la Révolu-

PIERRE TOMBALE.

(XIII SIECLE)

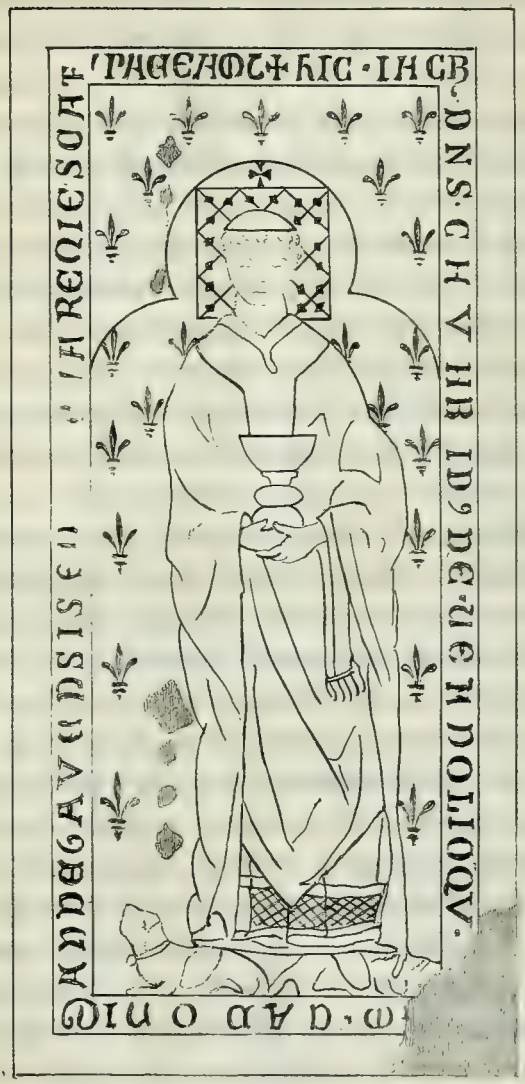

Fr Daineille.

tion, pour de là ensuite, scié par lames, passer à l'état de *consoles de cheminées* dans l'un des beaux hôtels d'Angers. Quelques fragments ont seuls échappé à cette mutilation et sont actuellement, les uns au Musée et les autres dans les mains de MM. Grille et Guinoyseau.

Le souvenir de la translation du mausolée de René et de sa femme sous notre arcade ne s'est pas complétement altéré, et certaines personnes âgées vous disent encore que le roi et la reine *Sicile* étaient là. Or, pour peu que l'on transporte, ainsi qu'il semble qu'on en ait le dessein, la statue de sainte *Cécile*, par David, sous la même arcade, jugez quelles histoires ou plutôt quelles confusions auront lieu dans l'esprit du peuple.

Je passe à la troisième découverte faite à Saint-Maurice.

Tombeau de Geoffroy de Verneuil.

Nous la devons, comme la précédente, aux soins de M. Joubert, prêtre custode. Elle consiste dans une dalle qui servait de seuil à la porte du vestiaire actuel des chantres, autrefois *chapelle de Notre-Dame-du-Cloître.* Le défaut d'orientation de cette pierre nous prouva qu'elle avait été déplacée, et comme le frottement continuel des pas l'altérait visiblement, M. Joubert, au mois d'octobre dernier, en fit avec raison opérer le transport dans la chapelle *In sanctis suis*, qui jadis était la paroisse Saint-Maurice.

Cette dalle, longue de 2 mètres 40 centimètres sur 1 mètre 15 centimètres de large, représente, au trait en creux, un chanoine tenant dans ses mains un calice; sa tête repose sur une espèce de coussin à bro-

deries losangées, et ses pieds foulent deux petits chiens; une broderie losangée orne le bas de sa robe, et de son bras droit pend un manipule à patte fort étroite; la tête, à l'exception d'une mince couronne de cheveux, paraît rasée à la manière claustrale. Le corps entier est placé sous une arcade tréflée à lobes plein cintre, au milieu et autour de laquelle existe un semis de fleurs de lys à pistils très alongés. Une épitaphe, dont les lettres appartiennent à la classe de celles que Natalis de Wailly nomme *majuscules gothiques*, encadre cette imagerie, d'un très bon style. Le dessin de M. Dainville et le calque en grand que nous vous présentons en diront plus que mes paroles.

A première vue, je crus devoir assigner à ce tombeau la date du XIII^e^ siècle, et un examen plus attentif me fit persévérer dans cette allégation, nonobstant deux objections qui me furent faites et que voici : la patte du manipule est trop large pour être du XIII^e^ siècle, me fut-il dit ? A cela, je réponds qu'on trouvera dans Millin et dans de Caumont (1) l'exemple d'un manipule du XIII^e^ siècle plus large à sa base que le nôtre.

La seconde objection n'est pas moins facile à refuter : le dessin, assure-t-on, est *trop pur* pour appartenir au XIII^e^ siècle. A quoi je réponds en citant les autorités suivantes et dont personne ne contestera la compétence. « Les statues, écrit M. de » Caumont (2), sont en général remarquablement

(1) De Caumont, page 405. — 6^e^ partie Moyen âge.
(2) *Id.* page 396 *id.*

» belles au XIII^e^ siècle ; et quand on compare celles » qui recouvrent les tombeaux de l'époque et celles » qui ornent certains portails..... on se convainc de » plus en plus de l'habileté des sculpteurs. »

Afin d'abréger, nous renvoyons l'auteur de l'objection aux annales archéologiques de Didron; il y verra que le XIII^e^ siècle n'avait pas que des barbouilleurs à gages; — mais poursuivant son objection, il place au XV^e^ siècle la date de notre pierre tombale; cependant l'arcade tréflée à lobes plein cintre, la forme du calice, l'épitaphe en majuscules gothiques, le coussinet de la tête, l'arcature même du XIII^e^ siècle, où ce tombeau avait été probablement placé jadis, lieu qu'il serait utile de fouiller, protestent contre cette date du XV^e^ siècle. En effet, si la représentation de notre dalle était du XV^e^, vous verriez, à la place de l'arcade tréflée au-dessus de la tête, un dais chargé de pinacles minces et aigüs comme au tombeau de Mallet Poret, à Rouen; Mallet Poret mourut en 1426. « A partir du » XIV^e^ siècle, dit Batissier (*Histoire de l'art monu-* » *mental*, p. 592), on a dessiné au-dessus de la tête » des personnages un dais suivant le goût du temps. » Or, ce goût du temps est très connu et ne ressemble aucunement aux arcades tréflées en lobes plein cintre ou ogives que nous rencontrons sur les tombeaux de l'évêque Evrard de Fouilloy à Amiens, de Nicolas de Goderville à Saint-Ouen de Rouen, de Maheut dans l'église du Mont-aux-Malades, près Rouen, qui, comme le nôtre, sont tous du XIII^e^ siècle. D'un autre côté, les lettres en *minuscules gothiques* étant incomparablement plus en usage au XV^e^ siècle que les *majus-*

cules gothiques dans l'écriture lapidaire, il va sans dire que celles de notre épitaphe auraient plus sûrement été en façon des premières, si notre tombeau était du XVe siècle.

Par tous ces motifs, nous persistons à voir dans cette pierre tombale un monument du XIIIe. Passons à l'épitaphe que nous avons ainsi déchiffrée, sauf meilleure lecture : *Hic jacet Dominus Gaufridus de Vernolio quondam canonicus andegavensis... Requiescat in pace.*

Trois mots sont effacés ; nous avons cependant des raisons de penser qu'après le mot *andegavensis* se trouvait celui de *ecclesie ;* quant aux deux autres *inconnus*, tout porte à croire qu'ils étaient analogues à cette formule *ejus* ou *illius anima*, que M. de Soland, notre collègue, a plusieurs fois rencontrée en Allemagne. De cette sorte, l'épitaphe pourrait être ainsi rétablie et traduite :

Ici gît le seigneur Geoffroy de Verneuil, autrefois chanoine de l'église d'Angers, que son âme repose en paix !

Maintenant, quel était ce Geoffroy de Verneuil ? Pourquoi les fleurs de lys qui l'environnent ? Que devons-nous conclure de sa tonsure monastique ?

Nous n'avons rien trouvé qui pût nous renseigner quelque peu sur sa vie, mais il se pourrait qu'il eût été le fondateur de la chapelle de Notre-Dame du cloître, car, d'après M. Baugé, curé de Candé, on chantait un *Subvenite* le jour des Morts, et on récitait le *De profundis* tous les dimanches, à la procession, près de cette tombe, devant la chapelle, en mémoire du fon-

dateur. Quant à la tonsure monastique qu'il portait, elle ne doit point étonner; en effet, les chanoines de la cathédrale d'Angers vivaient, au moyen-âge, d'une façon claustrale.

Dans une charte du IX^e^ siècle, de Pépin, roi d'Aquitaine, ce prince nomme le corps de nos chanoines : *Zongregationique in eodem monasterio Deo servienti,* etc. (Manuscrit des héritiers Dubois, p. 6), et quoique la vie monastique ne s'y soit pas soutenue longtemps, les chanoines avaient néanmoins, au commencement du XIII^e^ siècle, un dortoir, un réfectoire, et un célérier commun; les *fétages*, que l'on célébrait encore avant la Révolution, étaient aussi des restes de l'ancienne vie claustrale.

Les fleurs de lys m'embarrassent plus que la tonsure. Sont-elles là parce que notre chanoine les portait dans ses armes, ou bien en mémoire de ce que les rois de France étaient chanoines-nés de l'église d'Angers, je l'ignore. Elles figurent ici peut-être tout simplement comme symbole de l'unité puissante qui, particulièrement sous saint Louis, existait entre le monarque et le clergé. Le théâtre des conjectures est ouvert, vous en penserez là-dessus tout ce qu'il vous plaira.

A présent, Messieurs, de l'examen de ces sépultures et d'autres, naît une question liturgique intéressante.

Au moyen-âge, en Anjou, on enterrait les ecclésiastiques la tête vers l'ouest; de nos jours, c'est au levant.

Le rituel moderne du diocèse est très précis :

« Le corps des laïcs, y lisons-nous, est exposé la tête

» à l'occident et semble regarder l'autel, d'où vient le » salut.... Au contraire, le corps des prêtres descend, » pour ainsi dire, de l'autel et est censé regarder le » peuple, afin de le bénir. » — Pourquoi ce changement et à quelle date s'est-il opéré ?

M. l'abbé Delaunay, à qui nous devons de précieux documents, a trouvé que la coutume moderne, en Anjou, de poser la tête des ecclésiastiques à l'orient, remontait au moins vers le XVI^e^ siècle. Il serait curieux d'apprendre que l'usage ancien a été abandonné à l'époque où disparut l'ogive. Cette question mérite d'être étudiée.

Enfin, Messieurs, patience !

Pyramide. Malgré le titre de cet article, qui me donne toute liberté, j'étais en peine comment le terminer ; l'occasion se présenta de lui faire faire une fin passable. Ayant reçu de M. le maire, en date du 16 novembre, avis que la pyramide des grands ponts allait être démolie par suite de la reconstruction de nouvelles arches, je lui répondis qu'il était toujours fâcheux de voir s'en aller nos vieux monuments ; mais que cette pyramide n'était aucunement regrettable au point de vue de l'art, et qu'il suffisait, ne pouvant la laisser debout, d'en faire transporter à Toussaint la partie la plus ornée, uniquement comme souvenir.

Cette pyramide, dont à vrai dire il ne reste plus que la base, était autrefois située sur le pont des Treilles, où l'on passait encore vers 1688 (Moithey). Elle y avait été construite en mémoire d'une réparation à peu près complète, faite en 1628, audit pont des Treilles ; trois inscriptions, disparues vers 1793,

nous apprenaient que ces travaux s'étaient effectués par les soins de M. Delaporte, lieutenant du roi à Angers, et sous le mairat de Gabriel Jouet de la Saulaie, durant l'administration de Louis XIII et de Marie de Médicis, sa mère.

Ce monument, couronné par une croix, fut transporté sur les grands ponts antérieurement à la Révolution de 89.

S'il fallait en croire certains renseignements, les inscriptions de cette pyramide pourraient se retrouver à la mairie parmi des débris situés derrière les bâtiments.

J'en reste là, Messieurs, de cette trop longue revue monumentale que notre pyramide vient clore, du reste, mieux que je ne l'aurais pu faire.

V. Godard-Faultrier.

Angers, décembre 1846.

Les propositions relatives à M. Odorici, aux statues de Fontevrault, etc., etc., ont été votées à l'unanimité.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Cette société est la continuation de l'Académie des Sciences et de la Société d'Agriculture qui existait à Angers avant 1789 et qui furent détruites pendant les temps orageux de la révolution. Elle se reconstitua le 18 janvier 1818 et fut définitivement autorisée par décision du ministre de l'intérieur, en date du 25 juin 1831. Enfin, par ordonnance royale du 3 mai 1833, elle a été reconnue société savante d'utilité publique. A ce titre elle jouit des droits civils, elle peut contracter et recevoir des donations. De plus elle confère à ses membres des droits politiques, ils font partie des colléges électoraux pour les élections départementales et municipales. (Lois des 21 mars 1831 et 22 juin 1833).

La Société royale d'agriculture, sciences et arts a déjà publié 5 volumes de ses Mémoires, 2 volumes de statistique, et 1 volume descriptif de l'exposition de peinture de 1839.

Elle distribue des médailles et des primes d'encouragement aux meilleurs produits de l'industrie sériciole.

Elle a fondé un cours gratuit de taille, dont les leçons sont données au jardin fruitier, boulevard des Lices.

Le comice horticole forme une des sections de la Société. Il a pour but d'établir un *école modèle d'arbres fruitiers* : et, au moyent d'un terrain dont l'administration lui a abandonné la jouissance pendant vingt ans, il travaille à donner une impulsion à l'horticulture, déjà si florissante dans ce pays. Cette école est destinée à réunir les meilleures espèces de fruits de tous genres, à les désigner avec la précision nécessaire, par leur véritable nom, afin de vérifier toutes les espèces douteuses ou ayant reçu divers noms; enfin à fournir des greffes d'espèces sur l'exactitude des noms desquelles on puisse compter.

Le Comice Horticole a déjà publié 3 volumes relatifs à ses travaux et une statistique horticole du département.

La Société possède une collection géologique départementale nombreuse et bien classée, qu'elle s'efforce d'augmenter par des recherches incessantes, et elle vient d'ouvrir dans la salle de ses séances un cours gratuit de géologie que professe un de ses membres, M. l'Ingénieur Cacarié.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, AU 1er MARS 1847.

Membres titulaires.

MESSIEURS,

ADVILLE, officier d'artillerie en retraite.

ALLARD, capitaine au corps royal d'état-major.

BAZIN, professeur de peinture.

BEAUREGARD (de), président de chambre à la Cour royale.

BERAUD, conseiller à la Cour royale.

BOREAU, directeur du jardin botanique.

BOUTTON-LEVÊQUE, propriétaire éleveur.

CASTONNET, docteur-médecin, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.

CÉSENA (de), rédacteur en chef du Journal de Maine et Loire.

CHANLOUINEAU, juge suppléant au tribunal de première instance d'Angers.

CHOYER (M. l'abbé), archéologue, ancien professeur.

CONDREN DE SUZANNE, inspecteur de l'Académie.

CONTADES (le comte MÉRY DE), membre du conseil-général.

CORROY, vétérinaire en chef du dépôt royal d'étalons.

COSNIER, imprimeur.

COULON, professeur.

COURTILLER, conseiller à la Cour royale.

Daillière, professeur au collége royal, auteur dramatique.
Dainville fils, architecte.
Daligny, conseiller à la Cour royale.
Détriché de Baracé (Raoul), propriétaire.
Falloux (le vicomte Alfred de), député.
François-Villers, architecte.
Genest, chimiste.
Giraud, maire d'Angers, ancien député.
Godard-Faultrier, directeur du Musée d'antiquités.
Gontard la Chenaie, propriétaire.
Grille, bibliothécaire honoraire.
Guépin, docteur-médecin, directeur honoraire et professeur de l'École de médecine.
Guinoyseau, banquier.
Guibert, avocat.
Henry, recteur de l'Académie.
Hossard, médecin orthopédiste.
Houyau, ingénieur civil, mécanicien.
Hunault de la Peltrie, docteur en médecine.
Huttemin, professeur au Collége royal.
Elie Janvier, conseiller à la Cour royale.
Lachèse père, docteur-médecin, directeur honoraire de l'École de médecine.
Lachèse (Adolphe), imprimeur.
Lachèse (Ferdinand), architecte du département.
Lachèse (Eliacin), substitut du procureur-général près la Cour royale d'Angers.
Lèbe-Gigun, receveur des contributions indirectes.
Lebreton, pharmacien et chimiste.
Lebreton, propriétaire, ancien pépiniériste.

Leclerc aîné, négociant.

Légeard de la Diriays, aumônier du collége royal d'Angers.

Lelièvre, professeur au collége de Combrée.

Lens (de), professeur de philosophie au collége royal.

Leroy (André), pépiniériste.

Lofficial, ex-président du tribunal de Baugé.

Logerais, docteur-médecin.

Maupoint, curé de la Trinité d'Angers.

Matty de la Tour (de), ingénieur en chef de la Loire.

Mercier, conservateur du Musée, professeur à l'école municipale des beaux-arts (dessin, peinture, modelage).

Métivier, substitut du procureur-général près la Cour royale.

Millet, propriétaire, naturaliste.

Montaigu (le marquis de), propriétaire.

Mordret, propriétaire, archéologue.

Moreau-Fresneau, maire de Bouchemaine.

Nerbonne (de), propriétaire.

Ollivier de Laleu, propriétaire à Doué.

Ouvrard, docteur-médecin, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.

Pavie père, propriétaire.

Pavie (Victor), propriétaire.

Planchenault, président du tribunal de première instance d'Angers.

Preaulx (le marquis de), propriétaire des forges de Pouancé.

Prou, avocat.

Puisard, conseiller à la Cour royale.

Quatrebarbes (le comte Th. de), député.
Quelin, ancien professeur.
Renou, docteur-médecin.
Roland, ingénieur des mines, directeur des mines de Layon et Loire.
Saudeurs, avoué près le tribunal de Baugé.
Soland, Aimé (de), avocat.
Sorin, proviseur du collége royal.
Senonnes (le marquis de), propriétaire.
Thierry, peintre sur verre.
Triger, ingénieur des mines, directeur des mines de la Vallée.
Vibert, horticulteur.

Composition du bureau pour 1847 *et* 1848.

De Beauregard, président.	Beraud, secrétaire.
Courtiller, vice-président.	Lèbe-Gigun, trésorier.
Millet, secrétaire-général.	De Soland archiviste.

Membres honoraires.

Blordier-Langlois, bibliothécaire.
Cacarié, ingénieur des mines.
Caumont (de), directeur de la Société archéologique de France.
David, statuaire, membre de l'Institut.
Desvaux, ancien directeur du jardin botanique.
Dupin (Le baron Charles), pair de France.
Fourier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Gaultier, conseiller à la Cour de Cassation.
Laigre, homme de lettres, demeurant au Mans.
Cyprien-Robert, professeur de littérature slave au Collége de France.

La Société, pour activer ses travaux, s'est divisée en sections d'agriculture, d'horticulture, de linguistique, d'histoire et archéologie et des sciences naturelles.

Le bureau de chacune de ces sections est composé comme suit :

Agriculture.	MM.	De Beauregard, président.
		Pavie père, secrétaire.
Horticulture.		Millet, président.
		Huttemin, secrétaire.
Histoire et Archéologie.		Godard-Faultrier, président.
		L'abbé Légeard de la Diryais, secrétaire.
Linguistique.		Victor Pavie, président.
		Léon Cosnier, secrétaire.
Sciences Naturelles.		Boreau, président.
		Castonnet, d.-m., secrétaire.

La presque totalité des membres de la Société ont pris place dans chacune des quatre premières sections; nous ne croyons donc utile de faire connaître que la composition de la section des sciences naturelles, dont le nombre des membres est moins considérable. Tous concourant à rassembler les matériaux d'une statistique naturelle de l'Anjou, nous indiquerons les branches de l'histoire naturelle dont ils s'occupent le plus spécialement, afin de mettre les personnes qui le désireraient à portée de correspondre avec eux.

Cette section est composée de MM. :

Raoul de Baracé, ornithologie, rue Flore.

Beraud, botanique, mollusques vivants et fossiles, entomologie, géologie, demeurant rue S^{t}-Gilles.

Boreau, directeur du jardin botanique et du musée d'histoire naturelle, auteur de la Flore du centre, etc.

Cacarié, ingénieur des mines, minérologie et géologie.

Castonnet, histoire naturelle générale, physiologie animale.

Genest, botanique, chimie appliquée à l'étude des corps, demeurant rue Hannelou.

Guépin, auteur de la Flore de Maine et Loire, botanique, demeurant rue des Lices.

Hunault de la Peltrie, histoire naturelle générale, géologie, demeurant place du Ralliement.

Lebreton, minéralogie, chimie, ornithologie, demeurant faubourg Bressigny.

Lelièvre, professeur d'histoire naturelle, géologie, minéralogie et botanique, demeurant à Combrée.

Leroy André, botanique appliquée, demeurant rue Châteaugontier.

Millet, auteur de la Faune de Maine et Loire, les diverses parties de la zoologie, minéralogie et géologie, demeurant boulevard de Saumur.

Ollivier de la Leu, ornithologie, demeurant à Doué.

Roland, ingénieur des mines, minéralogie et géologie, demeurant à Chaudefonds, commune de St-Aubin.

Soland, Aimé (de), botanique, demeurant rue Haute-Saint-Martin.

Triger, ingénieur des mines, minéralogie et géologie, demeurant commune de Rochefort-s.-Loire.

Vibert, botanique appliquée, physiologie végétale, au bout du Mail.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

AGRICULTURE.

	Pages.
De l'irrigation chez divers peuples, par M. Th. Pavie..	12
Semis et plantations de mûriers dans la commune de Villevêque	27
Notice sur Ollivier de Serres, par M. de Falloux.....	45
Exposition sériciçole de 1842.....	63
Exposition sériciçole de 1844.....	195

SCIENCES NATURELLES.

Description de plusieurs mollusques nouveaux, par M. Millet.....	122
Rapport sur le travail précédent, par M. Beraud.....	127
De la coloration accidentelle en bleu de certaines espèces de *Viola*, section des *Melanium* D C., et notamment de la *Viola Arvensis* D C., par M. Beraud.....	326
Rosa Borœana, nouvelle espèce angevine découverte et décrite par M. Beraud.....	353
Organes sexuels des Linaria *Elatine* et *Spuria*, par M. Beraud.....	338

ARCHÉOLOGIE.

Cheminée du XV^e^ siècle de l'évêché d'Angers, par M. Godard-Faultrier; dessins de M. Lèbe-Gigun.....	133
Cromlech de la commune de la Boutouchère, par M. de Soland.....	135
Antiquités romaines découvertes dans l'enclos de la Visitation d'Angers, par M. de Soland.....	137

Pages.

Peintures murales de l'ancienne église de Saint-Julien d'Angers 139
Rapport sur l'Armorial des maires d'Angers, suivi de recherches sur les institutions municipales ds la ville, par M. le président de Beauregard 149
Tombeaux découverts à Toussaint d'Angers, notice et procès-verbaux, par MM. Godard-Faultrier et Lèbe-Gigun 217
De l'hôtel nommé le palais des ducs d'Anjou à Angers, par M. le président de Beauregard 251
Rex Tusenos, par M. Godard-Faultrier 279
Lion gallo-romain en pierre de taille découvert en 1813, notice par M. Godard-Faultrier 285
Sudatorium romain découvert à Mûrs en 1845, notice par M. Godard-Faultrier 304
Règlement particulier de la section d'archéologie 350
Réclamations adressées au gouvernement relativement à l'enlèvement des statues de Fontevrault 348
Camp romain de Frémur, Mémoire par M. Beraud 363
Stalles de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, avec dessins, par M. E. Dainville 378
Discours d'inauguration de la section d'archéologie, prononcé par M. Godard-Faultrier 382
Peintures murales de l'abbaye des Bons-Hommes, par M. Godard-Faultrier, avec dessins de M. E. Dainville ... 399
Un peu de tout à propos d'archéologie, par M. Godard-Faultrier, avec dessins de M. Ernest Dainville ... 401

HISTOIRE.

Le surintendant Fouquet et sa famille, par M. A. de Soland 143
Tigné, faits historiques qui s'y rattachent, par le même. 181
Manuscrit inédit de Denis Chevallier, des premières années du XVIII^e siècle, par M. Godard-Faultrier 183
Réimpression de Bodin. 1^er rapport par M. Godard-Faultrier 234
Présidial d'Angers, par M. le président de Beauregard .. 256

Pages.

Réimpression de Bodin. 2e rapport, par M. Godard-Faultrier..... 263

BIOGRAPHIE ANGEVINE.

Leysener, sculpteur, par M. Victor Pavie 89
Girard, fondateur de Toussaint d'Angers, par M. Godard-Faultrier..... 273
Huet de la Chenaie et sa femme (XVe siècle), *Idem*.... 287
Jacques Eveillon, théologien (XVe siècle), *Idem*..... 390
Rogue, jurisconsulte (XVIIIe siècle), *Idem*..... 301
Guillaume Legangneur, calligraphe (XVIe siècle), *Idem*. 392
Claude de Reuil, évêque (XVIIe siècle), *Idem*..... 397

LITTÉRATURE, VOYAGES, ETC.

Fragments d'un voyage dans l'Amérique du Sud, par M. Th. Pavie; rapport par M. de Quatrebarbes..... 1
Discours d'installation du bureau de 1842, prononcé par M. le président de Beauregard..... 7
Fragments du Mahabharata, traduits par M. Th. Pavie; rapport par M. de Lens..... 154
Œuvres du Roi René, éditées par M. de Quatrebarbes.. 165
De l'étude des Patois et de l'utilité d'un Glossaire angevin, par M. Léon Cosnier..... 312
M. Cyprien Robert et son Discours d'ouverture du cours de littérature slave, par M. Sorin..... 335

NÉCROLOGIE.

M. Aubin de Nerbonne (Quelques mots sur), par M. Pavie père..... 245

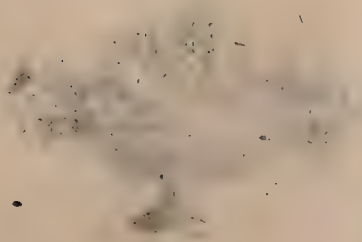

OBSERVATION.

La Société n'accepte pas la solidarité de toutes les opinions émises dans les articles insérés dans le Recueil de ses mémoires.

AVIS.

MM. les Membres du Comice Horticole sont prévenus qu'ils auront dorénavant à adresser franco le montant de leurs cotisations à M. Le Gris, trésorier du Comice, rue des Cordeliers, à Angers. Il leur en sera délivré récépissé.